

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE
ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI
(SCAPE)
2013-2017**

Version provisoire

05 juillet 2012

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
RESUME EXECUTIF	12
INTRODUCTION	18
CHAPITRE 1 : BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL	24
1.1. PERFORMANCES ECONOMIQUES 2008-2011	24
1.1.1. Croissance économique.....	24
1.1.2. Equilibres financiers et externes	26
1.1.3. Compétitivité et coûts des facteurs	27
1.1.4. Réformes structurelles et climat des affaires.....	28
1.1.5. Infrastructures de soutien à la croissance	31
1.2. SITUATION SOCIALE	32
1.2.1. Etat de la population	32
1.2.2. Niveau de développement du capital humain.....	34
1.2.3. Situation de la pauvreté et des inégalités au Togo.....	50
1.3. ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	62
1.3.1. Atouts et potentialité des écosystèmes forestiers du Togo.....	62
1.3.2. Gouvernance environnementale	62
1.3.3. Contribution du secteur forestier à la création de richesse et des emplois	62
1.3.4. Gestion durable des ressources naturelles	63
1.3.5. Lutte contre les changements climatiques et gestion des catastrophes	63
1.3.6. Amélioration du cadre de vie des populations.....	64
1.4. ETAT DE LA GOUVERNANCE.....	65
1.4.1. Gouvernance politique	65
1.4.2. Gouvernance institutionnelle.....	66
1.4.3. Gouvernance administrative.....	67
1.4.4. Gouvernance locale, décentralisation et développement à la base	67
1.4.5. Gouvernance économique	69
1.5. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	71
1.6. CONCLUSION	73
CHAPITRE 2 : STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI (2013-2017).....	76
2.1. FONDEMENTS DE LA STRATEGIE : Vision et priorités.....	76

2.2.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	79
2.2.1.	Principes directeurs.....	79
2.2.2.	Objectifs de la SCAPE	80
2.3.	AXES STRATEGIQUES	81
2.3.1.	AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS A FORT POTENTIEL DE CROISSANCE.....	82
2.3.1.1.	Développement des secteurs porteurs de croissance.....	82
2.3.1.2.	Conditions d'accélération de la croissance.....	102
2.3.2.	AXE 2 : RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	108
2.3.2.1.	Développement des infrastructures de transport.....	108
2.3.2.2.	Développement des infrastructures énergétiques.....	112
2.3.2.3.	Développement des infrastructures de télécommunications.....	114
2.3.3.	AXE 3: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE L'EMPLOI.....	115
2.3.3.1.	Promotion du système d'éducation et de formation.....	115
2.3.3.2.	Développement du système et des services de santé et de nutrition	121
2.3.3.3.	Lutte contre le VIH/Sida	125
2.3.3.4.	L'accès à l'eau potable et à l'assainissement.....	126
2.3.3.5.	Le renforcement de la protection sociale.....	128
2.3.3.6.	La promotion d'une croissance pro-pauvre	130
2.3.3.7.	La promotion de l'équité et égalité de genre	131
2.3.3.8.	Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	132
2.3.3.9.	Le développement des sports et des loisirs.....	138
2.3.4.	AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	139
2.3.4.1.	Renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle.....	139
2.3.4.2.	Renforcement de la gouvernance administrative et locale	143
2.3.4.3.	Renforcement de la gouvernance économique	144
2.3.5.	AXE 5: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF, EQUILIBRE ET DURABLE	148
2.3.5.1.	Renforcement du développement à la base	148
2.3.5.2.	Réduction de déséquilibres régionaux à travers le développement des potentialités régionales et locales	150
2.3.5.3.	Aménagement du territoire et développement régional	154
2.3.5.4.	Environnement, gestion durable des ressources naturelles et cadre de vie	154

CHAPITRE III : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE DE LA SCAPE [.....	157
3.1. SCENARIO DE REFERENCE.....	157
3.1.1. CADRE MACROECONOMIQUE	157
3.1.2. CADRE BUDGETAIRE.....	159
3.2. SCENARIO DE CROISSANCE ACCELEREE.....	161
3.2.1. CADRE MACROECONOMIQUE	161
3.2.2. CADRE BUDGETAIRE.....	163
CHAPITRE IV : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA SCAPE.....	165
4.1. MATRICE DE PERFORMANCE ET PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES....	165
4.1.1. Matrice de performance du Gouvernement	165
4.1.2. Programme d' actions prioritaires.....	166
4.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCAPE	166
4.2.1. Le Conseil national de pilotage des politiques de développement	166
4.2.2. Le secrétariat technique du DSRP	166
4.2.3. Les Comités sectoriels	167
4.2.4. Le Comité Etat-donateurs.....	167
4.2.5. Les Comités régionaux et locaux de suivi participatif	167
DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....	169
4.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....	170
4.3.1. Principes directeurs pour la mise en Œuvre et suivi-évaluation de la SCAPE.....	170
4.3.2. Composantes du suivi-évaluation de la SCAPE.....	170
4.3.3. Instruments de mise en Œuvre et de suivi-évaluation de la SCAPE	172
4.3.4. Instruments de suivi-évaluation.....	172
4.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	173
4.4.1. Renforcement des capacités du système statistique national.....	173
4.4.2. Renforcement global des capacités	175
4.5. STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	175
4.6. MESURES IMPORTANTES D' ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPE	178
CHAPITRE V. ANALYSE DES RISQUES.....	179
5.1. Le risque lié à l'instabilité politique	179
5.2. Le risque lié à un manque de leadership et à une faible adhésion des acteurs	179
5.3. Le risque financier	179
5.4. Risque lié à la conjoncture internationale et régionale	180

5.5. Risque lié aux chocs climatiques.....	180
--	-----

TABLEAUX

Tableau 1 : Parts relatives des secteurs dans le PIB réel entre 1990 et 2011	24
Tableau 2: Contributions à la croissance économique de 2008 à 2011 (en %)	25
Tableau 3: Décomposition de l'évolution de la Productivité Globale des Facteurs	27
Tableau 4: Comparaison des tarifs mensuels Internet «entreprise» (en FCFA TTC).....	28
Tableau 5: Evolutions des seuils de pauvreté entre 2006 et 2011	50
Tableau 6: Evolution de la pauvreté monétaire selon les milieux de résidence	51
Tableau 7: Evolution de la pauvreté monétaire selon les régions.....	51
Tableau 8: Evolution de l'indice de Pauvreté Multidimensionnelle selon les milieux de résidence	53
Tableau 9: Evolution de l'indice de Pauvreté Multidimensionnelle selon les régions	53
Tableau 10: Evolution de l'indice de GINI entre 2006 et 2011 par milieu et par région.....	54
Tableau 11: Evolution de l'indice de GINI intra et inter groupe par milieu et par région	54
Tableau 12: Décomposition de l'incidence de la pauvreté entre les effets croissance et redistribution	54
Tableau 13: Evolution des croissances sectorielles sur la période 2012-2017 (en %).....	158
Tableau 14: Evolution des opérations financières de l'Etat	160
Tableau 15: Evolution des croissances sectorielles sur la période 2012-2017 (en %).....	162
Tableau 16: Evolution des opérations financières de l'Etat	164

CARTES

Carte 1 : Incidence de la pauvreté.....	56
Carte 2 : Taux net de scolarisation au primaire	57
Carte 3 : Taux d'accès à l'eau potable	57
Carte 4 : Taux d'accès aux installations sanitaires améliorées	58
Carte 5 : Taux d'accès à l'électricité.....	58

ENCADRES

Encadré 1 : Le Togo, corridor de développement et d'échanges.....	77
Encadré 2 : Chaînes de valeurs et programmes de compétitivité des filières.....	97
Encadré 3 : Cadre d'accélération de l'OMD 4 : Réduire la mortalité infantile et l'OMD5 Améliorer la santé de la mère	123
Encadré 4 : Cadre d'accélération des OMD : Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement	128
Encadré 5 : Le suivi participatif	168

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIA-Togo	: Banque Internationale pour l'Afrique au Togo
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BTCI	: Banque Togolaise pour le Commerce et l'Investissement
BTD	: Banque Togolaise de développement
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CARMMA	: Campagne d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle
CATO	: Cour d'Arbitrage du Togo
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCEPE	: Centre Communautaire d'Encadrement de la Petite Enfance
CCJA	: Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	: Comité de Développement à la Base
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDQ	: Comité de Développement de Quartier
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CED	: Comité Etat-Donateurs
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme
CEET	: Compagnie Energie Electrique du Togo
CENI	: Commission Electorale nationale Indépendante
CFE	: Centre de Formalité des Entreprises
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CLSP	: Comité Local de Suivi Participatif
CM	: Cours Moyen
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNJ	: Conseil National de la Jeunesse
CNLCSE	: Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique
CNPPD	: Conseil National de Pilotage des Politiques de Développement
CNR	: Conseil National des Routes
CNS	: Conseil National de la Statistique
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Code ISPS	: Code International pour la Sécurité des Navires et des Installations Portuaires
CP	: Cours Préparatoire
CPDC	: Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation
CRP	: Comité Régional de Planification
CRSP	: Comité Régional de Suivi Participatif
CRT	: Caisse de Retraites du Togo
CS	: Comité Sectoriel
CVD	: Comité Villageois de Développement
CVJR	: Commission Vérité Justice et Réconciliation

DCN	: Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques
DGPRAT	: Direction Générale de la Planification Régionale en Aménagement du Territoire
DGSCN	: Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DIH	: Droit International Humanitaire
DIPD	: Dispositif Institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement
DOSI	: Délégation à l'Organisation du Secteur Informel
DOTS	: Direct Observed Treatment Short course
DPG	: Déclaration de Politique Générale
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-C	: Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	: Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droit et Taxe à l'Importation
EDIC	: Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale
EDIL	: Ecole d'Initiative Locale
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
EPA	: Etablissement Publique à caractère Administratif
EPS	: Education Physique et Sportive
EPU	: Examen Périodique Universel
ESOP	: Entreprises de Services aux Organisations de Producteurs
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FACT	: Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales
FAIEJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FIJ	: Fonds d'Insertion pour les Jeunes
FMI	: Fonds Monétaire International
FNAFPP	: Fonds National d'Appui à la Formation et au Perfectionnement Professionnel
FR	: Fonds Routier
FSS	: Filet Social de Sécurité
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HAAC	: Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IGE	: Inspection Générale d'Etat
IGE	: Inspection Générale d'Etat
IGF	: Inspection Générale des Finances
IGF	: Inspection Générale des Finances
IMF	: Institution de Micro Finance
INAM	: Institut National d'Assurance Maladie
INSEED	: Institut Nationale de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IPM	: Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JEDIL	: Jardins d'Enfants d'Initiatives Locales
LMD	: Licence-Master-Doctorat
MDP	: Mécanisme de Développement Propre
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)

MNT	: Maladie Non Transmissible
MW	: Mégawatt
NSCT	: Nouvelle Société Cotonnière du Togo
OACI	: Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OEV	: Orphelin et Enfant Vulnérable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	: Organisation internationale du Travail
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisations Professionnelles Agricoles
ORSEC	: Organisation des Secours d'Urgence
OSC	: Organisation de la Société Civile
OTP	: Office Togolais des Phosphates
PAFN	: Plan d'Actions Forestier National
PAIPJA	: Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans
PAL	: Port Autonome de Lomé
PANGIRE	: Plan d'Action Nationale de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANSEA	: Plan National d'Actions de l'Eau et de l'Assainissement
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PA-RGPF	: Plan d'Actions pour la Réforme de la Gestion des Finances Publiques
PAS	: Programme d'Adjustement Structurel
PAV	: Plan d'Actions Villageois
PDC	: Programme de Développement Communautaire
PEA	: Pôles d'Entreprises Agricoles
PERI	: Projet Education et Renforcement Institutionnel
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PF	: Planification Familiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PMA	: Pays les Moins Avancés
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNAD	: Politique Nationale de l'Aide au Développement
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNE	: Politique Nationale de l'Eau
PNEEG	: Politique Nationale de l'Équité et de l'Égalité du Genre
PNHA	: Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement
PNIASA	: Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN	: Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources naturelles
PNI-LDC	: Plan National Intégré de Lutte contre la Drogue et le Crime
PNMJ	: Programme National de Modernisation de la Justice
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation
PPEJ	: Programme Pour l'Emploi des Jeunes

PPP	: Partenariat Public- Privé
PPS	: Programme Pluriannuel Statistique
PPTD	: Programme Pays pour la promotion du Travail Décent
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PROVONAT	: Projet de Volontariat National au Togo
PRT	: Projet de développement des filières des plantes à Racines et Tubercules
PSAEG	: Projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements
PSE	: Plan Sectoriel de l'Éducation
PSFG	: Projet de développement du Secteur Financier et Gouvernance
PSNEJ	: Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTME	: Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
PVVIH	: Personnes Vivant avec le Virus de l'Immuno-déficience Humaine
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RAPD	: Rapport sur l'Aide Publique au Développement
RESEN	: Rapport d'Évaluation du Système Éducatif national
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAFER	: Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier
SAZOF	: Société d'Administration de la Zone Franche
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SFD	: Système Financier Décentralisé
SGPA	: Système de Gestion du Personnel Administratif
SIDA	: Syndrome Immuno Déficitaire Acquis
SIGFiP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIM	: Système d'Information sur les Marchés
SISE	: Système d'Information et de Suivi-Evaluation
SLAT	: Schémas Locaux d'Aménagement du Territoire
SMI	: Santé Maternelle et Infantile
SNAT	: Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNPT	: Société Nouvelle des Phosphates du Togo
SNU	: Système des Nations Unies
SOTOCO	: Société Togolaise de Coton
SOTRAL	: Société de Transport de Lomé
SRAT	: Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
ST-DSRP	: Secrétariat Technique du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TdE	: Togolaise des Eaux
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNECA	: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
UPT	: Université Publique du Togo
UTB	: Union Togolaise des Banques
UTCC	: Unité Technique Café-Cacao
VBG	: Violences Basées sur le Genre

VIH : Virus de l'Immuno-déficience Humaine
ZAAP : Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

RESUME EXECUTIF

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) du Togo offre un cadre de développement à moyen terme pour réaliser la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la vision des autorités de faire du Togo un pays émergent d'ici 15 à 20 ans, respectueux des droits de l'Homme et promouvant l'Etat de droit.

La SCAPE repose sur des acquis solides en matière de renforcement de la démocratie, de paix et de réconciliation nationale, de stabilité du cadre macroéconomique, de développement du capital humain, de gestion de l'environnement et du développement durable

En effet, les résultats des efforts déployés par le Togo ont permis de placer l'économie sur un sentier de croissance économique. Avec un taux de croissance du PIB réel de 2,4% en 2008, la croissance est passée de 3,4% en 2009 à 4,0% en 2010 et 4,9% en 2011. Pour l'année 2012 qui s'inscrit dans le prolongement des tendances observées au cours de ces trois dernières années, elle est estimée à 5,6%. La croissance aura ainsi affiché une hausse régulière, en bénéficiant à la fois des faveurs du climat et des effets des politiques contra-cycliques mises en œuvre par le Gouvernement (soutien à l'agriculture, hausse des dépenses d'investissement public). Le bilan des performances économiques montre que le cadre macroéconomique au Togo est relativement stabilisé avec un niveau d'inflation modéré, un niveau d'endettement extérieur en net recul, une amélioration notable des recettes budgétaires assortie d'une maîtrise des dépenses publiques.

La stabilité politique et la paix sociale retrouvées ont créé un cadre favorable à une meilleure gouvernance des affaires publiques, au retour à la croissance économique, à la reprise de la coopération internationale et à un allègement substantiel de la dette publique extérieure ;

Ces performances globales se sont traduites par une baisse de l'incidence de pauvreté au niveau national qui est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011, soit une baisse de 3 points de pourcentage en cinq ans. Cette réduction relativement faible du taux de pauvreté reflète malheureusement les faibles progrès enregistrés en matière d'inclusion, de réduction des inégalités sociales et des disparités régionales.

Face en particulier à la montée croissante du chômage et du sous-emploi au Togo, qui touche particulièrement les jeunes et les femmes, la question d'emploi et d'insertion socioéconomique des jeunes est devenue une préoccupation majeure des autorités et figure en bonne place dans le Discours-programme du Chef de l'Etat et dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement.

Cette volonté politique forte de prendre à bras le corps le problème de l'emploi s'est traduite par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions prioritaires telles que : i) le soutien à la formation des jeunes en apprentissage ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de pré-embauche pour les jeunes iii) le soutien à l'esprit d'entreprise, d'auto emploi des jeunes et la création d'activités professionnelles dans tous les secteurs de l'économie nationale iv) la mise en place d'un Fonds en vue de faciliter l'accès de jeunes promoteurs d'emplois au crédit et v) la promotion de l'emploi local pour les jeunes et les groupes vulnérables.

Par ailleurs, l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement, basée sur les conclusions du troisième rapport national de suivi des OMD validé en avril 2010 montre qu'au rythme d'évolution actuelle des indicateurs, et moyennant des efforts soutenus, seul l'objectif n°6 des OMD concernant « la lutte contre le Sida » peut être atteint à l'échéance de 2015.

OMD 1- Le résultat obtenu dans le cadre de l'élimination de l'extrême pauvreté offre des perspectives encourageantes, même si, comme déjà évoqué plus haut, l'ampleur de la pauvreté reste relativement élevée.

OMD 2 - Les efforts fournis pour assurer une éducation primaire pour tous ont permis une amélioration du taux net de scolarisation, qui passe de 73,7% en 2006 à 86% en 2011, ainsi que du taux d'accès qui a atteint 117% en 2011. Cependant, ces améliorations cachent la faiblesse du rendement scolaire et les disparités entre les filles et les garçons. De même, le taux d'achèvement du primaire reste insatisfaisant au niveau de 63,2%, dont 73,1% pour les garçons et 53,7% pour les filles.

OMD 3- Dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des efforts importants restent à faire. Les femmes continuent d'occuper très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. Elles sont faiblement représentées dans le processus de prise de décision (21% des ministres en 2011 contre 22% en 2010, 11% des Parlementaires depuis 2007, 11,1% des Maires et 0,38% des Chefs de Cantons depuis les années 2000).

OMD 4, 5 et 6 i Dans le domaine de la santé, selon MICS4 (2010), malgré une amélioration sensible par rapport à 2006, les niveaux de la mortalité infantile (enfants de moins de 1 an) et infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) sont encore élevés, se situant respectivement à 78‰ et 124‰ en 2010. Le taux de mortalité maternelle bien qu'ayant régressé considérablement, de 478 à 350 pour 100.000 naissances vivantes entre 1998 et 2008, demeure très éloigné du seuil de 143 pour 100.000 naissances vivantes préconisé par les OMD à l'horizon 2015.

La prévalence du VIH est passée de 6% en 1990 à 3,1% en 2011 et la prise en charge des personnes malades s'est beaucoup améliorée avec 42,3 % de couverture thérapeutique.

Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme mais des efforts restent à faire notamment en matière de prévention. En 2010, selon l'enquête MICS4, 57,1% des enfants âgés de moins de 5 ans et 46,3% des femmes enceintes dorment sous des moustiquaires imprégnées. Le taux de prise en charge des enfants paludéens a atteint 87%.

OMD 7 - Au niveau de l'environnement, il a été noté la poursuite de la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations dont la vie quotidienne en dépend. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, malgré les ressources abondantes en eau, le niveau est encore faible, le taux de desserte passant de 34% en 2007 à 39% en 2011. Sur la même période, la proportion de population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (système adéquat d'évacuation des excréta) s'est améliorée passant de 31,7% en 2006 à 34,9% en 2011.

OMD 8 - Au niveau de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, des progrès substantiels ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès à l'utilisation de la téléphonie fixe comme mobile et d'internet même si des efforts restent à faire dans ce domaine. Le taux de pénétration téléphonique fixe et mobile est de 41,8% en 2010 pour un objectif de 60% en 2015.

Au regard de l'évolution décrite ci-dessus et après avoir établi un diagnostic de l'économie et de la société togolaise, le Gouvernement Togolais considère qu'il y a quatre défis majeurs à relever pour assurer le décollage de l'économie togolaise et progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'agit du (i) défi de l'accélération de la croissance économique, de l'emploi et d'une meilleure insertion régionale et internationale de l'économie togolaise ; (ii) défi de la gouvernance ; (iii) défi sociodémographique ; (iv) défi du développement urbain, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

La politique économique du Gouvernement à moyen terme sur la période 2012-2016 s'emploiera pour l'essentiel à jeter et consolider les bases pour l'émergence future du Togo. Pour cela, elle s'orientera

vers de nouvelles priorités qui sont : (i) Accélération de la croissance ; (ii) Emploi et inclusion ; (iii) Renforcement de la gouvernance (iv) Réduction des disparités régionales et promotion du développement à la base.

Deux scénarios sont envisagés à cet effet. Le premier scénario dit *scénario de référence* prolonge et accentue les tendances enregistrées ces trois dernières années et devrait porter le rythme moyen de croissance économique de 4,1 % (entre 2009 et 2011) à 6% par an (entre 2013 et 2017). Il se base sur les hypothèses de consolidation du cadre macro-économique, de poursuite de l'effort d'investissement public pour rattraper le retard du pays en matière d'équipement, d'opérationnalisation effective et d'approfondissement des réformes engagées dans de nombreux domaines, à un rythme qui, malgré une volonté politique intacte, restera malheureusement contraint par les capacités humaines et financières du pays. Ce scénario est aligné sur le programme économique et financier avec le FMI. Il devrait permettre un recul du taux de pauvreté d'environ 11 points, pour le situer à 47,3% en 2017, ainsi qu'un recul du sous-emploi d'environ 5 points pour le ramener à 24,5% en fin de période.

Un scénario alternatif, dit *scénario de croissance accélérée*, est également envisagé. Il expose les politiques à moyen terme que doit mettre en œuvre le Togo pour se situer sur une trajectoire de développement lui permettant de réaliser son ambition d'émergence économique à l'horizon 2030. C'est le scénario d'une croissance forte et durable (7,1% par an en moyenne entre 2013 et 2017), soutenue par des politiques ambitieuses de modernisation agricole, de mise en valeur plus intense des potentialités minières et géostratégiques du pays, de promotion soutenue de l'industrie manufacturière, de progrès social partagé et marqué par le recul significatif du sous-emploi (23,4% en 2017, soit -5,7 points), de la pauvreté (43,5% en 2017, soit -15 points) et des inégalités. C'est le scénario réellement désiré par les autorités, celui qui permet d'adresser efficacement les grands défis cités plus haut. Le Gouvernement est toutefois conscient des nombreuses difficultés et entraves qui peuvent joncher le chemin. C'est pourquoi il entend travailler avec détermination à une forte mobilisation des ressources et des forces vives de la Nation, convaincu que le Togo peut trouver en son sein et auprès de ses partenaires extérieurs les moyens de réaliser sa légitime ambition de progrès.

Cinq axes stratégiques ont été retenus pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ils se complètent et interagissent pour réaliser l'orientation politique visant une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois. Ce sont : (i) Développement des secteurs à fort potentiel de croissance ; (ii) Renforcement des infrastructures économiques; (iii) Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ; (iv) Renforcement de la gouvernance; (v) Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

S'agissant du développement des secteurs à fort potentiel de croissance, les filières agricoles, commerciales, des services, des industries extractives, manufacturières et touristiques seront les principaux générateurs d'une croissance forte et durable.

Dans le domaine de l'agriculture, si la réalisation de la sécurité alimentaire reste un objectif prioritaire pour le Gouvernement, la relance des cultures d'exportation sera néanmoins soutenue.

S'agissant de l'industrie, le Gouvernement entend mettre en œuvre un programme de mise à niveau des entreprises et un programme de compétitivité par filière, l'objectif étant de développer et pérenniser une industrie nationale intégrée, compétitive sur la scène internationale, respectueuse de l'environnement et capable d'améliorer significativement le niveau de vie de la population. De même, la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) devra permettre de mieux gérer les ressources issues du secteur extractif et constituer un levier important pour l'accélération de la croissance.

Dans le domaine des infrastructures, le Gouvernement mise fortement sur les avantages comparatifs du pays pour réaliser la réputation du Togo comme corridor de développement et d'échanges dans la sous-région. Le corridor de développement se concrétisera à travers des investissements massifs pour la mise en place d'infrastructures modernes de transport multimodal efficient, entre la zone

méridionale (Lomé) et la zone septentrionale (Cinkassé), comprenant : (i) les infrastructures de transport maritime (Port autonome de Lomé, Port de Kpémé pour le chargement du phosphate) ; (ii) le réseau routier ; (iii) le réseau ferroviaire ; (iv) ainsi que les aéroports (Lomé et Niamtougou) pour le transport aérien.

Le corridor Nord-Sud vise à faire des régions concernées des zones économiques dynamiques, prospères et attractives, tout en comblant les écarts de richesse par rapport à d'autres régions du pays. Il est multisectoriel et s'intéresse au développement des cultures selon les zones éco climatiques, aux activités industrielles, commerciales, touristiques et aux services de logistique.

S'agissant du développement du capital humain, les efforts seront intensifiés afin de promouvoir des ressources humaines en quantité et de qualité et valoriser leur rôle décisif dans l'approche de développement retenue. Les services sociaux de base (éducation, santé, logement, accès à l'eau potable, emploi) dont la population a besoin devront ainsi être de plus en plus analysés, réalisés et évalués comme des droits de l'Homme tel que stipulés dans les instruments internationaux et régionaux des droits de l'Homme ratifiés par le Togo.

L'éducation et la formation resteront un secteur prioritaire. La vision du Gouvernement, à long terme, est d'asseoir l'économie du savoir. Il s'agira de faire en sorte que les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et de recherche scientifique puissent interagir positivement avec les transformations économiques, sociales et technologiques. De ce fait, le Togo engagera un processus de rénovation du rôle de l'Ecole dans son acception globale afin qu'elle réponde, d'une part, aux exigences de la qualité dans un marché mondial où la concurrence est vive et qu'elle fournisse, d'autre part, les spécialités et les compétences nécessaires pour relever les défis que posent ces transformations.

Un accent particulier sera accordé à l'augmentation de la couverture et de la qualité de l'enseignement de base, au renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur.

La santé restera également un domaine prioritaire. Les objectifs fixés visent le renforcement de la prévention et des capacités en vue de disposer des services de soins de qualité et accessibles à toute la population en vue de la réduction de la mortalité infantile et maternelle, de la malnutrition, et de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles. Une attention particulière sera par ailleurs apportée à la déconcentration effective des niveaux de décisions de gestion ainsi que des ressources humaines et financières des centres de santé, afin de rendre réellement effectif et plus équitable l'accès aux services et soins de santé sur l'ensemble du territoire.

La croissance élevée de la population constitue un défi majeur pour le Togo. Aussi, la maîtrise de la croissance démographique exige-t-elle des mesures novatrices y compris le renforcement des services de santé reproductive et de planification familiale et la gratuité des services d'information et d'éducation.

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la politique vise à améliorer le système de gestion des ressources en eau par l'approche de gestion intégrée, le niveau d'accès des populations à l'eau potable en milieux rural, semi urbain et urbain, et le niveau d'accès aux services d'assainissement adéquat.

Dans le domaine de la protection sociale, la mise en œuvre d'une stratégie cohérente permettra de mieux gérer les risques socioéconomiques qui entraînent une diminution ou une perte des revenus ou de l'outil de travail et de faire face ainsi aux chocs et crises économiques. La politique de protection sociale permettra de protéger les populations togolaises contre les vulnérabilités et les risques sociaux. Elle reposera sur des outils relatifs à l'assurance sociale, aux filets sociaux de sécurité et aux programmes de promotion de l'accès des populations les plus pauvres et les plus vulnérables aux services sociaux de base.

S'agissant de la jeunesse et de l'emploi, les politiques nationales de la jeunesse et de l'emploi sont les cadres privilégiés pour faciliter la contribution des jeunes à l'édification du Togo. Ce secteur développera des initiatives pour faciliter l'accès des jeunes à la formation professionnelle de haute qualité, promouvoir l'emploi local, assurer l'adéquation formation-emploi, améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent. Dans la mise en œuvre de ces politiques, les jeunes ne seront pas considérés comme une catégorie sociale homogène mais plutôt comme une catégorie caractérisée par une diversité comprenant notamment les jeunes handicapés, les jeunes filles, les jeunes scolarisés et non scolarisés, etc.

La politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre se focalisera sur la promotion, à moyen et long termes, de l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo.

Le programme de gouvernance judiciaire se focalisera sur la modernisation de la justice pour offrir à l'économie nationale un nouvel environnement juridique et judiciaire promouvant le respect des rapports commerciaux, et un système judiciaire indépendant et apte à assurer l'application cohérente et uniforme des textes juridiques et de la jurisprudence nationale et internationale en la matière. Ce qui favorisera le développement du secteur privé grâce à l'attraction de l'investissement direct étranger.

Les autres réformes concernant la gouvernance démocratique et politique viseront à approfondir le contenu et la portée de la gouvernance nationale, lutter plus efficacement contre la corruption, assurer l'effectivité des droits humains, promouvoir les libertés individuelles et collectives, accélérer les réformes du secteur de la sécurité, renforcer le secteur de la défense pour faire face aux menaces nouvelles (terrorisme, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, cybercriminalité, narcotrafic, trafic des armes, etc.), réviser la charte des partis politiques, procéder à la relecture de la loi fondamentale et du code électoral, promouvoir l'émergence d'une société civile, forte et responsable, construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques, promouvoir la culture de la tolérance et de la paix, impliquer les jeunes dans les instances de prise de décision et renforcer les capacités de l'État et des autres acteurs.

La gouvernance économique se focalisera sur les réformes en matière de finances publiques, de renforcement des capacités de planification et de pilotage du développement à travers la systématisation de la gestion axée sur les résultats. La gestion courante de l'économie sera davantage caractérisée par un souci rigoureux de transparence et de recherche de l'efficacité dans l'utilisation de l'aide publique au développement.

Pour la gestion stratégique du développement, le Togo s'inscrit dans une dynamique d'élaboration de l'étude nationale prospective « Togo 2030 ». Cette étude posera les bases d'une réflexion sur les futurs possibles. Son but principal est d'anticiper les obstacles qui pourraient se dresser sur le chemin, d'identifier et d'évaluer les différentes politiques et stratégies et illustrer les projets d'avenir qui peuvent être atteints. L'utilisation de la démarche prospective permettra également de cerner des problématiques sectorielles et thématiques pour mieux les appréhender et développer des capacités endogènes d'anticipation, notamment dans les domaines de l'énergie, des mines, des transports, de l'éducation, de la santé et de l'armée.

Le processus d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire sera entamé et bouclé afin de territorialiser le développement en construisant un espace économique national plus équilibré, en s'appuyant sur des économies régionales dynamiques et compétitives, dans lesquelles l'urbanisation des capitales régionales et des villes secondaires est suffisamment maîtrisée pour pouvoir faire émerger de véritables pôles de développement.

Le processus de réforme et de modernisation de l'administration publique sera consolidé pour rendre efficaces les tâches administratives. Les priorités portent sur : la rationalisation des structures administratives, des emplois et des effectifs ; le renforcement de l'efficacité du travail gouvernemental ; l'élaboration du schéma directeur de la formation permanente des agents de l'État ;

l'opérationnalisation de l'intranet gouvernemental; la promotion d'une déconcentration porteuse de développement local ; l'amélioration des services aux usagers ; le recensement des agents publics, la normalisation des dossiers administratifs et la constitution d'un fichier unique de référence pour la gestion administrative et salariale des agents publics ; et la conduite des audits organisationnels dans au moins 11 autres ministères et institutions. Le renforcement de l'Etat est un objectif fondamental.

S'agissant de la décentralisation et du développement à la base, le programme de gouvernance locale permettra aux citoyens de comprendre la politique de décentralisation et d'adhérer à la gouvernance décentralisée. Des campagnes de sensibilisation sur l'éducation civique seront organisées pour informer la population sur les processus électoraux, la liberté d'expression, les droits politiques, les libertés civiles, les devoirs et les responsabilités. L'environnement réglementaire de la société civile sera également amélioré afin d'encourager le développement, les partenariats avec le secteur public et son implication dans la gouvernance et le développement socioéconomique.

Le développement à la base constitue la réponse au risque d'une croissance économique qui ne profiterait qu'à une infime partie de la population. C'est un moyen de raffermir l'appropriation et la résolution des défis socio-économiques pour les communautés elles-mêmes. L'objectif visé est de permettre à la totalité des communautés villageoises et citadines de disposer d'un minimum vital : accès à un centre de santé, à une éducation raisonnable, à l'eau potable, à une activité génératrice de revenus, etc.

Un accent particulier sera mis sur les défis et les opportunités qui se présentent aux jeunes et aux femmes en vue de renforcer leur participation au développement local. A cet effet, une Agence de développement à la base ainsi qu'un Fonds national d'appui au développement à la base seront mis en place afin de faciliter, en synergie avec le Fonds d'Appui aux Collectivités territoriales, la mobilisation des ressources et l'allocation de ces dernières aux différents projets et programmes locaux de développement.

La réduction des déséquilibres régionaux et de la pauvreté suppose la valorisation des potentialités économiques de chaque région. Des actions tendant à une meilleure exploitation de ces potentialités seront développées. Plus particulièrement, dans les régions où l'incidence de la pauvreté est la plus forte, des mesures renforcées seront prises pour assurer une émergence des pôles de développement, une valorisation du capital humain, un renforcement des infrastructures de soutien à la croissance et une spatialisation des projets et programmes.

La SCAPE englobe un certain nombre de thèmes transversaux au nombre desquels figurent la population, le genre, l'environnement et le VIH-Sida. Ils sont intégrés, à chaque fois que possible, dans les stratégies et politiques sectorielles.

Le coût global de la SCAPE (scénario accéléré) est estimé à 791,1 milliards FCFA en moyenne annuelle, dont 458,1 milliards FCFA de dépenses courantes et 329,0 milliards FCFA de dépenses en capital.

La SCAPE englobe un système de suivi-évaluation aux niveaux global et sectoriel. Deux principaux instruments seront développés au niveau national pour le suivi et l'évaluation, en cohérence avec le processus de préparation du budget de l'Etat : une matrice de mesures stratégiques et un programme d'actions prioritaires. Au niveau sectoriel, la SCAPE s'appuiera sur les processus développés au niveau de chaque secteur (département ministériel), notamment les plans d'actions des politiques / stratégies sectorielles avec leur cadre de résultats pour le suivi de la performance au niveau sectoriel.

La revue à mi-parcours de la SCAPE permettra en particulier d'apprécier la pertinence des objectifs, les liens entre les différents niveaux de la chaîne de résultats et comment chaque niveau permettra d'atteindre les résultats envisagés. Si elle révélait des difficultés, il sera procédé à la modification des constituants de la chaîne et à la réorientation des interventions pour une meilleure atteinte des résultats.

Par ailleurs, le document identifie des indicateurs d'impact/effet et de résultats intermédiaires.

INTRODUCTION

Aux lendemains de son accession à l'indépendance, le Togo a opté pour la planification comme moyen d'orienter et de conduire son processus de développement économique et social. A cet effet, il a élaboré et mis en œuvre quatre plans quinquennaux de développement (1966-1970, 1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985). Ces plans étaient normatifs pour le secteur public et incitatif pour le secteur privé. Malgré quelques faiblesses constatées (difficultés d'anticipation des chocs exogènes), ils ont contribué à mettre en place des structures et équipements de base indispensables à un développement social et économique harmonieux du pays.

Au début des années 1980, au regard des déséquilibres macroéconomiques caractérisés par des déficits budgétaires structurels, de la baisse de la croissance économique et des déficits de la balance des paiements, le Togo a adopté les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS). Certes, les PAS ont permis au pays d'aller à une stabilisation financière et à l'amélioration du cadre macroéconomique ; mais ils ont produit des déséquilibres importants entre l'économie et le social, notamment la décélération du rythme de croissance économique et l'aggravation de la pauvreté.

Pour corriger ces insuffisances, le Gouvernement adoptait, en 2007, la Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD couvrant la période 2006-2015. En 2008, le Togo a adopté son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP-I) qui constituait l'aboutissement d'un processus entamé depuis 2001 et dont la finalisation a été contrecarrée par la situation socio-politique que le pays avait traversée. Sa préparation et sa mise en œuvre se sont déroulées dans un contexte de sortie de crise caractérisé sur le plan économique par une faible croissance, un niveau de pauvreté en forte hausse, un secteur public (finances, entreprises, banques) en difficulté et un cadre macro-économique à assainir. Cette stratégie intérimaire a permis de poursuivre l'assainissement des finances publiques et d'entamer la reprise de la coopération au développement après une longue période de suspension. Le début de sa mise en œuvre a par ailleurs permis d'atteindre en novembre 2008 le point de décision de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP Intérimaire et d'un processus participatif renforcé, le pays adoptait, en juin 2009, un Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) qui a servi de cadre fédérateur aux différentes actions de développement sur la période 2009-2011. Il reposait sur quatre (4) piliers stratégiques à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance ; (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable ; (iii) le développement du capital humain ; (iv) le développement à la base et la réduction des déséquilibres régionaux. Pour l'opérationnaliser, un programme d'actions prioritaires a été élaboré, servant à la programmation des investissements dans le cadre du budget de l'État.

La mise en œuvre des politiques publiques (notamment du DSRP Intérimaire et du DSRP-C) a fait l'objet de bilans à travers les rapports d'avancement, le rapport spécial au titre de l'initiative PPTE et le rapport global d'évaluation, indiquant des avancées notables aux plans politique, économique et social.

Au plan politique, les mesures se sont succédées pour renforcer la démocratie et la construction de l'État de droit. Elles ont concerné les aspects de la consolidation de l'activité des partis politiques, de la paix et de la stabilité sociale, la dynamisation du travail parlementaire, la promotion du dialogue social, la réforme administrative et du système judiciaire, la lutte contre la corruption et la ratification des instruments internationaux et régionaux des droits de l'Homme. Ces acquis ont favorisé la reprise de la coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux et ouvert de nouvelles perspectives d'assistance.

Au plan économique, la période écoulée s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles pour accroître la performance et améliorer les atouts compétitifs de l'économie. Elle a été marquée par la réorganisation du cadre macroéconomique, notamment le retour à une

situation assainie des finances publiques. Ce qui a permis une reprise de la croissance qui s'est avérée un peu plus importante ces trois dernières années.

Les réformes économiques menées dans ce cadre ont permis d'atteindre, en décembre 2010, le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Au plan social, le Togo a enregistré des avancées en matière de développement humain. Les efforts du Gouvernement, à travers la mise en œuvre des politiques et stratégies dans les secteurs sociaux, se sont traduits par des progrès tant en matière d'offre de soins que d'utilisation des services de santé, de lutte contre le VIH/Sida et les IST et de scolarisation, grâce à la politique de subvention de la césarienne, de gratuité des ARV et vaccins de routine, de gratuité du préscolaire et du primaire publics, et de desserte en eau potable.

En dépit de ces évolutions encourageantes, le Gouvernement Togolais est conscient que les efforts doivent être poursuivis pour renforcer le processus démocratique et parachever la réconciliation nationale. Par ailleurs, l'économie togolaise demeure encore fragile et vulnérable aux aléas climatiques et aux chocs exogènes (dépréciation du dollar, volatilité des cours des matières premières, détérioration des termes de l'échange, crise financière internationale, etc.). L'incidence de la pauvreté demeure élevée. L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) reste une préoccupation et un défi majeur qui nécessitent des efforts soutenus. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement qui a décrété le quinquennat 2010-2015 comme celui du développement en vue de répondre de manière plus satisfaisante aux attentes des Togolais, notamment ceux particulièrement touchés par la pauvreté.

Tirant profit des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP I et du DSRP-C, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'emploi (SCAPE) vient comme une réponse à ce défi majeur. Elle est dictée par la volonté du Gouvernement non seulement de renforcer les acquis enregistrés ces dernières années dans les domaines politique, économique et social, mais aussi d'assurer la consolidation des bases d'une croissance accélérée, inclusive, génératrice d'emplois.

La SCAPE est à la fois un document et un processus. *Etant un document*, elle offre une feuille de route au Gouvernement, aux partenaires au développement, au secteur privé, à la société civile et aux organisations syndicales et indique les orientations stratégiques du Togo, les besoins requis pour atteindre les objectifs stratégiques, leur modalité de réalisation, les coûts liés à leur réalisation et les moyens de financement de la stratégie. Elle expose la vision d'un développement humain durable à moyen terme pour le Togo et propose à cet effet un cheminement progressif du pays vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle comporte un certain nombre de fonctionnalités saillantes, qui en font *le cadre de référence de la politique du Gouvernement pour la période quinquennale 2012-2016*. En effet, le document de stratégie est :

Un cadre intégré de développement pour le Togo, dans lequel sont articulées les politiques macroéconomiques, sectorielles, sociales et d'aménagement du territoire, dont l'objectif commun est d'accélérer la croissance, de renforcer son caractère inclusif et de générer des emplois afin de réduire la pauvreté monétaire.

Un cadre de cohérence financière à court et à moyen termes pour le Gouvernement. Il met en cohérence l'évolution des ressources propres générées par la croissance avec les besoins de financement des stratégies sectorielles, assurant en retour que le rythme d'exécution des stratégies macro et sectorielles affecte aussi le chemin de la croissance économique. Dans le même sens, il offre un cadre qui assure la conformité entre les politiques fiscales et budgétaires du Gouvernement avec les objectifs d'appui aux secteurs productifs et aux secteurs sociaux. Cette mise en cohérence financière à court et à moyen termes est assurée dans la SCAPE grâce à un effort rigoureux de cadrage macroéconomique et budgétaire.

Un cadre de coordination de l'action gouvernementale : Les objectifs ne pourront être atteints que si la volonté et les ressources publiques sont effectivement mobilisées et dirigées vers les axes stratégiques indiqués dans le document, et si les programmes sont efficacement exécutés. Il en est autant des prévisions de croissance sectorielle, dont la réalisation repose sur la mise en œuvre efficace des réformes et des programmes sectoriels. En cela, le document du Togo offre un cadre de référence permettant de mieux cibler et coordonner l'action gouvernementale. Il est aussi le cadre de cohérence de l'ensemble des stratégies de développement du Gouvernement.

Un cadre de consultation et de concertation avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement : Le document de stratégie du Togo est le fruit d'un processus participatif et consultatif intense mené par le Gouvernement dans les différentes régions du pays. Des rapports régionaux ont ainsi permis, avec l'appui des forces vives, d'identifier les problèmes économiques et sociaux dans leurs diversités régionales et d'impliquer les populations dans l'analyse et la formulation de la stratégie. Le Gouvernement entend institutionnaliser et approfondir cette approche dans la mise en œuvre, le suivi et la révision périodique de la stratégie. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le Gouvernement, tout en assumant son rôle de leadership, a mis en œuvre un dispositif de consultation avec les partenaires au développement et entend faire de ce document le cadre de référence pour l'alignement des interventions des partenaires. A travers l'opérationnalisation du Dispositif Institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement (DIPD), il entend ainsi renforcer ce processus pour la mise en œuvre, le suivi et les révisions de la SCAPE ainsi que pour la mobilisation et la coordination des concours extérieurs.

Un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement. L'élaboration de la SCAPE a été sous-tendue par une série d'importants travaux analytiques visant à éclairer les choix, définir les priorités et mettre en cohérence les objectifs et les moyens. Au rang de ces travaux figurent le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2010), qui permet d'actualiser dans de nombreux domaines les bases de référence du système statistique national, et l'enquête basée sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB 2011) pour actualiser les indicateurs de pauvreté.

En tant que processus, la SCAPE du Togo a été élaborée selon une approche séquentielle définie de manière participative. Son processus de formulation a comporté cinq grandes étapes :

Elaboration d'une feuille de route : Le Secrétariat Technique du DSRP (ST-DSRP), composé de cadres du Ministère chargé de la planification, a élaboré, en septembre 2011, une feuille de route qui donnait une vue d'ensemble du processus d'élaboration de la SCAPE, identifiait les principaux repères et précisait les différentes étapes du processus. Le ST-DSRP a également assuré le secrétariat technique du mécanisme institutionnel et la gestion courante des activités liées au processus.

Enquêtes et études : L'élaboration d'un document de référence de l'envergure de la SCAPE, exige la prise en compte d'un certain nombre de préalables parmi lesquels figurent les enquêtes et études. Cette phase permet d'affiner les données et d'améliorer les connaissances des différents secteurs, les besoins des populations les plus démunies sous forme de droits afin de mieux cibler les stratégies idoines à mettre en œuvre. Ainsi, la collecte des données s'est réalisée à travers des enquêtes quantitatives et qualitatives (RGPH4 - 2010, MICS4- 2010, enquête QUIBB - 2011, etc.), en vue de bénéficier d'une situation de référence qui constitue les indicateurs de base. Elle a porté aussi sur les revues et notes documentaires sur les politiques, stratégies et plans de développement. L'évaluation du DSRP-C a permis d'affiner les lignes directrices et les grandes orientations stratégiques de la SCAPE. Enfin, des personnes ressources ont été mobilisées pour apporter un appui spécifique pour traiter des thématiques émergentes et transversales à intégrer dans la stratégie.

Travaux de planification stratégique : Cette étape a permis de mener les travaux sur les stratégies globales et sectorielles compatibles avec l'orientation politique donnée. Les analyses se sont efforcées de prendre en compte les questions transversales, la contribution des Organisations de la Société Civile

(OSC), du Secteur Privé et des Régions. L'axe central de cette étape a tourné autour du Forum National d'orientation et la tenue des comités sectoriels.

Le Forum national d'orientation, organisé par le Gouvernement du Togo du 12 au 13 décembre 2011, a regroupé plus de deux cents (200) représentants des différents départements ministériels, des institutions de la République, du secteur privé et de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers. Il avait pour principaux objectifs de : (i) mobiliser les parties prenantes en vue d'une appropriation du processus de la SCAPE ; (ii) susciter une compréhension commune des enjeux de développement économique et social que le Togo devra relever au cours des cinq prochaines années ; (iii) procéder de façon participative aux choix des axes de la SCAPE. Au cours de ce forum, le rappel de la feuille de route et de la démarche de planification dans le cadre du processus, ainsi que les échanges sur les lignes directrices de l'élaboration de la SCAPE (participation, appropriation, responsabilité mutuelle et communication), ont permis d'améliorer le niveau de compréhension de l'ensemble du processus afin de garantir la mobilisation des acteurs et leurs contributions optimales à l'élaboration et à sa mise en œuvre.

Les comités sectoriels, avec l'appui de personnes ressources, ont finalisé les contributions dans les onze (11) secteurs d'activités regroupés comme suit : (i) Agriculture et sécurité alimentaire ; (ii) Gouvernance politique et administrative ; (iii) Justice, droits de l'homme et sécurité ; (iv) Défense ; (v) Infrastructures de soutien à la croissance ; (vi) Secteur privé et compétitivité ; (vii) Santé et VIH/Sida ; (viii) Promotion, protection sociale et emploi ; (ix) Gouvernance économique et capacités institutionnelles ; (x) Eau, assainissement, environnement et cadre de vie ; (xi) Education.

Les travaux des comités sectoriels se sont déroulés de fin février à mi-avril 2012. Ils ont permis d'approfondir l'analyse des atouts, des contraintes, des vulnérabilités et des opportunités de chaque secteur concerné afin de dégager les priorités stratégiques susceptibles d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Ils ont abouti à des propositions de mesures prioritaires.

Les contributions spécifiques de la société civile, du secteur privé et des régions, dans l'optique de l'approche participative imprimée au processus d'élaboration de la SCAPE, ont été formulées et validées par des comités ad hoc mis en place à cet effet, au cours de la période allant de février à avril 2012. Elles ont permis, d'une part, de collecter les préoccupations des acteurs de la société civile et du secteur privé et, d'autre part, de recenser les priorités régionales de développement, tout en veillant à la cohérence de celles-ci avec les stratégies sectorielles projetées au niveau national et les plans régionaux de développement. Ces contributions ont été versées comme input à la formulation de la SCAPE.

L'exercice de cadrage macroéconomique et budgétaire a été réalisé par une équipe conjointe du Ministère chargé de la Planification et du Ministère de l'Economie et des Finances, sous le leadership de ce dernier. Un groupe de travail a été mis en place pour examiner et valider les travaux de cadrage. Il a pu bénéficier d'un appui de personnes ressources. Le cadrage a consisté à mettre en cohérence les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté avec les besoins de financement de l'économie.

La rédaction de la version préliminaire de la stratégie : Sur la base des rapports des onze comités sectoriels, des données d'enquêtes, des contributions spécifiques du secteur privé, de la société civile et des régions et d'autres documents d'orientation nationale, une équipe restreinte a été mise en place en vue de la formulation de la version préliminaire du document. Des personnes ressources ont aussi accompagné le processus pour lui garantir sa qualité technique et assurer la prise en compte des questions transversales (genre, VIH/Sida, environnement, population) dans le projet de document. Au cours de ces travaux, une ébauche du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) a été élaborée.

Le processus de validation et d'adoption du projet de document a comporté quatre niveaux de dialogue :

Le premier niveau de dialogue a concerné les concertations techniques aux niveaux régional et central autour de la version préliminaire. Elles ont été organisées, du 11 au 13 juin 2012, en vue de recueillir

leurs avis respectifs sur la pertinence des orientations stratégiques retenues dans le projet de document comme susceptibles d'accélérer la croissance économique dans la perspective de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

Le deuxième niveau de dialogue a porté sur l'atelier des Directeurs de Cabinet et Secrétaire Généraux de Ministères, qui s'est tenu du 27 au 29 juin à Nangbéto, avec pour objectif d'assurer une forte appropriation par les principaux collaborateurs des membres du Gouvernement des enjeux conceptuels, d'implémentation et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCAPE.

Le troisième niveau de dialogue a consisté en l'organisation d'un atelier national de validation de la SCAPE organisé du 12 au 13 juillet 2012, pour apprécier les options stratégiques et leur faisabilité, et rechercher le consensus sur le projet de document. L'atelier a regroupé toutes les catégories d'acteurs de développement, conformément aux dispositions de la feuille de route, en vue de s'accorder de manière consensuelle sur le contenu de la stratégie.

Le quatrième niveau de dialogue a consisté à l'examen du document par le Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD), présidé par le Premier Ministre. Il a permis de recueillir ses observations et amendements pour finaliser le document.

Après ce dernier niveau de consensus sur le projet de document, celui-ci a été soumis en conseil des ministres qui l'a adopté le 6 juillet 2012.

Il importe de souligner que le processus a bénéficié d'une assistance technique, en vue de veiller sur la qualité des résultats des travaux. Au total, le processus de formulation de la SCAPE aura duré dix (10) mois, allant de septembre 2011 à juillet 2012, avec une large participation de différents acteurs au niveau central et décentralisé.

Le présent document, fruit du processus participatif décrit ci-dessus, est articulé autour de cinq (5) chapitres.

Le premier chapitre retrace l'évolution de la situation économique et sociale au cours des dernières années. Il apprécie ensuite l'état de l'environnement ainsi que les efforts fournis par le Gouvernement en matière de la gouvernance. Enfin, il tire les enseignements de mise en œuvre des politiques de développement pour poser les bases de formulation de la SCAPE.

Le deuxième chapitre présente la nouvelle stratégie de développement du Togo. Ce faisant, il énonce les fondements et les orientations stratégiques de la SCAPE pour la période 2012-2016. Cinq axes stratégiques ont été retenus et constituent son ossature. Ce sont : (i) le développement des secteurs à fort potentiel de croissance, (ii) le renforcement des infrastructures économiques, (iii) le développement du capital humain, la protection sociale et l'emploi, (iv) le renforcement de la gouvernance et, (v) la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

Le troisième chapitre présente le cadrage macroéconomique et budgétaire, à savoir le chiffrage et le financement de la stratégie. A cet effet, il explore deux scénarios : un scénario de croissance modérée dit *scénario de référence*, qui se situe dans le prolongement des tendances enregistrées ces trois dernières années et partage les mêmes hypothèses que celles du programme en négociation avec le FMI. Un scénario alternatif, dit *scénario de croissance accélérée*, est également envisagé. Il expose les politiques à moyen terme que doit mettre en œuvre le Togo pour se situer sur une trajectoire de développement lui permettant de réaliser son ambition d'émergence économique à l'horizon 2030. C'est le scénario d'une croissance forte et durable et de progrès social partagé, marqué par le recul significatif du sous-emploi, de la pauvreté et des inégalités.

Le quatrième chapitre traite de la mise en œuvre de la stratégie, à travers les mécanismes et principaux instruments d'opérationnalisation, notamment le programme d'actions prioritaires et les rapports d'avancement et de performance, les revues, les notes de conjoncture, les études, les enquêtes et un

suivi participatif. Un dispositif institutionnel qui s'appuie sur des cadres de dialogues sectoriels pour mieux exercer la reddition des comptes, a été retenu par le Gouvernement.

Le cinquième chapitre décrit les risques qui pourraient entraver le bon fonctionnement du schéma de développement arrêté par le Togo. Cinq grandes catégories de risques ont été énumérées pour attirer l'attention sur les dispositions à prendre pour les minimiser. Il s'agit du risque lié à l'instabilité politique, du risque financier, du risque lié à un manque de leadership national et à une faible adhésion des acteurs, du risque lié à la conjoncture internationale et régionale et du risque lié aux chocs climatiques.

En annexe à ce document figurent le tableau des résultats-clés, la matrice des mesures stratégiques, les tableaux des indicateurs et des différents scénarii du cadrage macro-économique et budgétaire.

Un document séparé contenant les matrices de programmation et de suivi de la mise en œuvre des stratégies sectorielles (Programmes d'Actions Prioritaires) bien que non annexé au présent document ; en constitue une partie intégrante.

CHAPITRE 1 : BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

Ce chapitre fait le bilan de mise en œuvre des politiques de développement au cours de la période 2008-2011. Il passe en revue les principales caractéristiques des récentes performances économiques en s'inspirant également des résultats de l'évaluation de mise en œuvre du DSRP-C. Par la suite, il présente la situation sociale globale du Togo, en faisant une revue approfondie des caractéristiques démographiques, du profil et des dynamiques de la pauvreté, du niveau de développement humain, de l'état de l'environnement ainsi que des efforts fournis par le Gouvernement en matière de gouvernance. Enfin, il tire les enseignements pour orienter les priorités et les stratégies qui sont formulées dans les chapitres ultérieurs.

1.1. PERFORMANCES ECONOMIQUES 2008-2011

1.1.1. Croissance économique

Le contexte national a été marqué par la poursuite des efforts pour maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et améliorer l'environnement des affaires. En dépit des répercussions de la récession mondiale, les résultats des efforts déployés par le Togo ont permis de placer l'économie sur un sentier de croissance économique. En effet, avec un taux de croissance du PIB réel de 2,4% en 2008, la croissance est passée de 3,4% en 2009 à 4,0% en 2010 et 4,9% en 2011. Pour l'année 2012 qui s'inscrit dans le prolongement des tendances observées au cours de ces trois dernières années, elle est estimée à 5,6%. La croissance économique au Togo aura ainsi affiché une hausse régulière, en bénéficiant à la fois des faveurs du climat et des effets des politiques contra-cycliques mises en œuvre par le Gouvernement (soutien à l'agriculture, hausse des dépenses d'investissement public).

L'analyse des parts relatives des différents secteurs dans le PIB réel révèle qu'entre 1990 et 2011, le secteur primaire est resté dominant avec un poids moyen de 36,8%, suivi du secteur tertiaire marchand pour 26,0% et du secteur secondaire pour 17,4% (CF. tableau n° 1 ci-après). En effet, l'agriculture est restée le secteur qui offre le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois, accroître les revenus des pauvres et contribuer à la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie. Ainsi, le bilan alimentaire dégage des surplus de l'ordre de 38% pour la production nationale de tubercules, 31% pour les légumineuses et 7,6% pour les céréales. Le bilan des disponibilités alimentaires montre une ration calorique moyenne de 2 284 kJ en 2000/2001 par habitant, équivalant à peu près à la ration minimale recommandée. La contribution du secteur rural aurait sans doute été encore plus forte, si une grande réforme foncière susceptible d'encourager les investissements à même de préserver la fertilité des sols et d'augmenter la productivité avait été menée et si des pistes rurales de meilleure qualité et un bon système d'information sur les marchés avaient été disponibles. Le tableau n° 1 ci-après donne les parts relatives sectorielles dans le PIB réel.

Tableau 1 : Parts relatives des secteurs dans le PIB réel entre 1990 et 2011

Parts relatives (%)	Moyenne 1990-2011
Secteur Primaire	36,8
Secteur Secondaire	17,4
Secteur Tertiaire	26,0
Production imputée des services bancaires	-1,8
VAB des branches non marchandes	13,5
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	4,7
Droits et taxes à l'importation (DTI hors TVA)	3,4
PIB	100,0

Source : Direction de l'Economie, 2012

Sur la période 2008-2011, la contribution du secteur primaire à la croissance a été forte sur la majeure partie de la période avec des écarts faibles entre l'évolution du PIB réel et celle du secteur primaire. Par contre, la contribution du secteur secondaire à la croissance, mise à part pour l'année 2008, est apparue faible sur la majeure partie de la période avec des écarts importants entre l'évolution du PIB réel et celle du secteur secondaire. Quant au secteur tertiaire marchand, sa contribution à la croissance aura été pro cyclique sur la majeure partie de la période avec des écarts relativement faibles entre l'évolution du PIB réel et celle du secteur concerné (CF Tableau 2 et Annexe n°7).

Tableau 2: Contributions à la croissance économique de 2008 à 2011 (en %)

Secteurs	2008	2009	2010	2011 (Estimations)
Primaire	1,4	3,1	0,9	2,0
Secondaire	1,2	0,1	1,0	0,9
Tertiaire	-0,2	0,4	0,9	0,2
Production imputée des services bancaires	0,6	-0,1	-0,3	-0,2
VAB des branches non marchandes	-0,3	0,0	1,0	1,2
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-0,1	2,3	1,3	0,0
Droits et taxes à l'importation (DTI hors TVA)	-0,2	-0,3	0,4	0,7
PIB ï Produit Intérieur Brut	2,4	3,4	4,0	4,9

Source : Données de PRECOMAT 2.0, Direction de l'Économie, 2012

En 2011, la croissance du PIB réel a été tirée par le secteur primaire (avec une contribution de l'ordre de 2,0 points contre 0,9 point en 2010) et le secteur secondaire (0,9 point contre 1,0 point en 2010). La contribution du secteur tertiaire est estimée à 0,2 point contre 0,9 point en 2010. En effet, en 2011, le secteur primaire a connu une croissance de 5,1% (contre 2,3% en 2010), reposant surtout sur la branche agriculture (+ 5,1% contre 1,3% en 2010) et en particulier sur les bonnes performances enregistrées au niveau des cultures de rente dont la production a été en progression de 28,5 % par rapport à 2010. La culture du coton enregistre une forte hausse de 70,6% en raison de la redynamisation du secteur. La production vivrière, quant à elle, s'est accrue de 3,5% en 2011 contre 0,4% en 2010.

La croissance du secteur secondaire observée en 2011 (4,5%) est liée essentiellement à la reprise dans la branche des BTP (21,1% contre 6,8% en 2010), des industries extractives (17% en 2011 contre 2,1% en 2010) et à la poursuite de la croissance dans la branche des industries manufacturières (7,4% en 2011 contre 4,5% en 2010).

Quant au secteur tertiaire, la croissance en 2011 s'est établie à 1% contre 3,7% en 2010 en raison de la forte décélération du rythme de croissance observée au niveau de la branche Banques ï Assurances (1,8% en 2011 contre 4,9% en 2010) et Autres services marchands (-2,1% en 2011 contre 5,7% en 2010) et en partie au niveau de la branche Commerce (3% en 2011 contre 4,8% en 2010).

S'agissant des emplois du PIB, l'analyse montre qu'au Togo, la demande intérieure dépasse structurellement le PIB depuis les années 90, ce qui reflète la forte dépendance à l'assistance extérieure et aux transferts. La consommation a été en moyenne de l'ordre de 97% du PIB au cours des trois à quatre dernières années, dont près de 87% pour la consommation privée. La part globale de l'investissement dans le PIB est passée de 17,8% en 2008 à 18,9% en 2011, soit une moyenne de 18,4% sur la période 2008-2011 contre 16,1% sur la période 2000-2007. Cette progression a été essentiellement le fait de l'investissement public, dont le taux a presque doublé passant de 4,7% à 8,6% pendant la période, alors que le taux d'investissement privé a enregistré un tassement (passant de 13,1% en 2008 à 10,3% en 2011). Pour 2012, la tendance se poursuivra avec un taux d'investissement brut estimé à 21,2% dont 10,9% pour l'investissement public.

Le solde épargne-investissement est resté constamment négatif sur toute la période (de l'ordre de 6% du PIB en moyenne), illustrant la grande faiblesse de l'épargne nationale. Pour 2012, il restera négatif, de l'ordre de 8,1% du PIB

La situation économique nationale a aussi été marquée par une bonne maîtrise de l'inflation. En effet, le taux d'inflation s'est établi à 1,8% en 2010 contre 8,7% en 2008. Après les tensions inflationnistes de 2008 du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers, la baisse de l'inflation en 2010 a en effet été possible grâce à une récolte vivrière satisfaisante et à la subvention des prix des produits pétroliers. En 2011, le taux d'inflation a été de 3,6%, légèrement supérieur à la norme communautaire de 3%, du fait principalement de la hausse des prix du carburant et de l'électricité. Pour 2012, il est estimé à 2,5%.

1.1.2. Equilibres financiers et externes

Le souci d'une bonne gestion des ressources publiques s'est traduit par la conduite de réformes importantes des finances publiques dans le cadre du Plan d'Actions pour la Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PA-RGPF). Le solde budgétaire de base rapporté au PIB a pu être contenu, variant de -1,3% en 2009 à 1,3% en 2010 et à -1,6% en 2011. La détérioration du critère en 2009 et en 2011 s'explique essentiellement par une progression des dépenses en capital financées sur ressources internes et reflète l'option choisie par le Gouvernement de mettre en œuvre une politique de reconstruction des infrastructures du pays. En 2012, il est estimé à -2,5% du PIB. La pression fiscale a progressé, passant de 14,9% du PIB en 2008 à 15,7% en 2010 et à 17,1% en 2011, dépassant la cible de 16,3%. Pour 2012, elle est estimée à 17,5%. Cette évolution reflète l'effet combiné des réformes mises en œuvre au niveau des régies financières.

Toutefois, il faut noter que ces réformes sont menées de manière fragmentaire dans une optique de court terme. Le potentiel fiscal n'est pas entièrement exploité et l'évolution du niveau des recettes est assortie d'un risque de fluctuation. Il s'avère nécessaire de concevoir une profonde réforme intégrée du système de collecte des recettes afin d'améliorer progressivement le niveau d'autonomie du pays en matière de financement de son développement.

Le taux d'exécution du budget général de l'Etat est passé de 72% en 2008 à 61% en 2010 et 66% en 2011. Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 52% en 2008, de 61% en 2010 et de 64% en 2011. Au regard de l'ampleur de la demande sociale, cette sous-consommation du budget pose un réel problème de capacités d'absorption qu'il sera urgent d'adresser vigoureusement au cours du prochain programme économique.

En matière de priorisation des dépenses, le Gouvernement a mis l'accent sur les secteurs sociaux conformément aux objectifs de sa stratégie de réduction de la pauvreté et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, la part du budget allouée aux secteurs prioritaires (base exécution) s'est nettement accrue, passant de 38% en 2008 à 43,4% en 2009 puis à 52% en 2010 et 54% en 2011, sous l'effet de l'amélioration de la chaîne d'exécution des dépenses publiques.

Les équilibres extérieurs sont restés fragiles en raison de l'importance des chocs exogènes. La balance commerciale est structurellement déficitaire : -14,3% du PIB en 2008 contre -12,5% en 2011. En 2012, le déficit est estimé à -15,2% du PIB. Le déficit du solde courant s'est amélioré passant de 7% du PIB en 2008 à 6,4% en 2011. En 2012, il est estimé à 8,1% du PIB du fait de la dégradation de la balance commerciale. En raison de l'excédent du compte de capital et des opérations financières, le solde global de la balance des paiements a été excédentaire de 36,5 milliards FCFA en 2010 et 31,7 milliards en 2011. Par contre, en 2012, les estimations donnent un solde négatif de 52,7 milliards FCFA dans la perspective d'une dégradation plus importante qu'en 2011 du solde des transactions courantes.

S'agissant de la dette extérieure, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en décembre 2010, le pays a bénéficié d'une annulation de 82% de l'encours de cette dette (355,4 milliards de FCFA dont 308,4 milliards de FCFA de dette envers le Club de Paris et 47,0 milliards

dans le cadre de l'initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale) contribuant à restaurer la solvabilité de l'Etat et la soutenabilité de l'endettement extérieur. En effet, la dette publique extérieure qui représentait 53% de la dette publique totale, s'élevait à fin décembre 2010 à 523,4 milliards de FCFA, soit 33,4% du PIB alors qu'elle représentait 51,6% du PIB en 2009. Le taux d'endettement est passé de 86,2% en 2009 à 47,1% en 2010 et s'est établi à 46,4% en 2011. Quant à l'apurement de la dette intérieure commerciale privée, elle est en bonne voie avec 71% de cette dette payée à fin décembre 2010, contribuant ainsi à soutenir la relance économique dans le secteur privé. En 2011, environ 14,7 milliards FCFA ont été réglés au titre de la dette intérieure.

En tout état de cause, le bilan des performances économiques montre que le cadre macroéconomique au Togo est relativement stabilisé avec (i) un niveau d'inflation modéré, (ii) un niveau d'endettement extérieur en net recul, (iii) une amélioration notable des recettes budgétaires assortie d'une maîtrise des dépenses publiques. Cependant, le taux d'investissement global bien qu'en hausse reste relativement modeste pour impulser une croissance forte. La sous-consommation chronique des crédits budgétaires apparaît par ailleurs comme un frein sérieux au plein déploiement des politiques publiques et à la maximisation de leurs impacts.

1.1.3. Compétitivité et coûts des facteurs

Ces performances macroéconomiques encourageantes ont certes permis au Togo de renouer avec la croissance économique durant les trois dernières années, mais la structure du tissu économique du pays, qui a peu varié au cours des dernières années, rend la croissance économique du Togo fragile et particulièrement sensible aux chocs exogènes et aux aléas climatiques.

La croissance économique au Togo reste en effet structurellement handicapée par une faible productivité globale des facteurs (PGF) et des coûts des facteurs de production élevés. Ainsi, depuis 1980, la PGF a évolué à la baisse, comme l'indique le tableau n° 3 ci-après. La baisse du ratio capital/travail, associée au recul de la PGF, a contribué à réduire la productivité de la main-d'œuvre et le revenu par habitant. Bien que la population active ait progressé grâce à l'amélioration de l'éducation, l'accumulation du capital physique stagne depuis les années 90, contribuant à la baisse régulière de la PGF depuis 1980. L'investissement moyen par habitant sur la période 2000-2005 est restée très faible au Togo, de l'ordre de 45 \$ contre 90 \$ pour l'Afrique Subsaharienne

Tableau 3: Décomposition de l'évolution de la Productivité Globale des Facteurs

Période	Croissance du PIB	Capital physique	Capital humain	Main-d'œuvre	PGF	Croissance PIB/habitant
Années 80	1,2%	0,3%	0,4%	2,4%	-1,9%	-2%
Années 90	2,2%	-0,1%	0,3%	2,1%	-0,1%	-0,5%
2000-2007	2%	0,4%	0,5%	1,8%	-0,7%	-0,8%

Source : Togo, *Mémoire économique du pays et étude diagnostique pour l'intégration du commerce*, Banque Mondiale, Septembre 2010, page 72

Pour ce qui concerne les coûts des facteurs, le tarif moyen de l'électricité -basse tension- au Togo était de 100 F CFA/KWh jusqu'en juillet 2009, tarif à comparer à une moyenne en Afrique subsaharienne de 56 F CFA/KWh, de 30 F CFA/KWh en Amérique Latine et de 17 F CFA/KWh en Asie du Sud¹. En juillet 2009, une augmentation de 12% de la tarification moyenne tension (clients industriels) est intervenue au Togo, alors que le tarif des ménages n'a pas été affecté.

¹Togo, *Mémoire économique du pays et étude diagnostique pour l'intégration du commerce*, Banque Mondiale, Septembre 2010, page 40

S'agissant des télécommunications, la Société d'État, Togo Télécom, détient le monopole du marché de la téléphonie fixe au Togo. Les tarifs de la téléphonie fixe sont de 30 F CFA/minute pour les communications urbaines, 60 F CFA/minute pour l'interurbain, 120 F CFA/minute vers les cellulaires et 300 F CFA/minute à l'international. Le prix à l'international (qui a le plus grand impact sur les entreprises) est élevé par rapport à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Cette situation ne vaut pas seulement pour le trafic départ, mais également pour le trafic entrant, où le Togo se situe parmi les pays les plus chers en Afrique. En effet, les coûts de communications internationales en heure pleine vers l'Union Européenne et les pays de la CEDEAO et même vers le reste du monde pratiqués par le Togo (354 FCFA) étaient par exemple 2,7 fois plus élevés qu'au Sénégal (130 FCFA).

Sur le mobile à l'international, la quasi-totalité des communications passait obligatoirement par le réseau de Togo Télécom ; ce qui se reflétait dans la structure des prix : environ 300 F CFA la minute sur les pays de la CEDEAO (situation fin 2008) et 490 F CFA pour le reste du monde. Au Sénégal, le coût d'une communication internationale par l'opérateur Orange est de 170 F CFA/minute, soit un tiers du coût au Togo. Un nouvel accord a été finalement signé avec Moov, qui a dorénavant l'accès direct à l'international.

Pour l'accès à l'internet, le coût de l'abonnement peut être qualifié de prohibitif au Togo, comme l'illustre le tableau n°4 ci-après, une comparaison pourtant limitée uniquement à l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 4: Comparaison des tarifs mensuels Internet «entreprise» (en FCFA TTC)

	Togo (Togo Telecom)	Burkina Faso (Onatel)	Côte d'Ivoire (Aviso)	Sénégal (Sonatel)
ADSL 128 K	63 200	19 900	19 500	-
ADSL 256 K	82 600	34 900	20 000	-
ADSL 512 K	116 820	59 900	42 000	12 500
ADSL 1M	212 400	114 900	85 000	17 000
ADSL2 M	1 062 000	219 900	169 000	39 200

Source : Togo Télécom et recherches Internet sur les tarifs des autres opérateurs, 2008.

1.1.4. Réformes structurelles et climat des affaires

Dans le cadre des réformes structurelles, le Gouvernement a mené à bien un ambitieux programme afin de consolider les bases de la croissance.

Au niveau de la filière phosphate, le Gouvernement a accéléré les réformes afin de relever le niveau de production. En effet, il a entrepris à cet effet un audit stratégique et élaboré un plan d'affaires pour la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT), auxquels a été associée l'élaboration d'une nouvelle stratégie de relance de la filière. Cependant, malgré de lourds investissements effectués chaque année depuis 2010 par la SNPT et qui sont supposés se poursuivre jusqu'en 2014, les effets de ces dépenses massives sur l'augmentation de la production demeurent insignifiants et les retards dans l'exécution véritables des différentes phases dans les normes de transparence requises sont importants. Les efforts de bonne gouvernance dans la gestion du secteur extractif doivent être renforcés comme le témoigne aussi l'écart significatif au détriment de l'État enregistré au niveau des revenus déclarés dans la cadre du premier rapport ITIE. En rappel, le Togo a souscrit aux critères d'éligibilité de transparence devenant pays candidat à l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis le 20 octobre 2010. Ces premiers efforts de bonne gouvernance et transparence seront évalués au cours du processus de validation.

S'agissant de la filière cotonnière, des mesures adéquates ont été mises en œuvre par le gouvernement, depuis la création en juin 2009 de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), pour relancer de façon durable la production cotonnière et exploiter les opportunités qu'offre cette filière pour accélérer la croissance. Il s'agit, entre autres, du paiement des arriérés, du recrutement d'un nouveau Directeur Général par appel à candidature avec un cahier de charges, de la remobilisation des producteurs, et la mise en place d'un cadre réglementaire actualisé indiquant les rôles, responsabilités et obligations des

acteurs de la filière. D'autres réformes sont en cours et concernent (i) la mise en place d'une comptabilité analytique dans le but d'obtenir un système fiable de gestion de l'information comprenant l'établissement de procédures claires pour les circuits de vente, de créances, de recettes et d'achats ; (ii) le renforcement des capacités des leaders paysans au sein du conseil d'administration de la nouvelle société cotonnière du Togo. Enfin, les autres programmes en cours d'exécution au niveau de la filière portent sur (i) la prise de décisions visant la réduction des coûts de production à tous les niveaux ; (ii) le financement de la recherche et la réhabilitation des pistes cotonnières, des magasins de stockage du coton et des usines d'égrenage ; (iii) la mise en place d'un audit externe pour chaque exercice. L'objectif final est de parvenir, le plus rapidement possible, à une filière constituée d'une société cotonnière privée avec une participation minoritaire de l'Etat et des producteurs.

Dans le secteur énergétique, le gouvernement a poursuivi l'assainissement de la situation financière de la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET). A cet effet, il a procédé à l'ajustement des tarifs de l'électricité pour tenir compte des coûts de revient pour la CEET et contribuer à préserver sa viabilité financière. D'autres importantes réformes ont été mises en place notamment l'apurement des arriérés de l'Etat, des collectivités locales, des hôtels étatiques et des entités publiques à budget autonome envers la CEET. Par ailleurs, le gouvernement a lancé un audit organisationnel de la CEET dans l'objectif d'augmenter la performance de la compagnie et d'assurer un approvisionnement régulier du pays en électricité. Un contrat de performance (2009-2013) entre la CEET et le Gouvernement a été finalisé et est en cours d'exécution. Enfin, le Directeur Général de la CEET a été recruté à la suite d'un appel à candidature, avec un cahier de charges bien précis.

Dans le secteur financier, des progrès notables ont été enregistrés dans la restructuration du système bancaire afin qu'il puisse mieux jouer son rôle dans l'intermédiation financière et le financement de l'économie en vue de contribuer à la croissance économique. Le processus de désengagement de l'Etat du capital des banques publiques (BTCL, UTB, BTD et BIA-TOGO) a été lancé. L'Etat a repris les prêts improductifs de ces banques pour assainir leur portefeuille. C'est dans ce cadre qu'une étude de faisabilité de la mise en place d'une structure de recouvrement des prêts improductifs a été validée en juin 2010 et un business plan de la future société de recouvrement de créances a été élaboré.

Par ailleurs, la loi portant désengagement de l'Etat et autres personnes morales de droit public des entreprises publiques a été votée par l'Assemblée Nationale le 04 octobre 2010. La commission de privatisation mise en place a proposé une stratégie devant conduire à la privatisation effective des banques. Cette stratégie a été adoptée, les appels à manifestation d'intérêt et les appels d'offres ont été lancés respectivement en août et en décembre 2011.

Ces multiples réformes structurelles dans les entreprises publiques commencent à dégager des effets bénéfiques. Contrairement à 2009 où la part du budget allouée aux dépenses publiques était de 3,3% (au-delà de la cible 2,6%), du fait de l'accroissement des dépenses relatives à la restructuration bancaire et des transferts à la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), l'année 2010 a en effet été marquée par une baisse significative de la part du budget affectée aux entreprises publiques, qui est tombée à 1,5%, largement en dessous de la cible de 2,3% fixée dans le DSRP-C. Cela a permis à l'Etat de dégager des ressources supplémentaires pour les besoins d'investissements publics.

Concernant le système national de pension, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour remédier aux difficultés qu'ont connues la Caisse de retraite du Togo (CRT) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). A cet effet, un audit financier et organisationnel de la CRT a été réalisé et l'étude actuarielle de cette institution est achevée. Elle permettra d'établir une stratégie globale d'apurement de la dette sociale de l'Etat. Pour la CNSS, un audit organisationnel et financier et une étude actuarielle de la CNSS ont été réalisés. Un cabinet d'études a effectué une mission sur la possibilité de mettre en place un régime par capitalisation, et un autre recruté pour définir la politique d'investissement dans la perspective de la diversification des placements de la CNSS.

Dans le secteur des transports, le Gouvernement a poursuivi les réformes dans l'objectif de redynamiser les programmes d'entretien routier. A cet effet, il a dissout le Fonds d'entretien routier (FER) et l'a remplacé par le Fonds routier (FR), la Compagnie autonome de péage et pour l'entretien des routes (CAPER) et le Conseil national des routes (CNR). Dans le cadre du transport maritime, des réformes importantes ont été engagées depuis plusieurs années pour améliorer la qualité des services au Port Autonome de Lomé (PAL) et lui permettre de jouer son rôle de secteur porteur de croissance. A cet égard, les services de manutention ont été concédés à trois entreprises privées à savoir Manuport, SE2M et SE3M. En outre, l'introduction du logiciel Sydonia++ au poste de douane du port a contribué à l'amélioration de l'efficacité et de la célérité des opérations portuaires. Dans le cadre du transport aérien, des études sont en cours pour la construction d'un nouvel aéroport dans les environs immédiats de Lomé, pour suppléer l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema.

Agissant de l'amélioration du climat des affaires, la restructuration du Centre de formalité des entreprises (CFE) s'est poursuivie dans l'objectif d'en faire un réel guichet unique pour la création d'entreprises. Au plan réglementaire, le Gouvernement a pris des mesures incitatives pour réduire les procédures, délais et frais de création d'entreprise (décret du 7 mars 2012). Ainsi, les contraintes qui pèsent encore sur l'efficacité du CFE vont être progressivement levées pour réduire sensiblement le délai moyen de création d'entreprises. Les formalités de création des entreprises passent de 9 à 3 et sont : (i) l'immatriculation au registre du commerce et au crédit immobilier, (ii) la déclaration unique d'existence à la Direction Générale des Impôts, et (iii) l'inscription à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

D'autres mesures ont été prises pour accompagner le secteur privé et lui permettre de jouer son rôle de moteur de la croissance. Elles ont porté notamment sur la mise en place progressive des mécanismes de garanties bancaires et financières pour appuyer les PME/PMI dans leur recherche de financement à des taux préférentiels, et le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la microfinance. Pour la microfinance, les efforts du Gouvernement se sont poursuivis pour faciliter l'accès au crédit pour les petits producteurs dont la contribution à la croissance est significative. En effet, le taux de pénétration s'est accru (de 19,40 % en 2008 à 27,45 % en 2010), faisant passer le nombre total des bénéficiaires de 621 509 à 823 776, soit une augmentation de 202 267 bénéficiaires.

Dans le cadre de l'amélioration du système judiciaire, diverses actions ont été menées notamment le renforcement des capacités de l'Administration de la justice ainsi que des magistrats et auxiliaires de justice, le contrôle et l'audit des juridictions, l'amélioration du fonctionnement des juridictions et l'accès au droit et à la justice. Les progrès ci-dessus évoqués semblent cependant trop récents pour impacter sensiblement le climat général des affaires au Togo. Ainsi ; des efforts restent à fournir pour réduire sensiblement le délai moyen de création d'entreprises. En effet, dans le rapport «*Doing Business 2011*», le Togo occupe le 160^e rang sur 183 pays. Le pays affiche des résultats particulièrement mauvais en ce qui concerne la création d'entreprise, occupant le 169^e rang pour cet indicateur, avec un nombre moyen de jours nécessaires pour la création d'entreprises de 75 contre 31 jours pour le Bénin et 14 jours pour le Burkina Faso ; ce qui est une difficulté majeure au regard du besoin urgent de créer des emplois au Togo.

En ce qui concerne la protection des investisseurs, la situation n'est guère meilleure. Le Togo se classe au 147^{ième} rang et le Ghana par exemple au 44^{ième} rang. L'indice de la fiabilité des droits légaux (échelle de 0 à 10) est de 3,7 pour le Togo contre 6 pour le Ghana, une moyenne de 4,4 pour les pays d'Afrique au Sud du Sahara et 6 pour les pays de l'OCDE. L'indice de facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires est de 4 pour le Togo contre 6 pour le Ghana, une moyenne de 5 pour les pays d'Afrique au Sud du Sahara et 6,9 pour les pays de l'OCDE.

Concernant les paiements d'impôts et taxes, le Togo reste mal classé, soit au 157^{ième} rang alors que le Ghana par exemple occupe la 78^{ième} place. Le taux d'imposition total (% du bénéfice brut) est de 50,8 pour le Togo contre 32,7 pour le Ghana. Les taux d'imposition élevés semblent constituer un problème important au Togo, à commencer par la taxe sur les salaires. La récente réduction de l'impôt sur les

bénéfices à 27-30% représentait un progrès notable, mais la taxe de 7 % sur les salaires apparaît contreproductive à bien des égards, surtout dans un pays où la création d'emplois est érigée en priorité. Il convient de rappeler que la norme régionale recommandée en matière d'impôt sur les salaires est de 2%.

De même, pour le classement Ease of Doing Business 2012 d'Afrique au Sud du Sahara, la situation n'est guère meilleure. En effet, le Togo est 32^{ième} sur un total de 46 pays. Les résultats sont faibles notamment au niveau des indicateurs où l'Administration Publique est fortement impliquée : Création d'entreprise (41^{ième}), Obtention du permis de construire (34^{ième}), Enregistrement de la propriété (40^{ième}), Application des contrats (33^{ième}), Protection des investisseurs (28^{ième}). Les délais de traitement sont plus longs et les frais de dossiers importants. Les procédures administratives sont longues et coûteuses. Le Togo accuse ainsi un sérieux retard en termes de réformes par rapport au reste de la région d'Afrique de l'Ouest.

Toutefois, une enquête menée auprès des entreprises en 2009 indique que le coût du travail est très modéré au Togo ; ce qui devrait constituer un atout si la productivité du travail et la qualification se développent. Mais, la même enquête révèle que 22% des entreprises en Zone Franche et 18% des entreprises du territoire douanier estiment que la qualification de la main d'œuvre constitue une contrainte majeure à la compétitivité de l'économie et à l'attractivité des investisseurs privés étrangers.

1.1.5. Infrastructures de soutien à la croissance

Le Gouvernement togolais est conscient de l'importance des infrastructures économiques pour améliorer la compétitivité et accélérer la croissance. Aussi, avec l'appui de ses partenaires au développement, il a fourni d'importants efforts financiers pour renouveler ou réhabiliter les infrastructures de soutien à la croissance. C'est ainsi qu'en volume, la commande publique des travaux est passée de 24 412 millions F CFA en 2009 à 88 474 millions F CFA en 2011, soit un quasi triplement en deux ans.

Le niveau des réalisations est plutôt satisfaisant pour les pistes ouvertes et les routes en terre réhabilitées (environ 129 Km de pistes, 1 681 et 900 Km respectivement en 2009 2010, et 2011). Par contre, pour les routes nouvellement aménagées et bitumées et les routes bitumées réhabilitées, le niveau des réalisations est plutôt faible (25 Km 23 Km et 900 Km pour des objectifs de 141 Km 147 et 196 Km respectivement en 2009, 2010 et 2011), conséquence des retards accusés dans la réalisation de certains projets de bitumage programmés en 2010.

Par ailleurs, les progrès ont concerné le développement des infrastructures énergétiques et de télécommunications pour renforcer les bases de la croissance et de la compétitivité de l'économie. S'agissant des infrastructures énergétiques, le gouvernement a doté la CEET d'une centrale thermique supplémentaire de 20 MGW de puissance en 2009. Il a en outre signé un contrat avec la société Contour Global pour la production de 100 MW, qui a été mise en service en octobre 2010, renforçant ainsi la capacité de production énergétique du pays. Dans le même objectif, l'Etat togolais a signé avec un producteur indépendant (sélectionné suite à un appel d'offres) un contrat de concession pour la production d'électricité par une centrale éolienne de 24 MW. Enfin, la société Sodigaz a été inaugurée en 2010 pour la fourniture de gaz domestique aux ménages. Dans le domaine des télécommunications, les infrastructures mises en place ont permis de porter la télé-densité totale à 45,25% en 2010 contre 30,20% en 2008 et de réduire les coûts de télécommunications.

En dépit de ces efforts, la situation des infrastructures de transport reste préoccupante. Le pourcentage des routes en bon état est globalement estimé à 16,7%. Une grande partie de la population est confrontée à de graves difficultés de transport pour acheminer leur production vers les marchés et plus généralement pour s'intégrer dans l'économie nationale. Beaucoup reste à faire pour améliorer les pistes rurales et agricoles en vue d'appuyer la croissance. Le réseau ferroviaire qui date de l'époque coloniale comprend des voies très vétustes. Comme la croissance doit être une réalité pour les

populations vulnérables et démunies, le choix des zones de réalisation des infrastructures devra tenir compte des conditions de vie des populations en vue d'éviter une concentration de ces types de services.

En ce qui concerne le réseau aérien, des actions sont en cours pour moderniser et réhabiliter les installations de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema et celui de Niamtougou afin de satisfaire aux exigences de confort des passagers.

Le Port Autonome de Lomé a besoin d'investissements importants pour améliorer sa performance et son efficacité qui sont nécessaires au développement des services de commerce. La capacité de production énergétique reste insuffisante pour couvrir les besoins nationaux et répondre aux objectifs d'accélération de la croissance. Enfin et comme déjà évoqué plus haut, les coûts de télécommunications restent élevés par rapport à ceux pratiqués dans certains pays de la sous-région et obèrent la compétitivité de l'économie togolaise.

Au regard de cette situation, le Gouvernement est conscient qu'il devra : (i) adresser ces problèmes importants pour espérer tirer des gains de croissance et de compétitivité, (ii) restaurer la gouvernance du secteur soutenue par une vision stratégique forte pour le développement du secteur des infrastructures dans sa globalité.

1.2. SITUATION SOCIALE

Le Gouvernement, au cours des dix dernières années, a mis l'accent sur les réformes dans les secteurs sociaux tels que l'éducation et la formation, la santé et nutrition, le VIH-Sida, l'eau potable et l'assainissement, la protection sociale, la promotion de la jeunesse, l'équité et l'égalité de genre. Ces réformes se sont traduites par une progression régulière de l'indice de développement humain qui est passé de 0,408 en 2000 à 0,435 en 2011, positionnant le Togo au 162^e rang devant certains pays de la sous-région comme le Burkina Faso (181^e), le Mali (175^e), la Côte d'Ivoire (170^e), ou le Bénin (167^e). Toutefois, la progression de l'IDH au Togo est moins rapide que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne. En effet, en 2000, l'IDH du Togo (0,408) était supérieur à celui de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (0,401) alors qu'en 2011, l'IDH du Togo (0,435) est passé en-dessous de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (0,463).

1.2.1. Etat de la population

Il y a plus d'une trentaine d'années, le Togo affichait des niveaux élevés de mortalité et de fécondité. L'espérance de vie à la naissance ne dépassait guère 43 ans. La mortalité infantile atteignait un niveau élevé. Par ailleurs, le contexte socioculturel togolais était favorable à une forte fécondité.

En prenant conscience de l'importance de la variable démographique dans le développement économique et social, le Togo a mené au cours des années 90 des politiques de population en vue d'améliorer le bien-être de ses citoyens. Le Gouvernement a ainsi adopté en 1998 une politique nationale de population en vue de mieux maîtriser la croissance démographique. En dépit des efforts faits pour la mettre en œuvre, les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2010 montrent que la situation demeure préoccupante et émaillée de nombreux défis.

En effet, la démographie togolaise est caractérisée par une croissance rapide de la population, marquée par de fortes disparités régionales. La population totale est passée de 2.719.567 habitants en 1981 à 6.191.155 habitants en 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,84 % (équivalant à un doublement tous les 25 ans), et constituée en majorité de femmes (51,4 %). L'une des caractéristiques majeures de cette population, c'est aussi son inégale répartition sur le territoire national : la Région Maritime concentre 42% de la population totale alors qu'elle occupe 23,2 % de la superficie totale du pays. En outre, les taux de croissance démographique varient d'une région à l'autre. Il y a des régions à croissance démographique relativement modérée et inférieure au taux annuel moyen national comme les Plateaux (2,58 %) et la Kara (2,04 %), et des Régions à forte croissance démographique, comme la Région des Savanes (3,18 %) et la Région Maritime (3,16%). Cette disparité dans la répartition et la

croissance de la population pose évidemment des défis en termes d'aménagement du territoire.

La population togolaise est également très mobile, notamment la migration des enfants qui prend de l'ampleur. Elle migre en fonction des opportunités économiques, des campagnes rurales vers les villes mais aussi vers l'extérieur du pays.

Comme dans la plupart des pays dont l'économie est essentiellement agricole, la population du Togo est encore en majorité rurale, dans une proportion toutefois en régression, qui est passée de 74,8 % en 1981 à 62,3 % en 2010. Le phénomène d'urbanisation a surtout profité à la « Grande Agglomération de Lomé » où vivent 23,9 % de la population du pays ; il est assez peu maîtrisé, sans mesures d'accompagnement dans les domaines de la gestion urbaine et de l'environnement.

Cette urbanisation rapide et incontrôlée pose déjà de sérieux problèmes en termes de logements et d'infrastructures appropriées. Particulièrement dans la ville de Lomé, de nombreux groupes de population vulnérables vivent sur des sites inadaptés à la construction de logements, comme des zones menacées par les inondations, les glissements de terrain ou par d'autres risques liés aux phénomènes météorologiques.

Comme conséquence directe de l'exode rural, on constate un vieillissement de la population rurale. Les personnes âgées représentent aujourd'hui 7,3 % de la population togolaise, mais 2,2 % vivent en milieu urbain contre 5,2 % en milieu rural. En d'autres termes, ce sont les jeunes qui, confrontés à l'importance de la pauvreté en milieu rural, notamment à la faiblesse des revenus monétaires, à la pénurie des terres fertiles, et à l'insuffisance de l'accès aux infrastructures sociales de base, quittent la campagne pour s'exiler en ville. Le Gouvernement observe avec attention ce phénomène, qui en privant les campagnes de leurs forces les plus dynamiques et les plus créatrices, peut engendrer une baisse importante de la fécondité en milieu rural et mettre en cause la durabilité du développement rural au Togo.

La structure par sexe et par âge de la population issue du dernier recensement général de la population et de l'habitat reflète la grande jeunesse démographique du Togo, et prouve que la fécondité et la mortalité sont encore élevées, même si l'on constate une certaine tendance à la baisse. Les moins de 15 ans représentent 42 % et les moins de 25 ans 60 % de la population totale. Cette structure de la population souligne l'urgence d'investir plus que jamais dans l'éducation, la santé, la formation professionnelle et la création d'emplois, en réalisant parallèlement les réformes nécessaires dans ces secteurs pour maximiser l'impact de ces investissements.

Au-delà des migrations internes, l'on peut aussi noter depuis plus d'une vingtaine d'années un mouvement important d'émigration des Togolais vers les pays étrangers. La diaspora togolaise est en effet estimée à un million cinq cent mille personnes, la plupart résidant dans les pays africains. L'apport économique de ces Togolais de l'extérieur est de plus en plus reconnu. Selon la BCEAO, environ 855 milliards de Franc CFA ont été envoyés par la diaspora togolaise entre 2000 et 2010. Ces envois de fonds ont contribué à une augmentation du revenu disponible brut sur cette période de 1,2% à 8,9% et représentaient 9,7% du PIB en 2010. Ces transferts constituent en moyenne 2 à 4 fois les investissements directs étrangers au Togo et forment la principale source de financement extérieur non génératrice d'endettement.

Ils contribuent principalement à l'amélioration de l'accès aux services sociaux et à la lutte contre la pauvreté dans le pays. Cependant, les ressources et potentialités de cette diaspora demeurent encore insuffisamment valorisées pour le pays du fait de multiples contraintes dont (i) la méconnaissance réelle de leurs caractéristiques sociogéographiques, socioprofessionnelles, socioéconomiques ; (ii) le manque d'organisation surtout du côté des migrants en dehors des efforts des associations des ressortissants et des membres de confréries dans les pays d'accueil ; (iii) la faible information des Togolais de l'extérieur sur les structures, les procédures ainsi que les opportunités d'affaires. Il est donc important pour le Gouvernement de mettre en place les mécanismes permettant d'optimiser ces transferts de fonds.

1.2.2. Niveau de développement du capital humain

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour développer le capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents dans les services sociaux. La volonté du Gouvernement d'investir dans le capital humain, à travers notamment le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la situation sanitaire s'est traduite par les réformes engagées dans ces différents secteurs. Le développement du capital humain est lié à la croissance, à la réduction des inégalités et à l'inclusion des populations dans le processus de création de richesses. Les différents aspects du capital humain de par leur corrélation ne sauraient être indépendamment traités. A titre d'exemple, le développement cognitif des enfants et leur réussite dans le système éducatif sont fortement liés à leur nutrition à bas âge. De plus, au niveau de l'environnement scolaire, les difficultés d'accès à l'eau potable, aux services énergétiques, aux blocs sanitaires différenciés, de même que l'absence d'infrastructures adéquates, limitent les performances de ce secteur, notamment en ce qui concerne les filles.

Au Togo, la décennie passée a été marquée par une amélioration des taux de couverture dans les secteurs sociaux, mais trop souvent encore au détriment de la qualité.

1.2.2.1. Education et formation

L'éducation et la formation ont toujours été des piliers fondamentaux dans les différentes stratégies de développement du gouvernement togolais. Le plan sectoriel de l'éducation (PSE), adopté en 2010, assorti d'un plan triennal d'actions budgétisé (PTAB), d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et de budgets-programmes sectoriels (BPS), constitue le cadre de planification du secteur. Le PSE connaît un début de mise en œuvre à travers des projets financés par les partenaires techniques et financiers (Partenariat Mondial de l'Éducation (PME), UNICEF, AFD, UNESCO, BID) avec l'appui des ONG. Il met un accent particulier sur l'amélioration de la scolarisation primaire à travers des mesures visant l'accès, la rétention et la qualité de l'enseignement.

L'analyse du système éducatif en matière d'encadrement de la petite enfance et de l'éducation préscolaire, montre que le taux de couverture reste très faible et souffre d'un manque de dispositifs de prise en charge de la petite enfance, ce qui a entraîné le développement, surtout au niveau des communautés rurales, de Jardins d'Enfants d'Initiative Locale (JEDIL) entièrement à la charge de parents déjà pauvres. A cela s'ajoute l'absence de document de politique et de stratégies pour l'éveil de la petite enfance (éducation parentale et préscolaire). Les éléments d'orientation disponibles dans le PSE montrent une différence de statut entre le milieu rural (mode communautaire) et le milieu urbain (écoles publiques et privées). La question de la prise en charge des éducateurs du préscolaire demeure un des défis de ce sous-secteur. Cependant le taux brut de préscolarisation a progressé de 8% en 2009 à 10,6% en 2011.

L'analyse de la scolarisation au niveau de l'enseignement primaire se base sur le taux brut de scolarisation et l'indice de parité entre filles et garçons. Le premier traduit la capacité d'un système éducatif à accueillir les enfants d'âges scolarisables et le second reflète l'état de la scolarisation des filles par rapport aux garçons. Le taux brut de scolarisation au niveau national s'élève en 2011 à 112% (120% pour les garçons, 105% pour les filles) et l'indice de parité à 0,88. Ces taux montrent, qu'une partie des enfants fréquente l'école avant 6 ans ou après 11 ans en raison des inscriptions tardives et des taux élevés de redoublement. Le taux d'accès en 2011 est de 117% et le taux d'achèvement de 63,2%. Même si l'accès tend à se généraliser, 37% des enfants qui accèdent à l'école primaire ne l'achèvent pas. Ceci est confirmé par l'étude MICS 2010 qui rapporte que 89% des enfants fréquentent l'école primaire tandis que 11% sont hors de l'école. Par ailleurs, selon les données du MEPSA de l'année scolaire 2010-2011, 86% (91% pour les garçons et 81% pour les filles) des enfants de la tranche 6-11 ans fréquentent une école primaire. Les mesures de gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires publiques appliquées à l'échelle nationale ont nettement contribué à améliorer l'accès de tous les enfants et en particulier les plus pauvres. Toutefois, on constate encore des disparités régionales et surtout locales dans l'accès et partout des groupes d'enfants restent hors de

l'écocole. Il s'agit le plus souvent d'enfants vulnérables, dont certaines catégories sont identifiées : les enfants handicapés qui seraient environ 75.000, les enfants travailleurs que l'on retrouve surtout en milieu urbain dans les marchés et, pour les filles, comme domestiques dans les familles.

En ce qui concerne l'encadrement, les ratios élèves/maitre et élèves/salle de classe sont toujours très élevés. Les effectifs des classes sont pléthoriques au primaire avec une moyenne de 45 élèves par maître et 43 élèves par salle de classe dans les écoles primaires publiques. Ces ratios moyens cachent des disparités entre les écoles. En milieu urbain, on retrouve des salles de classe de plus de 100 élèves. En dépit de l'action du PERI pour doter toutes les écoles primaires publiques et les écoles d'initiatives locales (EDIL) de livres de français et de mathématiques pour tous les élèves, l'enseignement primaire privé qui accueille 27% de la population scolarisée ne bénéficie pas de cet approvisionnement. En 2010-2011, on comptait en moyenne deux à trois élèves par manuel de lecture ou de calcul. La situation est plus alarmante dans les EDIL où un manuel de lecture ou de calcul est partagé par 11 élèves. Ce ratio devrait s'améliorer à la rentrée 2012-2013 avec la distribution effective des manuels du PERI. La compétence en lecture est toujours très faible et la pratique de la lecture n'est pas accentuée dans les curricula.

Par ailleurs, les problèmes liés à l'efficacité interne et la qualité de l'éducation rendent la situation plus alarmante. En effet, selon les données du MEPSA, 22% des élèves qui terminent l'enseignement primaire ont redoublé au moins une fois. Le taux d'achèvement du primaire est de 63,2%, dont 73,1% pour les garçons et 53,7% pour les filles. Ainsi, 5 filles sur 10 n'achèvent pas le primaire contre 2 garçons sur 10 ; et pour 10 filles qui achèvent le primaire, 3 ne s'inscrivent pas au secondaire contre moins de 2 chez les garçons. Cela signifie que les filles sont beaucoup plus touchées par les phénomènes d'abandons scolaires. Les taux d'abandon sont de 9,7% (8,9% pour les garçons et 10,6% pour les filles), avec de fortes disparités régionales : taux de 13,2% à 11% dans les régions Kara, Plateaux et Maritime contre 5,2% à Lomé Golfe. Les abandons sont en partie liés aux taux de redoublement qui sont parmi les plus élevés des pays d'Afrique subsaharienne avec une moyenne nationale de 21,8% en 2011 (26,2% au CP1 et 16,7% en CM2). Les redoublements sont non seulement connus pour représenter un gaspillage de ressources publiques, mais aussi pour contribuer aux abandons précoces en cours de scolarisation. Cela signifie qu'environ 37% des ressources mobilisées pour ce niveau d'enseignement sont gaspillées du fait de la fréquence des redoublements et des abandons précoces. Les impacts négatifs des redoublements sont plus forts dans les situations où la demande scolaire est plus faible. Comme les coûts d'opportunité constituent toujours un argument négatif en défaveur de la fréquentation scolaire, le redoublement invite les parents à retirer leurs enfants de l'écocole.

De plus, le système éducatif est conduit avec des méthodes d'enseignements qui restent frontales, non adaptées à l'évolution économique et sociale du pays et qui ne conviennent pas lorsque les enseignants doivent gérer un éventail de plus en plus diversifié d'élèves. Ces pratiques pédagogiques, conjuguées à d'autres facteurs, amènent à des résultats médiocres en termes d'apprentissage. Ainsi, le Rapport de l'évaluation diagnostique du système éducatif de la République togolaise par le programme d'analyse des systèmes éducatif de la CONFEMEN (PASEC 2010) montre une sérieuse dégradation du niveau des enfants entre 2000 et 2010 en français et en mathématiques, aussi bien en 2ème année qu'en 5ème année.

A cela s'ajoute la prédominance du gouvernement central dans la gestion du système éducatif d'où un manque de flexibilité dans la gestion des emplois du temps scolaire et plus globalement du système scolaire et une ouverture insuffisante au secteur non étatique. Les collectivités, la société civile et les bénéficiaires ont très peu de possibilité d'intervention ou de contribution dans la gestion de l'école bien que des progrès sont à noter dans ce domaine avec les projets d'écoles, la formation des COGEP et la responsabilisation des COGEP pour les constructions scolaires dans le cadre du PERI. Les leçons apprises des expériences en cours permettront de développer la participation des communautés et les modalités de gestion locale.

De plus, la formation des maîtres auxiliaires avec la Formation Initiale de Rattrapage (FIR), celle en cours de 5.000 maîtres volontaires préparant leur intégration progressive dans la fonction publique, la réouverture en cours de 6 Ecoles Normales d'instituteurs (ENI) pour la Formation initiale et

l'expérimentation des Projets d'école constituent des éléments favorables pour rehausser progressivement la qualité de l'éducation. La participation active et l'intérêt des partenaires techniques et financiers pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire sont manifestes.

L'alphabétisation et l'éducation non-formelle (AENF) sont aujourd'hui vues comme un moyen indispensable pour assurer une participation efficace des populations à la vie de la société et à l'économie, contribuant au développement humain et à la réduction de la pauvreté. Les données du QUIBB 2011 montrent que le taux d'alphabétisation est en nette progression au Togo. Il est passé de 56,9% en 2006 à 64% en 2011. Selon les résultats du QUIBB 2006 et 2011, les femmes (44,4% et 52,4%) sont de loin moins alphabétisées que les hommes (70,3% et 76,9%). Il est à signaler aussi que les jeunes sont mieux alphabétisés que les plus âgés. En effet, en 2011 les personnes âgées de 15 à 19 ans sont plus alphabétisées (85,6% dont 89,7% pour les jeunes hommes et 81,3% pour les jeunes femmes) que celles âgées de 60 ans et plus (24,5% dont 37,4% pour les hommes et 15,1% pour les femmes).

Une autre façon d'évaluer les résultats de l'école consiste à cibler le degré d'alphabétisation des adultes qui l'ont fréquentée pendant leur jeunesse. Plus la rétention du savoir lire est bonne, meilleure a été la qualité des apprentissages initiaux. Pour la population des adultes qui ont atteint la sixième année d'études au Togo, la proportion qui sait lire sans difficulté est de 81%. Toutefois, sur ce point, l'écart entre la performance du Togo et celle des pays les plus performants (différence de 16 points entre le Togo et le Rwanda qui est à 97%), montre qu'il existe des marges de progression significatives à faire dans la rétention de l'alphabétisation chez les adultes togolais qui atteignent la fin de l'enseignement primaire.

Malgré les actions d'alphabétisation de l'État, renforcées notamment par les ONG, on constate la désertion des centres d'alphabétisation du fait de l'absence d'une stratégie clairement définie en la matière mettant en exergue la politique des langues nationales dans le système éducatif de même que l'absence de programmes fonctionnels adaptés aux activités des apprenants. De même, l'absence d'un programme officiel en matière de modules de formation, ne permet pas aux opérateurs de dispenser un programme de qualité à leurs apprenants. Un appui conjoint et coordonné de l'UNESCO à travers le programme Cap-EFA et le PME à travers le PERI est en cours pour aboutir à une stratégie et un plan de mise en œuvre crédibles dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Dans les autres ordres d'enseignement, les taux de scolarisation se sont améliorés, en particulier pour l'enseignement secondaire où le taux brut de scolarisation a progressé de 35,2% en 2006 à 41% en 2011, soit un gain de 5,8 points de pourcentage. Les défis de l'enseignement secondaire sont d'ordre structurel et fonctionnel.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'insuffisance et l'inadaptation des conditions d'accueil et d'enseignement, l'effectif limité et le faible niveau de qualification du personnel enseignant font que les disparités de l'offre entre les régions et au regard du genre sont très significatives. L'indice de parité filles/garçons de 0,72, avec un taux de scolarisation de 41% pour les filles contre 58% pour les garçons. Le taux d'accès en 6ème est de 45,7% pour les filles contre 69,2% pour les garçons. Selon les données du MEPSA, plus de la moitié des enfants de 12 ans arrivent en 6ème en moyenne et ceux qui achèvent ce cycle représentent un peu plus du tiers. En plus des facteurs ci-dessus qui ont des impacts négatifs sur le rendement éducatif, le taux de redoublement reste très élevé avec une moyenne nationale de 23,7%. Il faut également noter la faiblesse du taux de rétention qui est de l'ordre 62% en 2011. De plus, l'accroissement actuel des effectifs de l'enseignement primaire aura des répercussions sur la performance du premier cycle de l'enseignement secondaire. Le taux de réussite au BEPC varie de 59,2% dans les Plateaux à 78,7% dans la Kara avec une moyenne nationale de 62,8%. En ce qui concerne la qualité de l'encadrement, 25% des enseignants sont des volontaires qui n'ont souvent pas le niveau académique requis. Tous ces facteurs agissent sur la qualité et l'efficacité interne de ce sous-secteur. Le gouvernement devra ainsi introduire des politiques pour améliorer les disparités et le rendement de ce cycle.

Le second cycle du secondaire est aussi confronté à des problèmes de qualité et d'efficacité interne. Les indicateurs de ce sous-secteur mettent en question la volonté et les efforts du gouvernement d'amélioration et de rendement de ce cycle. En plus de la vétusté des infrastructures, des équipements, et l'absence de matériels didactiques, ce sous-secteur est confronté au : (i) faible taux de scolarisation de 21 % en moyenne nationale et 12% pour les filles contre 34% pour les garçons ; (ii) niveau élevé du taux de redoublement de 31% ; et (iii) au faible taux de rétention de 68 %. Cela signifie que pour dix garçons on compte à peine quatre filles et près du tiers des effectifs sont des redoublants. D'importants efforts restent à faire pour atteindre l'équité genre dans ce sous-secteur, réduire les redoublements et améliorer l'efficacité interne. Les programmes d'enseignement du secondaire, issus de la réforme de 1975 qui sont jusqu'à présent utilisés dans la plupart des établissements de cet ordre d'enseignement, sont inadaptés car ils ne prennent pas en compte les nouvelles pratiques pédagogiques et les questions émergentes de développement durable. A cela s'ajoute la problématique de la répartition des élèves par série. Les élèves ont tendance à s'inscrire majoritairement en séries A (60,6%) et D (38,9%). La série C (0,5%) est sous représentée sur le plan national et quasiment inexistante dans certaines régions, par faute d'enseignants. L'unique école de formation des enseignants du secondaire ne répond pas aux besoins du système. Concernant l'encadrement dans ce sous-secteur, les enseignants volontaires représentent 20% du personnel enseignant. Cette proportion varie entre 30% dans les Plateaux et 10% dans la Maritime. Tous ces facteurs affectent la performance de ce sous-secteur.

Quant à l'enseignement technique et la formation professionnelle, la couverture a connu une progression sensible ces dernières années, avec un nombre d'apprenants pour 100 000 habitants qui est passé de 470 en 2009 à 529 en 2010 soit une progression de 14,7% grâce à l'accroissement des capacités d'accueil dans le public et au développement de l'offre privée. Cependant, il n'existe pas de politique qui renforce la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail. A cela s'ajoutent le manque de manuels scolaires, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et équipements. En effet, les manuels existants sont dépassés et ne couvrent que 20% des besoins des établissements publics. De plus, la non disponibilité des matières d'œuvre et l'insuffisance des ateliers (32 en 2009) et des postes de travail (5 à 10 apprenants en moyenne par poste dans l'industriel toutes filières confondues) pour faire les travaux pratiques sont entre autres les raisons qui expliquent la faible connexion de l'enseignement technique et la formation professionnelle aux réalités socio-économiques du pays.

Les effectifs des apprenants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sont en progression depuis 2006 aussi bien chez les garçons que chez les filles surtout grâce à l'impulsion du secteur privé. En effet, sur 167 établissements d'enseignement et de formation techniques professionnels enregistrés en 2010 seuls 17 sont d'ordre public. Cependant, l'accroissement de l'effectif des filles cache des disparités puisqu'elles sont peu représentées dans les filières industrielles où on compte 25 garçons pour une fille en 2011.

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle demeure marginal en termes d'effectifs des apprenants comparativement à ceux de l'enseignement général, avec à peine 6% des élèves tous degrés confondus. Pour le secteur informel, l'apprentissage traditionnel demeure la principale voie d'acquisition des compétences spécifiques à l'emploi pour la majorité de la main-d'œuvre. Elle est cependant basée sur des technologies peu avancées et les compétences transmises sont rudimentaires.

Au Togo, l'enseignement supérieur présente des insuffisances importantes, elles concernent : (i) une efficacité interne largement perfectible, (ii) des entraves institutionnelles persistantes, et (iii) une qualité de l'enseignement qui demeure sérieusement menacée. Le Togo compte deux universités publiques, une université catholique et quelques instituts publics et privés d'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur et la recherche, comme les autres sous-secteurs, souffrent de l'adaptation des infrastructures d'accueil, de la vétusté des équipements didactiques, de l'absence de planification dans la gestion des flux qui conduit à une inadéquation du nombre des formés aux besoins réels de développement social et économique du pays. En réponse à cette situation, le Gouvernement entend redéfinir et réajuster la mission de cette composante du système éducatif en l'intégrant dans une démarche d'harmonie et de cohérence complémentaire avec les autres composantes du secteur.

Les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur en proportion des inscriptions totales en éducation ont plus que doublé au cours des dix dernières années et risquent de continuer leur ascension dans les prochaines années. Le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est passé de 306 en 1998 à 638 en 2007, et à 893 en 2011 ; cette forte expansion correspond à l'augmentation de l'effectif des étudiants qui est passé de 43.958 en 2009 à 54 819 en 2011. Le nombre de nouveaux inscrits connaît une forte croissance (13.871 en 2008, 19.310 en 2009, 16.747 en 2010 et 19.938 en 2011) avec une parité fille/garçon de 0,39 en 2011. Cette expansion devrait continuer si les mesures nécessaires ne sont prises pour réguler les flux. La proportion en matière de filières de formation y est de 48% pour les séries littéraires, 35% pour les séries scientifiques et 16% pour les séries techniques et la quasi-totalité des effectifs étudiants s'inscrit dans les filières académiques plutôt que dans celles professionnelles. En outre, au sein des formations académiques, on note un faible poids relatif des inscriptions dans les disciplines scientifiques.

En termes d'efficacité interne, on constate que les performances de l'enseignement supérieur exprimées à travers les taux de réussite sont très faibles dans les différents cycles de formation. Le phénomène de redoublement (système classique) et d'accumulation des crédits non validés (système LMD) pèsent encore lourdement sur l'efficacité de l'enseignement supérieur. En fait, c'est au premier cycle que le phénomène est le plus inquiétant. L'examen des données disponibles montre qu'une proportion importante d'étudiants est en situation d'échec dans les premières années. Les redoublants des premières années de l'enseignement supérieur semblent en grande partie avoir été orientés dans des disciplines qui n'étaient pas leur premier choix, ou pour lesquelles ils n'étaient pas suffisamment préparés. La faible efficacité interne reste ainsi l'un des problèmes centraux de l'enseignement supérieur. Il existe des disparités relativement importantes dans l'efficacité entre les filières et les établissements. Ainsi, l'obtention du diplôme de la maîtrise nécessite 4 années d'études effectives, mais si l'on tient compte des abandons et des redoublements, la durée moyenne pour obtenir une maîtrise est nettement plus élevée. Il est à croire que l'introduction du système LMD depuis 2007 pourrait contribuer à régler le problème d'efficacité interne. L'enjeu, toutefois, reste à déterminer le nombre d'années que met en moyenne un étudiant pour obtenir la licence, la maîtrise ou le doctorat.

La qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur sont tributaires de plusieurs facteurs : (i) à l'amont au niveau de l'accès à l'enseignement supérieur selon une orientation motivée par l'information et l'incitation; (ii) durant le cycle de formation en fonction des moyens mobilisés, de la compétence du corps enseignant et sa motivation, du choix du contenu de la formation, et, (iii) en aval en mesurant l'efficacité de la formation par l'aisance de l'insertion professionnelle des diplômés. Ces trois niveaux d'appréciation de la qualité de l'enseignement sont certes au centre des préoccupations du gouvernement et présentent actuellement un défi difficile à relever pour le secteur de l'enseignement supérieur si des réformes importantes et des innovations majeures ne sont pas injectées dans le système durant les prochaines années.

La question de l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur constitue ainsi une préoccupation majeure dans un contexte marqué, d'une part, par une augmentation considérable des flux annuels des diplômés se présentant chaque année sur le marché de l'emploi, et d'autre part, par la saturation de l'offre du secteur public et l'étroitesse de l'offre privée, toujours insuffisamment orientée vers les diplômés du supérieur. L'absence de planification dans la gestion des flux conduit à une inadéquation du nombre des formés aux besoins réels de développement social et économique du pays. La disponibilité des ressources humaines constitue un problème pour le sous-secteur. En effet, en 2009, le ratio étudiants/enseignant était de 166 pour l'Université de Kara et de 80 pour l'Université de Lomé contre une norme requise de 30 étudiants par enseignant. De même, les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas la souplesse requise et les interactions nécessaires avec le secteur privé pour capter et filtrer l'information nécessaire et développer les types de programmes qui répondraient aux besoins du marché du travail. Principalement ; (i) les curricula n'ont pas été actualisés et les programmes ne sont pas assez diversifiés et souvent enseignés d'une manière traditionnelle ; (ii) les enseignants sont peu incités à adapter et à actualiser leurs programmes ; et (iii) les ressources sont rares pour l'innovation et la formation des enseignants. Cela se traduit par le chômage et le sous-emploi des diplômés du supérieur. La promotion du secteur privé d'enseignement supérieur n'est pas renforcée. En effet, il n'y a pratiquement pas d'actions concrètes pour réguler le flux des étudiants vers les

établissements privés.

L'adéquation entre l'offre de formation supérieure et les besoins du marché de travail est particulièrement préoccupante. Des formations professionnelles supérieures en lien avec le secteur privé sont à développer, de même que des filières d'excellence à ambition sous-régionale qui permettrait de former sur place des jeunes nationaux et des ressortissants de pays limitrophes à même de travailler dans la sous-région.

L'importance accordée à la recherche n'est pas traduite en un système de motivation au sein des milieux universitaires. La recherche est limitée par le manque de fonds appropriés et la difficulté de les gérer, l'absence de politique nationale et l'absence de masse critique. Le manque de personnel chercheur constitue un grand handicap pour ce sous-secteur. Les universités publiques du Togo (UPT) s'investissent dans la recherche mais les résultats ne sont pas toujours exploités à des fins commerciales ou technologiques. De plus, le financement de la recherche-développement est quasi inexistant. Tous ces facteurs restreignent la liberté d'entreprendre des activités de recherche, bien que celles-ci soient un préalable du système actuel au recrutement ou à la promotion.

1.2.2.2. Santé i VIH/Sida

De nombreuses initiatives ont été menées durant ces dernières années dans le secteur de la santé pour rapprocher les soins des communautés, subventionner ou assurer la gratuité de certaines interventions critiques comme la césarienne ou le traitement antirétroviral, assurer une meilleure coordination de l'aide et une plus grande efficience de l'utilisation des fonds du secteur .

Des progrès significatifs ont été enregistrés tant en matière d'offre de soins qu'en matière d'utilisation des services pour les soins préventifs du nourrisson, du jeune enfant (comme la supplémentation en vitamine A, l'utilisation de moustiquaires et la couverture vaccinale) et de la mère (comme la consultation prénatale). Le Gouvernement s'est également engagé fermement dans la lutte contre la mortalité maternelle à travers la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CAR MMA) et a pris des mesures pour rendre effective la subvention de la césarienne. En outre, la mise en place de l'assurance-maladie apparaît comme l'une des grandes réformes du système de santé.

Cependant, certaines faiblesses actuelles du système de santé entravent la réalisation des OMD et portent sur les composantes suivantes :

- (i) au plan de la gouvernance et du pilotage du système de santé, la faible application du principe de déconcentration limite le pouvoir de décision des structures déconcentrées. En effet, le secteur de la santé souffre d'une extrême centralisation à plusieurs niveaux : (a) les processus de décision sont exclusivement concentrés au niveau central ; (b) les ressources financières sont essentiellement absorbées par le Ministère et quelques hôpitaux au détriment des formations sanitaires de base ; (c) les intrants sont concentrés sur Lomé, notamment 75% des médecins sont concentrés dans la capitale contre 7% dans la région des Savanes et des initiatives ne sont pas prises pour assurer la présence de personnel de santé qualifié dans les zones rurales éloignées . Par ailleurs, la faible capacité de planification des actions de santé et de mobilisation des ressources ainsi que les dysfonctionnements du système d'information sanitaire ne permettent pas une prise de décision judicieuse et une bonne planification aux différents échelons du système de santé ;
- (ii) en matière d'offre et d'utilisation des services, des inégalités géographiques, économiques et sociales majeures persistent. L'offre de soins est majoritairement concentrée dans les grands pôles urbains ; l'accessibilité financière aux soins essentiels et aux services de santé maternelle et infanto-juvénile et surtout la qualité insuffisante des soins expliquent le faible niveau d'utilisation des services publics ;
- (iii) en matière d'accès aux médicaments, la disponibilité des médicaments génériques et peu chers est insuffisante, limitant ainsi l'accessibilité au traitement pour les populations les plus vulnérables;

- (iv) en matière de financement de la santé, la part du budget consacré à la santé est faible au regard des engagements d'Abuja qui stipulent qu'un pourcentage de 15% du budget de l'État soit consacré à la santé ;

Par ailleurs, la situation se caractérise par un faible niveau de connaissance des maladies émergentes dues aux impacts des changements climatiques et le lien fragile entre environnement et santé. L'une des caractéristiques marquantes du Togo est qu'au fur et à mesure qu'on va du Sud vers le Nord, les indicateurs sanitaires se dégradent d'une région à l'autre.

Les faiblesses ci-dessus indiquées expliquent en grande partie la faible évolution des indicateurs de mortalité qui restent relativement élevés. L'analyse des données de l'enquête (MICS4, 2010) montre que les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile restent toujours très élevés au Togo. Le taux de mortalité infantile s'élève à 78 pour mille et celui de la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 124 pour mille. Au niveau national, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 63,3 ans en 2010 selon la Division de la population des Nations Unies. Quoique légèrement supérieure à la moyenne de 59 ans enregistrée pour l'ensemble des pays d'Afrique au sud du Sahara, elle demeure en grande partie influencée par le taux élevé de mortalité infantile. Le taux de mortalité maternelle reste également élevé même s'il est passé de 350 à 300 décès pour 100.000 naissances vivantes entre 2010 et 2011 selon l'Inter Agency Estimates (UNFPA, OMS, UNICEF).

Dans le domaine spécifique de la santé de la reproduction, il ressort de l'enquête MICS4 2010 que 86,7 % de femmes qui accouchent font au moins une visite prénatale dans une formation sanitaire ; ce pourcentage s'élève à 82,8 % en milieu rural, contre 94,0 % en milieu urbain et six femmes sur dix (60 %) au Togo accouchent en présence d'un médecin, d'une sage-femme ou d'une infirmière.

En outre, la faible maîtrise de la fécondité (l'indice synthétique de fécondité-ISF- actuelle est de 4,8 %, le taux de fécondité des adolescents est de 88 pour 1000 (15-19ans) et 9 % des femmes de 15-49 ans ont provoqué au moins 1 fois un avortement dans leur vie) affecte la santé de la mère et de l'enfant et se traduit par des grossesses nombreuses et très rapprochées, des avortements provoqués et souvent mortels chez les adolescentes, des multiples complications obstétricales. A cela, s'ajoute la faible utilisation des méthodes modernes de contraception: seulement 15,2 % des femmes mariées pratiquent la contraception (toutes méthodes confondues) ; ce taux s'élève à 13,2 % pour les méthodes modernes. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la planification familiale (PF) a pour but de réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile en espaçant les naissances. La santé des femmes est aussi affectée par des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines (excision notamment). Ainsi, parmi les femmes de 15-49 ans, 3,8 % avaient subi une forme de mutilation génitale en 2010 (MICS4) contre 5,8% en 2006.

Enfin, les violences basées sur le genre (VBG) viennent s'ajouter à cette longue liste de facteurs qui contribuent à l'augmentation de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Les VBG posent un sérieux problème social et de santé publique, susceptible de répercussions graves sur la santé de la reproduction et le bien-être des jeunes femmes. Pour le recours aux soins chez les femmes et l'implication des hommes dans la santé de leurs femmes ; dans 34,2% des cas, la décision d'aller consulter vient des hommes et 30,2% des femmes prennent en charge les frais liés à leur soin, seules sans le concours des maris. S'agissant de la violence domestique, l'enquête QUIBB 2011 a montré que celle-ci était très répandue sur le plan national.

La malnutrition chronique touche près de 30% des enfants du Togo. La forme aigüe sévère varie avec les conditions de sécurité alimentaire et s'élevait en 2010, à 4,5 % en moyenne sur l'ensemble du territoire². Elle continue d'être un problème de santé publique au Togo. La situation nutritionnelle est caractérisée par une prédominance du retard de croissance, de l'insuffisance pondérale, de la carence en fer (anémie), en vitamine A et en Iode principalement chez les enfants, les adolescentes et les femmes. Ces carences nutritionnelles ont des conséquences graves sur la santé, en termes de morbidité, de mortalité et de dépenses de santé, sur le développement cognitif des enfants et sur la

² Selon les résultats de l'enquête MICS4 de 2010

réduction des performances scolaires et à long terme sur la productivité économique.

Les prévalences de la malnutrition sont encore élevées au Togo, particulièrement en zone rurale même si l'état nutritionnel des enfants semble s'améliorer. Selon les données des enquêtes du MICS, entre 2006 et 2010, la prévalence de l'insuffisance pondérale (poids/âge) est passée de 26,8% à 16,6%, et celle de l'émaciation (poids/taille) est passée de 14% à 4,8%. Cependant, le niveau de l'insuffisance pondérale est trois fois plus élevé dans la région des Savanes (43%) que dans la commune de Lomé (16%). On observe également une augmentation inquiétante du retard de croissance (taille/âge) qui est passée de 23,7% à 29,7% au cours de la même période. L'allaitement exclusif au sein joue un rôle déterminant pour l'état nutritionnel des enfants. En effet, l'abandon prématuré de l'allaitement exclusif au profit du lait artificiel ou d'autres compléments alimentaires pour nourrisson, contribuent à un fléchissement de la croissance ou à une malnutrition due à une carence en micronutriments. Le Togo a fait des progrès dans cette optique, 62% des enfants de moins de 6 mois bénéficient de l'allaitement exclusif (MICS 4). Selon la même enquête, près de neuf enfants togolais sur dix (88,1%) âgés de 6-59 mois ont reçu un supplément de vitamine A. Cependant, seuls 31,5% des ménages consomment du sel iodé.

Partout dans le monde, les enfants de cinq sont les plus vulnérables (74% des décès dus à la diarrhée, les infections respiratoires ; la plupart de ces décès pourrait être évitée grâce à l'amélioration de l'environnement. L'insalubrité de l'habitat et de l'environnement et la consommation d'eau insalubre sont citées comme des causes sous-jacentes de la mortalité infantile au Togo. La non-évacuation des ordures ménagères et l'utilisation de l'eau insalubre comme boisson sont des sources de propagation de maladies.

On observe une tendance à la stabilisation voire à la baisse de l'épidémie du VIH dans le pays avec une réduction de 28% des nouvelles infections entre 2001 et 2009. Cette inflexion de l'épidémie se confirme dans certains sous-groupes comme les professionnels du sexe où l'on est passé d'une prévalence de 29,5% en 2005 à 13,1% en 2011. L'épidémie se caractérise en outre par sa féminisation, (les nouvelles infections sont de 2,4% chez les filles de 15-24 ans contre 1,5% chez les garçons du même âge). De plus, on note le déplacement de ces nouvelles infections du milieu urbain vers le milieu rural. Le taux de prévalence est passé de 4,2% en 2006 à 3,1% en 2011 (Rapport d'activités PNLS 2011). Ce taux, bien qu'en baisse, demeure encore élevé (le plus élevé par rapport aux pays limitrophes). La prévalence est plus élevée en milieu urbain (4,4%) qu'en milieu rural (2,5%). Elle diminue de la capitale vers l'intérieur du pays, passant de 6,8 % (dans la région de Lomé-Commune) à 1,6 % (dans la région des Savanes) ; environ 56% des personnes infectées par le VIH/SIDA sont des femmes. Chez les femmes enceintes, la prévalence du VIH est passée de 4,8% à 3,5% entre 2003 et 2010. Elle est 4 fois plus élevée à Lomé-Commune (6,8 %) que dans la région des Savanes (1,6 %) ; et plus élevée en milieu urbain (4,4%) qu'en milieu rural (2,5%). Dans les groupes à risques, l'épidémie du VIH est en baisse chez les Professionnelles du sexe et leurs clients (13% et 2,5% en 2011 contre 29,5% et 13% en 2005). Cependant, la prévalence du VIH est élevée chez les Hommes ayant des rapports Sexuels avec d'autres Hommes (20,37% en 2011), les Consommateurs de Drogues (5,38% en 2011) ainsi que les Détenus (4,3% en 2011).

Sur le plan épidémiologique, on estimait à 121 000 le nombre PVVIH en 2010 dont 11 000 enfants (0-14 ans) ; 110 000 adultes (15 ans+) et 67 000 femmes et jeunes filles (15 ans+). Le nombre d'orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH (OEV) est estimé à 66 000. Les nouvelles infections sont évaluées à 10 000 personnes et les décès liés au SIDA à 7 500 personnes.

En fin 2011, la couverture en dispensation des ARV est de 48,9% (par région, Lomé-commune vient en tête avec 61,9%). Le taux de couverture thérapeutique par rapport au nombre d'adultes éligibles attendus (48 604) est de 59,8%. Les services de conseil dépistage ont été offerts à 107 femmes enceintes dans les sites PTME (soit à 39.6 % des femmes enceintes attendus dans le pays et 61.7% des femmes enceintes reçus en consultations prénatales dans les structures de soins). Mais seulement 7.5% des partenaires de ces femmes ont été dépistés. Environ 4173 femmes enceintes séropositives ont reçu la prophylaxie ARV (soit 60.5% des femmes enceintes séropositives attendues dans le pays). Le taux de transmission du VIH chez les enfants nés de mères séropositives à 18 mois est de 6.5%. Les prévalences des marqueurs viraux variaient en fonction de type de donneurs : en 2010, la fréquence

était plus faible chez les anciens donneurs : 3.40% contre 17.50% chez les nouveaux. S'agissant de la transfusion sanguine, l'offre reste réduite à deux (2) centres (1 national, 1 régional) de transfusion sanguine et six (6) postes de collecte et de distribution des produits sanguins.

Les résultats de la première enquête STEPS réalisée en 2010 au Togo sur les facteurs de risque des Maladies Non Transmissibles (MNT) ont révélé que la prévalence de l'hypertension artérielle était de 19 % et celle du diabète évalué à 2,6 %, au sein de la population des 15-64 ans. Les maladies cardiovasculaires représentaient 6 % des décès enregistrés dans les établissements de soins du pays.

Les causes immédiates de la forte morbidité et mortalité dues aux MNT sont liées au niveau élevé d'exposition aux facteurs de risque majeurs pour la santé notamment : (i) le tabagisme, (ii) la consommation abusive d'alcool, (iii) l'usage de drogues et d'autres substances psychoactives, (iv) la mauvaise alimentation y compris l'obésité, et (v) la sédentarité.

D'autre part, on note qu'au Togo, 20.500 personnes meurent, chaque année, à cause des risques environnementaux liés à la pollution de l'air et de l'eau, au manque d'hygiène et d'assainissement (Country Profile of Environmental Burden of Diseases, OMS, 2009).

1.2.2.3. Accès à l'eau potable et à l'assainissement

La gestion des ressources en eau au Togo est caractérisée par des progrès significatifs dans la mise en place de cadres de référence destinés à permettre une meilleure coordination des actions et une cohérence des modes d'intervention des différents partenaires intervenant dans le secteur. En effet, des documents de planification et de programmation sectoriels ont été élaborés notamment la politique nationale du secteur de l'eau, la loi portant code de l'eau, la politique nationale d'hygiène et d'assainissement ainsi que le Plan National d'Actions du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) qui a fait l'objet d'une Table Ronde des partenaires conjointement avec le Programme National Investissement pour l'Environnement et les Ressources naturelles.

La mise en œuvre de ces documents de politiques et stratégies a permis d'améliorer la desserte en eau potable qui est passée de 34% en 2007 à 39% en 2011 sur le plan national avec des impacts positifs sur les conditions de vie des populations. Cela a contribué à l'éradication du ver de Guinée au Togo. Malgré les progrès enregistrés, le taux de desserte reste en deçà de la cible OMD (49% en 2011). En considérant les différents milieux, le taux de desserte s'est dégradé entre 2007 et 2011 en milieu urbain passant de 39 % à 34 %. L'alimentation en eau potable en milieu urbain relève de la Togolaise des Eaux (TdE) qui fait face à des difficultés pour l'extension des réseaux de distribution et se trouve dans une situation financière critique. En milieu rural et semi-urbain, ce taux a connu une progression sur la même période passant respectivement de 30% à 47% et de 29 % à 35%. Par ailleurs, des disparités existent également entre les différentes régions du pays en matière du taux de desserte.

Par contre, en considérant l'accès à l'eau potable, les résultats de l'enquête QUIBB 2011 indiquent que le taux d'accès en milieu urbain (76,7%) est largement supérieur à celui en milieu rural (39,7%).

En ce qui concerne l'atteinte des OMD pour ce sous-secteur, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré un Cadre d'Accélération pour la réalisation de la cible 7 C (réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement adéquat) de l'OMD7 en milieux rural, semi-urbain, périurbain et urbain afin de cerner et lever les principales contraintes freinant la mise en œuvre des interventions requises pour la réalisation de progrès d'ici 2015 dans ce sous-secteur. L'accès à l'eau doit être perçu comme un droit comme cela est bien mentionné dans les instruments internationaux des droits de l'Homme ratifiés par le Togo, notamment (i) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979 (par.2 de l'art 14) ; (ii) l'Organisation internationale de Travail (OIT), (iii) la Convention n°161 sur les services de santé au travail, adoptée en 1985(art.5) ; (iv) la Convention relative aux droits de l'enfant, adopté en 1989(art.24 et par.3 de l'art.27) ; (v) la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006(art.28).

Aussi, en novembre 2002, le comité des droits économiques, sociaux et culturels a-t-il adopté son

observation générale n°15 sur le droit à l'eau dans laquelle, il précisait que ce droit consistait en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Le droit à l'eau fait clairement partie des garanties fondamentales nécessaires pour assurer un niveau de vie suffisant, d'autant que l'eau est l'un des éléments les plus essentiels à la survie.

L'insalubrité de l'environnement, et surtout de l'eau, de même que l'évacuation inadéquate des excréments humains sont des facteurs importants de transmission de maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde ou la polio. Pour y pallier, les ménages doivent faire recours à une installation sanitaire améliorée. L'amélioration de l'assainissement peut réduire les maladies diarrhéiques de plus d'un tiers et peut considérablement amoindrir les effets néfastes d'autres agents pathogènes responsables de la mort et de maladies de nombreux enfants qui constituent la couche la plus vulnérable. Les installations sanitaires améliorées pour l'évacuation des excréments sont : les toilettes à chasse d'eau avec ou sans réservoir d'eau reliées à un système d'égout ou à des fosses septiques ou encore à des latrines, les latrines améliorées ventilées, les latrines à fosse avec dalles, et les toilettes à compostage. En 2010, 34,9% de la population togolaise vivait dans des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées. L'accès aux infrastructures d'assainissement montre une amélioration de ce taux qui était de 32% en 2006 selon les données des enquêtes MICS. L'utilisation des installations sanitaires améliorées est peu répandue dans les zones rurales (11,8%), comparativement aux zones urbaines (73,0%). Des disparités régionales existent également avec un taux qui va de 87,6% à Lomé à 15,6% dans la région des Plateaux.

1.2.2.4. Protection sociale

La protection sociale au plan national désigne l'ensemble des mesures publiques et privées mises en place pour protéger la population contre les vulnérabilités et les risques sociaux afin de promouvoir la cohésion sociale et l'égalité. Elle englobe un large éventail d'outils et a pour objectifs généraux de promouvoir l'inclusion et l'accès aux services de base (santé, éducation, etc.), à l'emploi et aux revenus, d'atténuer l'impact des chocs sur le bien-être, et d'assurer un minimum de ressources aux plus pauvres afin d'éviter l'indigence. Elle dépasse le cadre de la sécurité sociale formelle qui est actuellement limitée aux seuls travailleurs salariés de l'économie formelle, tant au niveau du public que du privé, sans toutefois couvrir, pour ceux-ci et dans son état actuel, l'ensemble des branches traditionnelles de la sécurité sociale ni atteindre les normes minima en la matière pour celles déjà couvertes.

La protection sociale est maintenant considérée comme l'une des composantes clés des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique. Les investissements dans les programmes de protection sociale s'avèrent efficaces, et les enseignements tirés de l'élaboration et de l'exécution de ces programmes alimentent maintenant son extension.

Le Gouvernement togolais a fait un certain nombre d'avancées dans le domaine de la protection sociale. Les chocs économiques et les catastrophes naturelles survenus à partir de 2007 ont cependant mis en lumière le besoin de meilleurs mécanismes de protection sociale surtout envers les populations les plus vulnérables afin de les protéger durablement contre les risques adverses. Jusqu'à présent, le Gouvernement a concentré sa réponse aux chocs sur la mise en place de mesures destinées à répondre aux besoins à court terme des populations affectées par les chocs exogènes. Parallèlement il mettait en place une base analytique préparatoire à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales de protection sociale visant l'atteinte de l'objectif d'une couverture à long terme, plus étendue et plus durable touchant toutes les catégories de population et plus particulièrement les pauvres et les plus vulnérables. Dans cette optique, plusieurs programmes et un nouveau régime de protection sociale ont été mis en œuvre au cours de ces dernières années.

Ainsi, afin de répondre à la perte de revenus engendrée par les chocs exogènes et en particulier par la crise financière et économique mondiale, un programme de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) en zones rurales a été mis en place suivant une approche communautaire. De plus, d'autres filets sociaux de sécurité ont été mis en œuvre avec notamment un programme de cantines scolaires. En effet, en vue d'améliorer la fréquentation et l'apprentissage des élèves, le Gouvernement

a soutenu la mise en place de cantines scolaires avec l'appui de partenaires au développement. Les cantines scolaires semblent avoir un effet positif sur la nutrition et la fréquentation scolaire dans les zones bénéficiaires. Cependant au niveau national, ces programmes sont loin de couvrir l'ensemble des besoins. Actuellement, le programme de cantines couvre seulement 182 écoles primaires offrant des repas scolaires à 40.400 élèves et le programme HIMO ne concerne que 15 000 bénéficiaires jeunes ruraux en situation de chômage ou sous-occupés, recevant une rémunération pendant 40 jours.. Ces programmes sont par ailleurs essentiellement financés sur ressources extérieures qui par nature sont limitées dans le temps et amènent à la nécessité de prendre en compte la question de la pérennité de ces interventions qui reste non solutionnée. D'autres programmes liés notamment à des transferts en nature (alimentaires notamment) et en espèces sont réalisés ou sont en cours de préparation pour lutter contre la pauvreté et l'indigence.

Le Gouvernement a également investi dans l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base en éliminant, au niveau national, les frais de scolarité de l'enseignement primaire et pré-scolaire dans les établissements publics et en réduisant les coûts de certains soins de santé tels que la césarienne. Dans cette perspective, et en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé, le Gouvernement a mis en place un nouveau régime obligatoire d'assurance maladie des agents de l'État et assimilés, géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). Celui-ci constitue la porte d'entrée d'un régime d'assurance maladie qui, en finalité, à vocation à s'élargir à d'autres catégories de population. Par ailleurs, il existe d'autres initiatives mutualistes qui sont mise en œuvre dans le pays, notamment les mutuelles de santé communautaires.

Dans le cadre de la création d'une base analytique pour l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale, plusieurs études et analyses ont été effectuées avec l'appui des partenaires au développement. Ainsi, un ensemble d'analyses portant sur des questions de protection sociale est disponible. Elle comprend les revues détaillées des programmes d'assurance sociale contributive, des filets sociaux de sécurité (FSS), de la protection sociale centrée sur les enfants, de même que l'analyse des effets des crises et des politiques de réponse sur le bien-être des ménages. La synthèse de ces documents a permis d'assurer un état des lieux de la protection sociale et de constituer une base pour l'élaboration de la politique nationale de protection sociale.

Des impératifs économiques constituent l'une des causes de l'importance du travail des enfants. Ce dernier constitue une des solutions à laquelle les ménages ont recours afin d'améliorer leurs revenus. La vulnérabilité des enfants est exacerbée (i) par un manque d'accès aux services sociaux de base (santé et éducation), particulièrement dans les communautés les plus pauvres, (ii) par des violences et abus divers dont ils sont victimes, (iii) des pratiques telles que la migration, la traite des enfants ou encore (iv) l'exploitation des enfants dans des pires formes du travail. Tous ces aspects résultent le plus souvent de stratégies de survie préjudiciables aux enfants appliquées par les ménages en situation de pauvreté ou de précarité.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement, la proportion d'enfants disposant d'un acte de naissance a stagné sur la période 2006-2010. En effet, selon l'enquête MICS 4, cet indicateur est resté pratiquement identique (il est passé de 78,1% à 77,9%). Cette situation pose la question de l'efficacité des dispositifs relatifs à l'enregistrement des naissances. Dans la perspective d'améliorer la situation, le Gouvernement a lancé, en décembre 2011, une campagne nationale pour l'établissement de jugements supplétifs gratuits. Celle-ci devrait permettre à au moins 120 000 élèves des classes de CE2 au CM2 sur toute l'étendue du territoire, d'en être bénéficiaire. Dans la même perspective le gouvernement a commandité une étude du système actuel d'enregistrement des naissances afin d'analyser les disparités dans l'accès et d'identifier les goulots d'étranglement. Les conclusions de cette analyse permettront d'améliorer le système actuel.

S'agissant du travail des enfants, les résultats de l'Enquête nationale sur le travail des enfants (2010) montrent que le travail des enfants est l'un des facteurs les plus déterminants de leur état de vulnérabilité à la pauvreté. De plus 58,1 % des enfants âgés de 5 à 17 ans sont économiquement occupés et 56,9 % sont astreints aux travaux dangereux. Les disparités régionales en matière de travail des enfants sont importantes, avec 19,2% des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés habitant Lomé, comparativement à 73,3 % dans la région des Savanes et 73,9% dans la région des Plateaux.

Près de la moitié des enfants travailleurs (51,8%) sont employés dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, près du quart (24,9%) dans le travail domestique et environ 12% dans l'économie informelle urbaine. Les petites filles (entre 10 et 14 ans) sont employées comme domestiques ou vendeuses de denrées alimentaires, pour contribuer au soutien des ménages pauvres. Des femmes et jeunes filles pauvres quittent leur terroir en quête d'un travail (domestique, pileuse, lavandière, petit commerce) surtout en période de soudure et sont exposées à la prostitution, à l'exploitation, au viol et à l'infanticide. Au-delà de ces situations de violence, d'abus, d'exclusion et d'exploitation des enfants dans les communautés pauvres, se pose la question fondamentale du non enregistrement des enfants à l'état civil ; ce qui est une entrave à l'accès à l'école, surtout pour les filles. Le temps consacré à la corvée d'eau est important surtout pour la population féminine et constitue l'un des principaux facteurs du faible taux de scolarisation des filles et de la faible participation des femmes aux activités génératrices de revenus.

Les ménages, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, sont exposés à une variété de chocs (sécheresse, inondations, accidents, maladies, fluctuation des prix de produits de base, etc.) qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. C'est pourquoi le Togo met l'accent sur la nécessité de faire de la protection sociale, en particulier des groupes vulnérables, un des piliers de sa stratégie pour assurer une réduction de la pauvreté.

La réalisation des risques auxquels les populations sont exposées et la survenue des catastrophes contribuent à maintenir les groupes les plus vulnérables dans la précarité et en font basculer d'autres dans la pauvreté. Du fait de leurs conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement, ces aléas font perdre à l'économie nationale un potentiel de croissance important. À cet égard, le Gouvernement a pris des initiatives importantes, marquées par l'élaboration et la validation en 2009 de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes, faisant suite à la mise en place de la Plateforme Nationale pour la Gestion des Risques et Catastrophes, du plan ORSEC complété par un plan de contingence.

Malgré les initiatives en cours et les acquis actuels il convient de constater qu'il y a encore des progrès à faire dans le domaine de la législation et de la réglementation en matière de protection sociale et qu'il convient de mieux évaluer et tirer les leçons des expériences pilotes en cours ou déjà réalisées.

1.2.2.5. Droits humains

Les initiatives prises par le Gouvernement, en relation avec les autres acteurs de la scène politique, se sont traduites par un renforcement de la cohésion sociale et de la paix. Les cas de violation de droits de l'Homme se sont nettement réduits. Le taux de criminalité est passé d'un ratio de 118 crimes et délits pour 100 000 habitants en 2008 à 101 en 2010, soit une baisse de 14,4%. Par contre, des retards sont enregistrés dans la mise en place d'un plan de façon à permettre l'intégration de la dimension « Droits de l'Homme » dans les réformes et programmes dans la perspective de la participation citoyenne, l'obligation de rendre compte, la transparence et la responsabilité.

Toutefois les défis ne manquent pas notamment le renforcement des institutions de lutte contre l'impunité comme le système judiciaire pour lutter contre la corruption et d'autres malversations économiques afin que l'intégrité des revenus publics contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations.

La SCAPE contribuera la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) en particulier la recommandation 23 sus visée qui exhorte l'État à « l'application de l'article 11 de la constitution qui garantit l'égalité de tous les êtres humains en dignité et en droit ». Cette disposition devrait s'étendre aux recrutements effectués aussi bien dans la fonction publique que dans les sociétés d'État et privées.

La SCAPE trouvera des voies appropriées afin d'assister l'État à « s'inspirer de l'expérience de certains pays en mettant en place une institution chargée du contrôle du respect de l'égalité des chances dans l'accès au marché de l'emploi comme c'était le cas en France avec la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité », tel que l'a également suggéré la CVJR.

Les avancées enregistrées au niveau des droits humains ont été possibles grâce aux réformes poursuivies au niveau du secteur de la sécurité qui reste un défi majeur pour consolider les acquis en matière de croissance économique.

S'agissant des violences faites aux enfants, plus de neuf enfants sur dix âgés de 2-14 ans (93,2%) ont été soumis à une forme quelconque de méthode disciplinaire violente (punition psychologique ou physique) par leurs mères/gardiennes ou d'autres membres du ménage. Plus de huit enfants sur dix (85,6%) ont été la cible des agressions psychologiques. Les punitions non violentes n'ont été observées que dans 5,5% de cas. La proportion d'enfants ayant fait l'objet de punitions physiques et celle ayant subi des châtiments physiques sévères représentent respectivement 77,3% et 16,9%. Les enfants du sexe masculin ont été davantage soumis à la discipline physique tant légère que sévère (79,7% et 19,1%, respectivement) que les enfants du sexe féminin (75,0% et 14,7%, respectivement). Selon la région de résidence, la proportion d'enfants ayant été soumis à une punition psychologique ou physique par leurs mères/gardiennes ou d'autres membres du ménage évolue de 87,0% dans la région de Kara à 95,2% dans la région Centrale.

En matière d'exercice de droits fondamentaux spécifiques dans le contexte de l'épidémie de VIH, le Togo a pris des engagements internationaux de poursuivre tous les efforts pour un accès universel aux programmes de prévention, de traitement, d'appui et de soins en matière de VIH/SIDA, à travers la promotion et la protection des droits humains. Une loi portant protection des personnes en matière de VIH/SIDA a été adoptée en ce sens en 2005 et révisée en 2010. Cependant, quoiqu'aucune étude n'ait été encore réalisée pour apprécier l'efficacité de la mise en œuvre de cette loi, des cas de plaintes de discrimination et de stigmatisation ont été enregistrés dans plusieurs localités du Togo par le biais des appels téléphoniques et par différentes structures telles que le Secrétariat Permanent du Conseil National de lutte contre le SIDA et les IST, les tribunaux, l'Association Nationale des Magistrats, les PVVIH et les associations de soutien et de défense des droits des personnes infectées et affectées. Dans la plupart des cas, aucune assistance n'a été apportée aux victimes. Les cas rapportés sont relatifs aux violations fréquentes du droit au travail, du droit à la santé, du droit à l'éducation, du droit à l'assistance et à la protection sociales.

Le passage du Togo en octobre 2011 devant le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies à travers l'Examen Périodique Universel (EPU) a permis la formulation d'une série de recommandations allant dans le sens d'améliorer la situation des droits de l'Homme au Togo. Actuellement, un plan de mise en œuvre de ces recommandations est disponible ainsi qu'un comité de suivi de la mise en œuvre composé par les acteurs du Gouvernement et ceux de la société civile.

1.2.2.6. Equité et égalité de genre

L'équité et l'égalité de genre sont au centre des priorités du Gouvernement. Elles ne peuvent être restreintes à la promotion de la femme. L'égalité de genre signifie que les femmes et les hommes jouissent du même statut et ont des chances égales d'exercer pleinement leurs droits et potentiels afin de contribuer au développement national.

Depuis la ratification par le Togo de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme (CEDEF) en 1979 et son Protocole facultatif en 1999, les efforts du Gouvernement se sont poursuivis et les acquis ont été consolidés en ce qui concerne la participation des femmes au processus de décision et de gestion du pouvoir d'Etat. En effet, le pourcentage de femmes dans les instances de décision a augmenté. En 2011, les femmes représentaient 11% des députés et 21,90% des Ministres. Par ailleurs, la volonté politique de réduire les disparités et les inégalités de genre afin de progresser vers l'équité souhaitée s'est traduite par la révision du Code de la famille à partir de 2010, l'adoption de la politique nationale de l'équité et de l'égalité du genre (PNEEG) en 2010, assortie d'un plan d'actions de mise en œuvre, l'adoption du Plan d'action national sur les résolutions 1325 et 1820, la subvention de la césarienne et la volonté de porter l'effectif des femmes à 10% lors du recrutement dans les forces armées. La difficulté majeure est que les politiques sectorielles ne sont pas suivies d'allocations suffisantes de ressources, ni traduites en dispositifs

opérationnels de prise en compte du Genre, ce qui entrave leur mise à l'œuvre.

En dépit des dispositions juridiques et mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le contexte culturel du Togo comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent, l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources productives, surtout à la terre, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée, ainsi que leur participation à la sphère de décision. En effet, ces considérations socioculturelles tendant à discriminer la femme par rapport à l'homme, la fille au profit du garçon avec des impacts sur leur productivité, leur état de pauvreté qui se reflète à son tour sur leur santé (notamment la santé de reproduction), leur temps de loisir et leur réinvestissement en capital humain.

En effet, selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2011, les femmes (52,4%) sont moins alphabétisées que les hommes (76,9%). Le taux net de fréquentation dans le secondaire des filles (38,2%) est faible par rapport à celui des garçons (50,8%). La proportion des femmes salariées du public est moins élevée que celle des hommes (64,6% contre 84,6%). Le pourcentage des femmes salariées du privé (15,2%) reste également faible par rapport au pourcentage d'hommes salariés du secteur privé (35,1%).

1.2.2.7. Jeunesse et emploi

Le droit du travail est garanti par les instruments internationaux des droits de l'Homme notamment la déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule en son art. 23 que « toutes personnes ont droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ». La création d'emplois et l'accès à l'emploi doivent se dérouler dans l'équité, sans discrimination et jusqu'au niveau le plus élevé du pays.

Aussi, face à la montée croissante du chômage et du sous-emploi au Togo, qui touche particulièrement les jeunes et les femmes, la question d'emploi et d'insertion socioéconomique des jeunes est devenue une préoccupation majeure des autorités et figure en bonne place dans le Discours-programme du Chef de l'État et dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement.

En effet, les jeunes constituent la frange la plus touchée par ce phénomène ; le taux de chômage et de sous-emploi étaient estimés respectivement à 9% et 25,5% en 2006. Depuis 2006, des efforts importants ont été réalisés pour s'attaquer à ce phénomène. Ils se reflètent à travers la création du Ministère chargé de l'emploi des jeunes et la dynamisation de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et aussi par l'organisation d'une semaine annuelle de l'emploi afin de renforcer le dialogue entre les différents acteurs du marché du travail et de fluidifier la circulation de l'information. À côté de ce volet institutionnel, plusieurs programmes en faveur de l'emploi des jeunes ont été récemment initiés. Ils portent sur (i) le programme de promotion du volontariat national (PROVONAT) qui, depuis son démarrage en 2011, a accompagné 928 jeunes diplômés dans la vie active ; (ii) le programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) qui a inséré, en 2011, 548 jeunes chômeurs primo-demandeurs dans les entreprises privées ; (iii) le programme de développement communautaire (PDC) qui a permis de créer près de 9000 emplois en 2011 à travers l'utilisation de l'approche « Haute Intensité en Main d'œuvre » ; (iv) le projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans qui vise à promouvoir l'auto-emploi dans le domaine artisanal en insérant chaque année 1000 jeunes sur la période 2011-2015 ; (v) le projet de développement des filières des plantes à racines et tubercules et le projet de soutien aux activités économiques des groupements qui ont facilité l'accès au micro-crédit des associations et des groupements de jeunes ; (vi) l'inversion significative à partir de 2008 de la tendance à la baisse des agents de la fonction publique avec notamment les recrutements d'enseignants et de personnels de santé.

Malgré ces initiatives, le problème de l'emploi des jeunes demeure encore entier. De même, en dépit des progrès réalisés au niveau de la croissance économique, la capacité du secteur privé à créer des emplois demeure encore limitée.

D'après les données de l'enquête QUIBB 2011, le taux de chômage se situe à 3,5% et celui du sous-emploi à 29,1%. Ces chiffres traduisent une situation encore difficile sur le plan de l'emploi. Une

analyse plus fine de ces données montre que le taux de chômage a faiblement baissé tandis que le recul du sous-emploi n'est constaté que dans le milieu urbain. En ce qui concerne les jeunes, le taux de chômage a faiblement baissé entre 2006 (9%) et 2011 (8,1%) tandis que le niveau de sous-emploi demeure encore élevé (20,5% en 2011).

Au regard des données ci-dessus, le chômage des jeunes apparaît comme un important défi à relever pour compléter les progrès réalisés en termes de réformes politiques, de refondation de l'État, de réformes économiques et de reconstruction des infrastructures. Cette situation est une source d'inquiétude et de fracture sociale pouvant conduire au développement d'activités alternatives de survie de l'émigration. Ce qui constitue une perte pour la collectivité qui a investi des ressources importantes dans l'éducation des jeunes.

Plusieurs contraintes freinent la création d'emplois au Togo. Il s'agit d'abord de l'environnement des affaires. En effet, certaines dispositions du Code des Impôts ne sont pas de nature à susciter la relance de l'économie et encourager les PME créatrices d'emplois. Il s'agit par exemple de la taxe sur les salaires de 7% qui est contreproductive dans un pays caractérisé par un taux de sous-emploi élevé et qui cherche à encourager l'emploi³.

En outre, la promotion de l'emploi des jeunes souffre de l'absence d'un cadre institutionnel de coordination et de concertation adéquat. On observe des difficultés de coordination entre les différentes structures du Gouvernement en charge des questions de l'emploi. Il n'existe pas de passerelles entre les ministères en charge de l'emploi et ceux en charge de l'éducation et de la formation professionnelle. On note aussi une absence de passerelles entre les structures publiques et le secteur privé (Associations des jeunes, ONG, Société Civile, structures de formations privées, etc.).

L'absence d'un cadre de concertation entre tous les acteurs impliqués (regroupant le secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) est source des dysfonctionnements observés dans la coordination des actions en faveur de l'emploi des jeunes.

L'adéquation emploi/formation est sans aucun doute, l'un des plus grands problèmes des jeunes en quête d'emploi même s'il existe des initiatives de l'État de développer l'employabilité à partir des programmes PROVONAT et AIDE. En effet, les écoles, les instituts et universités déversent chaque année sur le marché du travail environ 10 000 diplômés dont la majorité a des profils peu recherchés par les entreprises. Selon l'étude de 2008, l'insertion professionnelle des jeunes est principalement limitée par le manque d'expérience professionnelle (34,2% des cas), le manque d'information (19 %), les discriminations de diverses formes (17%). L'insertion des jeunes est également contrainte par l'absence de mesures incitatives pour encourager l'emploi des jeunes par les entreprises privées.

Le dispositif de la formation qui devrait apporter une réponse adéquate au problème de l'employabilité des primo demandeurs d'emplois est dans une situation préoccupante même si des débuts de solution transparaissent dans le Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE 2010-2020). En effet, le système connaît de sérieux problèmes tant au niveau du nombre des structures de formation et des infrastructures que de la qualité des formateurs. Par ailleurs, la formation technique et professionnelle est caractérisée par une faible diversification et les centres de formation ont une faible capacité d'accueil, et sont sous-équipés.

Au niveau des jeunes créateurs d'entreprise, les problèmes structurels suivants se posent : (i) le manque de financement et/ou un accès difficile au crédit avec des taux d'intérêt élevés ; (ii) le manque d'accompagnement pendant les premières années de vie de l'entreprise ; (iii) les contraintes fiscales dues au système de taxation et (iv) le faible accès aux nouvelles technologies (TIC).

Tous ces problèmes handicapent la capacité et la volonté des jeunes à s'installer à leur propre compte ; ils freinent leur esprit entrepreneurial.

Toutefois, des actions allant dans le sens de la promotion de l'emploi des jeunes ont été menées sur la période 2009-2011, traduisant la forte volonté du gouvernement de prendre à bras le corps cette problématique. Mais le dispositif d'information sur le marché de l'emploi n'a pas permis de mesurer les efforts accomplis en termes de réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes.

³ Cf. Rapport sectoriel « Secteur privé et compétitivité » ;

De manière générale, l'impossibilité de suivre la situation de l'emploi sur une courte période résulte de l'absence d'un système de collecte de données de routine sur l'emploi. La création de l'Observatoire n'a pas pour le moment résolu le problème. Il est donc quasi impossible de comprendre la dynamique d'ensemble sur le marché du travail et d'élaborer en conséquence des politiques pertinentes.

La levée de ces contraintes passe par la définition et la mise en œuvre de nouveaux axes stratégiques pour l'emploi des jeunes.

1.2.2.8. Sports et loisirs

Au Togo, le secteur des sports a connu des avancées en ce qui concerne la relance des championnats scolaires et universitaires, la formation des chargés d'EPS des inspections de Lomé-commune et de Lomé Golfe en 2009 ; la mise en place de l'institut national de la jeunesse et des sports ayant permis d'assurer la formation des cadres ; l'appui aux clubs des personnes handicapées, et l'adoption de la loi portant charte des activités physiques et sportives (loi N° 2011-0417 du 16 juin 2011).

Les efforts sont poursuivis par l'élaboration de la politique nationale sportive, la réhabilitation et l'entretien de quelques infrastructures dans les régions. En outre, un revirement d'intérêt à la pratique sportive se généralise au sein de la population et les femmes sont présentes dans presque toutes les disciplines sportives.

Cependant, l'activité sportive rencontre plusieurs difficultés liées notamment à (i) la vétusté et à l'insuffisance des infrastructures et équipements sportifs pour promouvoir le sport de masse et développer le sport de haut niveau, (ii) la faiblesse des capacités des ressources humaines à encadrer le secteur, (iii) la faiblesse du système de détection et de formation de jeunes talents, de suivi médical et de préparation des athlètes, (iv) l'absence de textes juridiques régissant la pratique des activités physiques et sportives et (v) l'absence de gestion concertée des acteurs de ce secteur.

1.2.2.9 Culture

La culture au Togo est caractérisée par une diversité de groupes ethniques. De nombreuses coutumes religieuses, culturelles et traditions artistiques puisent leurs racines dans les profondeurs de l'Afrique noire. Les fêtes traditionnelles attrayantes se distinguent par leur dynamisme et leur diversité (fêtes agraires, initiatiques, religieuses, commémoratives, etc.). Les rythmes et danses folkloriques du terroir s'interfèrent dans les compositions modernes des artistes. Enfin, le pays dispose des espaces verts mais leur aménagement est dans l'attente d'une assise juridique.

De nombreuses contraintes freinent le développement du secteur. Il s'agit notamment (i) de l'insuffisance et de la dégradation poussée des infrastructures culturelles, (ii) du manque de professionnalisme des acteurs et promoteurs culturels ; (iii) de la faible structuration des filières de production, de diffusion et de commercialisation ; (iv) du développement du piratage ; (v) de l'absence d'infrastructures, d'équipements et d'espaces de production cinématographique et littéraires ; (vi) des difficultés de mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes et projets culturels.

1.2.3. Situation de la pauvreté et des inégalités au Togo

Ce chapitre qui analyse la dynamique de la pauvreté et des inégalités permettra au Gouvernement de procéder à un ciblage adéquat des populations pauvres et les domaines dans lesquels les inégalités doivent être réduites dans la perspective d'une croissance inclusive.

1.2.3.1. Situation de la pauvreté

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, caractérisé à la fois par une faible consommation de biens privés, mais aussi par la malnutrition, des mauvaises conditions de vie, ou encore par un accès difficile aux services publics ou services sociaux de base (éducation, santé, eaux et assainissement, etc.).

La pauvreté est également le résultat d'une perte d'autonomie et d'une exclusion. Elle ne doit pas être perçue comme un manque de biens matériels et de possibilités, par exemple l'emploi, la propriété. C'est aussi l'absence de biens physiques et sociaux, tels que la santé, l'intégrité corporelle, le fait d'être à l'abri de la peur et de la violence, l'appartenance sociale, l'identité culturelle, la capacité d'exercer une influence politique, la possibilité de vivre dans le respect et la dignité.

A cet effet, pour mieux appréhender le phénomène, trois approches complémentaires ont été retenues à savoir :

- l'approche monétaire de la pauvreté ;
- l'approche non monétaire ou approche basée sur les conditions de vie ;
- l'approche basée sur la perception des populations sur la pauvreté ou approche subjective de la pauvreté.

En ce qui concerne les approches monétaire et de perception, les données utilisées proviennent principalement des données des deux enquêtes dénommées Enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB), réalisées en 2006 et 2011 par la Direction Générale de la Statistique et la Comptabilité Nationale (DGSCN). S'agissant de l'approche non monétaire, les données sont issues des enquêtes MICS3 et MICS4 réalisées respectivement en 2006 et 2010 par la DGSCN également.

1.2.3.2. Evolution de la pauvreté monétaire et non monétaire

1.2.3.2.1. Evolution de la pauvreté monétaire

L'analyse de l'évolution de la pauvreté monétaire prend en compte deux aspects : la pauvreté monétaire

et l'extrême pauvreté monétaire.

a) Pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire concerne les individus dont le niveau de vie est jugé inférieur à un minimum défini par un seuil de pauvreté. La méthodologie de mesure de ce type de pauvreté intègre la prise en compte de deux (02) éléments fondamentaux : l'agrégat du niveau de vie et le seuil de pauvreté de vie. Dans l'approche monétaire utilisée, l'indicateur de bien être est basé sur la consommation. Les seuils de pauvreté ont été calculés à partir de l'enquête QUIBB de 2006 pour les cinq régions du pays et pour la capitale Lomé suivant les méthodes fondées sur les besoins essentiels. Concernant les seuils de pauvreté de 2011, ils ont été obtenus en actualisant ceux de 2006 par le taux d'inflation entre 2006 et la période de collecte de l'enquête QUIBB 2011 (juillet et août 2011). Ces seuils sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Evolutions des seuils de pauvreté entre 2006 et 2011

Régions	2006	2011
Lomé	276 400	323 388
Maritime	178 278	208 585
Plateaux	176 896	206 968
Centrale	205 365	240 277
Kara	176 896	206 968
Savanes	179 660	210 202
National	276 400	323 388

Source : Profil de la pauvreté, QUIBB 2006 et 2011

Les écarts constatés au niveau des seuils de pauvreté dans les différentes régions s'expliquent par les disparités régionales en termes de prix.

Les résultats des enquêtes montrent que l'incidence de pauvreté au niveau national est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011, soit une baisse de 3 points de pourcentage en cinq ans. Par ailleurs, le tableau n°6 montre que cette baisse de la pauvreté s'est produite aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire a baissé de 2,3 points à Lomé, de 1,7 point dans les autres milieux urbains et en milieu rural. Malgré cette baisse généralisée selon les milieux, il demeure que la pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec plus de 73,4% de la population rurale se retrouvant sous le seuil de pauvreté contre 28,5% pour Lomé et 44,7% pour les autres milieux urbains en 2011. Par ailleurs, en ajoutant le poids démographique qui est plus élevé en milieu rural, la grande majorité des pauvres, soit exactement 78,9% vivent en milieu rural contre 21,1% qui résident en milieu urbain, y compris Lomé.

En revanche, la profondeur et la sévérité de la pauvreté se sont aggravées entre les deux périodes en passant respectivement de 23,6% à 24,4% et de 11,6% à 13,1%. Ceci témoigne d'un élargissement de l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté d'une part, et de l'augmentation de l'extrême pauvreté, d'autre part. Par ailleurs, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain tout comme l'incidence de la pauvreté.

Tableau 6: Evolution de la pauvreté monétaire selon les milieux de résidence

	Indicateurs de Pauvreté			Contribution à la pauvreté nationale		
	P ₀	P ₁	P ₂	C ₀	C ₁	C ₂
2006						
Lomé urbain	30.8	8.2	3.2	10.5	7.3	5.9
Autre urbain	46.4	14.2	5.9	10.6	8.5	7.1
Rural	75.1	30.6	15.6	78.9	84.2	87.0
Ensemble	61.7	23.6	11.6	100.0	100.0	100.0
2011						
Lomé urbain	28.5	6.9	2.6	11.4	6.6	4.6
Autre urbain	44.7	15.3	7.1	11.0	9.1	7.9
Rural	73.4	33.1	18.4	77.6	84.3	87.5
Ensemble	58.7	24.4	13.1	100.0	100.0	100.0

Sources : Profil de la pauvreté, QUIBB 2006 et 2011

Contrairement à l'analyse de la pauvreté par milieu de résidence, toutes les régions n'ont pas connu une diminution de la pauvreté. Elle a reculé à Lomé en passant de 32,8% en 2006 à 27,2%, dans la région de la Kara en passant de 74,2% à 68,4% et surtout dans la région Maritime où la régression a été la plus importante en passant de 67,1% à 53,9%. Par contre, la pauvreté s'est accentuée dans les régions des Plateaux en passant de 61,1% à 64,7%, dans la région Centrale en passant de 74,6% à 80,2% et dans la région des Savanes où elle est passée de 86,7% à 90,8% entre 2006 et 2011.

Ces évolutions montrent globalement que la pauvreté a régressé dans la partie sud du pays, moins pauvre alors qu'elle a tendance à progresser dans la partie septentrionale du pays, plus pauvre. Ces résultats laissent présager une augmentation des inégalités entre les régions. Cette situation devra être corrigée dans la perspective d'une stratégie de croissance pro-pauvre.

Tableau 7: Evolution de la pauvreté monétaire selon les régions

	Indicateurs de Pauvreté			Contribution à la pauvreté nationale		
	P ₀	P ₁	P ₂	C ₀	C ₁	C ₂
2006						
Grand Lomé	32.8	9.2	3.8	12.4	9.1	7.6
Maritime	67.1	22.6	9.8	22.5	19.8	17.5
Plateaux	61.1	21.7	9.9	21.3	19.7	18.3
Centrale	74.6	29.1	14.1	11.8	12.1	11.9
Kara	74.2	32.0	17.4	16.3	18.3	20.3
Savanes	86.7	44.2	25.4	15.7	21.0	24.5
Ensemble	61.7	23.6	11.6	100.0	100.0	100.0
2011						
Grand Lomé	27.2	6.4	2.4	12.1	6.9	4.8
Maritime	53.9	19.1	9.3	13.7	11.7	10.6
Plateaux	64.7	26.7	13.7	25.8	25.6	24.5
Centrale	80.2	34.1	17.8	14.1	14.5	14.1
Kara	68.4	29.2	15.7	15.0	15.4	15.5
Savanes	90.8	50.7	31.9	19.3	25.9	30.4
Ensemble	58.7	24.4	13.1	100.0	100.0	100.0

Sources : Profil de la pauvreté, QUIBB 2006 et 2011

b) Extrême pauvreté monétaire

Les ménages dans l'extrême pauvreté ont été définis comme ceux dont le niveau de vie est insuffisant pour répondre à leurs besoins nutritionnels de base, même s'ils consacrent tout leur budget de consommation à la nourriture. Le seuil de pauvreté dans ce cas est fixé au niveau du seuil de pauvreté alimentaire.

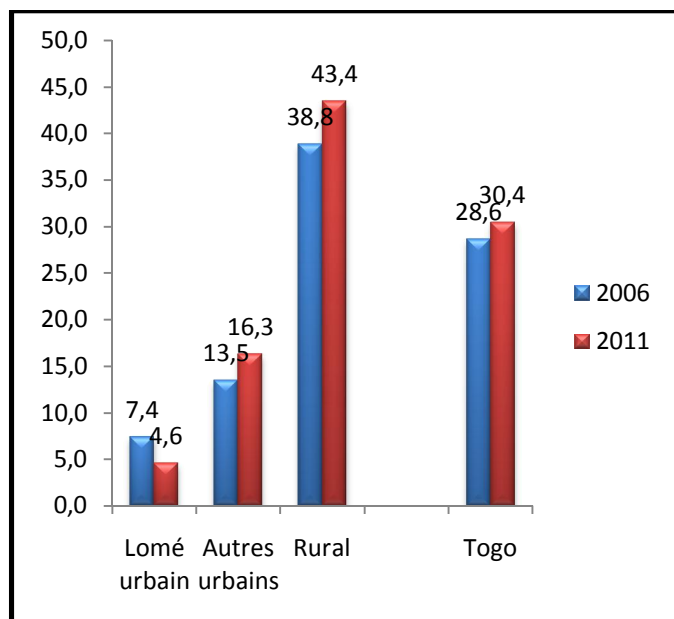
L'extrême pauvreté ne peut pas être déterminée uniquement sur base de la carence alimentaire prise seulement sur le plan quantitatif. L'aspect qualitatif, tel que clarifié par le Comité des DESC, doit aussi être pris en compte. En effet, selon ce Comité, pour satisfaire les besoins alimentaires, le régime alimentaire dans son ensemble doit contenir une combinaison des nutriments nécessaires pour assurer la croissance physique et mentale, le développement et la subsistance de l'individu, ainsi qu'une activité physique, conformément aux besoins physiologiques de l'être humain à tous les stades du cycle de vie et en fonction du sexe et de la profession. Il faudra donc prendre des mesures pour assurer, adapter ou renforcer la diversité de l'alimentation ainsi que des modes de consommation et d'alimentation appropriés, y compris l'allaitement.

Au niveau national, l'incidence de la pauvreté extrême

est passée de 28,6% en 2006 à 30,4 % de la population en 2011, soit une hausse de près de 2 points en cinq ans. Cette hausse de la pauvreté extrême se contraste avec la baisse de la pauvreté.

Une ventilation des résultats selon le milieu de résidence montre que la pauvreté extrême s'est surtout produite dans le milieu rural où le taux est passé de 38,8% en 2006 à 43,4% en 2011.

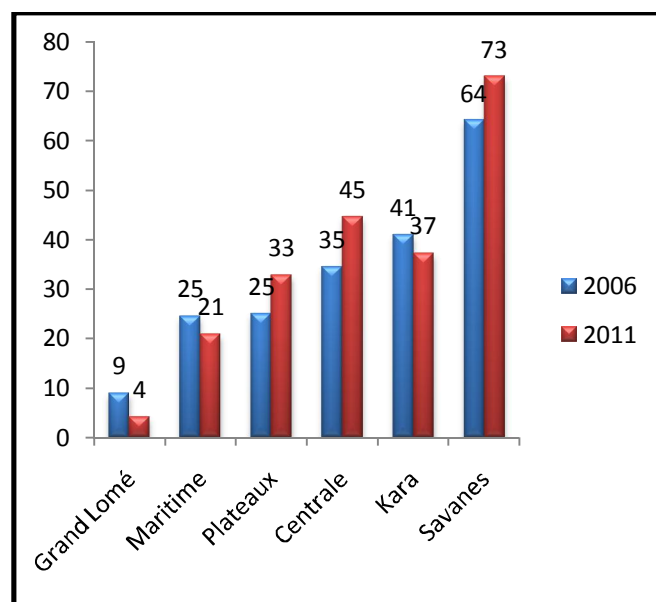
Graphique 1 : Evolution de l'extrême pauvreté monétaire selon les milieux de résidence



Source : Profil de la pauvreté, QUIBB 2006 et 2011

L'analyse des résultats selon les différentes régions (graphique n° 2) donne un portrait très semblable de celui de la pauvreté générale. En utilisant le seuil de pauvreté alimentaire, les régions de Grand Lomé, Maritime et de Kara voient leurs incidences de la pauvreté extrême diminuer significativement. Par contre les autres régions, notamment les régions des Plateaux, Centrale et des Savanes voient une augmentation de leur niveau d'extrême pauvreté.

Graphique 2 : Evolution de l'extrême pauvreté monétaire selon les régions



Source : Enquêtes QUIBB 2006 et 2011

1.2.3.2.2. Evolution de la pauvreté non monétaire

L'analyse de la pauvreté non monétaire est abordée à travers un indicateur de pauvreté multidimensionnelle et un Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) prenant en compte dix domaines de privations liés à la santé, l'éducation et des conditions de vie. Cette approche est développée par le PNUD dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain. Cette analyse se base sur les données de MICS3 en 2006 et MICS4 en 2010.

La proportion de la population qui est « multidimensionnellement » pauvre a nettement diminué plus que l'incidence de la pauvreté monétaire, entre 2006 et 2011. Par ailleurs, cette réduction massive de la pauvreté multidimensionnelle s'est ressentie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, la proportion de la population qui est « multidimensionnellement » pauvre est passée de 59,4% en 2006 à 51,9% en 2010, soit un recul de 8 points. En milieu urbain, elle est passée de 33,0% à 25,8%, soit une réduction de 7,2 points. La réduction est plus importante en milieu rural où elle est passée de 76,0% à 67,6%, soit un recul de 8,4 points. L'IPM suit la même tendance que l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle en passant de 30,8% à 26,7% de 2006 à 2010.

Tableau 8: Evolution de l'indice de Pauvreté Multidimensionnelle selon les milieux de résidence

	Taux de pauvreté	Sévérité	IPM
2006			
Urbain	0,3300	0,4900	0,1600
Rural	0,7600	0,5300	0,4000
Ensemble	0,5940	0,5181	0,3078
2010			
Urbain	0,2575	0,4710	0,1213
Rural	0,6761	0,5239	0,3542
Ensemble	0,5188	0,5141	0,2667

Sources : MICS3 (2006) et MICS4 (2010)

Au niveau régional, contrairement à l'incidence de la pauvreté monétaire, l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a reculé dans toutes les régions. C'est la preuve que l'impact des récentes crises économiques sur les revenus des ménages n'est pas traduit forcément en termes de privations en matière d'éducation, santé ou d'accès à l'électricité, eau potable, etc. Par exemple, les données de QUIBB 2011 ont montré que la crise n'a aucun impact sur l'éducation des enfants.

Toutefois, à l'instar de la pauvreté monétaire, la région Maritime reste de loin la région où l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a le plus diminué en passant de 63,3% à 44,7%, soit un recul de 18,6 points. Dans les autres régions, le recul est de 7,3 points à Lomé (24,4% à 17,1%), 7,5 points dans la région des Plateaux (63,8% à 56,3%), 6,8 points dans la région Centrale (66,7% à 59,9%), 1,4 point dans la région de la Kara (67,5% à 66,1%) et 7,1 points dans la région des Savanes (82,0% à 74,9%) qui demeure comme au niveau de la pauvreté monétaire, la région la plus pauvre.

Par ailleurs, la nette diminution de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle dans la région Maritime s'explique en partie par le recul massif (13,2 points) de la pauvreté monétaire dans cette région et traduit la cohérence entre les données de l'enquête MICS4 (2010) et de l'enquête QUIBB 2011.

Tableau 9: Evolution de l'indice de Pauvreté Multidimensionnelle selon les régions

	Taux de pauvreté	Sévérité	IPM
2006			
Lomé	0,2441	0,4705	0,1148
Maritime	0,6333	0,5122	0,3244
Plateaux	0,6383	0,5079	0,3242
Centrale	0,6674	0,5190	0,3464
Kara	0,6751	0,5225	0,3528
Savanes	0,8202	0,5635	0,4622
Ensemble	0,5940	0,5181	0,3078
2010			
Lomé	0,1714	0,4687	0,0803
Maritime	0,4477	0,5039	0,2256
Plateaux	0,5630	0,5070	0,2855
Centrale	0,5993	0,5072	0,3040
Kara	0,6606	0,5313	0,3510
Savanes	0,7487	0,5350	0,4005
Ensemble	0,5188	0,5141	0,2667

Sources : MICS3 (2006) et MICS4 (2010)

1.2.3.2.3. **Pauvreté et inégalités**

Dans la perspective d'une stratégie de croissance inclusive, il est important d'associer à l'analyse de la dynamique de la pauvreté, l'analyse de l'évolution des inégalités dans la distribution de revenus et des effets de cette évolution sur la dynamique de la pauvreté. Par ailleurs, il est indispensable de ressortir des inégalités d'accès aux services de base qui sont également déterminants de l'évolution de la pauvreté.

1.2.3.2.4. **Evolution des inégalités dans la distribution de revenus**

Les coefficients d'inégalité de Gini, calculés à partir des données du QUIBB 2006 et 2011 montrent une augmentation des inégalités entre ces deux périodes. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,361 à 0,393. Cette augmentation des inégalités s'est ressentie au niveau de tous les milieux de résidence et de toutes les régions.

Tableau 10: Evolution de l'indice de GINI entre 2006 et 2011 par milieu et par région

	2006	2011
Milieus de résidence		
Urbain	0,336	0,352
Rural	0,32	0,354
Régions		
Lomé	0,333	0,337
Maritime	0,289	0,33
Plateaux	0,335	0,354
Centrale	0,298	0,31
Kara	0,352	0,354
Savanes	0,342	0,344
Ensemble	0,361	0,393

Sources: Enquêtes QUIBB 2006 et 2011

Par ailleurs, les inégalités entre les milieux de résidence et les régions sont plus importantes que les inégalités à l'intérieur de ces groupes et contribuent respectivement à 54,7% et 82,4% des inégalités en 2006. Les inégalités entre les milieux et les régions ont même progressé passant respectivement de 0,197 à 0,220 et de 0,298 à 0,323.

Tableau 11: Evolution de l'indice de GINI intra et inter groupe par milieu et par région

		2006	2011
Milieus de résidence	Inégalité intra-groupe	0,1637	0,173
	Inégalité inter-groupe	0,1974	0,2204
	contribution de l'inégalité inter-groupe	54,668	56,014
Régions	Inégalité intra-groupe	0,0635	0,07
	Inégalité inter-groupe	0,2976	0,3235
	contribution de l'inégalité inter-groupe	82,4108	82,2182
Ensemble		0,3612	0,3934

Sources: Enquêtes QUIBB 2006 et 2011

1.2.3.2.5. Croissance, inégalité et pauvreté

Une fois analysée l'évolution des inégalités dans la distribution de revenus, il est opportun d'analyser l'incidence de cette évolution sur la dynamique de la pauvreté.

La décomposition de l'incidence de la pauvreté entre les effets croissance et redistribution montre que la réduction de la pauvreté au niveau national est

essentiellement le fruit de la croissance économique étant donné que la baisse de la pauvreté (-3,0%) est beaucoup plus due à l'effet croissance (-2,8%) qu'à l'effet redistribution (-0,2%). En ce qui concerne le milieu urbain (Lomé et autres urbains), l'augmentation de l'inégalité a atténué l'effet croissance sur la diminution de la pauvreté. Par contre, en milieu rural, la diminution de la pauvreté provient quasiment de la redistribution de revenu. En somme, entre 2006 et 2011, les pauvres ont bénéficié moins des mesures prises par l'Etat en milieu urbain alors qu'ils en ont plus bénéficié en milieu rural.

Tableau 12: Décomposition de l'incidence de la pauvreté entre les effets croissance et redistribution

	Différence	Effet croissance	Effet redistribution
National	-3	-2,8	-0,2
Lomé urbain	-2,4	-5	2,5
Autres urbains	-1,6	-3,6	2
Rural	-1,7	0,6	-2,3

Sources : Enquêtes QUIBB de 2006 et 2011

1.2.3.2.6. Inégalités d'accès aux services sociaux de base

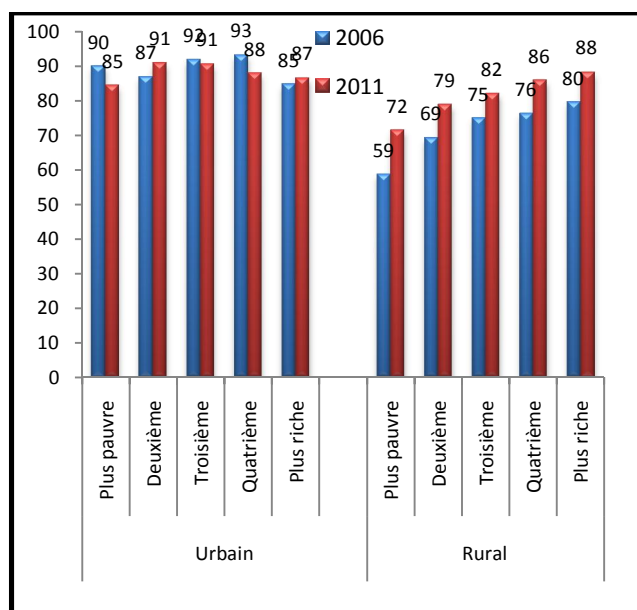
L'évolution des inégalités d'accès aux services de base est aussi déterminante que l'évolution des inégalités dans la distribution de revenus sur l'analyse de la pauvreté.

a) Inégalité d'accès à l'éducation

En matière d'inégalité d'accès à l'éducation, le taux net de scolarisation au primaire est quasi similaire pour tous les quintiles de pauvreté en milieu urbain. En revanche, en milieu rural, on note, malgré une nette progression entre 2006 et 2011 due aux mesures de gratuité des frais de scolarité prises par le Gouvernement en 2008, un décrochage du taux net de scolarisation au primaire des deux quintiles les plus pauvres par rapport aux autres. Ceci montre qu'il reste des efforts à faire pour améliorer l'accès à l'éducation primaire des enfants issus des ménages pauvres en milieu rural.

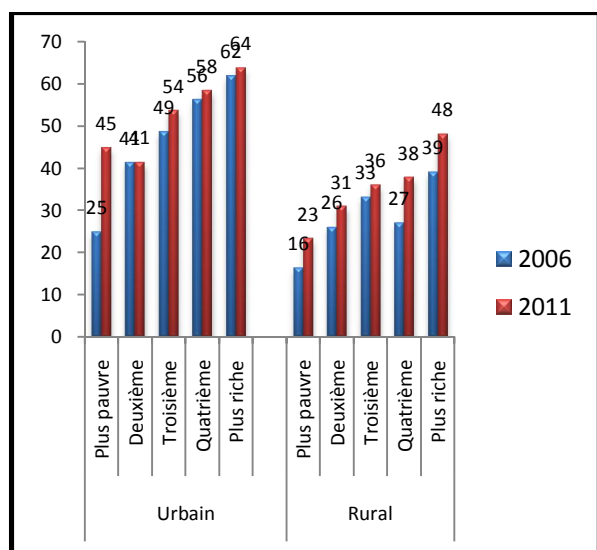
En ce qui concerne le taux net de scolarisation au secondaire, on note en général un décrochage du taux en milieu rural par rapport à celui en milieu urbain malgré une amélioration de la situation. Ceci souligne la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'accroître les opportunités d'accès à l'enseignement secondaire en milieu rural, notamment pour les enfants issus des ménages pauvres.

Graphique 3 : Taux net de scolarisation au primaire par quintile et milieu de résidence



Sources : Enquêtes QUIBB de 2006 et 2011

Graphique 4 : Taux net de scolarisation au secondaire par quintile et milieu de résidence

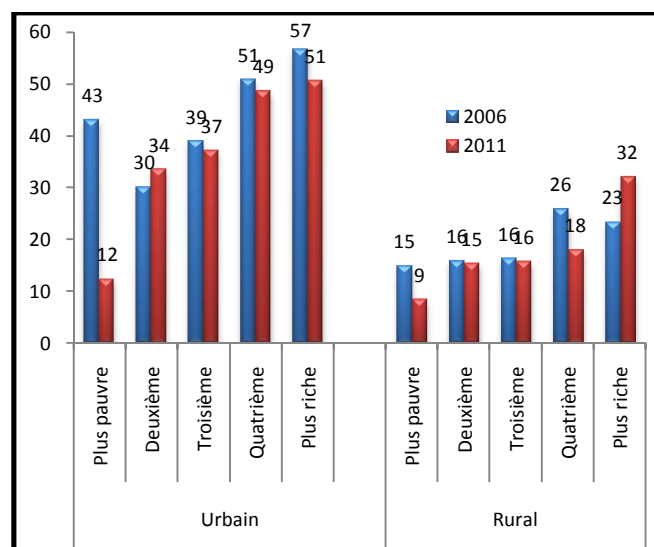


Sources : Enquêtes QUIBB de 2006 et 2011

b) Inégalités d'accès aux services de santé

En matière d'accès aux services de santé, on note un retrait du taux d'accès en milieu rural par rapport à celui en milieu urbain et des quintiles les plus pauvres par rapports aux quintiles les plus riches quel que soit le milieu. Par ailleurs, il apparaît une nette diminution du taux d'accès aux services de santé du quintile le plus pauvre aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation provient certainement des récentes crises économiques dont l'une des stratégies d'adaptation des ménages consiste à avoir plus de recours aux médicaments de la rue et aux guérisseurs traditionnels.

Graphique 5 : Recours aux hôpitaux en cas de maladie par quintile de bien être

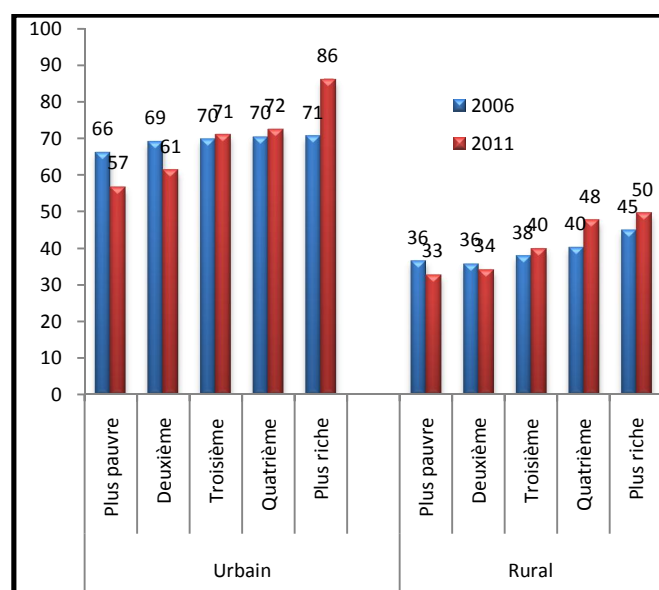


Sources : Enquêtes QUIBB de 2006 et 2011

c) Inégalité d'accès à l'eau potable

L'analyse du taux de desserte en eau potable montre globalement un égal accès des populations indépendamment de leur niveau de pauvreté en milieu urbain comme en milieu rural. En revanche, les taux de desserte en eau potable des populations vivant en milieu urbain sont nettement inférieurs à ceux des populations vivant en milieu rural. Ceci montre que le problème d'accès à l'eau potable concerne essentiellement l'accessibilité géographique et non l'accessibilité financière.

Graphique 6 : Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable par quintile et milieu, 2006 et 2011

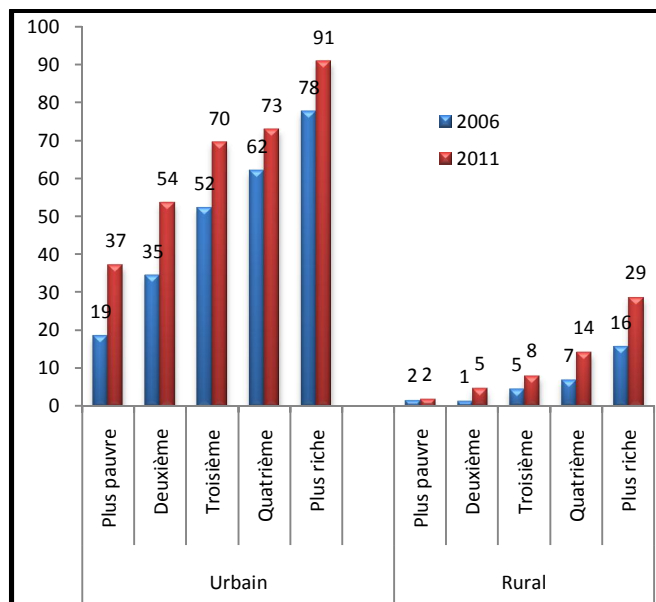


Sources : Enquêtes QUIBB de 2006 et 2011

d) Inégalités d'accès à l'électricité

L'analyse du taux d'accès à l'électricité montre de prime abord que ce taux a connu une nette progression au niveau de tous les quintiles de pauvreté en milieu urbain comme en milieu rural. Toutefois, de fortes disparités subsistent d'une part entre le milieu urbain et le milieu rural et d'autre part entre les quintiles de pauvreté.

Graphique 7 : Pourcentage des ménages utilisant l'électricité par quintile et milieu, 2006 et 2011



Sources : Enquêtes QUIBB de 2006 et 2011

1.2.3.3. Localisation géographique de la pauvreté

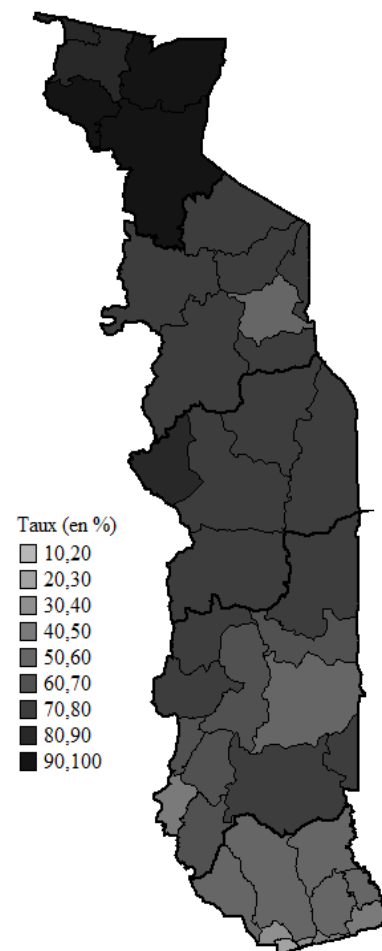
Dans la perspective d'une stratégie pro pauvre, cette section sur la localisation géographique de la pauvreté vient en complément des deux sections précédentes et fournit les informations pour un meilleur ciblage de la pauvreté.

1.2.3.3.1. Localisation de la pauvreté monétaire

La localisation géographique de la pauvreté montre que les préfectures les plus pauvres se trouvent principalement au nord du pays et au centre dans une moindre mesure. Parmi les dix préfectures les plus pauvres, neuf sont situées dans cette partie du territoire, dont les cinq préfectures de la région des Savanes : Kpendjal (96,2%), Tandjoaré (94,5%), Oti (91,7%), Tone (87,6%), et Cinkassé (85,0%), trois sur les cinq préfectures de la région Centrale : Mo (87,9%), Blitta (79,6%), et Tchamba (78,0%), une préfecture sur les sept préfectures de la région de la Kara : Dankpen (78,0%), une des douze préfectures de la région des Plateaux : Akébou (77,5%). Toutefois, on

trouve dans cette partie du nord du pays, des préfectures relativement moins pauvres comme la préfecture de la Kozah (57,9%). Mais, il est aussi important de retenir que les dix localités les moins pauvres sont toutes situées dans la partie sud du pays

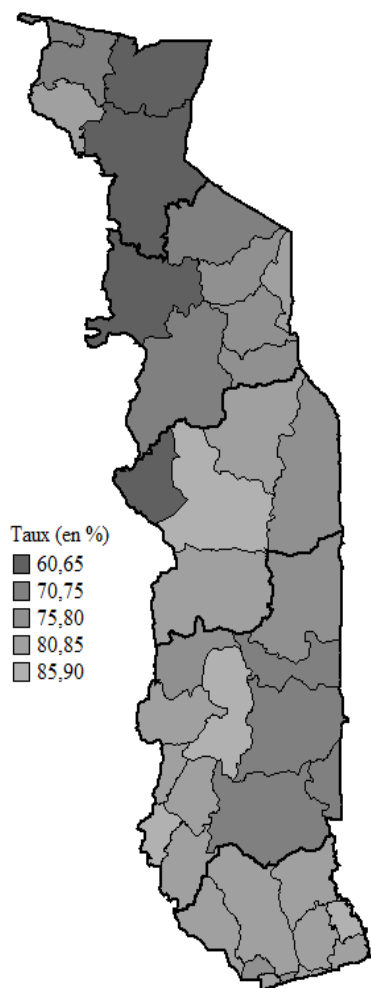
Carte 1 : Incidence de la pauvreté



1.2.3.3.2. Localisation de la privation en matière d'accès à l'éducation

La carte du taux net de scolarisation au primaire montre que les préfectures qui ont les taux les plus faibles se trouvent dans quatre régions dont la région des Savanes : Kpendjal (60,2%), Oti (63,3%) et Cinkassé (74,2%), la région de la Kara : Dankpen (61,9%), Kéran (70,6%) et Bassar (72,4%), la région Centrale : Mo (61,4%) et la région des Plateaux : Haho (71,1%), Anié (72,9%) et Moyen Mono (73,4%). À l'instar de la pauvreté, la privation en matière d'accès à l'éducation concerne beaucoup plus les localités situées dans les parties nord et centre du pays que la partie sud du pays. Par ailleurs, la région des Savanes demeure visiblement la région où le taux net de scolarisation est le plus faible.

Carte 2 : Taux net de scolarisation au primaire

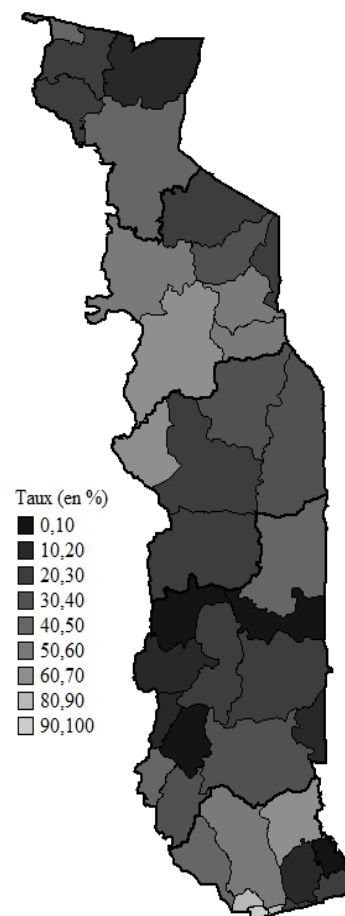


1.2.3.3.3. Localisation de la privation en matière d'accès à l'eau potable

Contrairement à l'incidence de la pauvreté et la privation en matière d'accès à l'éducation, la privation en matière d'accès à l'eau potable concerne beaucoup plus la partie sud du pays, notamment les régions des Plateaux et Maritime (avec des taux de desserte globaux respectifs de 39% et 30%). En effet, parmi les huit préfectures qui ont le taux d'accès à l'eau potable les plus faibles (<30%), quatre sont dans la région des Plateaux : Amou (24%) Anié (8%), Akébo (7%), Wawa (29%) et quatre dans la région Maritime : Lacs (12%), Afagnan (16%), Vo (13%) et Yoto (19%).

Les cinq arrondissements de Lomé et la préfecture du Golfe ont un taux d'accès à l'eau potable (plus de 80%) largement au-dessus des autres (moins de 66%).

Carte 3 : Taux d'accès à l'eau potable

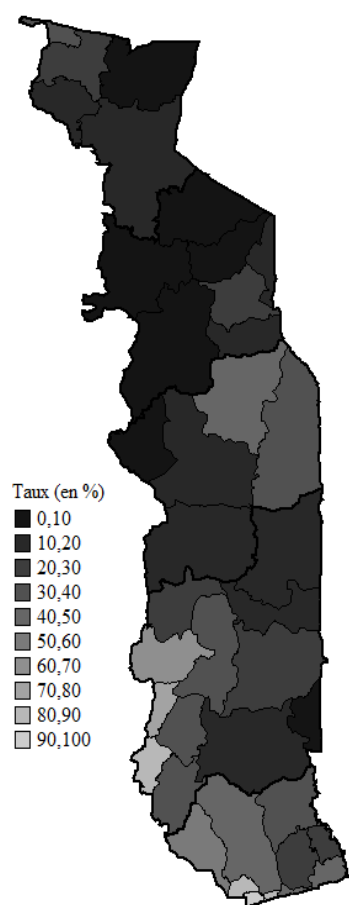


1.2.3.3.4. Localisation de la privation en matière d'accès aux installations sanitaires améliorées

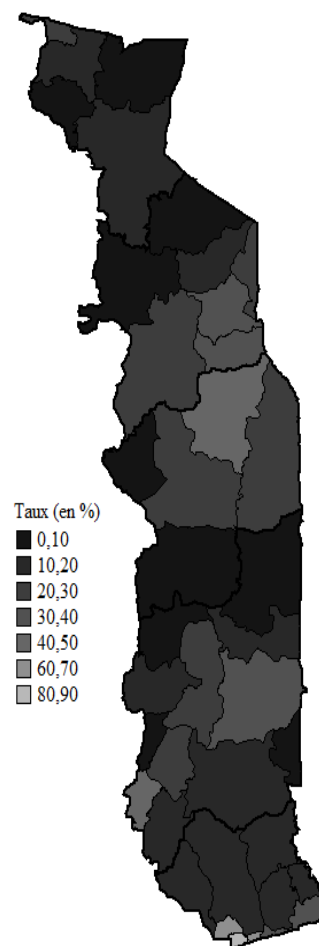
La carte d'accès aux installations sanitaires améliorées montre que les préfectures qui ont les taux d'accès les plus faibles se trouvent principalement dans les régions de la Kara et des Plateaux. En effet, parmi les dix préfectures qui ont les taux les plus faibles ; cinq sont dans la région de la Kara : Dankpen (2,3%), Kéran (6,9%), Doufelgou (9,0%), Bassar (9,4%) et Binah (12,1%) ; trois dans la région des Plateaux : Moyen Mono (8,3%), Anié (10,6%) et Est Mono (11,4%). Les deux autres préfectures sont la sous-préfecture de Mo (2,2%) dans la région Centrale et la préfecture de Kpendjal (6,2%) dans la région des Savanes.

A l'instar de l'accès à l'eau potable, les arrondissements de Lomé ont un taux d'accès aux installations sanitaires améliorées (plus de 96%) nettement supérieur à ceux des autres localités à l'intérieur du pays.

Carte 4 : Taux d'accès aux installations sanitaires améliorées



Carte 5 : Taux d'accès à l'électricité



1.2.3.3.5. Localisation de la privation en matière d'accès à l'électricité

En matière d'accès à l'électricité, les préfectures ayant un accès faible se trouvent notamment dans les régions des Savanes, Kara, et Plateaux. Parmi les dix préfectures qui ont un taux d'accès à l'électricité le plus faible, figurent aux deux premières places celles de la région des Savanes : Kpendjal (1,1%), Tandjoare (1,3%). Dans la région de la Kara, on retrouve les préfectures de Dankpen (3,2%) et Kéran (5,9%) ; dans la région Centrale : Mo (1,5%) et Blitta (6,9%) ; et dans la région des Plateaux : Akébou (4,1%), Est Mono (4,3%), Moyen Mono (6,1%) et Danyi (7,8%). Les cinq arrondissements de Lomé et la préfecture du Golfe ont un taux d'accès à l'électricité (plus de 83% pour Lomé et 68% pour Golfe) largement au-dessus des autres (moins de 47%).

1.2.3.4. Déterminants de la pauvreté

Les principaux déterminants de la pauvreté des ménages sont d'une part le milieu de résidence et la région d'appartenance. D'autre part, la taille de ménage, l'état de santé, le niveau d'instruction, la catégorie socio-professionnelle, le sexe, l'âge et la situation matrimoniale du chef de ménage influent également sur le statut de pauvreté des ménages.

Le milieu de résidence est le premier déterminant de la pauvreté au Togo. La pauvreté est plus répandue en zone rurale qu'en zone urbaine. L'incidence de la pauvreté est de 73,4% en milieu rural contre 28,5% à Lomé et 44,7% pour les autres milieux urbains en 2011.

S'agissant de la région de résidence, l'analyse économétrique montre que l'appartenance à la région des Savanes agit négativement sur le statut de pauvreté et ceci quel que soit le milieu de résidence. Par exemple, en 2011, un ménage qui vit à Lomé a un niveau de dépense 49,3% supérieur à un autre ménage qui vit dans le milieu urbain dans la région des Savanes. De même un ménage qui vit en milieu rural dans la région Maritime a un pouvoir d'achat supérieur

à un ménage qui vit dans le même milieu dans la région des Savanes de 77,4%.

La taille élevée des ménages est un facteur contributeur à la pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté en 2011 chez les ménages de plus de 12 personnes est de 78,6% contre 22,5% pour les ménages de deux personnes au plus, 46,4% pour les ménages de 3 à 5 personnes, 63,2% pour les ménages de 6 à 8 personnes et 71,7% pour les ménages de 9 à 11 personnes.

L'état de santé ou d'invalidité des membres du ménage, en particulier celui du chef du ménage influe sur le statut de la pauvreté. A Lomé, un ménage dont le chef est invalide, a 17,2% plus de risque d'être pauvre qu'un ménage où le chef est valide.

Le niveau d'éducation du chef de ménage a un impact positif sur le statut de pauvreté. A titre de comparaison, les ménages dont le chef a un niveau supérieur, ont un niveau de pauvreté de 10,1% contre 77,3% pour les ménages dont le chef est sans instruction, 59,2% pour les ménages dont le chef a un niveau primaire et 44,6% pour les ménages dont le chef a un niveau secondaire.

L'analyse de la pauvreté par catégorie socio-professionnelle a montré que les individus vivant dans les ménages dirigés par les indépendants agriculteurs sont plus touchés par la pauvreté, avec une incidence de 78,3%, suivis des individus vivant dans les ménages dirigés par les « sans travail » avec une incidence de pauvreté de 51,5%. Les moins touchés par la pauvreté sont les salariés des secteurs public et privé, catégories dans lesquelles les taux de pauvreté respectifs sont de 27,4% et de 44,1%.

Le sexe du chef de ménage a également un impact sur le statut de pauvreté mais le signe de l'impact dépend du milieu de résidence du ménage. En milieu urbain, les ménages dirigés par une femme avec une incidence de la pauvreté de 34,2% sont relativement moins pauvres que ceux dirigés par un homme dont l'incidence de la pauvreté est de 36,4%. En revanche, en milieu rural, les ménages dirigés par une femme sont plus pauvres que ceux dirigés par un homme avec un niveau de pauvreté de 74,1% contre 69,1%. Ceci s'explique par les discriminations que les femmes continuent de subir, surtout en milieu rural où par exemple elles n'ont pas le droit d'hériter des terres.

En ce qui concerne l'âge du chef de ménage, les ménages dirigés par les vieux sont particulièrement vulnérables à la pauvreté. L'incidence de pauvreté des ménages dirigés par les vieux âgés de 60 à 69 ans et de plus de 70 ans sont respectivement 63,0% et 73,0% contre moins de 60% pour les autres.

La situation matrimoniale du chef de ménage a un impact sur le statut de pauvreté. Dans ce cas, les ménages dont le chef est polygame et ceux dirigés par un veuf ou une veuve sont plus exposés à la pauvreté avec les incidences de la pauvreté respectives de 65,5% et 62,2% contre 34,3% chez les ménages dirigés par un célibataire et 56,3% chez ceux dirigés par un marié monogame.

Par ailleurs, l'accès aux facteurs de production tels que la terre, le capital, l'électricité a des impacts significatifs sur l'incidence de la pauvreté en milieu rural.

1.2.3.5. Perception de la pauvreté par les ménages

Les approches monétaire et non monétaire de la pauvreté ne permettent pas de tenir compte totalement des multiples dimensions d'un phénomène complexe et difficilement saisissable. La perception de la pauvreté par les populations contribue à compléter les différents aspects de la pauvreté et à mieux appréhender le phénomène.

Les ménages ont donné leurs appréciations sur leur propre bien-être sur une échelle graduée de 1 à 6 (niveau 1 c'est la situation de pauvre au niveau 6 correspondant à une situation de riche). L'analyse des résultats montrent qu'au niveau national, 81,4% des ménages se considèrent très pauvres et pauvres (échelle 1 et 2); 14,3% moyennement riches et 1,1% se considèrent riches et très riches (niveau 5 et 6). Selon les milieux de résidence, 79,9% des ménages en milieu urbain et 83,5% des ménages en milieu rural se déclarent très pauvres et pauvres. Concernant les régions, les ménages se déclarant pauvres se localisent dans les régions des Savanes (90,5%) et Maritime (84,7%).

S'agissant de la pauvreté non monétaire, les ménages interviewés ont ressorti les aspects :

Besoins alimentaires : La proportion des ménages qui estime que leurs besoins alimentaires ne sont pas satisfaits au cours du dernier mois précédant l'enquête, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, est de 66,1%. Les ménages dirigés par les femmes semblent les plus démunis sur le plan alimentaire que les ménages placés sous la direction des hommes. En effet, sept ménages sur dix (72,0%) dirigés par une femme contre un peu plus de trois ménages sur cinq (64,4%) dirigés par des hommes estiment qu'ils ne sont pas parvenus à subvenir à leurs besoins alimentaires.

Habitat : La proportion des ménages insatisfaits de leur logement est de 66,1% au plan national. Selon le

milieu de résidence, 68,6% des ménages en milieu rural et 64,2% en milieu urbain trouvent que les caractéristiques de leur habitat ne sont pas satisfaisantes par rapport aux besoins. Le niveau d'insatisfaction des ménages est plus remarquable dans les régions Maritime et Savanes, soit respectivement de 71,4% et de 75,5%.

Habillement : Au niveau national, sept ménages sur dix (70,7%) estiment n'avoir pas suffisamment de vêtements pour les besoins de leur ménage. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (75,7%) qu'en milieu urbain (67,1%). Le besoin vestimentaire se pose avec plus d'acuité au niveau des ménages de la région des Savanes où plus de quatre ménages sur cinq font face à ce problème fondamental (84,5%) suivis de ceux de la région Maritime (73,5%) et des Plateaux (73,1%).

Santé : Au plan national, on note que 66,1% des ménages estiment que les besoins de soins de santé des membres de leur ménage ne sont pas satisfaits. L'analyse selon le milieu de résidence montre que 72,3% des ménages en milieu rural et 61,6% en milieu urbain ont des besoins de santé non satisfaits. Au niveau des régions, la plus forte expression des besoins en matière de soins de santé non satisfaits au niveau des ménages proviennent des régions des Savanes (79,9%) et Maritime (69,5%).

En somme, au plan national, 44,4% des ménages pensent qu'aucun de leurs besoins vitaux n'est satisfait. Pour ces ménages, ni les besoins en alimentation, ni ceux en logement, ou encore ceux de vêtement ne sont satisfaits. On note que 41,3% des ménages ont des besoins partiellement satisfaits, c'est-à-dire qu'il y a au moins un besoin non satisfait parmi les besoins vitaux cités ci-dessus. Seulement 14,2% des ménages affirment que leurs besoins vitaux sont satisfaits voire plus que satisfaits.

1.2.3.6. Situation des OMD et défis à relever

La situation de mise en œuvre des OMD au Togo et des défis à relever se présente comme suit/

OMD 1- Le résultat obtenu dans le cadre de l'élimination de l'extrême pauvreté offre des perspectives encourageantes même s'il est à craindre que l'ampleur de la pauvreté reste relativement élevée. La pauvreté touche 58,7% de la population en 2011 contre de 61,7% en 2006. Elle est essentiellement rurale dans la mesure où près de 73,4% des Togolais vivant dans ce milieu sont pauvres. Ce dernier taux était de 75,1% en 2006. En termes de défi, à la fin de la mise en œuvre de la SCAPE, une incidence de pauvreté de 49,3% et 43,7% (selon le scénario de croissance accélérée) constitueront les cibles à

atteindre en 2015 et 2017. La cible de 2015 serait éloignée de l'incidence de 30,9% fixée par les OMD à l'horizon 2015.

OMD 2 - Des efforts ont été faits pour assurer une éducation primaire pour tous, car le taux net de scolarisation s'est considérablement amélioré passant de 73,7% en 2006 à 86% en 2011 selon les statistiques du MEPSA. La cible en 2017 pour la SCAPE est de 96%.

Le ratio filles/garçons a connu une baisse au cours de la même période au niveau de primaire (de 0,92 à 0,88). Ainsi, le Gouvernement devrait prendre des mesures pour renforcer et atteindre cet objectif.

OMD 3- Dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des efforts importants restent à faire. Les femmes continuent d'occuper très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. Elles exercent plus leurs talents dans le secteur informel et agricole, notamment dans la production agricole, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Elles sont faiblement représentées dans le processus de prise de décision (21% des ministres en 2011 contre 22% en 2010, 11% des Parlementaires depuis 2007, 11,1% des Maires et 0,38% des Chefs de Cantons depuis les années 2000).

OMD 4, 5 et 6 i Dans le domaine de la santé, selon les enquêtes MICS 2006 et 2010, on note une stagnation du niveau de mortalité infantile (enfants moins de 1 an) et infanto-juvénile (enfants moins de 5 ans). Mais il reste encore élevé car il est respectivement estimé à 78‰ et 124‰ en 2010. Le taux de mortalité maternelle bien qu'ayant régressé considérablement, de 478 à 300 pour 100.000 naissances vivantes entre 1998 et 2011, demeure très éloigné du seuil de 143 pour 100.000 naissances préconisé par les OMD à l'horizon 2015.

La prévalence du VIH est passée de 6% en 1990 à 3,1% en 2011, et la prise en charge des personnes malades s'est beaucoup améliorée avec 59,8 % de couverture thérapeutique (Rapport PNLS, 2011).

Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme. Mais des efforts restent à faire notamment en matière de prévention. En 2010, selon l'enquête MICS4, 57,1% des enfants âgés de moins de 5 ans et 46,3% les femmes enceintes dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Le taux de prise en charge des enfants paludéens a atteint 87% (Aide-mémoire du PNLP, Mars 2011).

OMD 7 - Au niveau de l'environnement, il a été noté la poursuite de la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations dont la vie quotidienne en dépend. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable⁴, malgré les ressources abondantes, le niveau est encore faible. S'agissant du taux de desserte au niveau national, il passe de 34% en 2007 à 39% en 2011 (données PROGRES-MEAHV). Ce taux cache d'importantes disparités. En effet, pour le milieu rural, il passe de 30% à 47% et pour le milieu semi-urbain, il passe de 29% à 35%, tandis qu'en milieu urbain il s'est dégradé passant de 39% à 34%. Par contre, selon MICS4-2010, les proportions de la population utilisant de l'eau potable comme eau de boisson a connu une baisse en passant de 60,6% en 2006 à 57,3% en 2010. La proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (système adéquat d'évacuation des excréta) s'est améliorée passant de 31,7% en 2006 à 34,9% en 2011.

OMD 8 - Au niveau de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, le pays a enregistré des progrès substantiels en termes d'accès à l'utilisation de la téléphonie fixe et mobile, et d'internet même si des efforts restent à faire dans ce domaine. Le Togo vise un taux de pénétration téléphonique fixe et mobile de 60% en 2015 (contre 41,8% en 2009) et un taux de pénétration haut débit de 15%.

⁴ L'indicateur du taux de desserte est renseigné sur la base des données PROGRES du MEAHV. Il prend en compte le potentiel ou la capacité des ouvrages hydrauliques et leur distance par rapport à la population desservie. L'eau provenant des robinets, des forages équipés de pompes à motricité humaine et puits modernes à grand diamètre, busés ou avec un cuvelage en béton équipés de pompes à motricité humaine est considérée comme eau potable. Cependant, le « taux d'accès à l'eau potable » ou le « pourcentage de population utilisant des sources d'eau de boisson améliorées » est principalement obtenu à partir des enquêtes MICS.

1.3. ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Gouvernement togolais a mis en œuvre des programmes et projets qui ont contribué au renforcement de la gestion de l'environnement et des ressources forestières et à l'amélioration du cadre de vie. Ainsi, sur le plan environnemental, le cadre juridique et institutionnel de gestion de l'environnement a été amélioré, des instruments d'orientation, de planification et de programmation du secteur ont été développés et des actions concrètes en matière de gestion durable de la flore et de la faune, de lutte contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles, les pollutions et nuisances ont été initiées. Une nouvelle Politique Forestière du Togo (PFT) a été élaborée ainsi qu'un nouveau Plan d'Action Forestier National (PAFN) pour la période 2011-2019.

1.3.1. Atouts et potentialité des écosystèmes forestiers du Togo

Le secteur forestier dispose d'importants atouts pour le développement des produits forestiers ligneux et non ligneux et de l'écotourisme : (i) la géographie du pays offre de nombreux atouts liés à la diversité du climat, des sols, de la flore, de la faune et du relief (ii) les potentialités pour le développement des activités touristiques (écotourisme, safari tourisme et tourisme culturel) (iii) un fort potentiel de valorisation des produits forestiers non ligneux (atouts mellifères, plusieurs graines et noix, lianes, faune sauvage) (iv) une production à la hausse des produits forestiers ligneux caractérisée par l'existence de plantations estimées à plus de 50 000 ha et une surface forestière productive totale estimée à 386 000 ha soit 6,8% de la superficie nationale, (v) des ressources forestières constituant des puits de carbone pouvant permettre de mobiliser des ressources financières dans le cadre de la taxe carbone, (vi) un engouement des acteurs non étatiques pour le reboisement avec plusieurs acteurs privés intervenant dans le secteur forestier notamment les sociétés d'importation et d'exportation de bois, des sociétés d'exploitation de bois, des industries et unités de transformation de bois, etc.

1.3.2. Gouvernance environnementale

Le Togo a voté trois (03) principales lois qui ont permis d'internationaliser les différents accords multilatéraux en matière d'environnement au corpus juridique national. Il s'agit de : la Loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'Environnement, la loi N°2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier et la loi N°2009-001 du 06 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques. La mise en œuvre de ces lois a permis au Togo de se doter de nouvelles institutions notamment la Commission Nationale de Développement Durable, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement et le Fonds National pour l'Environnement. Le Gouvernement a élaboré en novembre 2010, le Programme National d'investissement pour l'Environnement et les Ressources naturelles (PNIERN) qui constitue un cadre stratégique unique et cohérent pour les interventions dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Ce programme a été présenté aux partenaires du Togo lors de la Table Ronde qui s'est tenue à Lomé les 8 et 9 juin 2011.

Malgré ces efforts, des actions pour améliorer la gouvernance environnementale restent urgentes, notamment : (i) opérationnalisation de la Commission Nationale de Développement Durable et le Fonds National pour l'environnement en les dotant de moyens humains, matériels et financiers, (ii) adoption des textes réglementaires de mise en application des lois votées et vulgariser ces textes à toutes les couches socioprofessionnelles, (iii) intégration des évaluations environnementales comme outils d'aide à la prise de décision dans tous les programmes et projets de développement, (iv) renforcement de la pratique de l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté, (v) faire le plaidoyer pour une mobilisation plus accrue des ressources pour mettre en œuvre le PNIERN, (vi) mettre en œuvre les réformes institutionnelles et structurelles nécessaires pour l'ensemble du secteur forestier.

1.3.3. Contribution du secteur forestier à la création de richesse et des emplois

Le secteur forestier a généré annuellement depuis 2008 une valeur ajoutée de plus de 16,5 milliards de FCFA. La filière bois rond a créé à elle seule près de 1000 emplois en 2009. Les estimations d'emplois générés par les filières du secteur bois pour l'année 2010 donnent 655.425 pour les producteurs de bois de chauffe à des fins commerciales et 206.239 pour ceux de charbon de bois sans compter les nombreuses personnes qui interviennent dans la commercialisation des produits forestiers

non ligneux (miel, plantes médicinales, champignon, amande de karité). Plus de 570 particuliers (ruraux essentiellement) souvent appelés exploitants forestiers, interviennent dans le sciage à la tronçonneuse des essences forestières. D'autres acteurs non moins négligeables interviennent dans l'informel. Il s'agit entre autres : (i) des bûcherons qui sont en fait des exploitants saisonniers pour ce qui relève de leurs revenus, (ii) des négociants et intermédiaires et artisans du bois qui tirent des revenus à partir des flux financiers importants injectés dans les divers circuits commerciaux notamment exportation du bois, approvisionnement des scieries artisanales, sculpteur, charpentiers menuiseries et ébénisteries, approvisionnement des centres urbains en bois énergie, (iii) des petites entreprises de transformation de bois.

1.3.4. Gestion durable des ressources naturelles

Dans le cadre de la réduction de la pression sur les ressources naturelles, les mesures de protection des forêts existantes ont contribué à réduire les dommages causés par les feux de végétation et à amorcer la lutte contre le fort taux de déforestation (4,5% annuellement). Les exportations de bois illégalement coupé ont été maîtrisées grâce à des mesures réglementaires couplées à la lutte contre les fraudes et la coopération avec les pays voisins. Depuis 2009, des initiatives en matière de reboisement ont été prises à différents niveaux et ont contribué à l'effort de reboisement estimé à environ 8 000 ha de forêts ces trois dernières années. Par ailleurs l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) a mené annuellement des actions d'entretien et de protection d'environ 15 000 ha de plantations étatiques. Dans le domaine de la gestion de la biodiversité, les efforts entrepris par le Gouvernement ont permis de réduire l'envahissement des aires protégées et à amorcer un dialogue sur la gestion durable des aires protégées et de la biodiversité.

Malgré ces valeurs et services rendus par les écosystèmes, le Togo fait face à de nombreux défis environnementaux dont les principaux sont les suivants : (i) la déforestation, le déboisement et la dégradation de la couverture végétale ; (ii) la dégradation des terres et le déclin de la fertilité ; (iii) la dégradation des aires protégées (iv) l'envasement des cours d'eau et de la lagune, la contamination et dégradation de la qualité des eaux douces ; (v) la dégradation des ressources du littoral ; (vi) les pollutions de toute sorte ; (vii) l'érosion côtière ; (viii) la recrudescence des catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses, et ; (ix) les changements climatiques.

En dépit des efforts enregistrés, des défis qui se posent au Togo en matière de gestion durable des ressources naturelles concernent (i) la gestion intégrée des forêts, de l'agriculture, de l'eau et la promotion des énergies renouvelables, (ii) la réhabilitation des aires protégées encore viables, (iii) la lutte contre les causes de dégradation des terres et des forêts, (iv) la gestion décentralisée des ressources de la faune et de la flore, (v) la traçabilité de la gestion des produits forestiers et la lutte contre l'exploitation illégale des forêts, (vi) la valorisation des produits forestiers non ligneux (amande de karité, champignons, miel, etc.), (vii) la promotion des emplois verts décents en particulier et des investissements privés dans le sous-secteur forestier, et (viii) la promotion de la création des forêts communautaires.

1.3.5. Lutte contre les changements climatiques et gestion des catastrophes

Dans le domaine des changements climatiques, la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), élaborée en 2004, a été actualisée en 2010. Le Togo a mené dans le cadre du projet Deuxième communication Nationale sur les Changements Climatiques (DCN) plusieurs activités notamment (i) des études d'inventaires de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie, l'agriculture et l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie ; (ii) des études de vulnérabilité et d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, l'énergie, les ressources en eau, les Etablissements Humains et Santé et la zone Côtière et les études d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ; (iii) l'organisation des ateliers de sensibilisation et de formation de différents acteurs sur la nécessité d'intégrer les questions de changements climatiques dans les actions de développement. Le document de la DCN finalisé en décembre 2010 a été présenté par le Togo à la 17^e Conférence des Parties à la CCNUCC à Durban en décembre 2011.

S'agissant de la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, les principaux acquis du Togo sont relatifs à (i) la validation de la stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes, et l'élaboration d'un rapport national d'évaluation post inondations en 2010, (ii) la formation d'un groupe d'experts national en évaluation post catastrophe et la sensibilisation de plusieurs groupes cibles (parlementaires, journalistes, femmes leaders, chefs de services et responsables d'ONG) sur les questions de réduction des risques de catastrophes et des changements climatiques, (iii) l'opérationnalisation de la plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophes et la mise en place des plates-formes régionales, (iv) l'actualisation du plan de contingence national et du plan d'organisation des secours d'urgence (Plan ORSEC), la construction d'un centre pour sinistrés de catastrophes naturelles et/ou anthropiques à Agoè-Logopé, pouvant accueillir 1000 sinistrés.

1.3.6. Amélioration du cadre de vie des populations

En ce qui concerne la gestion intégrée de la zone côtière, un diagnostic national a été réalisé et le schéma directeur du littoral ouest africain a été validé en 2011. Dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière, la berge ouest de l'embouchure du lac Togo a été entièrement réhabilitée avec l'appui de l'UEMOA. En matière de lutte contre les pollutions et nuisances, le Plan de gestion des fluides frigorigènes a été élaboré et les actions relatives à la phase d'élimination des chlorofluorocarbones (CFC) ont conduit à une quasi élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone de première génération une année avant l'échéance (2010) rendue possible du fait de l'implication de tous les acteurs concernés.

Dans le cadre de la réorganisation du secteur du logement, les efforts du Gouvernement se sont poursuivis pour adapter et compléter le cadre légal et réglementaire du secteur. Les textes élaborés à cet effet portent sur le code de l'urbanisme et de la construction, la promotion immobilière, l'organisation de la profession d'agent immobilier, la délégation de maîtrise d'ouvrage, le suivi de la stratégie nationale du logement, les baux locaux d'habitation et à usage professionnel, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique de la construction d'un ensemble de logements sociaux, et la transformation de la Direction générale de la cartographie en Institut national géographique du Togo. Par ailleurs, il a entrepris la réalisation de l'enquête commodo incommodo sur le site identifié pour le projet de construction des logements sociaux.

Dans le cadre des aménagements urbains en infrastructures et équipements, le Gouvernement a entrepris la construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur l'avenue des Evala et Bè-Klikamé, couplée à des travaux de drainage des eaux pluviales dans les quartiers de Totsi, Bè-Klikamé et Agbalépédogan dans le cadre du projet de pavage de rues et d'assainissement de la ville de Lomé (phase II). La mise en œuvre du projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et des services électriques (PURISE) a permis (i) le curage de 70 km de caniveaux/collecteurs d'eaux pluviales dans la ville de Lomé ; (ii) la construction d'un centre pour sinistrés de catastrophes naturelles et/ou anthropiques à Lomé dans le quartier Agoè-Logopé pouvant accueillir 1000 sinistrés ; (iii) le démarrage des travaux de drainage dans les quartiers de Agbalépédogan et Aflao-Gakli comprenant la construction de trois (3) bassins de rétention d'eau pluviale (Agbalépédogan à 60 000 m³, Kagbara à 40 000 m³, Aflao Gakli à 30 000 m³) et dans les quartiers de Tokoin Forever et Tokoin Auba consistant en la construction d'un caniveau d'environ 500 ml et deux collecteurs enterrés.

En ce qui concerne le développement de l'urbanisme, des efforts ont été consentis pour la régularisation des lotissements de fait dans les quartiers Attiégo et Agoè Togomé à Lomé, l'élaboration des schémas directeurs des villes d'Adjengré et de Défalé, la révision des schémas directeurs des villes de Notsè, Mango, Tsevié, Badou et Sotouboua, l'élaboration du plan d'aménagement de la zone de Lomé II (Atchanté), l'élaboration de la Stratégie en matière des Espaces Verts et des Monuments (SEVM) dans la ville de Lomé, l'élaboration de l'Etat des Lieux du Réseau de la Voierie de la ville de Lomé (ELRV), l'élaboration de la stratégie de développement urbain du « Grand Lomé » assortie d'un plan d'actions prioritaires quinquennal et le démarrage d'une base de données cartographiques numériques au Togo.

Toutes les actions engagées ont contribué à l'amélioration du cadre de vie des populations et à lutter plus efficacement contre les inondations. Toutefois, la non prise en compte de la croissance rapide de la population urbaine, la faiblesse des ressources financières mobilisées ont limité l'envergure des actions. Les défis à relever sont principalement : (i) la gestion durable et intégrée des terres et des catastrophes, (ii) la participation à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles et technologiques, (iii) la gestion rationnelle des déchets solides et liquides et (iv) le renforcement des actions en faveur de l'adaptation/atténuation des principaux secteurs de développement au changement climatique.

1.4. ETAT DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance désigne les mécanismes, les institutions et les processus permettant l'exercice du pouvoir dans la conduite des affaires publiques. La bonne gouvernance repose sur les principes fondamentaux de la participation, de l'obligation de rendre des comptes, de la transparence et de la responsabilité de l'Etat. Une bonne politique doit reposer sur ces principes pour garantir un développement humain digne et équitable.

La mise en œuvre du DSRP-C a permis d'enregistrer d'importants progrès sur le plan de la gouvernance politique, institutionnelle administrative et économique. La mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, d'une manière générale a garanti l'efficacité de l'action publique et a approfondi le processus démocratique au Togo. Toutefois, des efforts restent à faire en matière de gouvernance pour réaliser les performances souhaitées.

1.4.1. Gouvernance politique

Le Gouvernement Togolais a poursuivi ses efforts d'approfondissement des réformes politiques avec l'appui des différentes forces politiques et sociales et des partenaires au développement. Ainsi, le Togo a réalisé des progrès importants sur le plan politique sur la période 2009-2011 notamment le renforcement de la liberté de la presse ainsi que la recomposition de la Cour Constitutionnelle et de la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication (HAAC). Il faut également souligner la consolidation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui s'est traduite par la mise en place d'une CENI multipartite et indépendante dont les attributions ont été redéfinies ; et le renforcement des capacités de son Secrétariat Permanent. Aussi, les séries de négociations relatives à la révision du code électoral et les actions menées pour une sécurisation des processus électoraux selon les normes et standards internationaux et une bonne gestion des contentieux post-électoraux ont permis la tenue d'une élection présidentielle paisible en 2010, avec un taux de participation de 64,88% pour une cible de 66%. Ce qui démontre une adhésion des populations au processus électoral.

Par ailleurs, le Cadre permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC), prévu par l'APG, a été mis en place. Ses travaux portent sur les réformes institutionnelles, les questions électorales, économiques et sociales.

Dans le souci de renforcer la paix sociale à travers le pardon et la réconciliation nationale, le Gouvernement a mis en place, le 29 mai 2009, la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) pour faire la lumière sur les causes des violences et conflits récurrents qui ont caractérisé l'histoire du Togo de 1958 à 2005. Institution indépendante, la CVJR est chargée de faire la lumière sur les actes de violences à caractère politique et d'étudier les modalités d'apaisement des victimes. La mission de la CVJR a connu une adhésion massive du public et des parties prenantes. Au total, 22415 dépositions ont été recueillies y compris celles de la diaspora et des grands témoins, et des investigations ainsi que des auditions de victimes, témoins et auteurs présumés ont été réalisées. La CVJR a achevé sa mission et a déposé son rapport final le 03 avril 2012. Le rapport de la CVJR a fait le bilan de 34 mois de travaux d'investigations, d'audiences publiques, in camera et privées des victimes et auteurs présumés de violences et violations des droits de l'Homme que le pays a connues depuis les indépendances. Le rapport a fait des recommandations importantes ayant pour but d'éviter la répétition des violences et des violations à caractère politique qui ont émaillé l'histoire du Togo. Ainsi, le rapport a recommandé

la prise de mesures pour lutter contre l'existence des milices au Togo et de punir ceux qui l'encouragent, d'édicter des mesures pour criminaliser la torture et autres traitements dégradants et inhumains. En ce qui concerne les acteurs politiques, la CVJR a suggéré l'adoption d'un code de bonne conduite pour éviter les violences (notamment après les scrutins), la mise en œuvre des réformes institutionnelles et constitutionnelles, la poursuite des réformes au sein de l'armée, les réparations pour les victimes, tout en insistant sur la nécessité d'assurer que ces violences ne se répètent plus. S'agissant des processus électoraux le rapport a recommandé au Gouvernement de trouver un mode de scrutin qui soit le plus représentatif afin d'éviter des crises liées aux élections.

En outre, l'opération de rapatriement des réfugiés a connu un succès. On a assisté en effet, à un retour massif, au pays, des Togolais en exil.

Ces initiatives entreprises par le Gouvernement ont contribué à renforcer la cohésion sociale et à créer un climat politique et social favorable à la mise en œuvre des politiques de développement.

Des efforts également ont été réalisés en matière de représentativité des femmes à l'Assemblée Nationale (11,1%) et au Gouvernement (22,6%) et l'accès des femmes et des jeunes aux postes de responsabilités administratives et politiques.

Sur le plan du rayonnement international, la diplomatie togolaise a été très active. Ce qui a abouti à la création de nouvelles représentations diplomatiques (Japon, Inde, Koweït, Suisse) et au renforcement des anciennes représentations du Togo à l'extérieur. Cette diplomatie proactive a également permis au pays d'accéder au Conseil de Sécurité en tant que membre non permanent.

Cependant des efforts restent à faire pour l'adoption d'un plan intégrant la dimension droits de l'Homme dans les réformes et programmes de gouvernance politique dans la perspective de la participation citoyenne. Il en est de même de la mise en conformité des mécanismes nationaux avec les instruments régionaux et internationaux de gouvernance et leur application effective sous l'angle des droits humains.

S'agissant de l'amélioration des processus électoraux, l'adoption récente d'un nouveau code électoral en Mai 2012, qui va dans le sens de la prise en compte des recommandations issues des rapports des missions d'observation des élections de 2007 et 2010, la création de nouvelles communes et l'accroissement du nombre de députés pour la prochaine législature marquent une étape importante vers l'organisation d'élections législatives et communales. La poursuite du dialogue politique entre les différents acteurs devrait permettre de trouver des points de convergence pour la tenue d'élections transparentes, démocratiques et apaisées.

1.4.2. Gouvernance institutionnelle

En matière de gouvernance institutionnelle, le Gouvernement a réalisé un certain nombre de progrès notamment dans la mise en œuvre du Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ), dans la mise en place des institutions constitutionnelles et dans le renforcement de l'État de droit et de la sécurité des personnes et des biens.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNMJ, des avancées ont été enregistrées en matière de renforcement de capacités du personnel judiciaire, d'équipement des juridictions et des services de la chancellerie et de l'accès au droit et à la justice. En outre, les capacités d'administration de la justice et de contrôle des juridictions ont été renforcées et un intranet judiciaire a été implanté. Ces efforts ont eu un effet sur l'amélioration du fonctionnement des structures du ministère et de ses performances.

S'agissant de la mise en place des institutions constitutionnelles, on peut noter la mise en place de la Cour des comptes. Par ailleurs, des progrès importants ont été enregistrés en termes de renforcement des capacités de la CNDH, de l'Assemblée Nationale et de la HAAC.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine du renforcement de l'État de droit et de la sécurité des personnes et des biens. Dans le cadre du renforcement de l'État de droit, les formations ont été réalisées à l'endroit de tous les acteurs (Ministère-Institutions Nationales des Droits de l'Homme, Société Civile, Syndicatsé). Ces activités ont permis l'élaboration et la présentation du rapport national sur la situation des droits de l'homme au Togo au titre de l'examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme à Genève.

Sur le plan du renforcement de la sécurité des personnes et des biens, les efforts ont été réalisés. Les capacités techniques, matérielles et humaines du secteur de la sécurité (Gendarmerie, Police, Sapeurs-Pompiers, Douane) ont été accrues. Ce qui a permis de réaliser les progrès sensibles en matière de lutte contre la petite et moyenne délinquance, l'insécurité liée à la circulation routière, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent, la circulation des armes légères et de petits calibres. En outre, des efforts ont été enregistrés dans la sécurisation des documents.

1.4.3. Gouvernance administrative

En matière de gouvernance administrative, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services publics. Les actions ont concerné notamment: (i) la poursuite de la réforme de l'Administration publique ; (ii) l'accélération du processus de décentralisation ; et (iii) la promotion de l'aménagement du territoire.

Du point de vue des droits de l'Homme, le Gouvernement est dans l'obligation d'établir un cadre réglementaire et administratif garantissant l'accès à des services essentiels d'une qualité acceptable dans des conditions non discriminatoires, et de veiller à ce que personne ne soit privé de ces services pour la seule raison qu'il n'en a pas les moyens.

Le programme de réforme et de modernisation de l'administration publique répond à la nécessité d'améliorer l'efficacité des services publics et de promouvoir une administration de développement et de proximité. Ainsi, de nombreux acquis ont été enregistrés à savoir : (i) la réalisation des audits organisationnels de 17 ministères et institutions de la République ; (ii) la révision du cadre juridique des agents publics ayant abouti à l'élaboration d'un nouveau statut général de la fonction publique (en cours d'adoption au conseil des ministres) ainsi qu'à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) ; (iii) la prise de mesures visant la maîtrise des effectifs et de la masse salariale dont le dénombrement des agents publics et la conception d'un fichier unique Fonction Publique-Solde ; (iv) la mise en œuvre de la phase pilote de l'administration électronique qui a notamment permis d'interconnecter la Primature et le Ministère de la Fonction Publique, d'implanter un site web centralisé du gouvernement pour cinq (5) ministères pilotes et un système de gestion électronique des données au Secrétariat Général du Gouvernement ; (v) la poursuite de l'usage des lettres de mission dans le cadre de l'amélioration de la coordination de l'action gouvernementale ; (vi) le renforcement des capacités humaines de certaines structures pilotes par le recours aux Togolais de la diaspora ; (vii) la promotion de la communication entre l'administration et ses usagers à travers des journées portes ouvertes et des opérations d'administration rapide de proximité.

1.4.4. Gouvernance locale, décentralisation et développement à la base

En matière de gouvernance locale et de décentralisation, le Gouvernement togolais a marqué sa volonté politique d'aller vers une décentralisation réelle et efficace. En effet, l'élaboration et la mise en œuvre du Programme National de Consolidation de la Décentralisation (PNCD) constituent des avancées importantes pour le développement local et la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs affaires locales. Les efforts menés ont permis d'approfondir le cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre de la décentralisation à travers l'adoption des textes d'application de la loi sur la décentralisation notamment : (i) le décret portant organisation de la fonction de Gouverneur et de Préfet ; (ii) le décret fixant modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) et (iii) la loi portant création de quatorze (14) communes urbaines.

Dans le cadre du renforcement des capacités des principaux acteurs de la décentralisation, la stratégie d'information, de formation et de mobilisation des acteurs, validée en juin 2009, a permis d'élaborer, de reproduire et de diffuser des outils pédagogiques et méthodologiques à l'attention de l'élé local, du citoyen, du responsable financier et du responsable technique. Des affiches d'information et de sensibilisation sur le processus de décentralisation ont été également élaborées. En outre, la formation des formateurs en planification et gestion décentralisée et fiscalité des collectivités territoriales et la tenue des « Assises de la décentralisation » ont permis le renforcement des capacités des cadres de l'administration déconcentrée en matière de décentralisation et de déconcentration.

En ce qui concerne la déconcentration de la tutelle administrative et le renforcement des structures déconcentrées, les projets d'équipement des résidences et bureaux des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures financés pour les exercices 2009 et 2010 ont été exécutés à 100%. Ces actions ont été également menées en 2011, surtout pour les nouvelles préfectures et se poursuivent en 2012.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, le Gouvernement a réalisé les actions ci-après : l'adoption en 2009 de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PONAT), la mise en place des organes de la PONAT, l'élaboration et la validation en mai 2011 de la loi-cadre sur l'aménagement du territoire, la collecte en 2011 de données socio-économiques sur l'ensemble du territoire et le renforcement des capacités des ressources humaines de la Direction Générale de la Planification Régionale en Aménagement du Territoire (DGPRAT).

Malgré ces acquis, force est de reconnaître que, neuf ans après le démarrage du PNCD, les progrès sont mitigés. En effet, la dynamique de la décentralisation administrative et financière n'est pas encore enclenchée au Togo. La situation actuelle laisse présager que le processus prendra du temps avant d'atteindre le maillage systématique des communes. Des efforts restent encore à faire en matière de modernisation de l'Administration publique assortie d'une véritable déconcentration, et pour donner un contenu économique à la décentralisation à travers des stratégies de dynamisation des économies locales et régionales.

Agissant du développement à la base, le Gouvernement a ressenti, depuis 2008, la nécessité de mettre en œuvre, de manière concomitante, une approche de développement à la base et de décentralisation. En effet, l'approche du développement à la base vise à appuyer, selon une démarche participative, les communautés de base (notamment les CVD, les CDQ et d'autres organisations à la base) dans leurs initiatives et projets axés sur la lutte contre la pauvreté. Elle cherche aussi à préparer le pays à entrer durablement dans la dynamique de la décentralisation en créant les conditions de son succès.

De nombreuses réalisations ont été menées à travers tout le pays entre 2008 et 2012. Elles couvrent des domaines aussi variés tels que la réalisation par le PSMICO de microprojets communautaires (Unités de Santé Primaires-USP, les salles de classes, les marchés); l'installation de plateformes multifonctionnelles (PTMF) permettant aux communautés à la base d'accéder à l'énergie, d'alléger les tâches aux femmes et d'augmenter en même temps leurs revenus; le soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG); l'appui à la mise en œuvre d'un projet pilote « Programme conjoint des communes du millénaire (PCCM) » destiné à promouvoir une approche intégrée de développement à l'échelle de la commune ou d'un groupe de communes afin de réduire les déséquilibres intra et inter régionaux.

Cependant, des rapports d'évaluation mettent en exergue la nécessité d'assurer une cohérence et une complémentarité dans la mise en œuvre des politiques liées à la décentralisation et au développement à la base. Cela touche aussi bien les approches que les mécanismes de financement proposés (FACT prévu par la loi sur la décentralisation, et le Fonds de Développement à la Base ï FODEB).

Une telle démarche permettrait également la prise en compte des acquis réalisés en matière de maillage systématique du territoire par les CVD et les CDQ, et des acquis méthodologiques et

opérationnels en matière de renforcement des capacités de ces structures. Aussi, la décentralisation permettra-t-elle de capitaliser les nombreux investissements déjà consentis dans plusieurs localités du pays par le Ministère en charge du Développement à la Base. Le processus de décentralisation pourra également tirer profit de l'expérience et des investissements des structures qui auront été mises en place dans le cadre du développement à la base telles que les AGAIB, l'ANADEB et le FODEB. Les expériences et les investissements consentis dans le cadre des divers projets PSAEG, PTFM, PSMICO, PDC, PCCM seront également profitables au processus de décentralisation.

1.4.5. Gouvernance économique

La gouvernance économique, inscrite au rang des priorités du gouvernement, s'est matérialisée à travers les réformes des finances publiques, mises en œuvre dans le cadre du Plan d'Actions pour la Réforme de la Gestion des Finances Publiques, le renforcement du pilotage des politiques et stratégies de développement, la mise en œuvre des réformes du secteur financier et des réformes structurelles.

Dans le domaine de l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement a réalisé des progrès dans le cadre de la modernisation du cadre juridique des finances publiques notamment l'adoption par le Gouvernement du code de la transparence et la directive portant loi de finance au sein de l'UEMOA et l'élaboration des quatre (04) décrets d'application des nouvelles directives de l'UEMOA. En outre, des efforts ont été réalisés en matière de préparation budgétaire et de tenue de la comptabilité de l'État. Des progrès ont été également constatés en matière de recouvrement des recettes et d'amélioration du circuit de la dépense à travers le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP). Enfin, les efforts se sont poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) afin de mieux gérer les ressources issues du secteur extractif.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis un accent sur les contrôles à travers le contrôle administratif et a priori des dépenses et le contrôle a posteriori incluant des audits des comptes annuels. L'utilisation de moins en moins fréquente des procédures exceptionnelles a renforcé le contrôle des procédures d'engagement des dépenses. Le contrôle interne s'est renforcé ces dernières années du fait des investigations de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale d'État (IGE) dans les services publics et les établissements publics autonomes. La Cour des Comptes a transmis à l'Assemblée Nationale son rapport sur l'exécution de la loi des finances, gestion 2007. Cependant les efforts supplémentaires sont nécessaires au cours des cinq prochaines années pour consolider les acquis dans ce domaine afin de disposer d'un cadre adéquat de gestion des finances publiques pour une accélération de la croissance économique.

En définitive, les réformes menées en matière de gestion des finances publiques permettent de suivre l'exécution budgétaire en temps réel, d'améliorer le cadre réglementaire de passation des marchés publics et de renforcer le contrôle des dépenses publiques. Nombre d'actions restent cependant à mener pour assainir entièrement la gestion des finances publiques, dans le cadre du Plan d'Actions pour la Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PA-RGFP). Des efforts doivent également être faits pour renforcer la mobilisation des ressources, rendre plus fluide le circuit de la dépense, relever le taux d'exécution du budget et étendre le SIGFiP aux ministères sectoriels et dans les régions et préfectures.

Dans le cadre de la prévention de la corruption, le Gouvernement a mené des activités de sensibilisation et des audits ont été réalisés par des cabinets indépendants. Les différents cas de corruption sont soumis à la justice. Malgré ces efforts, le défi majeur à relever est l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et d'une loi anti-corruption.

Dans le cadre de l'amélioration du système de passation des marchés, le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel du système de passation des marchés publics s'est concrétisé par l'adoption de la loi et du code relatifs aux marchés publics et délégation des services publics. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation relative aux marchés publics s'est traduite par l'opérationnalisation des deux organes nationaux de régulation et de contrôle des marchés publics, à

savoir l'Autorité de régulation des marchés publics et la Direction nationale de contrôle des marchés. Des organes de passation et de contrôle (Personne responsable des marchés publics, Commission de passation des marchés et Commission de contrôle des marchés publics) ont été également créés au niveau des départements ministériels et les membres nommés. Pour les besoins de renforcement des capacités des acteurs, il est envisagé la mise en place d'un centre de service, avec l'appui technique et financier du PNUD qui aura la charge de former notamment les acteurs de la commande publique.

Cependant, les efforts restent encore à faire en matière de renforcement de capacités des organes de passation de marchés au niveau sectoriel, déconcentré et décentralisé ainsi qu'au niveau des prestataires de services. Des efforts doivent être faits également pour la mise en œuvre des textes sur les marchés publics en cours de finalisation. En outre, il est nécessaire de mettre en place le Système Intégré de Gestion des marchés publics

S'agissant de la coordination et de la gestion des flux d'aide, le Togo a adhéré à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. A ce titre, le Gouvernement a entrepris les mesures pour mettre en œuvre les cinq (05) principes (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle). Il a pris des mesures et initiatives pour assurer la coordination et la gestion de l'aide afin de renforcer la confiance des bailleurs de fonds et des partenaires au développement. A cet effet, il a élaboré la Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD) et un Plan d'Action National de l'Efficacité de l'Aide dont la mise en œuvre a amélioré la gestion de l'aide à travers le renforcement de coordination et l'alignement des donateurs, la clarification des responsabilités des différents ministères et des partenaires pour l'identification, la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement. Le gouvernement produit annuellement le Rapport sur l'Aide Publique au Développement (RAPD) qui recense l'ensemble des flux d'aide dont le Togo a bénéficié en année n-1 auprès des Partenaires techniques et Financiers (PTF). Par ailleurs, le processus de mise en place de la plateforme de gestion de l'aide s'est poursuivi avec l'exécution du programme de renforcement des capacités de cadres. Le processus de collecte des données viendra alimenter la plateforme de gestion de l'aide et les données sur les flux d'aides extérieures seront disponibles à temps réel.

Cependant, des efforts devront se poursuivre pour assurer une meilleure intégration des flux d'aide dans le processus budgétaire et renforcer les capacités de coordination et de gestion de l'aide. En outre, l'opérationnalisation de la plateforme de la gestion de l'aide passe par la mise en place d'un mécanisme de collecte en temps réelles des données fiables qui reste un défi à relever.

S'agissant du pilotage stratégique de l'économie et du développement, l'exercice de cette fonction est facilité par l'existence d'instruments de planification. Leur mise en œuvre a permis d'améliorer sensiblement la gestion courante de l'économie et le système de gestion des finances publiques. Toutefois, le pilotage stratégique connaît un certain nombre d'insuffisances, notamment l'absence de référentiel en matière de veille stratégique, d'une vision à long terme, de politiques et stratégies au niveau de certains secteurs, ainsi que de guides méthodologiques d'élaboration des politiques sectorielles. On note également l'absence des structures de planification et de suivi - évaluation au niveau de certains départements ministériels

L'exercice sur le renforcement du processus d'élaboration et de mise à jour du CBMT/CDMT commencé en 2008 s'est poursuivi et mérite d'être élargi aux autres secteurs afin d'améliorer l'articulation entre la planification, la programmation, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques de développement. En matière de renforcement du système statistique national, la mise en œuvre effective de la loi sur la statistique reste un enjeu majeur.

Dans le cadre de la stratégie de développement du secteur financier, le gouvernement a mis en place, en 2009, un projet de développement du secteur financier et gouvernance (PSFG). Il a trois composantes principales à savoir, la restructuration et privatisation des banques, la restructuration du secteur de la micro finance et la restructuration des organismes de prévoyance sociale.

Avec l'appui du PSGF, trois banques ont été recapitalisées à un coût pour l'Etat de 88,1 milliards de FCFA et le processus de privatisation de quatre banques a été lancé. En outre, un décret pour la création d'une société de recouvrement a été signé le 8 septembre 2011. La mise sur pied de cette société qui a aussi pour mandat d'animer un marché secondaire pour les titres émis dans le cadre de la restructuration bancaire ne saurait tarder.

Au niveau de la CNSS, le Code de Sécurité sociale a été adopté en février 2011. Un audit financier et organisationnel, une étude actuarielle, une analyse des placements et une étude de faisabilité d'un régime complémentaire basé sur la capitalisation ont été conduites sous financement du PSGF. Une réforme paramétrique issue de l'audit actuariel a été adoptée par le conseil d'Administration de la Caisse.

En ce qui concerne la CRT, un contrôle physique des bénéficiaires a été effectué. Un audit organisationnel et financier et une étude actuarielle ont été réalisés. Les recommandations sont en voie d'être mises en œuvre.

Dans le secteur de la micro finance, des audits et notations de SFD ont été financés par le PSGF.

Une nouvelle loi régionale sur la micro finance a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Le Parlement Togolais a approuvé le 10 mai 2011 un texte de transposition. Le capital minimum des banques a été fixé par le Conseil des Ministres de l'UEMOA à 10 milliards de FCFA, niveau devant être atteint en deux phases. La première phase a vu le capital minimum des banques augmenter à 5 milliards de FCFA au 31 décembre 2010. Le capital minimum des sociétés anonymes d'assurance est passé de 500 millions de FCFA à 1 milliard de FCFA en 2010 et le Fonds d'établissement des sociétés mutuelles d'assurance a été augmenté de 300 à 800 millions de FCFA. Le Code CIMA a été modifié notamment en son article 13 pour consacrer l'obligation de paiement de la prime au moment de la souscription par une décision entrée en vigueur le 1er octobre 2011. Des modifications ont été introduites sur le marché régional pour faciliter l'émission d'obligations, entre autres, par l'instruction No 36/2009 du CREPMF qui introduit la notation. Une Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire a été créée le 16 juillet 2010 dans le cadre d'un projet sous le leadership de la BOAD. Elle n'est pas encore opérationnelle.

1.5. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Le bilan de mise en œuvre des politiques de développement permet de tirer les principaux enseignements suivants :

L'économie togolaise est placée sur un sentier de croissance. La croissance retrouvée constitue un des points forts du pays et témoigne de sa capacité à rétablir et maintenir l'équilibre des principaux agrégats macroéconomiques et à faire preuve d'une stabilité politique qui facilite la mise en œuvre d'actions plus ambitieuses de développement. Ces efforts ont bénéficié de la confiance et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des organisations syndicales, du secteur privé et de la société civile. Cette dynamique peut être renforcée et accélérée parce que le potentiel de croissance est important au Togo.

L'accélération de la croissance est nécessaire pour réduire l'incidence de la pauvreté. En effet, la dynamique de croissance observée durant les cinq dernières années n'a pas induit une réduction significative de l'incidence de la pauvreté qui touche encore plus de la moitié de la population du pays. L'obligation d'améliorer les conditions de vie des populations résulte des engagements pris dans l'accomplissement des OMD.

L'existence de filets de protection est nécessaire pour les groupes particulièrement vulnérables. La recherche d'une croissance pro-pauvre est tout à fait possible au Togo. En procurant aux pauvres des moyens d'action, ils deviennent non seulement les bénéficiaires mais aussi les acteurs de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

La gouvernance constitue une dimension importante pour une croissance accélérée et inclusive. Promouvoir la bonne gouvernance est essentiel pour la lutte contre la pauvreté car ce sont les plus pauvres qui souffrent le plus de la mauvaise gouvernance ainsi que de la « petite corruption ». C'est aussi une dimension essentielle pour une croissance accélérée. En effet, une justice qui rassure les citoyens comme les investisseurs étrangers, des marchés publics qui ne sont pas biaisés, constituent des composantes importantes d'une croissance forte. De même, la stabilité politique et la paix sociale retrouvée, à travers l'amélioration du dialogue civilo-militaire sont des éléments importants pour attirer des investisseurs étrangers. Une meilleure gouvernance dans le secteur des industries extractives peut contribuer, à terme, au développement du Togo.

L'approche du développement régional et local est nécessaire pour réduire les disparités de développement. L'aménagement du territoire et le développement local sont une volonté politique qui s'affirme ; en effet, il est essentiel d'intégrer le niveau régional et local dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pour attaquer aux disparités de développement. Mais beaucoup reste à faire pour mettre en place les outils et instruments de planification régionale et locale, et assurer le transfert progressif des ressources et des compétences aux entités concernées.

L'aspect sous régional qui se concrétise dans l'UEMOA et la CEDEAO peut être un point d'ancrage pour accélérer la croissance. En effet, l'atteinte de nombreux objectifs dépend de ce cadre régional dans des domaines comme ceux de l'énergie, des transports, du prix du coton, etc.

Le secteur privé au Togo est peu développé et le climat des affaires est encore insuffisant même lorsqu'on le compare à celui de pays du même niveau de développement, en particulier sur des aspects touchant la corruption, la protection des investisseurs et la création d'entreprise. Le développement d'un cadre réglementaire stable et transparent est nécessaire pour attirer des investisseurs solides prêts à s'engager sur le long terme, tout en assurant à l'État les ressources nécessaires au développement.

L'insuffisance des capacités est certainement un obstacle au développement du pays, sans doute plus que le problème des ressources financières. La mobilisation et le renforcement des capacités de l'État sont déterminants pour la stratégie de croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois.

La croissance démographique est élevée au Togo. Elle oblige à une ponction élevée sur le secteur productif, limitant ainsi son expansion. Elle pose avec insistance l'immense question de l'emploi, notamment des jeunes. Cependant, elle peut constituer une force pour le pays qui pourrait disposer d'une main d'œuvre abondante et qualifiée.

Le rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement du Togo doit faire l'objet d'une attention particulière. La dynamisation de la société, mais aussi l'accroissement de la production, dépendent largement de la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes et des jeunes ainsi que des fonctions qu'ils rempliront.

Les changements climatiques et les catastrophes naturelles constituent une menace réelle aux efforts de développement du pays : Les leçons tirées des inondations catastrophiques de 2010 ayant conduit à la réduction du taux de croissance annuelle de 0,02% sont édifiantes et appellent à leur prise en compte effective à tous les niveaux pour une croissance soutenue, sécurisée et durable.

Au regard de ce qui précède, l'orientation vers la croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois est l'approche de développement qui va guider la mise en œuvre des politiques publiques pour les prochaines années, car elle va de pair avec la réalisation des engagements pris dans le cadre de la Déclaration Politique du Gouvernement (DPG), des OMD et du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA). C'est pourquoi la nouvelle stratégie dénommée, « **Stratégie de Croissance Accélérée et de promotion de l'Emploi(SCAPE)** », est une véritable ambition nationale appropriée par l'ensemble des acteurs. Les plus hautes instances de l'État ont leur rôle à jouer, à la fois dans les orientations et dans la dynamique du processus participatif.

1.6. CONCLUSION

Le Togo aborde la prochaine période (2013-2017) fort des acquis obtenus au cours des dernières années, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Politique Global, du DSRP intérimaire et du DSRP complet. Il en découle une situation politique, économique, sociale et environnementale qui peut se résumer succinctement comme suit :

- le Gouvernement togolais a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles avec l'appui des différentes forces politiques et sociales et des partenaires au développement: cela a favorisé un climat d'apaisement ;
- la stabilité politique et la paix sociale retrouvées ont créé un cadre favorable à une meilleure gouvernance des affaires publiques, au retour à la croissance économique, à la reprise de la coopération internationale et à un allègement substantiel de la dette publique extérieure ;
- l'économie nationale est depuis plus de trois ans placée sur un sentier de croissance dynamique et de stabilité macroéconomique, illustrée notamment par un taux de croissance en progression régulière, une inflation modérée, un accroissement des recettes de l'Etat, une meilleure maîtrise de la dépense publique avec un relèvement du taux d'investissement public;
- la pauvreté a été réduite de trois (3) points en cinq (5) ans, ce qui est encourageant dans un contexte de forte croissance démographique (2,84 %), mais insuffisant pour espérer réaliser les OMD dans un horizon raisonnable, notamment faire reculer sensiblement le taux de pauvreté ;
- le pays a enregistré des progrès en matière de développement humain qui se sont traduits par des sauts qualitatifs dans les domaines de la scolarisation primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la santé (gratuité de certaines interventions critiques ; de soins préventifs du nourrisson, du jeune enfant et de la grossesse, subvention de la césarienne), et de l'accès à l'eau potable ;
- la mise en œuvre des programmes et projets environnementaux a contribué à réduire les pressions sur les ressources forestières, à freiner l'envahissement des aires protégées, à contrer l'érosion côtière et à renforcer les capacités en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles. De plus, la volonté nationale de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques et d'augmenter la résilience des couches les plus vulnérables est fort appréciable ;

En dépit de ces acquis, le Gouvernement togolais entend relever les défis majeurs suivants pour assurer le décollage de son économie et progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement :

- **Le défi de l'accélération de la croissance économique, de l'emploi et d'une meilleure insertion régionale et internationale de l'économie togolaise:** la croissance économique retrouvée reste en effet fragile par ses sources, insuffisante par son rythme et très peu créatrice d'emplois. Elle est handicapée structurellement par une faible productivité globale des facteurs, des coûts des facteurs de production élevés, une insuffisante diversification du tissu économique, une industrialisation encore embryonnaire, reflet fidèle d'un secteur privé peu dynamique, et l'étroitesse du marché. Le défi ici est, à court et moyen termes, d'améliorer la productivité globale des facteurs et réduire les coûts des facteurs pour accélérer sensiblement le rythme de la croissance économique et assurer une distribution plus équitable de ses fruits par la création de nombreux emplois et la distribution de revenus. A long terme, le défi est celui de maintenir sur la durée un taux de croissance élevé, de préférence à deux chiffres: il passe nécessairement par une intégration régionale mieux réussie, gage d'une insertion maîtrisée du Togo dans l'économie mondiale. Le déploiement réussi du concept stratégique « Togo :

corridor de développement et d'échanges en Afrique de l'Ouest » sera à cet égard d'une importance capitale.

- **Le défi de la gouvernance :** l'apaisement du climat politique a permis de mettre en chantier de nombreuses réformes en matière de gouvernance et de replacer le pays sur un sentier de croissance. Mais beaucoup reste à faire, tant est vaste le chantier de la gouvernance : il s'agit en effet de renforcer la cohésion nationale, de consolider la démocratie et de créer les conditions favorables à l'élévation du niveau de vie des togolais dans un climat de paix sociale et de respect de l'Etat de droit. Ce défi renvoie, au plan politique, à la nécessité d'approfondir l'Etat de droit, de poursuivre les réformes du secteur de la sécurité et de promouvoir l'émergence d'une société civile forte et responsable. Au plan administratif, le défi de la gouvernance vise à promouvoir un Etat proactif, impartial, capable de promouvoir la solidarité nationale. Il appelle en même temps à une gestion participative et décentralisée du pays, à une véritable territorialisation du développement et à une forte réduction des inégalités régionales et socioculturelles. Au plan économique, le défi de la gouvernance renvoie à la recherche sans relâche d'une efficacité optimale dans l'allocation des ressources. Il appelle ainsi l'avènement d'un Etat stratège et pragmatique. Ce nouveau paradigme de l'action économique de l'Etat devrait se décliner dans cinq directions, qui sont autant de défis subsidiaires à relever : (i) la gestion efficace, efficiente et transparente des ressources publiques ; (ii) la lutte contre la corruption et l'amélioration de la reddition des comptes sur les politiques publiques ; (iii) la planification stratégique du développement, dont la SCAPE est l'un des principaux produits ; (iv) la régulation de l'économie dans l'intérêt général, au profit de l'ensemble des acteurs à travers l'adoption et l'application de règles sur la concurrence, les normes, l'organisation du travail, les mécanismes du commerce extérieur, etc. ; et (v) l'appui et l'intervention ciblés de l'Etat, pour accompagner l'indispensable émergence du secteur privé national dans le cadre d'un partenariat public-privé fertile. En tout état de cause, le renforcement de l'Etat, notamment les capacités des ressources humaines, reste primordial pour réussir l'émergence du Togo.
- **Le défi de la réduction des inégalités :** selon les résultats des enquêtes QUIBB, les inégalités ont augmenté entre 2006 et 2011. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,361 à 0,393. Cette augmentation des inégalités s'est ressentie au niveau de tous les milieux de résidence et de toutes les régions. Le défi de la réduction des inégalités passera par la participation de tout le monde à la croissance à travers : (i) un meilleur accès aux ressources productives pour les populations les plus vulnérables (petits producteurs agricoles, acteurs du secteur informel, jeunes, femmes et personnes handicapées sans-emploi, etc.) ; (ii) une meilleure redistribution des fruits de la croissance ; et (iii) la protection sociale pour les plus vulnérables (services sociaux de base pour les plus vulnérables, réduction des discriminations, autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, etc.)
- **Le défi sociodémographique :** La croissance démographique reste en effet élevée et, selon les résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat de 2010, son taux s'est même accéléré ces dernières années, passant de 2,47% en 1981 à 2,84% en 2010. C'est une population essentiellement jeune, très inégalement répartie sur le territoire et vivant de plus en plus en milieu urbain, notamment dans la grande agglomération de Lomé qui abrite à elle seule près du quart de la population totale. Cette structure de la population, essentiellement à charge, exerce une pression considérable sur l'ensemble des ressources de la nation, en particulier sur les services sociaux, les infrastructures et l'environnement. Elle oblige à une ponction élevée sur le secteur productif, limitant ainsi son expansion. Elle pose avec insistance l'immense question de l'emploi, notamment des jeunes, et favorise le développement incontrôlé du secteur informel, accentuant au passage la précarité et faisant le lit de l'insécurité. Le défi est d'arriver à transformer la population de ressource potentielle en une ressource réelle pour le développement du pays. C'est le défi sur la capacité du Togo à capitaliser et encaisser dans les années à venir un vrai « dividende démographique ». C'est aussi le défi à maîtriser la croissance démographique en mettant en œuvre une politique

nationale de population multisectorielle, notamment des mesures novatrices y compris le renforcement des services de santé reproductive et de planification familiale et la gratuité des services d'information et d'éducation.

- **Le défi du développement urbain, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement** : l'urbanisation rapide et non maîtrisée des villes a rapidement rendu obsolètes les plans d'urbanisme et pose avec de plus en plus d'acuité les problèmes d'engorgement des réseaux linéaires (eau, routes, électricité), d'insalubrité et de pollution de l'environnement, d'habitat précaire, de montée du chômage, de la prostitution et de l'insécurité, etc. L'exode rural, corollaire de ce phénomène, vide progressivement nos campagnes de leurs forces de travail, fragilise les bases de l'activité agricole et aggrave les déséquilibres dans la répartition spatiale de la population, plus de 42% de la population vivant désormais dans la Région Maritime du Togo. Le défi du développement urbain et de l'aménagement du territoire est de donner un contenu économique à la décentralisation et à la participation, de territorialiser le développement en construisant un espace économique national plus équilibré, s'appuyant sur des économies régionales dynamiques et compétitives, dans lesquelles l'urbanisation des capitales régionales et des villes secondaires est suffisamment maîtrisée pour pouvoir faire émerger de véritables pôles de développement, capables de mieux structurer les activités urbaines et d'avoir un effet d'entraînement puissant sur le développement des zones rurales environnantes. Ce défi englobe celui d'une utilisation plus rationnelle de terres, à travers notamment un zonage du territoire soucieux de préserver à long terme les différents équilibres et s'accompagnant d'une réorganisation agraire et foncière. Il se conjugue aujourd'hui de plus en plus avec celui de la protection de l'environnement et de la lutte contre toutes sortes de pollutions, tant il est vrai que les centres urbains participent au réchauffement climatique et génèrent des nuisances multiples. Les enjeux des changements climatiques et l'évolution des négociations internationales sur le climat suggèrent une meilleure organisation au niveau national et un engagement politique plus soutenu pour relever les principaux défis du pays.

CHAPITRE 2 : STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI (2013-2017)

2.1. FONDEMENTS DE LA STRATEGIE : Vision et priorités

A long terme, l'ambition politique affirmée est d'amener le Togo à rejoindre d'ici 15 à 20 ans le peloton des pays émergents. Le cheminement comparé des pays émergents à ce jour indique que le Togo devra, pour ce faire, transformer profondément la structure actuelle de son économie pour faire émerger davantage le secteur secondaire et particulièrement l'industrie manufacturière, rendre le secteur primaire plus intensif et muter le secteur tertiaire de l'informel vers des services plus performants et professionnalisés. Il devra parallèlement atteindre le stade de pays à revenus intermédiaires, dans lequel l'emploi et les revenus seront mieux distribués et la pauvreté ne revêtira plus qu'un caractère résiduel. Cet effort d'industrialisation devra évidemment reposer sur le développement des infrastructures, l'amélioration du climat des affaires, l'allègement des coûts des facteurs et un système financier assumant pleinement sa mission d'intermédiation financière, plus innovant et plus ouvert vers le monde.

Dans sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), le Togo entend, d'ici à 2030, bâtir une société sur la base d'un développement économique et social harmonieux, supportable pour l'environnement dans le respect de la sauvegarde du patrimoine culturel. Les priorités retenues par le Gouvernement pour accélérer le progrès vers le développement durable pour les dix prochaines années transparaissent dans les quatre axes stratégiques de la SNDD. Il s'agit de : (i) la consolidation de la relance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables ; (ii) la redynamisation du développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale ; (iii) l'amélioration de la gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles ; (iv) l'éducation et le renforcement des compétences pour le développement durable.

La politique économique du Gouvernement à moyen terme, sur la période 2013-2017, s'emploiera pour l'essentiel à jeter et consolider les bases pour l'émergence future du Togo. Pour cela et en réponse aux défis ci-dessus cités, elle devra s'orienter vers de nouvelles priorités qui sont : (i) Accélération de la croissance ; (ii) Emploi et inclusion ; (iii) Renforcement de la gouvernance (iv) Réduction des disparités régionales et promotion du développement à la base.

L'orientation politique fondamentale retenue pour les cinq prochaines années portera ainsi sur l'affermissement des bases de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois d'une part, et de consolidation du potentiel d'exportation d'autre part. Le taux moyen de croissance enregistré au cours des dernières années (+3,8% par an sur la période 2008 - 2011) s'avère en effet insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté et améliorer le revenu par habitant, car à ce rythme et compte tenu d'un taux d'accroissement démographique de 2,84%, il faudrait au moins 25 années pour doubler le revenu par tête. L'accélération du rythme de croissance et l'intensification de la création d'emplois sont donc nécessaires pour une meilleure absorption des demandes additionnelles d'emplois, une amélioration du niveau des revenus et des conditions de vie des populations et, par voie de conséquence, la réduction du chômage et de la pauvreté.

Au cours des cinq prochaines années, l'investissement sera le principal moteur de la croissance économique au Togo, l'ambition étant d'atteindre un taux global d'investissement brut constamment supérieur à 20% et se rapprochant au fil des ans de l'objectif de 25% du PIB. L'effort d'investissement public sera important au cours des trois premières années et sera essentiellement canalisée vers la construction des infrastructures de base, la production de biens publics essentiels et le renforcement des capacités et de la compétitivité du secteur privé national, qui doit impérativement se mettre à niveau pour pouvoir jouer un rôle moteur dans la croissance au cours des programmes économiques futurs. L'investissement privé, qui devrait croître progressivement pour suppléer à moyen terme

l'investissement public, devrait en effet provenir pour une grande part des investisseurs directs étrangers et de la diaspora. Il pourrait s'orienter notamment vers l'industrie minière, le secteur agricole, les infrastructures à rentabilité financière avérée, le secteur financier et les BTP. Enfin, pour que la croissance soit inclusive et pro-pauvre, l'investissement dans le capital humain sera également une priorité.

Pour assurer la pérennité de l'essor économique, le Gouvernement cherchera à asseoir les bases de la croissance sur des pôles de développement mieux répartis à travers le territoire national et à consolider l'intégration économique sous-régionale du Togo en poussant à la réalisation effective du concept stratégique de corridor de développement.

Encadré 1 : Le Togo, corridor de développement et d'échanges

Le corridor de développement s'entend comme une initiative d'expansion économique par laquelle le Togo entend optimiser sa position géostratégique dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest pour mieux réussir son intégration dans l'économie mondiale. Elle a pour point de départ l'avantage comparatif que présente le Togo d'être le seul pays de la sous-région qui dispose d'un port en eau profonde. Elle se nourrit de l'ambition légitime de faire du Port Autonome de Lomé (PAL) et de la plateforme (hub) des divers services qui peuvent y être développés, une cheville ouvrière du développement et des échanges en Afrique de l'Ouest.

Le corridor de développement peut être en effet considéré comme un ensemble d'éléments physiques et non physiques que, à un moment donné, les pouvoirs publics décident d'organiser, de manière à développer des activités synergiques, générant des biens et services sur une zone située entre deux points précis. Au Togo, il s'agira de bâtir un corridor Nord-Sud et de faire des régions traversées par ce corridor des zones économiques dynamiques, prospères et attractives, tout en comblant les écarts de richesse par rapport à d'autres régions du pays. L'impact de cette initiative sera multisectoriel et s'intéressera au développement des cultures selon les zones agro-écologiques, aux activités industrielles, commerciales, touristiques et aux services de logistique.

Dans ce sens, le corridor de développement s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques du présent programme économique qui sont d'accélérer la croissance, de créer des emplois, d'améliorer les revenus, de réduire les disparités régionales et de promouvoir le développement à la base. Il ajoute en même temps à ces objectifs une vision de plus long terme. Les buts et objectifs opérationnels de cette initiative sont les suivants : (i) réhabiliter, en partenariat avec le secteur privé, le réseau principal d'infrastructures le long du corridor, y compris les liaisons routières et ferroviaires entre le Togo et ses voisins ; (ii) optimiser l'investissement dans la zone du corridor en tirant parti de nouvelles opportunités créées par la réhabilitation des infrastructures ; (iii) optimiser les opportunités de développement social et les débouchés tout en encourageant la participation des communautés traditionnellement défavorisées ; (iv) réduire les disparités régionales et promouvoir le développement à la base.

Pour le financement de cette initiative et en dehors de l'apport des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, le Togo cherchera à attirer fortement les investissements directs étrangers.

Gagner le pari de l'emploi et renforcer les mécanismes d'inclusion constituent la deuxième orientation retenue par le Gouvernement, compte tenu des liens forts entre la croissance économique et le développement des inégalités d'une part, et la croissance économique et le marché du travail d'autre part.

En effet, si la croissance est une condition préalable au recul de la pauvreté et à l'élévation du niveau de vie des habitants, elle ne suffit généralement pas à provoquer une baisse importante du taux de pauvreté. C'est pourquoi le gouvernement adjoint à la politique de croissance accélérée une politique d'inclusion, qui permet à toutes les couches sociales et particulièrement aux plus défavorisées de profiter pleinement des fruits de la croissance et d'être intégrées dans la dynamique d'élévation du niveau de vie. L'emploi sera l'un des principaux instruments que compte utiliser le Gouvernement pour améliorer les revenus directs des togolais et leur inclusion dans la vie économique et sociale de leur pays. L'accroissement des transferts budgétaires directs au profit des pauvres et l'augmentation de l'offre des services publics seront aussi des leviers sur lesquels le Gouvernement compte agir pour mener cette politique d'inclusion. La politique de protection sociale, reposant principalement sur des outils relatifs à l'assurance sociale et aux filets sociaux de sécurité permettra de protéger les populations contre les vulnérabilités et les risques sociaux.

Par ailleurs, au regard du poids démographique des jeunes dans la population totale, les pressions sur le marché de l'emploi vont continuer à s'exercer à court et à moyen termes. Ainsi, la demande additionnelle d'emplois devrait connaître une augmentation continue suite à l'accroissement de la population active. La structure des demandes d'emplois devrait elle aussi connaître d'importantes mutations sous l'effet des facteurs suivants : (i) la poursuite des pressions exercées sur le marché de l'emploi de la part de la frange de la population active à faible et/ou sans niveau d'instruction ; (ii) l'augmentation du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur ; (iii) l'augmentation probable du nombre de travailleurs dégagés pour raisons économiques suite à l'accélération des opérations de mise à niveau des entreprises .

La politique d'emploi du Gouvernement visera à répondre méthodiquement à ces préoccupations, en se focalisant principalement sur l'objectif de réduire fortement le sous-emploi (29,1%- QUIBB 2011), qui apparaît comme la caractéristique essentielle du marché de l'emploi au Togo, le taux de chômage de 3,5% (QUIB 2011) calculé selon les normes du BIT reflétant manifestement peu la réalité sociale du pays. En effet, afin de ne pas rester totalement oisifs, nombre de demandeurs d'emplois s'orientent vers l'exercice d'activités du secteur informel, qui conduisent malheureusement à des emplois à faible niveau technologique, non intensifs, intermittents, précaires et peu décents. Ils sont en réalité le plus souvent en situation de sous-emploi, une sorte de chômage déguisé qui explique le taux élevé de pauvreté que connaît le pays.

La politique de l'emploi du Gouvernement mettra donc d'abord l'accent sur l'identification systématique et la levée le plus vite possible des contraintes générales qui freinent la création d'emplois, notamment par les PME et PMI. Il sera aussi entrepris la revue et le reprofilage du dispositif d'incitation à la création d'emplois par les entreprises (procédures de création, fiscalité de la jeune entreprise, fiscalité de l'emploi, marchés publics, sous-traitance, etc.), afin d'en améliorer l'efficacité. Dans le même sens, une revue du dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande sera menée. Enfin, il sera procédé à la mise en place de programmes spécifiques pour l'auto-emploi dans les milieux rural et urbain, en faveur des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, en faveur des régions qui connaissent une situation particulièrement aggravée de chômage et de sous-emploi. Des projets d'appui aux femmes pour mener des activités génératrices de revenus dans la première transformation des produits du terroir seront notamment lancés dans les différentes régions du pays, en collaboration avec les partenaires au développement. L'ambition du Gouvernement est de faire de l'emploi un outil spécifique d'inclusion.

Renforcer la gouvernance est la troisième orientation retenue par le Gouvernement en tant que bien public nécessaire à la mobilisation maximale et à l'utilisation efficiente des ressources de la Nation dans l'intérêt général. La politique de bonne gouvernance du Gouvernement se déploiera au cours des cinq prochaines années dans les domaines politique, administratif, institutionnel et économique, y compris les finances publiques et la gouvernance d'entreprises. La poursuite des actions de renforcement de l'Etat à travers les réformes dans le secteur de la sécurité et de la justice, la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités des ressources humaines, la décentralisation économique et le développement à la base, créeront les conditions propices pour une participation et une appropriation de la vision du développement par les togolais. L'enjeu ici est de bâtir des règles, des comportements et une éthique favorables au développement économique et au progrès social du Togo.

Réduire les disparités régionales, promouvoir le développement à la base et réussir la décentralisation économique constituent la quatrième orientation pour mettre en place les conditions idoines d'opérationnalisation de la SCAPE au niveau régional et local. En effet, la lutte contre la pauvreté ne saurait avoir son plein effet si son impact aboutit à accentuer les disparités régionales en concentrant les équipements et les services publics dans certaines régions du pays. De même, le processus de décentralisation restera largement théorique, s'il ne s'accompagne pas dans la réalité du développement économique des territoires régionaux et de proximité. Pour ce faire, le Gouvernement entend faire émerger, à l'intérieur du Togo, de vraies économies territoriales, bâties autour de pôles régionaux et locaux de développement et construites à partir des ressources locales, et bénéficiant

aussi de la solidarité nationale. Il s'agit de mettre résolument en œuvre la politique nationale d'aménagement du territoire, d'accélérer la territorialisation de la croissance économique et du développement pour réduire les inégalités et freiner l'exode des populations vers certaines métropoles et régions, en leur offrant sur place les aménités, les loisirs, les emplois et les revenus.

La dynamique de développement régional et de décentralisation sera soutenue par la mise en place de mécanismes d'appui au développement à la base et d'une approche contractuelle entre l'État et les régions. Pour ce faire, le Gouvernement veillera à (i) assurer le transfert progressif des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales, (ii) appuyer le renforcement des capacités des collectivités à gérer les affaires locales ; (iii) et assurer la cohérence de l'action locale avec les politiques de l'État. L'approche du développement du Togo par corridor nord-sud devrait avoir un effet positif sur la réduction des disparités régionales et la promotion du développement à la base.

2.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.2.1. Principes directeurs

La SCAPE est sous-tendue par cinq (5) principes directeurs qui sont :

L'appropriation nationale : ce principe traduit la volonté et l'engagement du Gouvernement et des autres acteurs nationaux, à conduire, dans la transparence, le processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et politiques nationales de développement qui sont conformes aux priorités et besoins des populations. Le processus d'élaboration de la SCAPE a été rendu participatif, pour tenir compte de l'ensemble des préoccupations des différents acteurs. Il implique également la coordination et l'utilisation efficace de l'Aide publique au développement, tenant compte des avantages comparatifs de chaque partenaire technique et financier.

La responsabilisation : chaque acteur devient responsable de l'atteinte des résultats découlant de ses activités ou des processus qu'il coordonne. Le Gouvernement entend poursuivre et approfondir cette démarche dans sa mise en œuvre par une gouvernance de mieux en mieux partagée, en responsabilisant davantage l'ensemble des acteurs.

La gestion axée sur les résultats : la mise en œuvre de la SCAPE exige de prioriser les axes d'actions à conduire, pour concentrer les efforts financiers sur les domaines précis et impulser un essor économique qui autorisera, dans une étape ultérieure, la focalisation sur d'autres axes. La gestion axée sur les résultats implique donc, une définition claire des responsabilités dans la mise en œuvre des activités ou des processus, dont l'obligation de rendre compte.

La prise en compte de la dimension genre : le Gouvernement et les autres acteurs sont largement convaincus que les femmes tout comme les hommes constituent un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. En conséquence, aucune stratégie de développement centrée sur l'Homme ne doit ignorer cette réalité. Il y a donc nécessité d'une planification adéquate selon le genre afin de garantir des résultats équitables pour les femmes comme pour les hommes.

La durabilité des interventions : la SCAPE doit rechercher à tout prix à concilier la dimension environnementale, économique, sociale et culturelle. Les évaluations environnementales et sociales sont des outils pour parvenir à cet objectif. De plus, la durabilité de la croissance, sa sécurisation passera nécessairement par une meilleure prise en compte de la dimension changements climatiques et réduction des risques de catastrophes. La préservation de l'environnement ne doit pas être perçue comme une contrainte au développement socio-économique, mais un capital naturel dont la gestion fondée sur les bases durables contribuera à soutenir la croissance.

2.2.2. Objectifs de la SCAPE

a) Objectif global

La Stratégie d'Accélération de la Croissance et de Promotion de l'Emploi vise à accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des togolais et la vitesse de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

b) Objectifs spécifiques

Sur la période 2013-2017, les objectifs spécifiques de la SCAPE, issus de son scénario de référence, sont les suivants :

- (i) Porter le taux moyen de croissance réelle à 6% en moyenne et par an, partant de 5,6% en 2012 pour atteindre 6,3% en 2017 ; cela devrait induire une croissance du revenu par tête de l'ordre de 3,1% par an ;
- (ii) Porter le taux d'investissement brut global à 22,4% en moyenne par an, partant d'un niveau moyen de 18,6 % au cours des trois dernières années (2009-2011) ;
- (iii) Réduire l'incidence de la pauvreté monétaire de 58,7% en 2011 à 43,7% en 2017, soit une baisse significative de 11 points en cinq ans ;
- (iv) Réduire le sous-emploi de 29,1% en 2011 à 24,5% en 2017.

c) Considérations de politique économique en rapport avec les objectifs de la SCAPE

Les cibles fixées en 2017 se basent sur le scénario de référence issu des consultations entre le Gouvernement et le FMI ainsi que des orientations contenues dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement. Comme déjà décrit plus haut, ce scénario s'inscrit dans un prolongement des tendances enregistrées par l'économie togolaise au cours des trois (3) dernières années, l'accent devant être désormais mis sur la mise en œuvre effective des nombreuses réformes déjà lancées, un effort prudent mais soutenu de rattrapage en matière d'équipement du pays en infrastructures de développement et la poursuite de la consolidation du cadre macro-économique.

Dans ce cadre, le Gouvernement entend porter l'effort d'investissement public en moyenne à 39,6% du budget total de l'État tout au long de cette période, afin de maintenir le taux d'investissement public en moyenne à 11,5% du PIB.

Il convient cependant de rappeler que le Togo a déjà enregistré dans le passé un processus de développement rapide marqué par un doublement du revenu par habitant entre 1960 et 1980 en s'appuyant sur l'agriculture, le port et les services. Tous ces atouts sont encore présents et leurs potentiels toujours intacts.

Par ailleurs, le pays a montré, au cours de ces trois dernières années, que l'agriculture peut être aussi un puissant vecteur de croissance, notamment les cultures vivrières (maïs, mil, riz...) et les cultures de rente (coton, café, cacao).

Pour le secteur agricole, si le scénario de référence retient un taux moyen de croissance de 4,8% sur la période, une croissance moyenne de 6,3% reste possible si la mise en œuvre du PNIASA s'avère une réussite. Pour le secteur industriel, l'obtention d'une croissance accélérée sera précédée par des avancées significatives au niveau de l'attractivité du pays qui passera notamment par la mise en œuvre des recommandations de l'EDIC en général et de celles sur le climat des affaires en particulier.

En ce qui concerne le secteur minier (phosphate, ciment, fer), le Gouvernement entend porter une attention particulière à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel moderne et transparent, susceptible d'attirer davantage l'investissement privé étranger et national, Pour le cas particulier de la

filière phosphates, le Gouvernement est convaincu qu'une accélération des réformes et la mise en œuvre déterminée du plan d'affaires de la SNPT permettra, sur la base d'un programme d'investissement massif de plus de 80 milliards de FCFA, de relever sensiblement le niveau de production, qui devrait passer de 1,1 million de tonnes en 2012 à 4,1 millions de tonnes en 2017 ainsi que celui des revenus déclarés.

En ce qui concerne l'énergie, l'objectif de consommation électrique reste de passer de 23% en 2010 à 42% en 2020 en milieu urbain et de 15 à 18% en milieu rural. L'atteinte de cet objectif exige la mise en œuvre d'un important programme dans le développement des capacités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique, comprenant notamment la construction du barrage hydroélectrique d'Adjarala, la réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique de Kpimé, la réhabilitation du barrage de Nangbéto et l'achat et la réparation de groupes électrogènes dans certains centres déjà électrifiés.

Dans le domaine des télécommunications, l'objectif est d'atteindre un taux de pénétration de téléphonie mobile de 60% en 2015 et de 15% pour la couverture internet exigera la mise en œuvre d'un ambitieux plan national d'investissement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Cette croissance accélérée nécessitera (i) un capital humain pour concrétiser les atouts dans les secteurs où le Togo dispose (ou pourrait créer) d'avantages comparatifs ; (ii) des infrastructures de qualité pour soutenir la croissance et contribuer à l'émergence de pôles régionaux de développement (en lien avec le corridor de développement et d'échanges) ; (iii) un climat des affaires de classe internationale pour booster l'investissement du secteur privé national et attirer les investissements directs étrangers (IDE) ; (iv) la mise en place des modalités de facilitation aux marchés nationaux et internationaux.

Cette croissance inclusive nécessitera (i) un meilleur accès aux services sociaux de base pour accélérer la réalisation des OMD 2-4-5 et 7-C ; (ii) la mise en place des mécanismes favorisant l'emploi des jeunes et un soutien aux petits producteurs ruraux pour accélérer la réalisation de l'OMD 1 ; (iii) un système de protection sociale qui renforce la résilience et la capacité productive des ménages pauvres et vulnérables.

Cette croissance créatrice d'emplois nécessitera l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie vers des sous-secteurs créateurs d'emplois, notamment de la Zone Franche, les services, spécialement le transport, et enfin, les exportations agricoles.

Au regard de tous ces éléments, le Gouvernement considère comme raisonnable de garder en alternative un scénario ambitieux de croissance accélérée, au taux moyen annuel de 7,1% par an, et œuvrera avec détermination pour lever les contraintes financières et de capacités humaines susceptibles d'entraver sa réalisation.

2.3. AXES STRATEGIQUES

Cinq axes stratégiques ont été retenus. Ils se complètent et interagissent pour réaliser la vision fondée sur une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois.

Ces axes stratégiques sont les suivants :

- Axe 1: le développement des secteurs à fort potentiel de croissance
- Axe 2: le renforcement des infrastructures économiques
- Axe 3: le développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi
- Axe 4: le renforcement de la gouvernance
- Axe 5: la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable

2.3.1. AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS A FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

La croissance économique, synonyme de création de richesses pour la Nation, est en effet la condition première pour équiper le pays, faire reculer la pauvreté, élever le niveau de vie des populations et réduire les disparités inter et intra régionales. Mais la croissance économique retrouvée au Togo reste fragile par ses sources, insuffisante par son rythme et très peu créatrice d'emplois. Elle est handicapée structurellement par une faible productivité globale des facteurs, une insuffisante diversification du tissu économique, une industrialisation encore embryonnaire, reflet d'un secteur privé peu dynamique, et l'étroitesse du marché. Il s'agira, au cours de la période 2013-2017, de renforcer le rythme de la croissance économique, d'en diversifier les leviers et d'assurer une distribution plus équitable de ses fruits par la création de nombreux emplois et la distribution de revenus.

Les filières agricoles, commerciales, des services, des industries extractives, manufacturières et touristiques seront les principaux générateurs d'une croissance forte et durable.

2.3.1.1. Développement des secteurs porteurs de croissance

La croissance a besoin de points d'ancrage pour que son rythme soit accéléré. Le Togo dispose de potentialités non négligeables de par sa géographie, son agriculture, sa population, ses ressources naturelles et du sous-sol, sa chaîne des transports et ses services connexes. De tels atouts devraient en effet (i) permettre de générer d'importantes valeurs ajoutées, (ii) assurer de forts rendements aux capitaux investis, (iii) faciliter l'ouverture du Togo vers des marchés sous-régional et international, (iv) permettre la production de biens échangeables de qualité et compétitifs, (v) stimuler la disponibilité de la main d'œuvre en quantité et en qualité, (vi) soutenir l'innovation et l'anticipation. Les secteurs qui bénéficient de ces atouts sont ceux de l'agriculture, de l'industrie et des services. La capacité du Togo à valoriser pleinement ces atouts dans les meilleurs délais possibles déterminera en grande partie le rythme futur de croissance de son économie qui, selon l'hypothèse retenue, pourrait être une croissance moyenne (scénario de référence) ou une croissance plus forte et durable (scénario de croissance accélérée).

A) Augmentation de la productivité agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

(i) Stratégies d'accroissement de la productivité agricole, de diversification des revenus des ruraux et d'inclusion

Le Togo a un potentiel agricole non négligeable, malgré une superficie limitée. Le pays est riche en terres cultivables, près de 3,4 millions d'hectares dont seulement 45% actuellement cultivées. Son climat varié, couvrant plusieurs zones agro écologiques, permet la production d'une gamme diversifiée de spéculations agricoles. Les terres ayant une aptitude à l'irrigation sont estimées à 86 000 hectares, et la superficie des bas-fonds exploitables à 175 000 hectares. Cependant, un nombre croissant de zones sont soumises à une pression foncière, ce qui indique que la phase de croissance extensive touche à sa fin et que les systèmes de culture doivent maintenant être orientés sur une intensification graduelle.

De nombreuses contraintes freinent l'exploitation des potentialités ci-dessus décrites et expliquent la faible productivité agricole. Ce sont essentiellement (i) la petite taille des exploitations ; (ii) leur niveau technique rudimentaire et leur faible mécanisation ; (iii) le vieillissement des agriculteurs , conséquence de l'exode rural massif des jeunes (iv) la faible organisation des producteurs ; (v) le vieillissement des plantations, notamment de cacao, café et sucre ; (vi) un fonctionnement des filières d'exportation plus favorable aux commerçants qu'aux producteurs ; (vii) l'enclavement des zones rurales ; (viii) les difficultés d'accès à la terre notamment pour les femmes et les jeunes, qui constituent un frein à l'investissement agricole ; (ix) la pression foncière croissante dans certaines

zones et la dégradation consécutive de la fertilité des sols ; (x) le faible taux de transformation des produits agricoles, qui ne permet pas de retenir une partie significative de la valeur ajoutée; et (xi) les difficultés d'accès au crédit, seuls 0,2% des crédits à l'économie étant alloués au secteur agricole.

Au regard du diagnostic ci-dessus posé, le Togo entend dans les années à venir se concentrer en priorité sur les défis suivants qui se posent à l'agriculture pour réaliser la sécurité alimentaire, accroître les revenus des ruraux, créer des emplois et réduire sensiblement la pauvreté en milieu rural. Il s'agit notamment du :

- **défi relatif à la mise en place de Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) :** le Togo dispose de terres cultivables relativement riches et peu exploitées. Le paysage agricole togolais est caractérisé par un morcellement important des parcelles entraînant des coûts élevés de mécanisation des façons culturales. Par ailleurs, il existe des exploitants sans terre d'une part, et un grand nombre de propriétaires terriens dépourvus de moyens substantiels pour mettre en valeur leurs terres, d'autre part. *La multiplication des ZAAP apparaît alors comme une solution qui permettra à l'agriculture togolaise d'accroître progressivement la superficie moyenne de ses exploitations, d'introduire une mécanisation adaptée, d'améliorer la productivité et la compétitivité de leurs exploitations et d'accroître les revenus des paysans;*
- **défi de la sécurisation foncière :** la conservation de la base naturelle du pays et la modernisation de l'agriculture passent par une réforme agro-foncière appropriée en vue de garantir la sécurité foncière aux exploitants agricoles. À l'heure actuelle, il existe un système foncier dual, avec des systèmes traditionnels se superposant au système foncier légal (« moderne ») mis en place par l'ordonnance du 06 février 1974 portant réforme agro-foncière, qui visait à promouvoir un développement économique harmonieux du pays en réglementant les régimes agro-fonciers et les conditions de transfert des droits fonciers. Plusieurs difficultés - la faible association des autorités coutumières à l'élaboration des textes juridiques et la trop grande incompatibilité de la nouvelle loi avec les règles coutumières en vigueur, dont l'application est souvent mal expliquée ou est utilisée de manière arbitraire - ont toutefois entravé l'application effective de cette réforme. Actuellement, c'est encore le droit coutumier du Togo qui continue de régir très largement l'accès à la terre. Cependant, sous les effets conjugués de la pression démographique et du développement de l'agriculture commerciale, les pratiques foncières coutumières évoluent rapidement vers le développement d'une appropriation individuelle qui, largement non encadrée et souvent contestée, précarise une grande partie des exploitants agricoles, directs ou indirects, en particulier les segments les plus vulnérables de la population, notamment les femmes et les jeunes. Par ailleurs, on observe le phénomène de l'accaparement des terres (très souvent au détriment des groupes vulnérables et marginalisés) qui devient une menace sérieuse à l'agriculture familiale, base de la sécurité alimentaire. *Une relecture de cette loi selon une approche largement participative sera menée pendant la période de la SCAPE, afin de mieux sécuriser la propriété foncière et faciliter l'accès des femmes, des jeunes et des investisseurs à l'agriculture.*
- **défi de la maîtrise de l'eau :** la maîtrise de l'eau est un facteur essentiel pour le développement d'une agriculture intensive et à haute valeur ajoutée. Dans le passé, les efforts du gouvernement ont porté prioritairement sur la construction de grands périmètres irrigués. Actuellement, les superficies aménagées s'élèvent à 2 300 hectares dont 1 200 hectares effectivement irrigués. Malgré le niveau élevé de financement consenti, les résultats sont globalement peu satisfaisants. C'est pourquoi, *avant toute réhabilitation de périmètres irrigués importants et le développement de nouveaux périmètres, le Gouvernement envisage de réaliser un diagnostic participatif et une évaluation de l'impact environnemental desdits aménagements.* La stratégie d'intervention impliquerait la clarification préalable du statut foncier des terres, la responsabilisation des communautés de base dans toutes les décisions liées au choix de l'emplacement des sites et au type d'aménagement à réaliser, et l'implication effective des exploitants à la gestion, au financement et à l'entretien des ouvrages. Une attention plus soutenue sera accordée au développement des potentialités en bas-fonds, très

largement sous-exploités, moins coûteuses à aménager et plus faciles à mettre en valeur. *Le développement de petits aménagements villageois (de 6 à 10 ha) est l'approche que le Gouvernement compte privilégier, avec un accent sur l'organisation à la base et l'appui aux paysans, pour relever le défi de la maîtrise de l'eau ;*

- **défi de structuration du monde rural et de professionnalisation de l'agriculture :** les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et leurs associations sont appelées à jouer un rôle majeur dans le développement des filières et de la professionnalisation de l'agriculture, en tant que prestataires de services, représentants de leurs intérêts, ou points d'ancrage pour les systèmes de financement. Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée aux actions de renforcement de leurs capacités, notamment par des conseils de gestion et d'organisation, et par l'appui pour l'acquisition des équipements. Des OPA fortes, et véritablement représentatives (incluant femmes et jeunes), sont en particulier nécessaires pour permettre au Togo de pénétrer les marchés à l'exportation, en fournissant à leurs membres les informations et appuis essentiels. L'État a un rôle capital à jouer dans la structuration du secteur et l'émergence d'opérateurs, d'OPA, d'interprofessions, de fixation des jeunes dans leur terroir, mais aussi de prestataires de services ;
- **défi de réhabilitation des infrastructures de transport :** le Togo bénéficie d'une position géographiquement favorable, inséré au cœur du marché de l'UEMOA et proche de marchés porteurs. Il possède une façade maritime équipée d'un port en eau profonde et de deux aéroports (à Lomé et à Niamtougou dans la région de la Kara) de dimension internationale. Cependant, en raison de la crise économique, l'entretien routier, et en particulier celui des pistes rurales, a été suspendu depuis de nombreuses années. Malgré la reprise de cette activité ces dernières années, beaucoup de pistes de desserte ne sont pas praticables toute l'année et certaines zones à forte potentialité agricole demeurent encore enclavées. *Pour le Gouvernement, la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales sont un des investissements hautement prioritaires dans la relance agricole au Togo ;*
- **défi du développement de la culture attelée et motorisée supportable pour l'environnement :** la prépondérance d'exploitations familiales, produisant plus pour leurs propres besoins que pour le marché présente un défi majeur pour la modernisation de l'agriculture togolaise et pour l'amélioration de sa compétitivité à la fois sur le marché intérieur et à l'exportation. En effet, les travaux culturaux sont essentiellement effectués à la main (seulement 10% des superficies sont labourés à la culture attelée, et 1% avec un équipement motorisé) ; ce qui limite la productivité agricole. Le Gouvernement a déployé, en 2009, une centaine de tracteurs mis en service dans toutes les régions du pays. Cette action devra être poursuivie dans l'optique de toucher un plus grand nombre d'exploitations à grande échelle. Le défi pour le Gouvernement est donc de poursuivre la mécanisation agricole, restaurer la confiance des agriculteurs et encourager un accroissement rapide de l'utilisation des charrues et des tracteurs afin d'améliorer la productivité agricole.
- **défi de la transformation des produits agricoles :** le Togo exporte ses produits de base (notamment agricoles) à l'état brut et subit de ce fait la fluctuation des cours mondiaux. Dans le cadre de son nouveau programme de compétitivité filières, le Gouvernement entend développer des chaînes de valeur portant sur les filières agroalimentaires (maïs, manioc, etc.). L'agro-industrie devra dans ce cadre mériter une attention soutenue, en vue de sa dynamisation et sa dotation d'une technologie adaptée pour la transformation des matières premières agricoles et la satisfaction de la forte demande intérieure. La première transformation, qui intervient souvent près des lieux de production, sera dans un premier temps fortement encouragée à large échelle, afin de procurer des revenus supplémentaires aux producteurs ruraux. Pour les autres étapes de la transformation, le Gouvernement veillera à créer les conditions et prendre des mesures d'incitation qui permettront au secteur privé de créer des unités de transformation des excédents agricoles et d'assurer la commercialisation des produits. Le défi ici est la transformation agricole pour la création

de valeur ajoutée en agriculture, pour satisfaire la demande intérieure croissante (et les marchés environnants) et pour la création d'emplois en milieu rural.

- **défi de la création d'opportunités pour l'exportation** : la pénétration de marchés extérieurs est rendue encore plus difficile au Togo par le fait qu'il y a très peu d'entreprises disposant de capacités techniques et organisationnelles et de la taille nécessaire pour être compétitives sur des marchés concurrents de plus en plus exigeants en terme de qualité, de respect des conditions contractuelles et des calendriers de livraison. À part les secteurs des exportations traditionnelles, la plupart des exportateurs appartiennent au secteur informel et ne sont pas à même, sans un appui spécifique, de développer leurs opérations au-delà des circuits traditionnels. L'expérience montre que le développement des exportations non traditionnelles demande souvent l'entrée d'investisseurs étrangers compétents avec des liens commerciaux et un financement. Le défi ici pour l'État est d'apporter son appui aux exportateurs sur une longue période pour acquérir petit à petit toutes les conditions nécessaires: (i) renforcer les capacités des opérateurs individuels et de leurs associations; (ii) mettre en place l'infrastructure institutionnelle et physique; (iii) développer les services (information sur les marchés, aide à la préparation de plan d'entreprise et d'exportation, appui à l'approche qualité); et encore (iv) apporter un appui financier aux porteurs de projets.
- **défi de la diffusion de l'information sur les marchés** : le Togo dispose de capacités pour accélérer les investissements dans les technologies de l'information et de la communication permettant le développement de systèmes d'informations sur les marchés (SIM) agricoles, afin de donner aux opérateurs un accès en temps réel aux informations dont ils ont besoin pour profiter des opportunités du marché et améliorer leur productivité et leur compétitivité. *Le Gouvernement compte s'employer à promouvoir ces systèmes d'information et aider à l'émergence de « bourses électroniques » de produits agricoles, à l'image de ce qui est fait à l'heure actuelle dans la plupart des pays d'Afrique australe ;*
- **défi lié aux impacts des changements climatiques, des catastrophes naturelles, de la dégradation des terres et des pollutions diverses sur le secteur agricole** : l'agriculture togolaise est essentiellement pluviale donc tributaire du climat. Les aléas naturels tels les inondations et la sécheresse peuvent durablement impacter les productions agricoles, halieutiques et de l'élevage. La chute du taux de croissance annuelle du secteur de 8,1% à 2,4% entre 2009 et 2010 attribuée aux conditions pluviométriques néfastes pour les cultures vivrières en est une illustration. De même l'utilisation intensive des intrants agricoles notamment les pesticides et les engrais chimiques aura des impacts non négligeables sur les écosystèmes terrestres et aquatiques. L'identification des mesures de riposte constitue un important défi. C'est pourquoi le Gouvernement s'attachera à prendre des mesures pour en atténuer leurs effets et les dispositions pour informer et sensibiliser les populations pour un changement de comportement.

A long terme, le Gouvernement escompte de la mise en place du corridor nord-sud un effet accélérateur sur le développement agricole du pays, dans la mesure où elle pousserait vers une exploitation des avantages comparatifs des différentes régions naturelles et éco climatiques du pays, en offrant des soutiens techniques et logistiques aux producteurs locaux.

A moyen terme (2013-2017), le succès de la politique agricole dépendra de l'augmentation de la capacité à mobiliser les ressources et d'une bonne mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) d'une part, l'amélioration et le renforcement des politiques et des structures de transformation agro-alimentaire et de commercialisation des produits agricoles, d'autre part. Pour financer cette stratégie, le Gouvernement consacrera au moins 10% du budget de l'État à l'agriculture. Il mettra en place un Fonds pour le financement du secteur agricole.

Les autres facteurs de nature à alimenter cette dynamique d'accélération sont les suivants : (i) les

effets induits de mise en place de grappes de filières porteuses; (ii) les effets induits du désenclavement (pistes rurales) des zones agricoles et rurales à fort potentiel agro-économique ; (iii) le développement des infrastructures (transport, énergie, télécommunications, etc.) qui aura également un effet d'entraînement sur le développement du secteur agricole ; (iv) l'augmentation de la population togolaise, en général, celle de la population urbaine en particulier, qui aura un effet d'entraînement sur la demande alimentaire ; (v) l'augmentation de la population dans la sous-région, ainsi que l'augmentation prévisible des niveaux de revenus et de la demande alimentaire sous régionale ; (vi) l'augmentation de l'activité économique agricole qui générerait des revenus et des opportunités financières nouvelles propices pour une meilleure pénétration et interaction du secteur bancaire et financier dans le secteur agricole et rural ; (vii) le développement d'industries agro-alimentaires et d'interactions plus fortes avec l'agriculture.

Pour accroître et diversifier les revenus des ruraux, le Gouvernement encouragera par ailleurs les activités d'octroi de crédit aux agriculteurs. En effet, des études récentes ont montré que l'accès effectif au crédit à des taux d'intérêt appropriés permet de réduire de façon substantielle l'incidence de la pauvreté. Mais les conditions actuelles d'accès au crédit sont si contraignantes que les pauvres, notamment les femmes et les jeunes, en sont exclus. C'est pourquoi le Gouvernement poursuivra ses efforts pour créer les conditions favorisant l'extension géographique des systèmes financiers décentralisés et le renforcement de leurs capacités opérationnelles à travers la mise en place de mécanismes de refinancement et de fonds de garantie au niveau des autres institutions de financement. Une attention particulière sera accordée aux besoins des producteurs vivriers qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables.

Enfin, pour que la contribution de l'agriculture à la croissance soit inclusive et un puissant moyen de lutte contre la pauvreté, les questions de disparités et d'inégalités seront adressées. Aussi, au regard de leur situation économique, de leur statut social précaire et de leur contribution primordiale aux productions agro-pastorales, une attention particulière sera accordée à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables (femmes, jeunes sans emploi, paysans et paysannes sans terre). A cet effet, le Gouvernement compte jouer un rôle important en la matière, notamment en facilitant leur accès aux ressources productives (terres fertiles, engrais, équipement), à la formation, à la structuration et à la professionnalisation de l'agriculture, à l'information sur les marchés, à la réhabilitation et à l'entretien des pistes rurales, aux services d'alphabétisation et de santé de la reproduction et à la protection des producteurs contre le VIH et le Sida.

En lien avec la politique de l'emploi des jeunes, de nouveaux programmes d'installations de jeunes agriculteurs, éleveurs et pêcheurs seront mis en place dans les régions en fonction des spécificités locales. Il s'agit de **jeunes du milieu rural** qu'il faudrait fixer dans leurs terroirs tout en leur donnant les chances de contribuer de manière plus productive au développement de la nation. Ce qui nécessiterait leur formation, leur professionnalisation ainsi que leur accès aux moyens de production (terre, financement, technologie). Ils concerneraient aussi les **jeunes du milieu urbain** (souvent diplômés mais sans emploi) qu'il faudrait réconcilier avec la terre ; ce qui serait un levier pour augmenter la productivité agricole. En effet, associée avec l'utilisation d'intrants de meilleure qualité, la formation de ces jeunes et leur aptitude à mieux capter les nouvelles technologies faciliteraient l'amélioration de la productivité à travers l'introduction des moyens modernes de travail et de nouvelles techniques culturales. L'installation des jeunes dans le milieu rural pourrait se faire dans le cadre des ZAAP. Le Gouvernement, dans le cadre du PNIASA, initierait des actions allant dans ce sens (aménagement de terres destinées aux jeunes, désenclavement, infrastructures socio-collectives, accès au financement). Au préalable, il assurerait, via des champs école, la formation des jeunes sur les métiers de l'agriculture et sur l'entrepreneuriat. Cela contribuerait à la valorisation du potentiel agro-écologique des zones d'installation, préfigurerait le développement futur de l'entrepreneuriat en milieu rural, et faciliterait la substitution des importations alimentaires et le développement des filières porteuses pour l'exportation. Il s'agirait aussi de favoriser la mise en place de services non agricoles autour de ces filières à travers la promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural. Il faudrait enfin renforcer la transformation alimentaire des produits agricoles afin de réduire significativement le sous-emploi des jeunes entre deux périodes de culture. A ce sujet, il convient de rappeler qu'une expérience

sur l'entrepreneuriat en milieu rural est en cours avec la formation de 30 jeunes ruraux au niveau de trois (3) Centres d'Excellence du Togo (OIC, CIPAD, INFA). Ces jeunes ont développé à la fin de la formation leurs plans d'affaires qui portent sur l'agriculture (maïs, soja, riz, manioc, ignames, maraîchage), l'élevage (porc, abeilles, poulets de chair, pondeuses, pintades, production d'œufs), la transformation et la commercialisation des produits. Ces jeunes doivent être accompagnés dans la mise en œuvre de leurs projets qui seront évalués avant le passage à l'échelle en cas de succès.

L'agriculture apportera sa contribution à la priorité donnée à l'emploi. En effet, les gisements d'emploi sont dans la transformation agricole à main d'œuvre abondante, peu qualifiée, sur les zones de production.

Au final et à travers la mise en œuvre des politiques décrites ci-dessus, la cible visée par le Togo est d'assurer un taux de croissance agricole d'au moins 4% (scénario de référence) et de plus de 6% (scénario de croissance accélérée), de manière à atteindre, en 2017, des niveaux de production céréalière de plus de 2 millions de tonnes.

(ii) Sous-secteurs agricoles porteurs de croissance

Pour le Togo, il y a trois catégories de produits agricoles porteurs potentiels de croissance : (i) les produits de substitution aux importations (ii) les produits d'exportation non traditionnels destinés au marché international ou au marché régional ; (iii) et les exportations traditionnelles du Togo.

Produits de substitution aux importations

Riz

Le riz est de plus en plus consommé au Togo, même dans les zones rurales. La consommation devrait augmenter à moyen terme du fait de l'augmentation de la demande alimentaire liée à l'accroissement de la population. Pour limiter la progression des importations, qui couvrent déjà plus de 50 % des besoins nationaux, le Gouvernement entend développer des initiatives visant à favoriser une croissance soutenue de la production nationale. En effet, le riz est produit dans les cinq régions du Togo et cultivé essentiellement en pluvial (25% du total) et dans les bas-fonds (65%), avec une petite partie (10%) produite sur quelques périmètres irrigués du pays. La culture est peu intensive et les rendements sont faibles (1 t/ha en pluvial, 2 t/ha en bas-fonds, 3 à 4 t/ha en irrigué) ; ce qui grève fortement la compétitivité de la production locale.

Le Gouvernement est conscient que des gains de productivité potentiels sont considérables, tant en irrigué (6t/ha) qu'en pluvial (2t/ha) ou en culture de bas-fonds (3 à 4t/ha) et la production de riz offre aux producteurs locaux, même sans subvention, des incitations très appréciables. Pour y arriver, il entend (i) lever les contraintes liées à l'accès aux semences sélectionnées et celles liées à l'accès au crédit pour l'achat des intrants, et (ii) donner la priorité à la mise en valeur des bas-fonds, moins coûteux et plus facilement gérables par les producteurs.

Des projets de développement de la riziculture sont en cours, notamment dans la région de Kara, la vallée du fleuve Mono et la Plaine de Mò, en cofinancement avec des partenaires financiers multilatéraux (BID, BADEA, BOAD notamment) et dans la vallée du fleuve Zio et la plaine de Djaïblé. Ils seront poursuivis, dans le respect de leurs calendriers établis. L'ambition du Gouvernement est de réduire d'au moins un tiers les importations de riz en portant la production de riz paddy de 117 280 tonnes en 2012 à 122 558 tonnes en 2013, puis à 133 836 tonnes en 2015 et 146 153 tonnes en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 4,5%. Des actions seront engagées pour accroître d'au moins 15% à l'horizon 2017 le rendement des petits producteurs rizicoles.

Volaille

Le Togo importe de grandes quantités de produits carnés pour combler son déficit en termes de couverture des besoins nationaux (environ 30%). Contrairement au gros bétail, le Togo dispose de potentialités en ce qui concerne le développement des productions avicoles. En effet, le fort taux de croissance enregistré dans le passé pour la production de volaille (environ 47% entre 2005 et 2010) pourrait se poursuivre, voire s'amplifier, notamment pour l'élevage traditionnel, et l'élevage moderne de poules pondeuses et de production d'œufs, domaines à la fois rentables et compétitifs. Le Gouvernement est conscient que l'élevage traditionnel dispose d'un potentiel d'amélioration très élevé sans devoir recourir à des investissements importants ou une alimentation complémentaire. C'est pourquoi il entend mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de logement, d'alimentation et un suivi sanitaire régulier (vaccination contre la maladie de Newcastle et le déparasitage externe) pour réduire considérablement le taux de mortalité et améliorer grandement la productivité.

Par ailleurs, le Gouvernement entend développer une alternative intéressante de promotion d'un modèle d'élevage avec parcours ; elle constitue une étape intermédiaire entre l'élevage traditionnel et l'élevage commercial, où les animaux disposent d'un poulailler et d'une aire de parcours, et bénéficient d'une petite alimentation complémentaire. Ce système a l'avantage de limiter fortement les pertes par prédation et permet l'utilisation de races hybrides améliorées sans coûts excessifs d'alimentation. Pour réussir un tel programme, les interventions viseront à : (i) améliorer la structuration et l'organisation des petits producteurs ; (ii) faciliter l'accès à l'investissement (grâce au microcrédit) ; (iii) encourager l'intensification et améliorer la conduite de l'élevage ; (iv) décloisonner les marchés et faciliter l'écoulement des productions vers les centres urbains.

L'aviculture moderne représente à l'heure actuelle moins de 5% de la production nationale de viande de volaille, mais environ 75% de la production d'œufs. Elle est orientée essentiellement vers l'élevage de pondeuses, produisant de la viande accessoirement par la vente des poules de réforme. Le secteur est bien structuré, avec notamment une organisation professionnelle active (Association Nationale des Producteurs Avicoles du Togo - ANPAT), et dispose d'un potentiel de croissance intéressant. En effet, l'ANPAT a préparé en 2007 une stratégie pour améliorer la productivité et la compétitivité de la filière, en recherchant des économies d'échelle à travers un renforcement de la structuration et de l'organisation fonctionnelle de la filière : achat groupé des intrants, achat/stockage des intrants ; organisations des ventes, transparence des prix, etc. Le Gouvernement entend apporter son appui à cette stratégie filière, en facilitant notamment l'accès au crédit des opérateurs. Il entamera un dialogue avec les institutions bancaires afin d'engager une réflexion sur les actions permettant aux banques de financer l'investissement dans l'aviculture commerciale.

Produits d'exportation non traditionnels

Le Gouvernement entend promouvoir les produits non traditionnels susceptibles d'être exportés, notamment au niveau sous régional. Les critères déterminant leur potentiel sont, entre autres : (i) l'existence d'une demande porteuse ; (ii) l'existence d'un avantage comparatif permettant d'envisager une compétitivité et une rentabilité satisfaisantes pour les producteurs ; et (iii) les investisseurs privés avec l'intérêt et les compétences nécessaires.

Pour se donner les moyens de concrétiser ces opportunités, les programmes visant à soutenir la qualité et à appliquer les normes gagneront de l'importance avec le temps. Dans cette perspective, il sera mis en place une structure (mixte public-privé) pour promouvoir la qualité des exportations agricoles. Elle sera responsable de l'information des acteurs des filières agricoles sur les normes et réglementations en vigueur sur les principaux marchés d'exportation, des formations des acteurs des filières à l'approche qualité et de l'appui des entreprises dans leur mise à niveau et pour leur certification.

D'autres actions seront développées pour un meilleur accès aux marchés internationaux. Elles sont en partie déjà évoquées plus haut. Il s'agit notamment de : (i) la mise à niveau des infrastructures de mise en marché (chaîne de collecte/distribution, chaîne logistique d'exportation) en plus des pistes

rurales ; (ii) le renforcement des capacités et la dynamisation de la bourse agricole du Togo ; et (iii) l'amélioration de l'environnement du secteur privé pour permettre aux investisseurs nationaux et internationaux de s'intéresser au développement des affaires ayant une relation avec la production agricole vivrière (agro-industries, circuits de distribution, offres de services non agricoles en milieu ruralé).

Les principaux produits potentiels sont les suivants :

- produits exportables au niveau de la sous-région : céréales (maïs), oléagineux (soja, huiles de coton et de palme), féculents (gari, tapioca, tubercule et farine d'igname), légumes (gombo frais, carotte), fruits (avocat) ;
- produits pouvant être exportés vers les pays non africains (Europe, Amérique, Japon): oléagineux (graines de coton, beurre de karité), féculents (gari, tapioca, cossettes), légumes (gombo sec, piment, poivron, poivres), fruits (avocat, ananas, fruits séchés biologiques), produits halieutiques (crustacés, mollusques), produits nouveaux (épices, herbes aromatiques, fleurs et plantes ornementales, herbes médicinales, huiles essentielles, autres produits biologiques, produits équitables).

Maïs

Le maïs est produit en culture pluviale dans toutes les régions du pays et dans une moindre mesure dans les bas-fonds en contre saison. Les rendements progressent lentement et restent bas (1,2 t/ha). Les exportations officielles de maïs sont très faibles; il est cependant probable que le volume du commerce informel ne soit pas négligeable, en particulier vers le Ghana et le Burkina Faso. La demande sur le marché régional est appelée à se développer rapidement, en particulier pour l'alimentation animale et les utilisations industrielles, notamment dans des pays gros consommateurs tels que le Nigeria. On estime aussi que, pour les pays de l'UEMOA, le déficit en maïs à l'horizon 2020 pourrait être de plus de 1,3 million de tonnes. L'existence de circuits déjà bien établis est une force qui permet au Togo de se positionner comme exportateur régulier de maïs dans la sous-région. Le Gouvernement entend donc éliminer toute entrave au commerce pour promouvoir l'intégration et l'efficacité des marchés et appuyer les producteurs de maïs togolais à pénétrer le marché régional.

Parallèlement et dans les années à venir, l'ambition du Gouvernement est d'accroître de 15% le rendement des petits producteurs, ce qui permettra de porter la production de maïs de 680086 tonnes en 2012 à 710690 tonnes en 2013, puis à 776462 tonnes en 2015 et 847916 tonnes en 2017, soit une croissance relative de 4,5% par an.

Manioc

Le manioc est la première culture vivrière du Togo. Il est cultivé dans toutes les régions du pays et joue un rôle essentiel dans l'alimentation et la sécurité alimentaire de la population. Environ 60% de la production est transformé en gari, pour être ensuite utilisé pour la fabrication de biscuits, de beignets, de petits pains, et de cossettes. Une petite partie de la production est exportée vers d'autres pays de la sous-région (Nigeria, Gabon, Niger) et même vers l'Europe (cossettes pour l'alimentation du bétail). Pour les années à venir, le Gouvernement compte promouvoir les utilisations industrielles (amidon, alcool) et les aliments de bétail qui présentent les opportunités les plus prometteuses. L'utilisation du manioc pour l'alimentation animale offre un débouché potentiellement très important (comme en Asie, ou en Europe). La demande en alcool médical des pays d'Afrique de l'Ouest se monte à 50 000 tonnes/an, alors que peu d'unités de production sont actuellement opérationnelles. Le gouvernement compte exploiter cette niche porteuse.

Pour y arriver, la priorité du Gouvernement est (i) de multiplier, et distribuer des variétés hautement productives et de vulgariser de bonnes pratiques culturales, pour doubler ou tripler les rendements agricoles; et (ii) de mettre en œuvre un programme cohérent de développement de la filière, soutenant la promotion de l'innovation technique dans le domaine de la transformation et axé sur la demande du marché national et régional non seulement pour l'alimentation humaine mais aussi pour les utilisations industrielles (aliment de bétail, amidon, alcoolé).

L'ambition du Gouvernement est de porter la production de manioc de 1 043 432 tonnes en 2012 à 1 090 387 tonnes en 2013, puis à 1 190 730 tonnes en 2015 et 1 300 306 tonnes en 2017, soit une croissance relative de 4,5% par an.

Autres cultures

Palmier à huile : Les perspectives de marché sont meilleures pour la filière artisanale (approvisionnée par la palmeraie naturelle) qui s'adresse à un marché local spécifique. Pour améliorer la production, le Gouvernement entend desserrer les contraintes sur la pratique des feux de brousse et faciliter les conditions d'accès à la terre de manière durable.

Noix de coco : Elle dispose d'un marché (pour la consommation de bouche environ 30%, et la fabrication d'huile artisanale, environ 70%) à la fois rémunérateur et croissant à un rythme de 5%, proche de celui de la croissance urbaine. Les superficies croissent régulièrement d'environ 2% par an, notamment en association avec les cultures vivrières. Pour les années à venir, le Gouvernement entend accélérer le rythme de production par la mise à disposition d'un matériel végétal plus productif et résistant à la maladie du jaunissement mortel.

Karité : Le karité est très prisé sur le marché international, en tant que substitut au beurre de cacao mais aussi pour ses qualités cosmétiques. La production de karité (environ 21 000 tonnes) demeure au stade de cueillette ; ce qui limite le taux de croissance possible. Environ 15% des amandes collectées sont traitées par NIOTO (huilerie installée au Togo) et entièrement exportées. Pour les années à venir, le Gouvernement travaillera à promouvoir un environnement plus incitatif qui favorise l'implantation d'autres opérateurs privés.

Les légumineuses : Dans le cadre de la diversification du potentiel d'exportation du pays, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur la promotion des légumineuses (arachide, niébé, soja) en vue d'améliorer la balance commerciale et les revenus des producteurs et contribuer à la monétarisation de l'économie rurale. Les interventions essentielles seront prioritairement orientées vers la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la promotion de la production sur les plans de la productivité et de l'amélioration de la qualité. Les actions d'accroissement de la productivité porteront sur l'utilisation des variétés performantes ainsi que des techniques culturales d'intensification mises au point par la recherche ;
- l'amélioration de la transformation des légumineuses cultivées ;
- la relance de la commercialisation des légumineuses par un appui technique à plusieurs niveaux, tels que : (i) l'amélioration de la qualité commerciale des produits, (ii) la maîtrise des circuits commerciaux et (iii) une meilleure organisation professionnelle des acteurs ;
- l'appui à l'accroissement des capacités des acteurs de la filière par des formations spécifiques.

Les objectifs de production visés sont de 217 000 tonnes en 2015, 228 280 tonnes en 2016 et 240 151 tonnes en 2017, indiquant des taux de croissance relative de 5,2%.

Fruits et légumes : Le marché national devrait offrir des opportunités intéressantes pour la production maraîchère et fruitière. La demande semble avoir augmenté rapidement au cours des dernières années, tirée par l'urbanisation. Par ailleurs, le Togo dispose d'infrastructures portuaires et aéroportuaires satisfaisantes pour pouvoir exporter des produits frais. Les marchés de consommation des pays développés sont toutefois très exigeants en termes de qualité. C'est pourquoi le Gouvernement concentrera ses efforts, en particulier, sur la maîtrise des problèmes de logistique et de qualité. Aussi, pour les années à venir, il vise la promotion de nouveaux produits d'exportation dont principalement l'ananas, l'anacarde, la banane et les légumes. Les objectifs poursuivis pour les fruits sont de l'ordre de 43 300 tonnes en 2013, 65 000 tonnes en 2015 et 97 540 tonnes en 2017, avec une croissance induite de 22,5% par an.

Pour ce qui concerne le sous-secteur portant sur le maraîchage, le Gouvernement entend promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs à travers des interventions touchant le développement et la vulgarisation de techniques performantes de production (formation, itinéraires techniques, aménagements hydro-agricoles),

Épices, plantes aromatiques et fleurs : Il existe un certain nombre de produits d'exportation où la production est encore marginale mais pour lesquels il existe des potentialités réelles de développement, étant donné les avantages comparatifs dont pourrait bénéficier le Togo (ensoleillement important, faibles contraintes logistiques, existence d'une zone franche). Bien qu'extrêmement marginales pour le moment, ces spéculations offrent des opportunités de diversifications intéressantes. Dans le passé, des épices et des herbes aromatiques ont déjà été produits et exportés après surgélation par une société qui bénéficiait du statut de zone franche. Des fleurs et des plantes ornementales sont produites par deux sociétés sous statut de zone franche, et exportées vers l'Europe. Aussi, pour les années à venir, le Gouvernement entend promouvoir les cultures horticoles telles que les épices, les plantes aromatiques et les fleurs. Pour la filière horticole, il vise une croissance de 15% d'une période à l'autre ; ce qui se traduira par une production de 2 000 000 tonnes en 2015, 2 300 000 tonnes en 2016 et 2 645 000 tonnes en 2017.

Produits forestiers

La consommation de bois d'œuvre et de sciage par tête d'habitant estimée en 2010 est de 0,014 m³ et la production nationale de bois d'œuvre d'environ 17 838 m³. L'autoconsommation ne représente que 6% de la production, 94% étant commercialisés. Le bilan énergétique national se caractérise par une forte utilisation d'énergies traditionnelles notamment la biomasse (bois de feu et charbon de bois). Cette importante consommation du bois-énergie a des conséquences sur les écosystèmes étant donné que la biomasse ligneuse détruite par cette activité est d'environ 2,8 millions de tonnes par an et les foyers utilisés par les ménages ont un rendement énergétique très faible avec des pertes de l'ordre de 90%. Une des contraintes que connaît la filière est sa mauvaise organisation, rendant le contrôle par les services forestiers publics difficile : 40% pour le bois d'œuvre et de service et 60% pour le bois-énergie. Malgré tout, les potentialités de développement de la filière ne sont pas négligeables. En effet, le Togo dispose d'importants atouts pour le développement des produits forestiers ligneux (bois d'œuvre et de service, bois-énergie) et non ligneux : (i) la géographie du pays qui offre de nombreux atouts liés à la diversité du climat, des sols, de la flore, de la faune et du relief, (ii) un fort potentiel de valorisation des produits forestiers non ligneux (iii) un engouement des acteurs non étatique pour le reboisement avec plusieurs acteurs privés intervenant dans le secteur forestier, etc.

Pour ce qui concerne les produits forestiers non ligneux, la dépendance des populations, surtout rurales, est assez forte : (i) la production des plantes médicinales est estimée à 20 000 tonnes par an dont 5000 tonnes sont commercialisées ; (ii) les fruits de néré, de baobab sont utilisés à divers fins et les graines de néré principalement servent à fabriquer de la moutarde locale (iii) la production de cola associée à la culture de café et cacao est estimée à 2355 tonnes ; (iv) l'usage de nattes traditionnelles faites de chaumes de graminée, de feuille de rônier et de raphia est aussi très largement répandu au Togo (v) les champignons sont des produits forestiers non ligneux très importants dans la vie quotidienne des ménages dans les milieux ruraux, mais de plus en plus, dans les villes, (vi) la production de miel prend de plus en plus de l'importance et on assiste à l'installation de petites unités de production moderne de miel.

Pour accroître et diversifier les revenus des ruraux et augmenter la contribution des produits forestiers ligneux et non ligneux à la croissance inclusive et à la lutte contre la pauvreté, les stratégies seront orientées sur (i) le développement des plantations forestières à objectif de bois d'œuvre et de service et de bois-énergie, (ii) la création de conditions pour l'émergence, l'installation et le fonctionnement de petites et moyennes entreprises de valorisation des produits forestiers, par la prise de textes régissant leur installation et leur fonctionnement, et l'instauration d'un environnement plus incitatif qui favorise

l'implantation des opérateurs privés, et (iii) l'inclusion de l'exploitation industrielle des produits forestiers dans le périmètre de l'ATIE.

Exportations traditionnelles du Togo

Dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, la diversification des productions et du potentiel d'exportation ainsi que l'amélioration de la compétitivité des filières porteuses (telles que le coton, le café et le cacao) seront des piliers importants pour l'accroissement de la productivité agricole et l'accélération de la croissance au Togo. En effet, ces productions ont un effet structurant sur l'ensemble du secteur rural et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux. Il existe des potentialités réelles de développement pour des créneaux de produits d'exportation diversifiés, étant donné les avantages comparatifs dont pourrait bénéficier le Togo (ensoleillement important, faibles contraintes logistiques, existence d'une zone franche).

Filière coton : La production de coton a significativement augmenté entre 2008 et 2011, passant de 32.000 tonnes à 83 608 tonnes, soit une progression de 161,3%, plaçant le Togo comme un concurrent sérieux en Afrique subsaharienne. La production pour 2012 est estimée à 100 000 tonnes. Le pays dispose encore de la marge pour une importante croissance de production de coton. En effet, le désenclavement de zones encore sous-utilisées et à fort potentiel dans la région de Kara (Bassar), dans la région Centrale, dans le nord de la région des Plateaux et dans la frange nord-est de la région Maritime permettrait aussi la croissance des superficies cultivées. Le développement de la culture attelée, en réduisant la contrainte de la main d'œuvre, permettra l'accroissement des superficies cotonnières par exploitation dans les zones où la pression foncière est encore limitée. A moyen terme, l'accroissement de la production devra principalement reposer sur l'augmentation des rendements. Les rendements actuels (650 kg/ha) sont largement en deçà de ceux atteints à la fin des années 1990 (1.200 kg/ha) et a fortiori des rendements potentiels en milieu paysan (1500 kg/ha). Il y a donc une marge importante d'amélioration de productivité. Il est projeté que la production totale pourrait atteindre 121300 tonnes en 2013, 147258 tonnes en 2014 ; 117066 tonnes en 2015, 217444 tonnes en 2016, et 264995 tonnes en 2017, avec une croissance relative de 21,1% d'une période à l'autre.

Pour ce faire, plusieurs mesures et actions sont nécessaires pour accroître la productivité de la filière et préserver cette principale source de revenu pour bon nombre de paysans. Il s'agira de poursuivre les réformes de la filière pour : (i) améliorer la gouvernance d'entreprise et créer une nouvelle culture d'entreprise. A cet effet, le Gouvernement poursuivra l'assainissement financier de la NSCT, maintiendra ses efforts pour mettre en place un système de gestion performant (notamment l'informatisation du système de stockage et d'inventaire des pièces de rechange) et l'ouverture du capital à un investisseur privé stratégique ; et (ii) améliorer l'efficacité de la production agricole par un renforcement de la recherche, de la protection de la fertilité des sols et de l'environnement, des services de vulgarisation, de l'équipement, des pistes rurales, des moyens de stockage et de l'accès au crédit.

Par ailleurs, le nouveau mécanisme de fixation des prix est un pas en avant important pour que ceux-ci reflètent l'évolution des cours mondiaux et envoient le bon signal à la fois aux agriculteurs et à la NSCT, à savoir qu'il est indispensable d'accroître la productivité. Ce mécanisme devrait être encore amélioré afin de garder sa viabilité dans le cas d'une chute majeure du prix (fonds de lissage et sa ligne de crédit par exemple).

Enfin, au vu du monopole accordé à la nouvelle société cotonnière, il convient de renforcer le rôle des producteurs dans la gestion de la filière, pour assurer un partage équitable des risques et des bénéfices. La gestion de la filière est confiée à une association interprofessionnelle regroupant la société cotonnière et la Fédération des producteurs. L'interprofession devra notamment être responsable de la gestion des questions d'intérêt commun telles que la fixation des prix au producteur, la politique d'approvisionnement en intrants, la définition des programmes de recherche financés par la filière, le conseil aux producteurs et le contrôle de qualité. Pour que les organisations de producteurs puissent jouer pleinement leur rôle dans la cogestion par l'interprofession, les actions du gouvernement

tendront à s'assurer de la représentativité de leurs organes de décisions et du renforcement de leurs capacités techniques et de gestion. A plus long terme, les associations de producteurs devraient être capables de prendre graduellement en charge les fonctions de conseil aux producteurs (conseil à l'organisation et à la gestion des groupements de base) et d'approvisionnement en intrants.

Filière Café-Cacao : Ces deux productions ont décliné au cours des vingt dernières années à cause de la chute des prix internationaux, du vieillissement des vergers, du manque d'entretien des plantations, des effets du changement climatique et des problèmes phytosanitaires, l'effet des ravageurs et les attaques des maladies telles que « Shwollen Shoot virus » ayant entraîné l'abattage des plantations, le « Photophtora » qui a détruit une bonne partie de la production des cabosses et le manque d'approvisionnement en intrants adéquats. Le vieillissement des planteurs et les modes de mise en valeur (métayage) et d'héritage ont contribué aussi au mauvais entretien ou à l'abandon des plantations. Les feux de brousse détruisent chaque année d'importantes superficies de vergers.

Pour les années à venir, le Gouvernement s'attachera à renforcer les mesures nécessaires et apporter son appui technique et financier à l'Unité Technique Café-Cacao (UTCC) pour la relance de la filière. La nouvelle Unité Technique café/cacao de l'ICAT devrait apporter ses services dans le cadre de contrats assortis de critères de performance avec le CCFCC et/ou FUPROCAT. Ces derniers définiraient le type et le contenu de l'appui nécessaire et le coût de cet appui devrait être partagé entre l'État et les bénéficiaires.

Les grandes lignes du programme de développement de la filière s'articulent autour des quatre composantes suivantes :

À la réhabilitation de vieilles plantations et l'extension des superficies en robusta et en variétés hybrides de cacao par la lutte contre les maladies et les parasites, la mise à disposition des planteurs de matériel végétal amélioré hybride et la facilitation de l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires ;

À la mise en place d'un dispositif d'appui efficace pour soutenir la replantation/recépage et l'extension des vergers ainsi que l'amélioration de l'entretien des plantations et des pratiques culturales, y compris pour améliorer la qualité ;

À le renforcement du cadre institutionnel par la mise en place : (i) d'une structure chargée de la définition et du respect du cadre réglementaire de la filière, et du suivi de la politique de son développement; (ii) d'une organisation interprofessionnelle responsable de la coordination de ses acteurs et de la gestion des biens communs; (iii) du renforcement des coopératives de base et des Unions régionales ; (iv) et de mécanismes de mobilisation et d'attraction des jeunes autour de la filière afin de garantir la main d'œuvre nécessaire au développement de la filière.

À le renforcement des infrastructures par (i) la construction et la réhabilitation des pistes rurales; et (ii) l'appui à la mise en place des infrastructures et des équipements de stockage.

L'objectif visé pour le café est de porter la production de 12 324 tonnes en 2012 à 13 970 tonnes en 2013, puis à 17 424 tonnes en 2017, soit une croissance relative de 7,2%. La production de cacao sera portée de 14 220 tonnes en 2012 à 15 912 tonnes en 2013, puis à 17 344 tonnes en 2014 et 22 461 tonnes en 2017, soit une croissance relative de 9,6%.

(iii) *Stratégies d'amélioration de la sécurité alimentaire*

Le Gouvernement s'est doté d'un programme national de sécurité alimentaire (PNSA) dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national et sans aucune discrimination. Pour atteindre cet objectif, il a mis en œuvre des programmes axés sur la surveillance nutritionnelle, l'éducation nutritionnelle et la production de biens alimentaires. Ainsi, en 2010, il a alloué 10,12 % du budget national à l'agriculture contre 4,3 % en 2008. Ceci a permis de renforcer la

politique de facilitation et de mise à disposition des paysans des intrants agricoles, d'appuyer les petits exploitants en vue de l'amélioration de la productivité des productions végétales et animales et de renforcer le cadre institutionnel.

Le Togo jouit globalement d'une bonne sécurité alimentaire ces dernières années. Des excédents sont régulièrement dégagés au niveau du maïs, des tubercules et des légumineuses, qui sont écoulés sur le marché régional. Pour la période 2013-2017 et au-delà, le Gouvernement se fixe comme objectif de promouvoir le droit à l'alimentation et la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour y arriver, il entend : (i) mettre en place un système d'alerte précoce assorti d'un système d'information géographique sur la sécurité alimentaire; (iv) constituer des stocks de sécurité ; (v) mettre en place des filets sociaux et nutritionnels ; (vi) renforcer les laboratoires d'analyse pour le respect des normes et standards internationaux de qualité ; (vii) améliorer les circuits de distribution des aliments et renforcer la chaîne de froid ; (viii) contrôler la qualité sanitaire des aliments et de l'eau ; (ix) appuyer la mise en place de cantines scolaires et jardins scolaires ; (x) contribuer à la lutte contre les carences en micronutriments et appuyer la création et l'équipement des centres de réhabilitation ; (x) promouvoir l'éducation nutritionnelle.

Par ailleurs, le gouvernement créera les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée, couvrir les besoins caloriques normaux (2500 cal/jour) et augmenter la consommation de protéines animales. Dans cette perspective, il entend augmenter de manière significative la production des filières céréalières, d'élevage et halieutiques pour la satisfaction des besoins nationaux.

Sur la période 2013-2017, le Gouvernement mettra l'accent sur la production intensive des céréales, en particulier le maïs, le riz et le sorgho, les racines et tubercules dont le manioc et l'igname en priorité. La production annuelle de céréales atteindra environ 2 000 000 tonnes en 2015, 2 090 000 tonnes en 2016 et 2 184 000 tonnes en 2017, avec des taux de croissance de 4,5% par an. Dans la filière des plantes à racines et tubercules, les estimations de tonnage à produire sont de 1 726 000 tonnes à l'horizon 2015 et 1 777 780 tonnes en 2016 et 1 831 113 tonnes en 2017, avec une croissance relative de 3%.

Pour la réalisation de tels objectifs, la stratégie globale consiste à accroître les performances des acteurs des filières concernées par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leur organisation. Elle s'appuiera, d'une part, sur une intensification accrue des systèmes de cultures et de lutte contre la dégradation des sols et sur la maîtrise de l'eau pour sécuriser la production et, d'autre part, sur un système plus performant de stockage et de transformation, d'amélioration de la logistique et des pratiques de commercialisation des céréales et produits dérivés.

Pour ce qui concerne l'élevage, l'objectif vise l'amélioration de la couverture des besoins nationaux en produits d'élevage à travers la production intensive de l'élevage traditionnel. Les actions concerneront une population d'éleveurs estimée à environ 1 225 100 en 2009. Les projets identifiés au titre de l'élevage traditionnel concernent l'aviculture, les petits ruminants, le bovin, le porcin et les élevages spéciaux (cuniculture, aulacodiculture, apiculture). Selon les espèces, les objectifs de croissance visés se situent à 6,9% à l'horizon 2017.

Pour y arriver, le gouvernement concentrera ses efforts sur la réhabilitation-construction de centres d'amélioration des animaux. D'autres actions concerneront l'aménagement des points d'eau, des pâturages, des pistes à bétail et des couloirs de transhumance dans l'objectif d'améliorer la productivité du cheptel national. Enfin, les capacités d'intervention des postes et agents seront renforcées pour assurer une bonne surveillance des maladies épidémiques.

En outre, le Gouvernement mettra en place un cadre réglementaire incitatif et un appui logistique pour promouvoir les petites et moyennes entreprises pour le développement de l'agrobusiness autour des filières œuf, viande et lait. Les estimations de production annuelle pour ces filières visées à l'horizon 2017 sont de 230 tonnes de lait, 8000 tonnes d'œufs et 8 910 tonnes de viande. Les actions d'investissement s'orienteront vers le développement des infrastructures de production animale,

l'appui à l'approvisionnement en aliments et produits vétérinaires, et la promotion de la transformation semi industrielle et de l'agrobusiness. La cible visée est estimée à 10 600 PME.

Concernant les produits halieutiques, l'objectif du Gouvernement est d'améliorer la couverture des besoins nationaux en produits halieutiques à travers le développement de la pisciculture d'une part et le développement de la pêche continentale et maritime d'autre part. L'intensification de la production piscicole couvrira les principales actions suivantes : construction et aménagement des étangs ; production et distribution des alevins, de provendes. Elle concernera une population cible en 2017 de plus de 8 500 pisciculteurs pour une production annuelle attendue de 5 000 tonnes, soit une croissance relative de 6%. L'appui à la pêche continentale et maritime mettra l'accent sur l'approvisionnement en équipements et en matériels de pêche, la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits de pêche, la gestion durable des ressources halieutiques et touchera 5 000 pêcheurs. Les objectifs de production visés en 2015 sont de 39 590 tonnes et de 44 900 tonnes en 2017, soit une croissance relative de 6.5%.

S'agissant de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, le Togo fait face à de nombreux défis, dont les principaux sont les suivants : (i) la déforestation, le déboisement et la dégradation de la couverture végétale ; (ii) la dégradation des sols et le déclin de la fertilité ; (iii) la dégradation des aires protégées et de la faune, l'envahissement des aires protégées ; (iv) l'envasement des cours d'eau et de la lagune, la contamination et la dégradation de la qualité des eaux douces ; (v) la dégradation des ressources du littoral ; (vi) les pollutions de toute sorte ; (vii) l'érosion côtière ; (viii) la recrudescence des catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses, et ; (ix) les changements climatiques.

Pour relever les défis environnementaux, le Gouvernement a retenu les orientations stratégiques suivantes : (i) la mise en place du Cadre de gestion environnemental et social, du Plan de gestion des pestes et pesticides, et du Cadre politique de réinstallation au besoin des populations ; (ii) la mise en place de mesures d'accompagnement des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement pour limiter les impacts des activités agricoles ; (iii) la promotion de l'agroforesterie et de la sylviculture ; (iv) la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ; (v) l'appui aux actions collectives de gestion concertée des ressources naturelles au niveau du terroir ; (vi) la promotion de la mise en place de forêts communautaires ; (vii) l'appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes ; (viii) l'identification et la vulgarisation des mesures et options d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, (ix) la promotion des modes de consommation et de production durables (x) l'appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves dans le Sud Est du Togo ; (xi) la reforestation en teck des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau.

B) Augmentation de la productivité industrielle

Le secteur est caractérisé par un niveau d'industrialisation encore embryonnaire et faiblement intégré au reste de l'économie. Sa contribution à l'emploi est modeste. Le tissu industriel du Togo est assez clairsemé. Il est composé d'une dizaine de grandes entreprises, une centaine d'industries de taille moyenne et un nombre relativement important de très petites unités industrielles. L'industrie togolaise est confrontée à des contraintes de plusieurs ordres. Il s'agit notamment : (i) du climat des affaires peu propice à l'attraction des investissements ; (ii) de l'étroitesse du marché intérieur ; (iii) des difficultés d'accès au financement ; (iv) de la forte concurrence des produits étrangers ; (v) du coût élevé des facteurs de production ; (vi) et de l'insuffisance de domaines et parcs industriels aménagés et viabilisés.

Cependant, le pays dispose d'énormes potentialités pour développer son secteur industriel. Il s'agit entre autres de l'existence de ressources agricoles et agropastorales, de ressources du sous-sol, de la Zone Franche industrielle et du Port Autonome de Lomé. L'augmentation de la productivité industrielle passera par (i) l'adoption et la mise en œuvre de la politique industrielle du Togo et (ii) la dynamisation des sous-secteurs porteurs de croissance.

(i) *Politique de développement industriel*

La vision du Gouvernement à travers la nouvelle politique industrielle du Togo est de «développer et pérenniser une industrie nationale intégrée, compétitive sur la scène internationale, respectueuse de l'environnement et capable d'améliorer significativement le niveau de vie de sa population à l'horizon 2030 ». Dans cette optique, les principales priorités portent sur (i) la mise à niveau des entreprises existantes dans l'optique de les rendre pérennes et plus compétitives ; (ii) les opportunités de diversification de la production industrielle nationale en augmentant constamment le taux de transformation des matières premières et produits locaux à une moyenne de 20 % en 2030 ; (iii) et la promotion des PME industrielles.

Pour soutenir sa vision de développement industriel, le Gouvernement entend d'abord revisiter et adapter le cadre d'exercice des activités industrielles au Togo, à travers notamment les mesures d'accompagnement suivantes : (i) le renforcement de l'environnement de l'investissement privé : les efforts du Gouvernement vont tendre à renforcer le dispositif législatif, normatif et réglementaire existant, notamment, compléter les réformes pour améliorer de façon décisive le système judiciaire. Toute chose qui contribuera à accélérer l'exécution des décisions de justice, lutter contre la fraude, attirer et sécuriser les capitaux privés nationaux et extérieurs en vue d'opérer des investissements productifs ; (ii) la poursuite des réformes en parachevant le programme de privatisation ; (iii) le renforcement des institutions d'appui au secteur privé et des capacités des entreprises : le Gouvernement entend, avec l'appui de ses partenaires, améliorer l'efficacité des programmes d'appui au secteur privé par le renforcement du Centre de formalités des entreprises (CFE), la mise en place de la Maison de l'Entreprise du Togo ; (iv) le renforcement du rôle du secteur privé : le Gouvernement entend poursuivre le dialogue avec le secteur privé sur les questions de compétitivité à travers l'organisation régulière de rencontres de concertation Etat/secteur privé, selon une approche filière.

Sur la période 2012-2016, l'action principale du Gouvernement consistera à développer et à mettre en œuvre :

- a. *Des programmes de compétitivité par filière* : en concertation étroite avec le secteur privé, une liste de filières prioritaires sera dressée. Ces filières feront l'objet d'études de stratégie de développement intégré et de compétitivité, visant un déploiement optimal de la chaîne des valeurs dans chacune des filières concernées, la mise en place d'interprofessions et la création d'emplois décents. Au terme de ces études, des programmes de compétitivité à moyen terme pourront être discutés entre le Gouvernement et l'interprofession de chaque filière et bénéficier le cas échéant sur une base conventionnelle de l'appui multiforme de l'Etat. L'objectif est de conclure chaque année des programmes de compétitivité avec une demi-douzaine de filières et de couvrir, au bout de dix à quinze ans, l'ensemble des filières de l'économie nationale. Un *Comité de Compétitivité*, comprenant des représentants de l'Etat et du secteur privé et associant en tant que de besoin des représentants du secteur financier, sera mis sur pied pour piloter ce processus.
- b. *Un programme national de mise à niveau des entreprises existantes*. Ce programme vise la relance de la production des entreprises industrielles et des services, la promotion de l'investissement, de l'emploi et l'amélioration de la compétitivité de l'économie togolaise au niveau régional et international. Il complète et sert de cadre opérationnel aux programmes de compétitivité des filières. Sa mise en œuvre, qui privilégiera les entreprises adhérents à un programme de compétitivité de filière, a pour objectif de donner à ces entreprises les moyens de (i) mettre à niveau l'outil technique de production et relancer l'investissement privé ; (ii) tirer parti des opportunités de développement qu'offre la situation de crise que traverse l'économie mondiale en créant de la valeur ajoutée ; (iii) renforcer les capacités managériales et des ressources humaines dans nos entreprises, afin qu'elles puissent tirer un meilleur parti des innovations technologiques. Pour y arriver, le gouvernement mettra en place un cadre institutionnel adéquat chargé de piloter le programme.

- c. *Un plan d'actions pour la viabilisation du site industriel* pour faciliter l'implantation des unités industrielles ;
- d. *Les structures de la loi cadre* devant intervenir pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers la promotion de la qualité et le respect des normes internationales.
- e. *L'incitation à l'innovation* par la mise en place des unités de fabrication de prototypes.

Encadré 2 : Chaînes de valeurs et programmes de compétitivité des filières

Dans le cadre de son programme de compétitivité des filières, le Gouvernement pourrait ainsi viser à développer, par exemple, les chaînes de valeurs suivantes :

- i. **le phosphate togolais qui pourrait être transformé localement en engrais et exporté,**
- ii. **le coton en fil pour la bonneterie et la fabrication des tissus traditionnels, ce qui bénéficierait à la confection en bout de chaîne ; par ailleurs l'essor de la filière coton déboucherait sur une plus grande valorisation de la graine de coton grâce aux tourteaux de coton pour lesquels il existe un réel marché sous-régional (Burkina Faso, Mali et Niger)**
- iii. **le cacao qui pourrait être transformé localement en chocolat et dérivés.**
- iv. **d'autres filières agro-alimentaires ; maïs, manioc, etc.**

(ii) Sous-secteurs porteurs de croissance

Le Gouvernement est conscient que l'accroissement de la productivité du secteur industriel dépend fortement de la productivité des industries extractives et des industries minières. D'autres opportunités existent au niveau du secteur du BTP et de l'artisanat pour accompagner la dynamique de développement du secteur industriel. D'autres mesures d'accompagnement telles que la formation du personnel des entreprises sur la prévalence du VIH/Sida, la sécurité et la santé au travail, l'égalité et de l'équité de genre, la mise en œuvre des plans de gestion environnementale viendront conforter l'accroissement de la productivité du secteur.

Secteur minier

Il joue un rôle important dans l'économie togolaise depuis le démarrage de l'extraction et des exportations de phosphates en 1961. A mi- année 2012, il existait seize (16) permis d'exploitation avec la majorité détenu par des entités privées (hors secteur phosphate). De même, il existait sept (7) permis de recherche pour l'or, le diamant, le manganèse, le nickel, le zinc, etc. Néanmoins, au regard de l'évolution du secteur, le Togo n'offre pas un cadre juridique et institutionnel moderne, adéquat, et transparent permettant d'attirer l'investissement minier privé (international ou national) de qualité, expérimenté dans le domaine préconisé et favorisant un impact significatif sur le développement national. Enfin, l'adaptation du cadre réglementaire existant (code minier) ne permet pas de tirer un bénéfice réel du secteur de l'extraction au Togo. Il est souhaitable, au vu du manque d'expérience dans l'exploitation minière-hors phosphate, que le Togo encourage l'approche participative pour le développement d'outils modernes visant la mobilisation de l'investissement minier de taille et de qualité.

La logique d'une bonne approche visionnaire s'étendant à l'ensemble du secteur extractif étant nécessaire, la restauration de la bonne gouvernance soutenue par une vision stratégique forte pour le développement du secteur minier dans sa globalité, est l'ambition affichée par le gouvernement pour les dix années à venir. Cette ambition pourrait bénéficier de la construction du corridor nord-sud, notamment de ses services ferroviaires et portuaires qui faciliteraient considérablement la mise en valeur de gisements miniers situés dans des zones enclavées.

Sur la période 2013-2017, dans le cadre de la politique de relance de l'économie, il est attendu que le Gouvernement entreprenne de véritables actions de promotion du secteur minier, notamment en promouvant la transparence et en engageant des réformes institutionnelles et structurelles approfondies. Ainsi, des conditions de travail plus favorables pourraient être créées en faveur des investisseurs de renommée internationale. Il s'agit entre autres de (i) la disponibilité d'une cartographie géologique et des données géophysiques actualisées; (ii) la relecture du code minier et la prise de ses textes d'application dans le contexte de l'intégration sous-régionale mais également du besoin d'attirer l'investissement de grande échelle ; (iii) la mise en œuvre d'une nouvelle fiscalité minière apte et performante dans le tissu économique actuel. En outre, il s'engage, dans le cadre de la transparence dans le secteur, à mettre en œuvre le plan d'actions détaillé afin de devenir pays conforme de l'ÉTIE dans les délais.

Dans le domaine des phosphates, le Gouvernement a créé en 2007 la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) qui a repris les actifs et les opérations d'OTP et d'IFG-Togo. Depuis, la SNPT n'a pas encore été en mesure d'augmenter le niveau de production qui est resté respectivement à 751 000 tonnes et 843 000 tonnes en 2007 et en 2008. La production a chuté à 725 000 tonnes en 2009 (le minimum pour couvrir les charges fixes). Les problèmes seraient liés particulièrement à la vétusté des équipements miniers et de transport, et la fluctuation des cours mondiaux du phosphate.

Sur la période 2013-2017, le Gouvernement entend poursuivre les réformes pour lever ces difficultés (notamment rechercher un nouveau partenaire stratégique) et réaliser des investissements de plus de 80 milliards FCFA pour renouveler l'outil de production et les infrastructures, utiliser de nouvelles technologies afin de porter la production de 1,1 million de tonnes en 2012 à 1,4 million de tonnes en 2013, puis à 4,1 millions de tonnes en 2017, soit une croissance relative de 30,2%. En outre, il exploitera toutes les opportunités pour accroître la valeur ajoutée de la filière restructurée en encourageant la création d'usines d'acide phosphorique et d'engrais.

Le clinker et le ciment : Ils représentent aujourd'hui les premiers produits d'exportation du Togo. L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de tirer meilleur profit de la récente réorganisation de la filière qui préconise que l'implantation de l'exploitation minière soit exclusivement effectuée sur le territoire douanier. A cet effet, la révision en cours du code minier devra être accélérée. Par ailleurs, la stratégie pour les prochaines années vise à accroître les investissements au niveau des deux unités de ciment (WACEM et CIMTOGO) par l'octroi d'un deuxième permis d'exploitation à CIMTOGO et l'extension du permis d'exploitation de WACEM. Elle concerne également l'installation en cours d'une société de production de ciment de 500.000 tonnes par an et le démarrage d'une usine de production de clinker d'une capacité de 1,5 million de tonnes par an par CIMTOGO d'ici à 2014, afin d'assurer un approvisionnement régulier du pays en ciment. Par ailleurs, le Gouvernement mettra en place un volet social similaire à celui des phosphates au bénéfice des populations riveraines des zones de production et d'exploitation du clinker.

Pour le fer, de bonnes perspectives existent notamment pour le gisement de fer de Bandjeli (Bassar) situé à environ 400 km au nord de la capitale. L'exploitation de ce minerai est confiée à la société indienne MM Mining. L'exportation de la production disponible de 50.000 tonnes brut de fer en phase pilote, pourrait atteindre, en régime de croisière, une production annuelle d'un million de tonnes net. Le gouvernement entend mettre en œuvre des réformes pour rendre le secteur plus transparent et attirer des investisseurs de renommée dans ce sous-secteur potentiellement important.

Exploration pétrolière

S'agissant de l'exploration du pétrole, elle est entamée aux larges des côtes togolaises par des compagnies étrangères sur la base des licences attribuées par le Gouvernement. C'est notamment le cas de Eni-Togo.

Bâtiments et Travaux Publics (BTP)

La situation du Togo se caractérise par un déficit énorme d'investissement en matière d'infrastructures économiques et sociales durant la période de suspension de la coopération avec la communauté internationale. La SCAPE entend poursuivre et amplifier l'effort de rattrapage en matière d'équipement du pays en infrastructures entrepris depuis peu et le secteur des BTP devrait naturellement en être l'un des premiers bénéficiaires, tant en terme de taux de croissance que de création d'emplois.

Mais du côté des entreprises de BTP, la situation semble plutôt préoccupante. Beaucoup ont souffert pendant la période de crise politique ; certaines ont pu survivre grâce à des contrats dans les pays voisins. Les problèmes concernent également le matériel et le financement. Du côté de l'Etat et des bureaux de contrôle, les goulots d'étranglement se situent sur le plan de la maîtrise d'ouvrage déléguée au niveau de la passation des marchés et de la maîtrise d'œuvre au niveau de l'exécution des travaux. L'Administration - en tant que maître d'ouvrage ou donneur d'ordre - dispose de peu de capacité pour assumer cette fonction et recourt habituellement à un maître d'ouvrage délégué pour la préparation et le lancement des appels d'offre, le dépouillement (analyse des offres et rapport d'évaluation à soumettre au bailleur de fonds), etc. En phase d'exécution, elle fait appel à la maîtrise d'ouvrage en recrutant des bureaux de contrôle des travaux. Cependant, il existe au Togo une structure pouvant valablement assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'Etat : l'AGETUR.

Au regard de cette situation, le Gouvernement se propose de (i) répertorier les entreprises locales de BTP et des bureaux de contrôle ; (ii) proposer des solutions pour la location de matériel pour les PME ; (iii) engager une réflexion avec les banques sur les garanties à fournir par les PME et le financement des fonds de roulement pour les entreprises attributaires de marchés ; (iv) aménager le cadre juridique de la maîtrise d'ouvrage publique.

Le Gouvernement reste convaincu que le potentiel de croissance lié aux transferts financiers de la diaspora peut être mis en valeur dans le secteur des BTP. En effet, plusieurs études font état d'une forte population togolaise résident à l'étranger. Selon les estimations, cette population s'élèverait à 1,5 million de personnes, la plupart dans les pays africains. L'apport économique de ces togolais de l'étranger est de plus en plus considérable. Selon la BCEAO, 855 milliards de FCFA ont été envoyés par la diaspora togolaise entre 2000 et 2010. Ces envois de fonds ont contribué à une augmentation du revenu disponible brut sur cette période de 1,2% à 8,9% et représentaient 9,7% du PIB en 2010. Ces transferts représentent en moyenne 2 à 4 fois les investissements directs étrangers au Togo et constituent la principale source de financement extérieur non génératrice d'endettement du Togo. Selon la BCEAO, les Togolais de l'étranger ont transféré 141 milliards de FCFA en 2009 et 154 milliards de FCFA en 2010 vers le Togo. Les données sur l'utilisation de ces fonds ne sont pas disponibles mais ces fonds semblent converger plus vers le secteur immobilier.

Prenant en compte l'importance économique croissante des togolais de l'étranger, le Gouvernement a adopté en avril 2011, un plan stratégique pour la politique nationale en faveur de la diaspora togolaise. Ce plan repose sur cinq (05) piliers qui sont : (i) construire un dialogue permanent avec la diaspora togolaise ; (ii) approfondir les connaissances et les échanges d'informations économiques et financières avec la diaspora ; (iii) capitaliser l'impact des transferts de fonds ; (iv) mettre en place des services d'accompagnement en faveur des investisseurs migrants au niveau national ou local, et (v) établir une convergence entre les plans de développement régionaux et les contributions potentielles de la diaspora.

Pour conforter la contribution des togolais de l'étranger dans l'économie, il sera mis sur pied des structures représentatives de ces togolais de l'étranger en l'occurrence le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur et l'Agence des Togolais de l'Extérieur. Un fonds d'investissement en faveur des togolais de l'étranger sera créé en vue d'une augmentation de la productivité de leurs transferts de fonds dans l'économie nationale. Des réflexions seront poursuivies pour canaliser cette manne vers des projets productifs (dans l'immobilier mais pas exclusivement). Si des pistes viables sont trouvées,

de tels transferts investis dans l'économie togolaise pourraient avoir un impact non négligeable sur la croissance à moyen terme.

Artisanat

L'artisanat est un des maillons importants de l'économie togolaise. Il contribue à hauteur de 18% à la formation du PIB et à la réduction des déséquilibres de la balance des paiements. Malgré les réformes entreprises ces dernières années pour mettre en place des chambres de métiers et renforcer l'appui technique et financier aux artisans, ce secteur reste confronté à de nombreuses difficultés, notamment l'accès au crédit, l'insuffisance de matériel et d'outillage adéquats de travail, l'accès aux matières premières, l'insuffisance de formation et l'accès des produits artisanaux aux marchés.

Les principales orientations de la politique du Gouvernement pour la période 2012-2016, portent sur la mise en œuvre de la politique nationale de l'artisanat, à travers les principaux axes suivants; (i) renforcement du système de perfectionnement des artisans; (ii) renforcement des structures d'appui aux artisans; (iii) amélioration des circuits d'approvisionnement et de promotion commerciale; (iv) appui aux Chambres régionales des métiers; (v) promotion des produits artisanaux; (vi) mise en place d'un mécanisme de protection sociale des artisans; et (vii) élaboration et la mise en œuvre des textes d'application du code de l'artisanat.

C) Augmentation de la productivité des services

Le secteur tertiaire du Togo est très diversifié mais peu réglementé. Il représente 40% du PIB, est dominé par le commerce et a glissé progressivement vers l'informel. Les services de télécommunications sont en expansion, mais avec un effet d'entraînement limité, le passage à la fibre optique n'étant pas réalisé. Quant au système bancaire, il est en évolution rapide après les nombreuses réformes réalisées, mais affiche cependant des performances en intermédiation financière limitées, un coût élevé du crédit et des services financiers. Le taux de bancarisation reste faible et l'environnement judiciaire peu rassurant. Le commerce et le tourisme constituent ainsi, au Togo, les principaux points d'ancrage pour l'accroissement de la productivité des services, l'accélération de la croissance et la promotion de l'emploi.

(i) Politique nationale du commerce

Au Togo, les activités commerciales, très peu diversifiées, sont caractérisées par une forte prépondérance des opérateurs informels. Le commerce national est généralement composé de produits importés et le commerce extérieur est dominé par les exportations de produits agricoles et miniers.. Il existe également un commerce de transit pour les pays enclavés et un commerce de réexportation par la route ou par la mer. Les femmes jouent un rôle capital dans le commerce et sont présentes dans l'import-export, notamment dans les domaines de l'habillement, de la vente de tissu, des produits alimentaires et du cosmétique. Elles sont très actives dans les échanges commerciaux entre les milieux urbain et rural.

Cependant, le secteur du commerce est confronté à certaines difficultés qui fragilisent la portée de ses actions. Il s'agit notamment : (i) de la faible capacité des directions techniques du secteur en ressources humaines qualifiées en vue d'une prestation de services de qualité; (ii) du manque d'un système efficace de gestion de l'information au sein du secteur; (iii) de l'absence d'un centre unique de réglementation du commerce (intérieur et extérieur); (iv) de l'absence d'un SIM tourné vers le marché intérieur et extérieur; (v) de la faible capacité des services statistiques; (vi) de l'absence d'une agence de promotion du commerce extérieur.

Au regard de ces problèmes, le Togo entend orienter ses efforts sectoriels vers les priorités suivantes : (i) renforcer les réformes juridiques et institutionnelles; (ii) développer les compétences publiques et privées; (iii) veiller à l'assurance qualité dans les produits et services destinés au marché local et/ou international et dans les prestations envers les acteurs; (iv) favoriser l'accès des opérateurs du

commerce à un financement adéquat afin d'assurer la sécurité et la pérennité de leurs activités ; (v) renforcer l'utilisation des TIC et mettre en place un système d'information et d'intelligence économique accessible aux opérateurs et usagers.

Le renforcement des compétences publiques et privées s'appuiera en particulier sur une meilleure organisation des directions techniques des Ministères, qui doivent plus que par le passé se montrer capables de conduire des négociations commerciales et de développer un partenariat public/privé excluant tout conflit d'intérêt ;

L'amélioration de l'environnement des affaires liées aux activités commerciales devrait contribuer de façon significative à la compétitivité de l'économie togolaise en lui permettant de réduire les coûts d'approvisionnement et d'augmenter sa part de marché au niveau régional et international, tout en veillant à la contribution du secteur à la croissance et la réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, le Gouvernement privilégiera trois axes :

Au niveau interne, la libéralisation du marché, le développement du système d'information sur les marchés ainsi que la promotion des PME/PMI visent à soutenir l'activité de commerce de sorte à en faire un vecteur de croissance de la production (surtout agricole) et de soutien à la politique de sécurité alimentaire, grâce à un approvisionnement adéquat des différentes parties du pays.

Au plan régional, l'approche du développement du Togo par le corridor nord-sud pourrait avoir un effet accélérateur sur le développement du commerce, dans la mesure où elle pousserait à la réalisation d'investissements massifs dans la mise en place de « corridors de commerce » pour rendre les réseaux de transport plus fluides et plus flexibles, tant à l'intérieur du pays que vers les pays voisins.

Au plan international, le Gouvernement poursuivra ses efforts de plaidoyer pour un commerce plus équitable conformément aux dispositions et règles régissant le commerce international. La nature des produits exportables essentiellement agricoles, impose une telle démarche. En effet, le coton, source de croissance compte tenu de ses externalités et de revenus pour des milliers de Togolais, contribue à la lutte contre la pauvreté.

(ii) Développement d'une nouvelle économie touristique

La contribution à l'économie nationale du tourisme, dont les performances des années 70 et 80 se sont réduites durant les périodes de crise sociopolitique et se poursuivent avec la baisse du niveau de qualité des infrastructures hôtelières et touristiques, est aujourd'hui très faible. Et pourtant, les atouts naturels (plage sablonneuse, flore et faunes variées, sites d'intérêt touristique, musée, vestiges historiques et archéologiques, arts et traditions, etc.) sont plus ou moins intacts. Pour les mettre en valeur, le Gouvernement entend développer une nouvelle économie touristique valorisant le potentiel culturel et tirant profit de la mise en place du corridor nord-sud.

En vue d'améliorer les performances de ce secteur pour en faire un soutien véritable à la croissance économique, la nouvelle politique touristique du Gouvernement sera orientée vers la promotion de l'éco-tourisme, du tourisme des affaires, du tourisme balnéaire et du tourisme culturel. A cet effet, l'Etat poursuivra ses efforts pour : (i) parachever l'assainissement financier des hôtels publics (privatisation des hôtels parapublics) ; (ii) définir un schéma d'aménagement des sites touristiques fondé sur un plan directeur de développement touristique ; (iii) définir les différentes stratégies de promotion des produits touristiques-phares ; (iv) actualiser les textes réglementant le secteur et veiller à leur application ; (v) faire une promotion et un marketing actif sur le tourisme au Togo (affiches publicitaires, production de prospectus et des documentaires sur les potentiels touristiques togolais, participation aux salons de tourisme à l'étranger, etc.) ; (v) sensibiliser les collectivités locales au bénéfice et au développement du tourisme local et valoriser ainsi l'option retenue par les pouvoirs publics de mettre en place des infrastructures d'accueil dans les zones les plus reculées pour favoriser à la fois le déplacement des demandeurs et le développement des pôles touristiques, la valorisation des fêtes traditionnelles et les diverses manifestations culturelles ; et (vi) créer une institution performante

pour une formation qualifiante des cadres du secteur.

Par ailleurs, il sera créé un cadre incitatif en vue (i) de permettre au secteur privé de développer des activités hôtelières autour des sites touristiques réhabilités et des aires protégées ; (ii) d'appuyer et encadrer les opérateurs économiques du secteur ; (iii) de promouvoir la concertation entre l'ensemble des acteurs publics et privés ; (iv) de mettre en place une structure ou un Fonds de garantie de financement des activités touristiques afin de promouvoir la création des entreprises touristiques et leur accès au crédit.

Enfin, l'État veillera particulièrement à protéger les enfants et les jeunes filles contre toute forme de prostitution ou de proxénétisme directement ou indirectement liée à l'activité touristique et à protéger les communautés d'accueil contre le VIH.

2.3.1.2. Conditions d'accélération de la croissance

La réduction de la pauvreté ne saurait se faire sans une croissance plus rapide, inclusive et moins vulnérable aux effets de propagation de la conjoncture économique sous-régionale et aux chocs extérieurs (tels qu'une chute brutale des prix du phosphate, du café-cacao ou du coton) et plus robuste que par le passé parce que fondée sur une base économique plus large.

Pour ce faire, le Gouvernement entend assurer : (i) le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) l'amélioration de la compétitivité et la réduction des coûts des facteurs, (iii) l'accélération des réformes structurelles, (iv) l'amélioration du climat des affaires, (v) la promotion de l'emploi et la création de revenus, (vi) la promotion de l'intégration régionale et du commerce extérieur et (vii) la promotion de la recherche - développement.

A) Maintenir un cadre macro-économique stable

Le renforcement des bases de la stabilité macroéconomique constitue une condition essentielle pour accélérer la croissance et assurer une compétitivité globale de l'économie. Les actions et les réformes envisagées pour atteindre ces objectifs porteront sur : (i) la poursuite des efforts d'assainissement du cadre macroéconomique à travers le maintien d'une politique budgétaire prudente et ciblant le développement des infrastructures économiques et des services sociaux de base ; et (ii) la mise en œuvre d'une politique fiscale plus incitative visant à améliorer les atouts compétitifs du pays en réduisant le poids de la fiscalité sur les opérateurs économiques du secteur formel. Dans cette perspective, les efforts pour l'élargissement de la base d'imposition, le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière seront poursuivis. En particulier, le Gouvernement entend finaliser son projet stratégique de réforme approfondie de l'Administration fiscale touchant aussi bien l'organisation, les missions prioritaires, les moyens alloués ainsi que le mode de gestion axée sur les résultats.

Le Gouvernement est conscient que l'ambition du Togo d'investir massivement dans les ressources humaines et dans les infrastructures de base afin d'accroître la productivité globale des facteurs peut être fortement ralentie, compte tenu de la modicité des ressources propres de l'Etat, par la nécessité de préserver en même temps les équilibres financiers internes et externes : une aide extérieure plus substantielle et plus efficace est indispensable pour mettre en œuvre une stratégie de croissance accélérée et durable. En vue d'accroître la crédibilité de la politique gouvernementale dans ce domaine, le Gouvernement renforcera les conditions garantissant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. En l'occurrence, il se focalisera sur les programmes axés sur le rétablissement de l'orthodoxie financière (bonne exécution du budget, renforcement des contrôles internes, renforcement de la gestion de la trésorerie et des procédures de passation des marchés publics, amélioration de la transparence à travers la lutte contre la corruption et la fraude). Les revues de dépenses publiques seront systématisées comme démarche pour s'assurer que les fonds publics produisent le maximum d'impact. La politique d'endettement restera prudente afin de préserver la viabilité de la dette extérieure : elle privilégiera le recours aux prêts concessionnels. La coordination des interventions des

partenaires au développement constituera un autre élément important d'amélioration de l'efficacité de l'aide.

B) Améliorer la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs de production

Pour un pays de taille modeste comme le Togo, les éléments essentiels qui déterminent la compétitivité-prix à court terme de l'économie sont le taux de change réel, les termes de l'échange, les coûts des facteurs primaires et ceux des intrants intermédiaires. Compte tenu de l'appartenance du pays à l'UEMOA qui a opté pour un régime de taux de change fixe avec l'Euro, le Togo ne peut seul recourir à l'ajustement du taux de change nominal pour amortir les chocs des termes de l'échange. Conscientes de cette situation, les autorités du Togo vont accentuer leurs efforts sur la maîtrise des éléments qui déterminent la compétitivité à long terme, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'entraîner un changement durable de la capacité de production, notamment la productivité globale des facteurs. Il s'agit en particulier des facteurs primaires (coût du capital, de l'énergie et des communications) et des coûts des transactions.

L'accélération de la croissance et la diversification des activités économiques exigent également une forte augmentation de la productivité du travail dans tous les secteurs. Cet accroissement de la productivité du travail implique le renforcement des capacités humaines notamment, l'élévation du niveau d'éducation moyen de la population. C'est pourquoi le Togo accorde une place de choix à l'éducation et à la formation dans sa stratégie de croissance. Ce choix stratégique est également justifié par le fait que le développement de l'éducation et de la formation améliore la santé et induit des comportements plus favorables à la préservation de l'environnement et au renforcement de la bonne gouvernance.

La formation professionnelle constitue aussi un élément pour améliorer la productivité, encourager l'investissement privé, attirer les capitaux étrangers et favoriser le transfert de technologie et l'adaptabilité de la concurrence des entreprises aux changements liés à la mondialisation. La durabilité d'un niveau élevé de croissance ne pourra être assurée que grâce à l'amélioration continue de la qualification de la main-d'œuvre. Pour ce faire, *le Gouvernement entend mettre un accent tout particulier sur la relance rapide du programme national de renforcement des capacités*, qui coordonnera les programmes spécifiques de renforcement des capacités de tous les acteurs nationaux du développement (administrations centrales et déconcentrées des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, organisations de la société civile).

En ce qui concerne le capital, son efficacité marginale reste encore faible⁵. Une telle situation est illustrative d'un environnement peu incitatif et peu concurrentiel. Pour y remédier, le Gouvernement entend renforcer les réformes structurelles permettant d'accroître l'efficacité de l'investissement et d'encourager les flux d'investissement étranger.

En attendant que le Gouvernement finalise sa politique d'attractivité du territoire, il compte mettre en œuvre les mesures urgentes pouvant améliorer le climat des affaires et rehausser le potentiel de croissance dans certains secteurs. Ces mesures portent notamment sur : (i) la facilitation de la création d'entreprises en mettant en place un guichet unique et en réduisant les délais d'obtention du titre foncier et du permis de construire ; (ii) le développement des ressources humaines pour l'entreprise en réformant la taxe sur les salaires et son mode de gestion et en revisitant la conception des filières professionnelles de formation des techniciens ; (iii) le renforcement de la concurrence dans le secteur des télécommunications pour un meilleur accès et à un coût compétitif aux services de téléphonie et d'internet ; (iv) la baisse du coût des facteurs, notamment l'énergie, pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles ; (v) l'accroissement de l'efficacité du Port avec la mise en place d'un guichet unique ; (vi) l'accélération de la privatisation des banques publiques et l'amélioration de l'accès au financement ; (vii) l'amélioration de la réglementation douanière et commerciale pour lever les

⁵CF. IMF Working paper WP/12/127, May 2012, pages 16 et 17. Pour 1\$ investi, l'efficacité marginale du capital est de 0,5 selon l'hypothèse de base de cette étude du FMI..

contraintes qui empêchent le Togo de tirer pleinement profit de sa position géographique pour le commerce transfrontalier.

C) Accélérer les réformes structurelles

L'amélioration du climat des affaires est nécessaire pour promouvoir le secteur privé. C'est pourquoi le Gouvernement entend accélérer les réformes structurelles déjà engagées.

Pour le coton, les réformes déjà évoquées plus haut seront poursuivies pour assurer la viabilité de la filière et restructurer la NSCT.

S'agissant de la filière phosphate, le Gouvernement s'engage à accélérer les réformes qui prévoient la mise à niveau de l'outil de production, le redéploiement de l'exploitation sur la couche carbonatée et l'industrialisation du secteur pour la production d'acide phosphorique et d'engrais, le renforcement des capacités humaines à tous les niveaux, une meilleure négociation des contrats à terme et une écoute plus attentive des collectivités locales.

Concernant l'énergie, il s'agira (i) de élaborer et de mettre en œuvre un plan pour la préservation de l'équilibre financier du sous-secteur ; (ii) de mettre en œuvre les recommandations de l'audit organisationnel de la CEET, notamment celles portant sur l'amélioration de sa gestion ; (iii) de renforcer la participation du secteur privé au développement de la production d'énergie ; (iv) intensifier la coopération sous-régionale dans le domaine de la production, de l'achat, de la vente et du transport de l'énergie ; et (v) promouvoir la vulgarisation de l'utilisation du gaz domestique.

Le Gouvernement entend assurer la cohérence globale de réformes en développant, à moyen terme, un plan stratégique du secteur visant à assurer aux clients, la fourniture à moindre coût de l'électricité. Dans ce cadre, les efforts seront poursuivis pour encourager le développement et l'exploitation des énergies renouvelables, créer un Fonds destiné à l'électrification des localités rurales, mettre en place un mécanisme de financement du secteur avec la participation des bailleurs extérieurs et du système financier national ; sensibiliser les ménages pour l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie ; (viii) rechercher l'équilibre financier du secteur par l'amélioration du taux de recouvrement, le renouvellement de certains équipements et le règlement systématique des coûts de consommation publique.

Pour le secteur bancaire, le Gouvernement reste déterminé à accélérer le processus devant aboutir à la privatisation des banques publiques (BTCL, UTB, BTD et BIA-TOGO). Pour ce faire, il est disposé à rechercher activement des partenaires de référence disposant d'une assise financière solide et d'un savoir-faire reconnu en vue d'achever leur privatisation. Par ailleurs, il entend maintenir un contrôle rigoureux de la gestion de ces banques jusqu'à l'achèvement du processus de privatisation et mettre en œuvre la stratégie de développement du secteur financier validée en février 2012.

Pour le système de pension, la restructuration permettrait non seulement d'assurer une sécurité de revenu aux retraités et autres bénéficiaires, mais aussi de libérer les fonds nécessaires au développement de l'économie à long terme. Les analyses actuarielles ont présenté un ensemble de recommandations et d'options de réformes paramétriques nécessaires si l'on veut donner une assise financière plus solide à la CRT et à la CNSS.

D) Améliorer le climat des affaires

L'amélioration de l'environnement global des affaires est indispensable pour dynamiser le secteur privé. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement entend : (i) améliorer le cadre global des affaires ; (ii) renforcer le cadre juridique et judiciaire des affaires ; (iii) améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur privé ; (iv) dynamiser la zone franche ; (v) améliorer le dispositif de promotion et d'appui au secteur privé ; (vi) améliorer les conditions à l'émergence de l'entrepreneuriat de développement ; (vii) réduire le coût du crédit et améliorer l'accès au financement.

Améliorer le cadre global des affaires : l'objectif sera ici de consolider les acquis et mettre en œuvre les mesures à même de créer un cadre global des affaires conforme aux standards régional et international. Ainsi, les efforts porteront sur (i) la mise en œuvre de la charte des PME/PMI ; (ii) l'amélioration du cadre institutionnel, juridique et organisationnel des secteurs de promotion de la croissance ; (iii) la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources ; (iv) le renforcement du cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé ; (v) la mise en œuvre des réformes nécessaires pour sécuriser le foncier.

Améliorer le cadre juridique et judiciaire des affaires : La sécurité juridique et judiciaire des activités économiques est une condition indispensable pour l'investissement et le développement des affaires. Le Togo dispose d'un tel cadre juridique des affaires avec les actes uniformes de l'OHADA, un droit des affaires commun à 16 États qui constitue un fondement juridique moderne et solide pour les activités du secteur privé. Pour la période 2012-2016, le Gouvernement entend (i) poursuivre le renforcement des capacités des magistrats et de toutes les personnes appelées à utiliser ce droit (avocats, huissiers, juristes d'entreprises, etc.) ; (ii) réaliser le contrôle de l'application et de l'interprétation des normes uniformisées par une juridiction suprême unique de cassation, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ; (iii) accorder une importance particulière aux juridictions commerciales dans la mise en œuvre du programme de modernisation de la justice, notamment le tribunal du commerce ; (iv) étendre l'installation des tribunaux de travail à l'intérieur du pays ; (v) dynamiser la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO).

Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur privé : Le Gouvernement, pour le prochain quinquennat, va consolider les acquis en matière d'amélioration de l'environnement réglementaire et institutionnel en faveur du développement du secteur privé. Il entreprendra des actions pour (i) poursuivre la restructuration du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) et le transformer en un véritable Guichet Unique ; (ii) installer des guichets uniques dans les principales mairies pour accélérer le processus d'obtention de permis de construire ; (iii) réviser le code du travail dans le cadre d'une concertation tripartite renforcée de manière à introduire la flexibilité du travail ; (iv) réformer le système de traitement des titres fonciers et des mutations avec une réduction de délais et de coûts en s'inspirant des expériences des autres pays africains ayant entrepris des réformes dans ce domaine.

Dynamiser la zone franche : Le Gouvernement est conscient que l'option d'améliorer le climat des affaires doit intégrer également la dynamisation de la zone franche compte tenu de son potentiel de croissance et son impact sur l'économie nationale. C'est pourquoi des mesures vigoureuses seront mises en œuvre pour concrétiser cet objectif. Il s'agira notamment de (i) mettre en œuvre la loi révisée portant statut de zone franche ; (ii) améliorer l'environnement des affaires et des services fournis aux entreprises (infrastructures, sécurité foncière, nouveaux sites, sécurité juridique) pour augmenter leur compétitivité ; (iii) définir clairement des critères d'agrément pour maximiser l'apport des entreprises à l'économie nationale, en contrepartie des exonérations fiscales ; (iv) assurer la cohérence avec le nouveau Code des investissements notamment la prise des décrets d'application relatif à l'Agence de Promotion des Investissements du Togo (API-Togo) ; (v) aligner le système d'incitations fiscales sur l'objectif de création d'emplois ; (iv) consolider l'industrie manufacturière et accélérer le développement des exportations ; (v) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion des investissements directs étrangers et nationaux.

Améliorer le dispositif de promotion et d'appui au secteur privé : Le Gouvernement mettra en œuvre les mesures indispensables à l'amélioration du dispositif de promotion et d'appui au secteur privé en (i) renforçant les capacités des structures de promotion et d'appui au secteur privé ; (ii) œuvrant à la création d'une Maison de l'Entreprise du Togo ; (iii) opérationnalisant la stratégie nationale de structuration et d'organisation du secteur des micro-entreprises traditionnelles, et (iv) œuvrant à la mise en place de centres de gestion agréés.

Améliorer les conditions à l'émergence de l'entrepreneuriat de développement : de très nombreuses actions sont envisagées dans ce domaine, allant de la formation des entrepreneurs locaux dans le sens de la promotion de l'esprit d'initiative et de la créativité jusqu'à la mise en place d'un nouveau site industriel pour accueillir les nouvelles initiatives, l'ancien site de la zone portuaire étant déjà engorgé, en passant par le développement d'un réseau de soutien et d'information au service des opérateurs privés, l'appui au diagnostic opérationnel et stratégique des entreprises. Pour mieux coordonner ces actions, le Gouvernement va définir une vision prospective de développement du secteur privé avec la participation active des opérateurs économiques. Dans ce cadre l'accent sera mis sur le Partenariat Public/Privé (PPP).

Réduire le coût du crédit et améliorer l'accès au financement : Le secteur financier togolais affiche un taux de bancarisation de 21,6% en 2010. Ce niveau reflète l'accès difficile de la grande majorité de la clientèle potentielle aux produits et services bancaires. L'un des handicaps les plus sérieux au développement du secteur privé est l'insuffisante diversité des produits offerts par le système bancaire au regard des besoins réels du secteur privé. Cette insuffisance est accentuée par l'inexistence d'institutions de crédit-bail et d'un marché hypothécaire. Par ailleurs, les PME/PMI demandeurs de crédits ne les obtiennent pas, dans la plupart des cas, par manque de structures formelles capables de réaliser des études pouvant démontrer la rentabilité de leurs affaires. A tout cela, s'ajoutent des contraintes internes au système bancaire et financier à savoir : les mauvaises politiques de prêts, les problèmes organisationnels, les problèmes de gestion et les infractions à la réglementation bancaire et prudentielle.

Face à ce constat difficile du secteur financier, le Gouvernement a l'ambition d'appuyer le secteur à mieux s'organiser en vue de trouver des solutions idoines au financement des entreprises afin d'aider ces dernières à intervenir à leur tour à la réalisation de la vision du Gouvernement, qui est de faire du secteur privé, le moteur de la croissance dans les années à venir. Il est urgent d'approfondir et diversifier l'intermédiation financière au Togo, en s'appuyant également sur une contribution accrue des institutions de microfinance et une sensibilisation plus grande des opérateurs sur les opportunités de financement offertes par les institutions financières régionales. Une réflexion parallèle devra être menée pour davantage mettre le système de financement traditionnel, représenté par les tontines et qui tient toujours une large place dans les comportements d'épargne, au service des actions de développement local.

E) Promouvoir l'emploi et favoriser la création de revenus

Selon les résultats du RGPH 2010, le nombre total de demandeurs d'emploi est de 280 126. L'objectif central que se fixe le Gouvernement sur la période 2013-2017 est la satisfaction d'au moins 90% de la demande additionnelle estimée à 60 000 par an; ce qui contribuera à faire baisser davantage le taux de chômage et de sous-emploi, surtout celui des jeunes, et à procurer de l'emploi et des revenus aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en place d'un programme cohérent qui concilie l'obligation d'assurer un rythme soutenu de création d'emploi avec les impératifs de croissance et de compétitivité. Ce programme s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

Premièrement : le renforcement de l'offre d'emplois

La réalisation d'un taux de croissance riche en emplois et qui soit le plus élevé possible nécessite un rythme plus soutenu de création d'entreprises tirant profit des potentialités du Togo dans les branches à forte intensité de main d'œuvre comme l'agriculture, le port/ les services logistique/le transport, les mines et le tourisme. Ces branches, comme déjà décrit plus haut, sont les principaux vecteurs de croissance identifiés par le Gouvernement. Elles profiteront de l'effort d'investissement public nécessaire pour le renforcement des infrastructures économiques, effort en lui-même générateur d'emplois.

Deuxièmement : l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emplois

Pour faciliter l'insertion des demandeurs d'emplois notamment des jeunes sortants du système

d'éducation et de formation professionnelle, le Gouvernement envisage: (i) le renforcement du partenariat entre le système de production, d'une part, et les systèmes d'éducation et de formation, d'autre part, et une meilleure coordination avec les professions et les partenaires sociaux en concrétisation de l'approche par compétences ; (ii) le renforcement de la capacité des Universités à s'adapter aux nouveaux métiers, à orienter la formation vers les créneaux porteurs et les cycles courts professionnalisés et à inscrire la formation complémentaire à la carte en tant que composante constante dans les missions de l'Université ; (iii) le renforcement des interventions du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels en tant que moyen efficace pour améliorer l'employabilité et l'insertion de tous les demandeurs d'emplois, avec une attention particulière pour le suivi continu des changements qui interviennent sur le marché de l'emploi afin de répondre à ses exigences.

Troisièmement : Le développement des nouveaux modes de travail tels que les services de proximité pour une assistance rapprochée aux personnes dans le cadre de services d'utilité publique afin de répondre à des besoins spécifiques sans cesse croissants dans les domaines tels que les services d'accueil, d'animation, de préservation de l'environnement et divers services au profit des collectivités locales. Ces nouvelles activités qui pourraient concerner les jeunes, les femmes et les personnes handicapées constituent dans leur ensemble autant de gisements d'emplois que l'État entend exploiter intensivement.

Quatrièmement : L'encouragement et les incitations aux entreprises pour améliorer leurs taux d'encadrement. Ceci dans le but de les aider à renforcer leurs capacités à identifier leurs besoins en compétences, à tirer profit des possibilités qui leur sont offertes en matière de formation initiale et continue et à exploiter toutes les opportunités qu'offrent l'apprentissage et la formation par alternance. L'entreprise serait ainsi en mesure d'accroître sa compétitivité tout en contribuant à l'effort national en matière d'emploi, notamment au profit des jeunes.

Cinquièmement : Le renforcement des incitations à l'investissement, au réinvestissement et à la création d'entreprises. Ces incitations s'adresseront en premier lieu aux PME/PMI, que le Gouvernement considère comme les véritables viviers de création d'emplois décents. Elles viseront aussi à favoriser la mutation du secteur informel vers le secteur formel.

En somme, la concrétisation des objectifs en matière d'emploi et de résorption de chômage reste tributaire de la pertinence de la stratégie de croissance du Togo, avec toutes les composantes qu'elle recèle, et qui constitue, en définitive, le facteur décisif pour la promotion de l'emploi.

F) Promouvoir l'intégration régionale et le commerce extérieur

En tant que pays africain moins développé, le Togo jouit d'un accès privilégié aux grands marchés des pays industrialisés – notamment celui de l'Europe grâce à la Convention de Cotonou. En outre, ses produits primaires et ses articles artisanaux jouissent d'un libre accès aux marchés de la sous-région grâce aux accords commerciaux de l'UEMOA et de la CEDEAO, tout comme ses biens manufacturés ayant un niveau minimum de valeur ajoutée locale. Dans ce cadre, le Togo entend promouvoir activement l'intégration économique et le commerce extérieur, de sorte à exploiter les opportunités qu'ils offrent. Pour ce faire, la stratégie visera à : (i) soutenir la solidarité régionale et sous-régionale, en participant à la mise en place des infrastructures transnationales et en contribuant au fonctionnement des institutions de l'intégration et surtout à la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitiques dans l'espace sous-régional et régional ; (ii) veiller au respect des normes d'intégration en poursuivant et renforçant les efforts pour respecter les engagements pris en matière d'harmonisation des politiques et de réformes communautaires (institutionnelles, macroéconomiques et sectorielles) ; (iii) augmenter les dépenses publiques d'investissement génératrices d'effets extérieurs positifs ; (iv) s'ouvrir au reste du monde, en saisissant les opportunités qu'offre l'intégration régionale. A cet effet, la mise en œuvre des principales recommandations de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC) du Togo permettra de poser les bases d'une accélération de la croissance en renforçant l'intégration de l'économie du pays dans les marchés régionaux et mondiaux ;

(v) s'impliquer activement dans les négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest, source potentielle de croissance et de développement pour le Togo ; (vi) assurer une veille stratégique afin de pouvoir bénéficier effectivement de toutes les initiatives communautaires.

G) Promouvoir la recherche- développement

La recherche qui est sensée être le fil conducteur du développement du pays, traverse une crise aiguë, le Togo ne disposant pas de grands centres de recherches. Les centres qui existent sont sous-équipés et ne bénéficient pas de soutien adéquat ; ce qui ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle. De plus, l'enseignement supérieur, les centres de recherches agronomiques, industrielles, et artisanales manquent de moyens pour réaliser leurs projets de recherche.

Pour catalyser le développement et consolider la croissance, le Gouvernement a entrepris : (i) la création d'un Fonds de soutien à la recherche ; (ii) l'allocation de fonds destinés à la recherche dans l'enseignement supérieur ; et (iii) l'octroi de bourses de recherches aux étudiants doctorants. Tout en consolidant ces acquis, l'ambition du Gouvernement pour les cinq prochaines années est de susciter un véritable engouement pour la recherche surtout en matière de productivité agricole, en y mettant les moyens pour que des variétés plus performantes et plus génératrices de valeur ajoutée soient sélectionnées dans les filières les plus porteuses. Ces nouvelles variétés devront également permettre la réalisation de substantielles économies sur la subvention annuelle des engrais et être adaptées aux effets néfastes des changements climatiques que connaît le pays. Les actions prioritaires à mettre en œuvre sont : (i) l'identification des cultures les mieux adaptées au niveau de chaque zone agro-écologique ; (ii) l'appui aux laboratoires de recherche en vue de la sélection des variétés à cycle court et résistantes aux maladies et aux ravageurs ; (iii) la recherche de systèmes améliorés de conservation des cultures et de transformation des produits agricoles ; (iv) le renforcement de la recherche sur les changements climatiques ainsi que l'évaluation de leur impact sur les secteurs de développement.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour promouvoir un cadre approprié de partenariat entre les universités et les entreprises de manière que ces dernières contribuent au financement de la recherche universitaire dont les résultats à terme devraient être utilisés pour accroître la productivité des entreprises. Dans ce cadre, il est envisagé la création d'un conseil représentatif des métiers chargé d'évaluer et de proposer les filières de formation dans l'enseignement supérieur ainsi que dans les cycles de formation technique et professionnelle. De même, l'État veillera à mettre en place des centres de recherche pour l'industrie et l'artisanat dotés de moyens adéquats.

2.3.2. AXE 2 : RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

Le Togo dispose d'un patrimoine d'infrastructures important qui forme le socle indispensable à la relance économique. L'importance des crédits d'investissements accordés à ce secteur témoigne de la volonté du pays de se doter d'infrastructures économiques de qualité et d'équipements modernes afin de faciliter la circulation des biens et des personnes, promouvoir les échanges commerciaux internes et intra régionaux et consolider les bases d'une croissance forte et d'un développement durable.

2.3.2.1. Développement des infrastructures de transport

Le concept de corridor de développement se concrétisera à travers la mise en place d'infrastructures modernes de transport multimodal efficient, comprenant : (i) les infrastructures de transport maritime (Port autonome de Lomé, l'appontement de Kpémé pour le chargement du phosphate) ; (ii) les infrastructures routières ; (iii) le réseau ferroviaire ; (iv) ainsi que les aéroports (aéroport international Gnassingbé Eyadema et aéroport international de Niamtougou) pour le transport aérien. Dans cette perspective, le Togo entend se doter d'un plan stratégique de développement des transports à l'horizon 2030 comme outil important de planification.

A) Développement du réseau maritime

Le Port Autonome de Lomé (PAL) a le potentiel de se positionner dans la région comme port d'écoulement pour les conteneurs (hub portuaire). Le port est très bien situé à la jonction de deux corridors routiers : Abidjan-Lagos et Lomé - Ouagadougou qui dessert les pays voisins sans littoral tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Seul port de la région en eau profonde, ne nécessitant que peu de dragage, il peut accueillir la classe des gros navires requérant 14 mètres de tirant d'eau. Il pourrait, à l'avenir, jouer un rôle stratégique important au carrefour des transports et des échanges commerciaux de la sous-région. En effet, l'ambition du Gouvernement est de disposer d'un port commercial international, performant et compétitif, assurant au moindre coût les échanges extérieurs du pays, et rivalisant avec les ports de la sous-région dans la vente de services portuaires, de transit des pays voisins et de transbordement maritime, en soutien au développement socio-économique du Togo. Pour ce faire, il entend mettre en œuvre le plan directeur du développement du port de Lomé (horizon 2025).

Le Gouvernement est conscient que le rôle du PAL dans l'économie est très important : 90% des échanges commerciaux du Togo avec l'extérieur passent par le PAL. Il constitue la cheville ouvrière des transports terrestres. Le renforcement de sa compétitivité et de son efficacité est donc essentiel pour dynamiser le développement des activités du secteur privé.

Pour atteindre cet objectif, de gros investissements seront réalisés pour l'extension des infrastructures portuaires afin d'augmenter les capacités d'accueil et pour l'amélioration de la prestation des services portuaires. Ils concernent (i) la construction d'un troisième quai pour porte-conteneurs (300 milliards de F CFA) comprenant la délocalisation du port de pêche (30 milliards de F CFA) ; (ii) l'aménagement d'une darse de transbordement pour augmenter le nombre de navires pouvant accoster (450 milliards de F CFA) ; (iii) l'aménagement de plusieurs aires de stationnement ; (iv) la construction d'un poste de pesage à Tsévié en vue de l'application intégrale du règlement 14 de l'UEMOA ; (v) l'aménagement d'un port sec à Blitta ; (vi) la réhabilitation de la voirie intérieure du port (6 Milliards) ; (vii) l'aménagement et l'assainissement des voies de déserte de la zone portuaire (3 milliards de F CFA) ; (viii) le prolongement du collecteur principal du port jusqu'à la nationale n°3 et aux autres travaux d'assainissement (1,8 milliard de F CFA) ; (ix) l'aménagement d'un nouveau site à Adécopé en vue de la délocalisation des activités de vente de véhicules et engins d'occasion (3,5 milliards de F CFA) ; (x) la réhabilitation des terre-pleins à l'intérieur du port (4 milliards de F CFA) ; (xi) l'aménagement d'une route industrielle allant du quai minéralier aux différents terminaux minéraliers (10 milliards de F CFA) ; (xii) l'extension du Terminal du Sahel (2,5 milliards de F CFA) ; et (xiii) l'extension du quai minéralier (30 milliards de F CFA) utilisé pour l'exportation de clinker, de charbon et du fer.

Sur le plan de l'efficacité de la gestion du Port, des mesures seront prises pour (i) restaurer l'autorité portuaire sur les concessionnaires et associer le PAL à l'attribution des licences ; (ii) accélérer le projet d'instauration du guichet unique des formalités portuaires et douanières ; (iii) et accélérer la mise en place d'un programme de suivi du transit.

S'agissant du coût de passage portuaire, l'amélioration de la compétitivité du PAL passera par les mesures et actions suivantes : (i) la mise en place d'une task force chargée de faire des propositions pour optimiser le coût du passage portuaire. Le PAL veillera à la compétitivité globale de la place portuaire de Lomé afin d'éviter des pertes de marchés, notamment en collectant les informations fiables pour la prise de décision sur le plan tarifaire ; (ii) l'instauration du principe de la concurrence dans l'attribution des licences.

Par ailleurs, le PAL ne pourra jouer pleinement son rôle de poumon de l'économie que dans un environnement de sûreté et de sécurité maritimes par l'application efficace du code International pour la Sécurité des Navires et des Installations Portuaires (code ISPS), et en amont par la prévention des actes de piraterie et les attaques à main armée contre les navires en rade.

La réalisation de ces actions, couplée avec une rigueur accrue de la gestion portuaire, fera du PAL un hub de transbordement devant desservir l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale. Elle contribuera également à générer des milliers d'emplois directs et indirects pour la population. Enfin, elle permettra à notre port de tirer le meilleur profit de ses avantages comparatifs et porter son trafic annuel actuel de 350.000 conteneurs à 1.200.000 à partir de 2012 et de contribuer davantage au développement du pays.

En tout état de cause, le Gouvernement entend définir une vision de long terme pour le développement et le positionnement du PAL.

B) Développement des infrastructures routières

La situation du réseau routier togolais est préoccupante. La plupart des routes datent des années 70 et n'ont pas bénéficié d'entretien régulier. Les pluies diluviennes de ces dernières années ont accentué leur dégradation causant d'importants dégâts et des pertes en vies humaines. L'accès à certaines localités est devenu impossible pour l'écoulement des produits agricoles. D'importants points critiques ont surgi. L'état actuel du réseau routier est un frein au développement de l'économie et constitue une cause environnementale de l'insécurité routière pour laquelle l'Etat a engagé des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit des usagers de la route. Le pourcentage des routes nationales revêtues en bon état est globalement estimé à 40% en 2011, tandis que celui des routes nationales non revêtues est d'environ 16,7%.⁶

L'ambition du Gouvernement est d'améliorer sensiblement l'état des routes, à travers des investissements importants pour l'entretien routier et la remise à niveau du réseau routier. A cet effet, le Gouvernement envisage rendre opérationnel le Fonds d'entretien routier de deuxième génération (Société autonome de financement de l'entretien routier : SAFER). Il est destiné à financer exclusivement l'entretien routier dans l'objectif de pérenniser les investissements consentis dans les infrastructures routières. Par ailleurs, le Gouvernement envisage mettre en place une Agence des Routes chargée de mettre en œuvre les projets de construction, de réhabilitation et d'entretien du réseau national. L'autonomie de cette agence permettra d'assurer l'efficacité et l'efficience dans l'exécution des travaux routiers en général et de l'entretien routier en particulier. La complémentarité de ces deux agences (SAFER et Agence des Routes) apportera un nouveau dynamisme dans le sous-secteur des infrastructures routières. Le ministère des travaux publics sera chargé de la planification, des études et du suivi-évaluation. Des audits indépendants de la SAFER et de l'Agence des Routes seront périodiquement réalisés.

Par ailleurs, le Gouvernement est conscient qu'en matière de transport international, le commerce international avec les pays de la sous-région (Niger, Burkina Faso, Mali, Ghana et Bénin) est une donnée importante pour la prospérité au Togo, et le réseau national routier bitumé inter-Etat est vital pour le pays. Au plan national, le développement des plantations de café-cacao et des cultures vivrières a un lien étroit avec le transport routier et le réseau des pistes rurales. L'expansion très importante de la capitale Lomé mérite une attention particulière dans la politique des transports urbains.

Pour ce faire, le Gouvernement a retenu les objectifs stratégiques ci-après :

- disposer d'un réseau de routes nationales doté d'un bon niveau de service, reliant entre elles toutes les parties du territoire et avec les pays voisins, assurant ainsi un appui aux secteurs porteurs de croissance,
- disposer de réseaux de pistes rurales densifiés et de qualité désenclavant les zones à fort potentiel agro - économique, irriguant les zones rurales et connectés aux réseaux routiers interurbains ;
- disposer d'un réseau urbain et intra-urbain de qualité facilitant le transport des personnes et des biens. Dans cette optique, le Gouvernement a renouvelé le parc automobile de la Société

⁶Source DGTP, 2012

- de Transport de Lomé (SOTRAL) par l'achat de bus neufs pour 3,5 milliards ;
- développer le recours à des travaux à haute intensité de main d'œuvre pour le développement et la maintenance des infrastructures et équipements du sous-secteur.

Les orientations stratégiques pour les cinq prochaines années consistent à : (i) réhabiliter 20 km de voiries urbaines par an à Lomé (pour un montant de 20 milliards⁷) ; (ii) réhabiliter les voiries urbaines des autres villes du pays ; (iii) dédoubler le corridor Lomé Tsevié (700 milliards de FCFA) ; (iv) réaliser les études de dédoublement de la RN1 qui relie le Port autonome de Lomé à la frontière avec le Burkina Faso pour desservir le Burkina Faso, le Mali et le Niger et favoriser ainsi une fluidité des échanges commerciaux et l'intégration régionale entre le Togo et ces pays. Le Gouvernement a obtenu, à cet effet, un financement de 1,05 milliard de F CFA de l'UEMOA pour réaliser les études du dédoublement de cette voie; (v) réhabiliter le corridor Lomé Frontière du Burkina Faso (115 milliards de FCFA) ; (vi) réhabiliter les principales routes transversales au corridor nord-sud telles que les voies Agou-Notsé-Tohoun , Atakpamé-Badou, Dapaong-Mandouri, frontière Ghana-Kabou-Kara-Kemerida-frontière du Bénin et la bretelle de Kéto-Pagouda, Sokodé-Tchamba-Frontière Bénin, Gléi-Amou-Oblo, Kabou-GuerinKouka-Katchamba, Aného- Tabligbo-Tsévié, Kpalimé-Atakpamé, Lomé à Vogan à Anfoin, etc.(666 milliards de F CFA) ; (vii) renforcer l'entretien des routes revêtues et des pistes réhabilitées (40 milliards de F CFA par an). (viii) apporter un soutien à l'organisation privée de transport de masse ; (ix) poursuivre la promotion de l'émergence et du développement des PME de travaux d'entretien routier et des BEL, de leur professionnalisation et qualification, et de leur capacité de gestion ; (x) développer le transport urbain à l'image de SOTRAL dans les autres villes du pays et maîtriser le trafic urbain ; (xi) étudier et mettre en place un nouveau cadre réglementaire de la gestion de la sécurité routière ; (xii) étudier et mettre en place un cadre réglementaire de la sécurité des ouvriers sur les chantiers; (xiii) redynamiser la mise en œuvre des politiques communes et de projets régionaux au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA en vue d'améliorer la circulation des biens et des personnes.

L'ensemble des axes routiers réhabilités ou construits amélioreront l'approvisionnement des populations rurales à l'intérieur du pays pour les acheminements des productions vivrières et de café cacao. Ils contribueront à générer des milliers d'emplois directs et indirects.

C) Développement du réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire togolais comprend près de 519 Km de voies métriques très vétustes, dont 160 Km totalement hors service et partiellement démantelés (lignes de Lomé - Kpalimé et de Lomé - Aného). La configuration actuelle des installations ferroviaires ne permet plus d'assurer le niveau de service de qualité qu'exige l'Union des Chemins de Fer Africain. La ligne centrale (Lomé - Blitta, 276 Km) qui devrait être le principal axe de desserte du Togo vers les pays sans littoral, sera très prochainement un maillon important dans les liaisons intercommunautaires des pays de la CEDEAO.

Le Gouvernement est conscient que le développement du réseau ferroviaire est indispensable pour renforcer le rôle de pays de transit et d'exportation des produits miniers et industriels du Togo. Grâce à ses tarifs plus compétitifs par rapport aux tarifs routiers et à sa capacité de chargement, le réseau ferroviaire peut améliorer considérablement la mobilité des personnes et des biens sur le territoire national.

L'ambition du Togo est d'augmenter sensiblement le trafic ferroviaire à l'horizon 2020. A cet effet, la réhabilitation et la construction de la ligne Lomé-Cinkassé-Frontière du Burkina Faso et la modernisation du réseau existant constitueront les principales priorités pour les prochaines années. Ces projets reposent sur l'anticipation d'un accroissement du trafic potentiel, de provenance interne et externe. Le volume des produits internes susceptibles d'être transportés par voie ferrée est projeté à 2,3 millions de tonnes par an d'ici à 2013, à 10 millions de tonnes à l'horizon 2016 et près de 13 millions de tonnes en 2017. La voie ferrée Lomé-Cinkassé qui s'inscrira dans le projet communautaire de

⁷Déclaration de Politique Générale du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale, 4 juin 2010

l'UEMOA, reliera le Port autonome de Lomé à la frontière avec le Burkina Faso pour desservir le Burkina Faso, le Mali et le Niger ; il favorisera ainsi une fluidité des échanges commerciaux entre le Togo et ces pays. Le coût global de ce projet est estimé à 1500 milliards de F CFA incluant les études de faisabilité technique, économique et financière ; la réalisation, la mise en œuvre et le contrôle des travaux.

D) Développement du réseau aérien

Le transport aérien repose sur deux aéroports de classe internationale : l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma et l'aéroport international de Niamtougou. L'aéroport international Gnassingbé Eyadéma est exploité par plusieurs compagnies aériennes : Air France, Ethiopian Airlines, Asky, Air Burkina, Air Mali, Brussels Airlines, Royal Air Maroc et Afriquiya. L'aéroport international de Niamtougou était initialement destiné au transport intérieur, il sera plus tourné vers le transport des pèlerins pour le hadj et le transport des produits de contre saison. On constate une tendance d'augmentation du trafic aérien (58% entre 2009 et 2010), et les projections prévoient un doublement du nombre de passagers à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma entre 2009 et 2015.

Le Gouvernement se fixe les objectifs stratégiques suivants pour promouvoir davantage le développement du transport aérien :

- disposer d'un aéroport international, performant et compétitif, assurant au moindre coût les échanges extérieurs du pays par voie aérienne dans des conditions exigeantes de sûreté et de sécurité de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), et rivalisant avec les aéroports internationaux de la sous-région dans la vente de services de « hub », en soutien au développement socio-économique du Togo ;
- disposer d'un réseau d'aéroports régionaux de bon niveau de service, facilitant le développement d'un réseau de lignes intérieures desservant les régions éloignées de Lomé, et d'un réseau de lignes de voisinage ;

Pour ce faire, le Gouvernement a entrepris la modernisation de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadéma⁸ qui portera la capacité d'accueil à plus de 1,5 million de passagers à l'horizon 2017 et les postes de stationnement des aéronefs à 11, pour en faire un véritable hub pour toute l'Afrique de l'Ouest. Le coût estimatif de ce projet est de 87 milliards de F CFA.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les projets de modernisation des installations existantes et de réhabilitation de l'Aéroport International de Niamtougou et étudiera l'opportunité (et éventuellement la mise en place) de la création d'un fond spécial pour le développement du transport aérien intérieur. Le coût des travaux est estimé à 15 milliards de F CFA. La modernisation de cet aéroport prend en compte l'allongement de la piste, le renforcement des chaussées aéronautiques, la clôture et la construction d'un hôtel International.

Le Gouvernement envisage également la construction d'un nouvel aéroport à Lomé pour un montant de 300 milliards de F CFA. L'objectif est d'atteindre, en 2025, un trafic global de 2,5 millions de passagers.

2.3.2.2. Développement des infrastructures énergétiques

Le secteur de l'énergie au Togo est caractérisé par une consommation finale d'énergie dominée par la biomasse qui représente 73%. Les hydrocarbures représentent 70% du coût des importations totales et 15% des recettes sont consacrées à la facture pétrolière. L'énergie électrique est distribuée au Togo par deux sociétés qui exploitent les réseaux de moyenne et basse tension (la CEET) et haute tension (la

⁸Ce projet intègre le coût de construction d'un hôtel et d'un parking pour 1000 véhicules. Le contrat a été signé avec la China Airport Construction Corporation.

CEB). En 2010, l'énergie électrique totale livrée au réseau s'élève à 918 Gwh dont 878 Gwh livrés par la CEB et 40 Gwh produits par la CEET. Le taux d'électrification est de 23%.

Le principal défi du secteur consiste à assurer, de manière stable, à la fois un meilleur accès et une autonomie substantielle nationale d'approvisionnement, à un coût raisonnable, tout en diversifiant les sources d'énergie, y compris surtout les énergies propres et renouvelables.

Pour relever ce défi, le principal axe sur lequel le Gouvernement compte poursuivre le déploiement de ses efforts consiste à augmenter la capacité de production énergétique du pays. L'objectif est de porter la capacité de génération de l'électricité de 161 MW en 2010 à au moins 300 MW en 2015 et 500 MW en 2020. Pour ce faire, il compte mettre en œuvre plusieurs projets d'électrification pour alimenter plus de 50.000 nouveaux clients d'ici 2015, et sécuriser l'approvisionnement par l'augmentation de la capacité de production et de transport d'électricité. Ainsi, dans le cadre du renforcement des capacités de la CEB, les projets envisagés sont les suivants : (i) projet de construction du barrage hydroélectrique d'Adjarala ; (ii) la recherche, à terme, d'une solution globale aux problèmes d'énergie et d'eau dans le cadre d'une concertation sous-régionale (projet inter Etats du gazoduc- Ghana, Togo, Bénin et Nigéria) ; (iii) la poursuite de projets d'interconnexion (330 KV entre le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana, afin de faciliter les transits d'énergie, l'optimisation des moyens de production des quatre pays précités ainsi que de secours mutuel en cas de difficulté ; (iii) l'introduction par voie de concurrence internationale de concession aux producteurs indépendants pour une puissance minimale garantie de 50 à 100 MW d'ici à 2013 ; (iv) le projet de valorisation des sites micro-hydroélectriques inventoriés sur les principaux fleuves ; (v) la réhabilitation du barrage de Nangbéto (32,5 MW) ; (vi) le projet de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique de Kpimé.

Aux termes de ces projets, près de 700 km de lignes HTA seront construites sur l'ensemble du territoire national.

Pour ce qui concerne la distribution de l'énergie électrique, les divers projets réalisés et ou en cours de réalisation sont notamment l'électrification transfrontalière phase I et II, l'électrification rurale phase I, la construction des alimentations de nature à mettre à la disposition des usagers de l'intérieur du pays de l'énergie électrique plus fiable.

Par ailleurs, ces projets doivent être accompagnés de réformes institutionnelles et réglementaires du secteur par la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie qui donne les orientations futures du secteur, et la poursuite de la restructuration de la CEET. Afin de lutter durablement contre la pauvreté qui touche beaucoup plus les zones rurales, l'électrification rurale sera particulièrement accompagnée par l'adoption d'une stratégie d'électrification rurale, la création d'une agence nationale d'électrification rurale et la mise en place d'un fonds d'électrification rurale. Le désenclavement des zones par l'ouverture des pistes d'accès est indispensable à l'implantation de poteaux électriques ou pylônes.

En outre, des mesures relatives à la biomasse, aux énergies renouvelables, à l'économie d'énergie et aux hydrocarbures seront prises pour accompagner le développement de l'électricité. Ces mesures visent (i) la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel permettant d'encourager la promotion des énergies renouvelables et l'accès des ménages aux énergies de substitution au bois-énergie à moindre coût ; (ii) la mise en œuvre d'un programme de promotion des foyers améliorés et d'un second programme consacré à la vulgarisation du gaz butane à usage domestique ; (iii) la poursuite de l'exonération de taxes pour l'importation d'équipements liés aux énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz, etc.) (vi) la construction de centrales solaires (5 MW) ; (vii) la construction de centrale éolienne (12 MW), (ix) le projet sous-régional de construction d'une centrale thermique au gaz naturel de 450 MW cycle combiné à l'horizon 2020 ; (x) la poursuite de la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique et d'accès aux services énergétiques.

La réalisation du programme d'électrification du pays devrait permettre de répondre aux besoins en consommation d'énergie électrique et améliorer l'accès des populations aux services publics

d'électricité, la faisant passer de 23% en 2010 à 40% en 2017 et 42% en 2020. Pour le milieu rural, le taux d'accès sur cette période passerait de 5% à 16% puis à 18%.

2.3.2.3. Développement des infrastructures de télécommunications

Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) repose sur un marché porteur à la fois de lourdes inerties et de potentialités locales et régionales. L'offre en matière de télécommunications au Togo s'articule autour de services de téléphonie fixe, mobile ainsi que de services de l'internet. Le marché des télécommunications fixes se caractérise par le monopole de la société d'Etat du Togo (Telecom) sur les infrastructures et sur l'accès au marché de l'interconnexion nationale. Le marché de téléphonie mobile est partagé entre la société d'Etat, Togo cellulaire (Togocel), filiale à 100% de Togo Telecom, et Atlantique Telecom Togo (Moov) qui appartient à l'entreprise Etisalat (Emirats arabes unis). Ce marché duopolistique ne s'avère pas efficace du point de vue des tarifs (jugés élevés) et de la diversité des services proposés. Le nombre d'emplois est faible (1408 emplois directs en 2010) et sa contribution au PIB est estimée à 5,7%.

Pour les prochaines années, le Togo pourrait compter sur sa bonne position géographique. Situé au bord de l'Atlantique, il peut bénéficier d'un accès direct aux câbles sous-marins. Il se trouve, de plus, placé entre trois pays en pleine croissance, le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana, dont les besoins en TIC augmentent rapidement. Le Togo possède, en outre, une main d'œuvre qualifiée bon marché. Enfin, la petite taille de son territoire rend facile et peu coûteux les déploiements des réseaux.

Le Togo ambitionne de rentrer dans la société de l'information en devenant une vitrine dans la sous-région en matière de TIC à l'horizon 2015. L'objectif visé par le Gouvernement est d'insuffler une nouvelle dynamique pour le secteur et attirer l'investissement aussi bien public que privé nécessaire pour réaliser les nombreux défis et faire des TIC un moteur du développement socioéconomique. Pour réaliser cet objectif, le Togo vise, d'ici à 2015, un taux de pénétration téléphonique fixe et mobile de 60% (contre 41,8% en 2009), un taux de pénétration haut-débit de 15%. L'accès haut-débit devra passer du statut de produit de luxe à celui de bien de grande consommation pour les ménages, et de service de première nécessité pour les entreprises et le service public. L'ambition devrait se traduire également par (i) l'accroissement de la qualité des services offerts et la gamme de prestations en rendant plus compétitifs les prix des services de télécommunications ; (ii) la construction d'un réseau national et international de télécommunications fiables, et connecté aux autoroutes de l'information ; (iii) la promotion des télécommunications comme secteur économique essentiel à l'essor d'une économie compétitive ouverte au monde et où le secteur des services représente une part importante du PIB.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à :

- adapter et compléter le cadre légal et réglementaire du secteur afin de favoriser le développement d'une concurrence saine et loyale au profit des utilisateurs et d'optimiser l'interconnexion des réseaux et l'accès aux capacités et aux infrastructures clés ;
- renforcer la fonction de régulation, afin de garantir la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires relatives à la concurrence, à l'interconnexion et à l'accès ;
- préparer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la connectivité des institutions éducatives, gouvernementales et hospitalières ainsi que l'accès aux TIC dans les régions rurales ou zones éloignées ;
- restructurer les opérateurs publics du secteur dans le cadre de partenariats public-privé visant à assurer leur assainissement et leur viabilité à long terme. Dans cette perspective, le Gouvernement a adopté une feuille de route en trois étapes : (i) réaliser l'audit comptable, financier et technique du groupe Togo Telecom ; (ii) restructurer le groupe Togo télécom ; (iii) ouvrir le groupe Togo télécom à un partenaire stratégique ;
- mettre en place des accès internationaux haut-débit afin de réduire significativement le coût d'accès à l'internet et aux TIC.

2.3.3. AXE 3: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE L'EMPLOI

Le développement du capital humain occupe une place de choix parmi les priorités de la SCAPE. En effet, pour le Togo, le développement du capital humain est une condition majeure parce que le pays se donne comme objectif une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois, tirée par la productivité des facteurs et la compétitivité des secteurs. L'ambition du Togo d'inscrire tous les secteurs de son économie dans un processus d'industrialisation indispensable pour devenir à terme un pays émergent exige encore plus d'abondance et de qualité du capital humain, qui est à son tour un pré requis pour l'afflux du capital technologique, physique et financier, et pour la flexibilité et l'éclosion des marchés.

C'est pourquoi les efforts seront intensifiés afin de promouvoir des ressources humaines de qualité et valoriser leur rôle décisif dans l'approche de développement retenue, compte tenu de l'importance accordée par les autorités à la dimension sociale du développement et eu égard aux acquis de notre pays dans ce domaine. A ce titre, et au-delà des orientations en matière d'investissement dans le savoir et la promotion de l'emploi, l'action sera poursuivie pour le renforcement de la couverture sanitaire et de la lutte contre le VIH-Sida, l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement, la protection sociale, la réduction des inégalités de genre, et la promotion des secteurs de la jeunesse et des sports, de la culture et loisirs.

2.3.3.1. Promotion du système d'éducation et de formation

Le système éducatif togolais, au cours des quinze dernières années, a été éprouvé par de fortes contraintes financières dues à la conjoncture socioéconomique qu'a connue le pays, doublée de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement. Cette situation, combinée à la forte demande de scolarisation, a eu pour conséquence, une dégradation des conditions d'enseignement et des difficultés d'ordre structurel importantes. Les principaux défis du secteur sont d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'augmenter l'efficacité interne. L'emploi restera également un défi important du système éducatif dont les diplômés du primaire seront de l'ordre de cent pour cent du groupe d'âge vers 2020. Le Plan Sectoriel Education, PSE, prévoit qu'environ 30% des sortants du primaire et des premiers cycles secondaires ne suivront pas d'études ultérieures, mais entreront sur le marché de travail. Mais on trouve déjà dans le contexte actuel, un taux de chômage et de sous-emplois très élevés (30% des 15 à 50 ans). Un des défis sera d'éviter l'installation d'un chômage permanent et endémique de personnes éduquées.

La politique éducative nationale prend en compte la nécessité d'améliorer la contribution de l'éducation à la croissance économique nationale, à l'alphabétisation de la population togolaise et au changement des comportements sociaux individuels, notamment en matière de santé maternelle et infantile, de fécondité, etc. La mise en œuvre continue des réformes dans l'éducation est de ce point de vue un impératif pour combattre les rigidités du système éducatif, lui conserver sa capacité d'adaptation et en faire un levier déterminant pour la formation de citoyens responsables et à même de contribuer efficacement au développement socio-économique du pays.

Aussi, l'ambition du Gouvernement pour le secteur de l'éducation est de faire en sorte que les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et de recherche scientifique puissent interagir positivement avec les transformations économiques, sociales et technologiques. A cet effet, la rénovation du rôle de l'école est impérieuse afin qu'elle réponde aux exigences de la qualité du marché mondial et qu'elle fournisse les spécialités et compétences nécessaires pour relever les défis que posent ces transformations. Le Gouvernement compte doter chaque domaine novateur à forte valeur ajoutée d'une stratégie cohérente élaborée de façon participative par les acteurs du domaine avec l'appui des experts sur la base d'un diagnostic objectif et crédible. Ces domaines sont : la formation des enseignants du secondaire ; le développement et l'enseignement des langues nationales ; l'orientation scolaire et professionnelle ; la diversification des filières de l'enseignement technique et

de la formation professionnelle ; la professionnalisation de l'enseignement supérieur. Chaque document de stratégie doit faire l'objet de communication afin de susciter l'adhésion des utilisateurs et des partenaires et constituer un outil de plaidoyer pour mobiliser les ressources en vue de son financement. La revue sectorielle annuelle conjointe sera un cadre privilégié de suivi-évaluation, de reddition des comptes et de redressement des options stratégiques de mise en œuvre du PSE. De façon spécifique, le Gouvernement compte **(i)** accorder plus de flexibilité au système éducatif par la diversification des filières et des spécialités et une meilleure complémentarité entre ce système et les secteurs de la formation, de la recherche scientifique et de la production ; **(ii)** procéder à l'amélioration des cursus scientifiques et des contenus pédagogiques, la révision des programmes d'enseignement, des moyens de communication, d'évaluation et de passage ainsi que la multiplication des passerelles entre les filières de l'éducation et de la formation professionnelle afin de permettre aux élèves et aux étudiants de poursuivre leur scolarité jusqu'à son terme, en leur prodiguant une formation qualifiante de haut niveau qui leur assure l'employabilité et accroît leur chance d'insertion dans le circuit économique ; **(iii)** organiser le fonctionnement du système éducatif sur les plans quantitatif (gestion des flux des élèves) et qualitatif (apprentissage des formés aux différents niveaux d'enseignement) pour favoriser la contribution de l'éducation au développement social, ainsi qu'à la croissance économique et à la réduction des inégalités intergénérationnelles, considérées comme les principaux moteurs de réduction de la pauvreté ; **(iv)** cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités économiques et géographiques dans les parcours scolaires individuels, ainsi que les disparités liées au genre ; et **(v)** mettre en place des outils techniques et des mécanismes institutionnels pour améliorer la gestion du système éducatif et s'assurer que les moyens alloués au secteur se transforment en apprentissage de qualité pour les élèves.

Pour atteindre les objectifs du PSE, il est nécessaire d'assurer : **(i)** l'amélioration de la qualité et l'augmentation de l'efficacité interne du système éducatif dans son ensemble, notamment par des efforts de formation initiale et continue des enseignants ; **(ii)** l'intégration des besoins socioculturels de l'apprenant à travers la réforme curriculaire ; **(iii)** l'amélioration de la pratique de la lecture et de l'expression des élèves au sens large, par l'introduction progressive de pratiques de pédagogie active, d'espaces de lecture et la mise à disposition de manuels et de matériels de stockage dans les salles de classe des écoles du premier cycle de l'enseignement primaire ; **(iv)** l'instauration de mécanismes d'accès équitable, de rétention et d'achèvement, en particulier pour les filles, à tous les niveaux du système éducatif à travers l'amélioration de la carte scolaire et la sensibilisation pour le maintien des filles à l'école ; **(v)** la promotion du développement d'un système d'information sur la situation des filles et des garçons dans le système scolaire, le renforcement des capacités en genre du personnel et des planificateurs du secteur éducatif et l'intégration du genre dans les curricula de formation ; **(vi)** l'intégration de l'éducation en matière de santé y compris la santé de la reproduction et la prévention du VIH-Sida dans les programmes scolaires à tous les niveaux , qui assureront la promotion de comportements responsables et de bonnes pratiques ; **(vii)** la formation continue et accélérée des nouveaux enseignants et enseignants volontaires ; **(viii)** le renforcement de la mesure de gratuité des frais scolaires afin de permettre aux enfants des familles les plus pauvres de poursuivre leur scolarité à terme ; **(ix)** l'amélioration des contenus pédagogiques, des programmes d'enseignement, des moyens de communication ainsi que la multiplication des passerelles entre les filières de l'éducation et de la formation professionnelle ; et **(x)** la valorisation des langues nationales par l'intégration de leur enseignement aux curricula de l'enseignement primaire.

Le Plan Sectoriel de l'Éducation vise, d'ici à 2020, à :

- équilibrer la pyramide éducative nationale, afin d'universaliser l'achèvement du primaire, d'accroître autant que possible l'achèvement du premier cycle du secondaire et de mettre en phase le développement du second cycle du secondaire, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ainsi que de l'enseignement supérieur avec les besoins quantitatifs du marché du travail ;
- améliorer la qualité et l'efficacité interne du service éducatif. Il s'agira d'améliorer les apprentissages dans le primaire et le secondaire en développant les innovations nécessaires

pour permettre aux élèves d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences ;

- développer un partenariat avec les différents acteurs afin de créer une synergie entre les différents membres du corps social dans un cadre de partenariat pour les prises de décision concernant les orientations, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques éducatives. L'objectif visé est d'assurer le lien entre les besoins de développement socioéconomiques du pays et les productions du système éducatif (diplômés, résultats des recherches) à travers la mise en place de chartes de partenariat au niveau de chaque sous-secteur ;
- améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif à travers la décentralisation de la gestion des ressources, la gestion participative, la maîtrise des coûts et le renforcement des capacités institutionnelles. A cet effet il veillera à l'instauration d'une gestion participative dans les établissements scolaires, à l'amélioration du système d'information et au renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur.

A moyen terme (2013-2017), le Gouvernement entend mettre en œuvre le PSE. Il s'agira : (i) d'encourager le développement de l'encadrement de la petite enfance ; (ii) de réaliser l'accès et l'achèvement universels dans l'enseignement primaire tout en améliorant la qualité des enseignements afin de relever le niveau de compétences des élèves ; (iii) d'accroître le taux d'alphabétisation des jeunes et adultes de 15-45 ans ; (iv) d'accroître l'accès et la rétention dans le premier cycle de l'enseignement secondaire général et lier le développement du second cycle du secondaire à un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché de l'emploi ; (v) d'accroître l'accès à l'enseignement secondaire technique et favoriser l'accès à la formation professionnelle ; (vi) d'accroître l'équité dans l'accès à un enseignement supérieur de qualité ; et (vii) d'améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif.

A) Encourager le développement de l'encadrement de la petite enfance

Le Gouvernement entend promouvoir l'éveil de la petite enfance à travers l'éducation parentale (0-3 ans) et l'éducation préscolaire (4-5 ans). Il encouragera le mode de fonctionnement à base communautaire en faveur du développement de la petite enfance en milieu rural et les jardins d'enfants classiques en milieu urbain. Le but est de préparer les enfants aux apprentissages ultérieurs. Il se fixe comme objectif de porter le taux de préscolarisation des 4-5 ans de 10% en 2012 à 20% en 2017, avec des objectifs intermédiaires de 12,7% en 2013, 15,3% en 2014, 18% en 2015 et 18,9% en 2016. Pour ce faire, le gouvernement encouragera d'une part l'initiative privée dans la création de crèches et d'écoles maternelles et d'autre part l'élaboration d'un document de politique pour prendre en compte, la politique et la stratégie de développement de la petite enfance pour l'éducation parentale et le préscolaire où la question de la prise en charge des éducateurs sera précisée.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage de construire des centres communautaires d'encadrement de la petite enfance (CCEPE) dans le milieu rural. Il s'agira d'appuyer les communautés dans la mise en place des infrastructures d'accueil et d'encadrement de la petite enfance dans une perspective de préparation de ces derniers à la vie scolaire. En outre, il interviendra à la construction des jardins d'enfants en milieu urbain.

Enfin, le Gouvernement s'engage à : (i) réhabiliter les infrastructures existantes ; (ii) recruter et former 380 éducateurs du préscolaire par an en moyenne pour les enfants de 4 à 5 ans ; (iii) diversifier les structures d'accueil avec des programmes intégrés et flexibles ; (iv) mobiliser et impliquer les communautés dans la mise en place d'infrastructures d'accueil et d'encadrement de la petite enfance dans une perspective de préparation de ces derniers à la vie scolaire ; (v) construire par an, 181 CCEPE en milieu rural et 18 jardins d'enfants en milieu urbain ; (vi) renforcer les capacités des collectivités locales, des ONG, des communautés et des familles pour la promotion de l'éducation préscolaire ; (vii) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et prêter une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les enfants en

milieu rural, les enfants orphelins du SIDA, etc.

B) Réaliser l'accès et l'achèvement universels dans l'enseignement primaire

Le Gouvernement envisage d'arriver à l'accès universel à l'école primaire d'ici à 2020, en supprimant les disparités pour les enfants issus de familles pauvres, les enfants du milieu rural et les filles. Son ambition est :

- de porter le taux net de scolarisation primaire de 88% en 2012, 89% en 2013, 91% en 2014, 92% en 2015, 94% en 2016 à 96% en 2017;
- de porter le taux d'achèvement de 74,5% en 2012 à 90,5% en 2017, avec des niveaux intermédiaires de 77,6% en 2013, 80,8% en 2014, 84% en 2015 et 87,2% en 2016 ;
- de ramener le taux de redoublement à 8% en 2017 qui est de 20% en 2012, avec des objectifs intermédiaires de 17% en 2013, 15% en 2014, 12% en 2015 et 10% en 2016.

Pour ce faire, il envisage d'ici à 2016 : **(i) de renforcer l'offre physique d'éducation** par le renforcement des capacités d'accueil du système de manière à généraliser l'accès à l'école et à la scolarisation primaire complète, la mise en œuvre d'une stratégie d'expansion des classes multigrades dans les zones à faible densité et le remplacement des salles de classe en matériaux provisoires par du définitif à travers la construction de 850 nouvelles salles de classes équipées par an; **(ii) de renforcer l'offre en enseignants** par le recrutement et la formation de 1.750 nouveaux enseignants par an, notamment des femmes, pour compenser les départs, répondre aux besoins et supprimer le recours aux enseignants payés par les parents; la suppression des aléas dans la répartition des enseignants, avec une bonne répartition en fonction des effectifs scolaires et un système décentralisé d'affectation par poste; la mise en route de 6 Ecoles Normales d'instituteurs ; **(iii) d'améliorer la qualité de l'éducation** par l'introduction progressive de pédagogies actives dans les classes et des projets d'école, le renforcement de la politique de formation continue et la mise en œuvre d'une politique de réduction des redoublements en cohérence avec la référence de 10% du Partenariat Mondial pour l'Éducation; **(iv) de renforcer l'environnement scolaire** par la dotation des écoles en manuels scolaires et en matériels didactiques, la mise en place de cantines et d'unités de santé scolaires, la transformation progressive des EDIL qui répondent aux normes de la carte scolaire en écoles publiques et la suspension de leur création anarchique ; **(v) de renforcer la demande d'éducation**, surtout pour les groupes les plus vulnérables par l'application effective de la politique de gratuité de l'enseignement primaire, la mise en œuvre d'une stratégie appropriée de prise en charge des groupes vulnérables et défavorisés, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés et le renforcement par des mesures spécifiques de la scolarisation et la rétention des filles, des enfants handicapés et des groupes marginalisés.

C) Accroître le taux d'alphabétisation des adultes de 15-45 ans

L'action du Gouvernement consiste à promouvoir l'alphabétisation et la post-alphabétisation au profit des jeunes et adultes, en particulier des jeunes filles et des femmes non scolarisées en milieu rural, d'une part, et d'autres modèles alternatifs d'éducation non formelle en faveur des enfants de la tranche d'âge 9-14 ans non scolarisés ou déscolarisés d'autre part.

L'ambition du Gouvernement est de porter le taux d'alphabétisation des adultes de 15 à 45 ans de 62,5% en 2012 à 72,7% en 2017 (64,5% en 2013, 66,6% en 2014, 68,7% en 2015, 70,7 en 2016) et d'augmenter l'offre d'alphabétisation en impliquant les acteurs de la société civile et du secteur privé.

Les activités d'alphabétisation reposeront en grande partie sur la mobilisation sociale et l'organisation des communautés à la base. En outre, elles concerneront la création de centres d'alphabétisation et d'éducation continue, l'amélioration de la qualité des programmes d'enseignement/apprentissage par l'élaboration de curricula d'alphabétisation, la révision et l'actualisation des matériels didactiques, et la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle initiale afin d'asseoir les premières compétences et de faciliter les apprentissages ultérieurs.

S'agissant de la réinsertion scolaire des enfants de 9-14 ans exclus du système éducatif formel, le Gouvernement envisage promouvoir des modèles alternatifs d'éducation pour cette catégorie d'enfants. Dans cette perspective, il entend élaborer et mettre en œuvre un document de stratégie pour mieux cerner la problématique et définir des programmes pertinents de réinsertion scolaire.

D) *Accroître l'accès et la rétention dans le premier cycle de l'enseignement secondaire général et lier le développement du second cycle du secondaire à un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché de l'emploi*

L'objectif visé par le Gouvernement est de renforcer le niveau d'éducation des enfants pour qu'ils puissent recevoir une formation professionnelle courte d'insertion dans le secteur formel, recevoir une formation professionnelle de cadre moyen ou poursuivre des études supérieures. Le Gouvernement engagera des réformes dans ce sous-secteur pour lui permettre d'assumer correctement cette mission d'ici à 2020.

Dans cette perspective, le Gouvernement envisage : (i) la construction de 500 salles de classe par an dans chaque cycle de l'enseignement secondaire jusqu'en 2016 et la réhabilitation des infrastructures scolaires, notamment de deux lycées scientifiques, (ii) la réduction des redoublements ; (iii) la réduction des disparités entre filles et garçons dans l'accès, la rétention et l'achèvement de chaque cycle ; (iv) la mise en œuvre d'actions de refonte des curricula, (v) le renforcement du partenariat avec le secteur privé, (vi) la fourniture de matériels didactiques et l'équipement des laboratoires, (vii) l'augmentation des dépenses pédagogiques par élève.

L'ambition du Gouvernement est de :

- porter le taux net de scolarisation au secondaire de 58,8% en 2012 à 65% en 2020 (59,6% en 2013, 60,3% en 2014, 61,1% en 2015, 61,9% en 2016 et 62,7% en 2017) ;
- ramener le pourcentage de redoublants à environ 10% pour le 1er cycle (25,2% en 2012, 23,3% en 2013, 21,4% en 2014, 19,5% en 2015, 17,6% en 2016, 15,7% en 2017) et à environ 15% pour le second cycle (33,6% en 2012, 31,3% en 2013, 28,9% en 2014, 26,6% en 2015, 24,3% en 2016, 22% en 2017) d'ici 2020 ;
- porter le taux d'achèvement de 34,2% en 2011 à 65% en 2020 (37,6% en 2012, 41% en 2013, 44,5% en 2014, 47,9% en 2015, 51% en 2016, 54,5% en 2017) pour le premier cycle et de 12,4% à 15 % (12,7% en 2012, 13% en 2013, 13,3% en 2014, 13,6% en 2015, 13,8% en 2016, 14,1% en 2017) pour le second cycle de l'enseignement secondaire général d'ici 2020.

E) *Accroître l'accès à l'enseignement secondaire technique et favoriser la formation professionnelle*

L'ambition du Gouvernement est de mettre en œuvre une nouvelle politique du sous-secteur orientée vers la satisfaction des besoins du marché du travail et une claire définition des rôles de l'État et du privé en fonction de leurs avantages comparatifs. Il tiendra compte des besoins du marché de travail et de l'emploi à travers la promotion de l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents et en orientant la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi. En outre, il entend tout mettre en œuvre pour donner à ce sous-secteur les moyens de jouer le rôle qui lui est dévolu à savoir permettre aux jeunes comme aux adultes d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur intégration dans la vie active, et plus largement de répondre par des dispositifs et cursus de formation appropriés aux besoins de développement social et économique du pays.

L'objectif visé est de porter les effectifs scolarisés de 38641 en 2012 à 59 382 en 2017 (42 724 en 2013, 46 806 en 2014, 50 888 en 2015, 54 971 en 2016) et d'accroître la part du privé de 69% en 2007 à 71% d'ici 2016 ; d'offrir une formation professionnelle à 33% des sortants en fin de cycle primaire et de premier cycle du secondaire.

Pour ce faire, le Gouvernement développera les stratégies suivantes : (i) la mise en place d'une nouvelle politique de développement du sous-secteur pilotée par la demande dans une première phase,

et l'accélération de l'expansion de l'offre, dans une deuxième phase ; (ii) le développement d'un partenariat efficace Etat-secteur privé ; (iii) la mise en place d'un cadre de référence pour la sélection et la contractualisation de la formation professionnelle par alternance avec le PME, et la création de mécanismes de renforcement de la liaison formation/emploi ; (iv) l'implication des collectivités locales, du patronat, des syndicats ainsi que des partenaires au développement dans les efforts d'expansion de l'offre de formation ; (v) l'élaboration et la rationalisation de la carte de la formation professionnelle ; (vi) le renforcement de l'autonomie juridique et financière des centres, instituts et autres structures de formation professionnelle ; (vii) la création et la constitution d'un corps de formateurs de la formation professionnelle ; (viii) la mise à l'œuvre effective de la direction nationale des apprentissages ; (ix) la révision des programmes de formation selon l'approche par les compétences ; (x) la formation des adolescents et des jeunes de 12 à 18 ans décrochés du système éducatif formel et non formel sans disposer des outils minimaux ; et (xi) l'alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail.

F) *Accroître l'équité dans l'accès à un enseignement supérieur de qualité*

Pour le Togo, assurer une contribution efficiente de l'enseignement supérieur à l'atteinte de l'objectif de croissance accélérée à travers la recherche-développement est une nécessité. C'est pourquoi l'enseignement supérieur fera l'objet d'une attention particulière au cours du prochain quinquennat. L'ambition du Gouvernement, conformément aux objectifs du PSE, est de : (i) porter les effectifs des établissements publics d'enseignement supérieur de 55989 en 2012 à 61862 en 2017 (57159 en 2013, 58329 en 2014, 59499 en 2015, 60669 en 2016) avec un accent sur les filières scientifiques et technologiques dont les effectifs passeront de 15654 en 2012 à 27031 en 2017 (17885 en 2013, 20115 en 2014, 22346 en 2015, 24577 en 2016); (ii) développer un enseignement supérieur à distance pour qu'il accueille au moins 3 000 étudiants d'ici 2016 ; (iii) soutenir l'enseignement supérieur privé afin qu'il porte ses effectifs de 7269 en 2012 à 10585 en 2017 (7923 en 2013, 8577 en 2014, 9231 en 2015, 9885 en 2016). A cet effet, il compte créer trois (3) collèges universitaires dans les régions, construire des amphithéâtres, des salles de cours et de travaux pratiques, un centre de ressources de même qu'un centre multimédia dans les deux (2) universités publiques du Togo.

La stratégie vise à diversifier les opportunités, impliquer tous les acteurs et mettre en place un cadre institutionnel propice pour améliorer l'accès. Il s'agira également de (i) mettre en œuvre une politique vigoureuse d'orientation scolaire et professionnelle de la classe de troisième pour les questions liées à la régulation des flux ; (ii) faire une campagne de sensibilisation aux formations professionnelles ; (iii) poursuivre la construction et la réhabilitation des infrastructures d'enseignement supérieur, (iv) mettre en œuvre une politique de motivation des élèves pour leur inscription dans les filières scientifiques et technologiques ; (v) mettre en œuvre une politique de formation à distance ; (vi) poursuivre les réformes engagées dans les universités de Lomé et de Kara pour une meilleure application du système LMD ; (vii) mettre en place un système d'aide et de bourses sur la base du mérite et de critères socio-économiques ; et (viii) développer la recherche universitaire.

Pour y arriver, l'Etat s'engage à aider à la diversification des sources de financement des Universités et adopter des politiques fiscales attractives au profit des personnes morales de droit privé s'engageant dans un partenariat avec les Universités.

En tant que mesure d'incitation politique pour promouvoir la recherche, il est opportun (i) d'inscrire la recherche togolaise dans le système régional de recherche pour lui permettre d'établir des synergies avec les laboratoires de la sous-région ; et (ii) d'envisager la création d'un système visant non seulement à reconnaître mais aussi à récompenser les activités enseignantes et à promouvoir les activités de recherche. Celles-ci peuvent constituer un préalable à l'avancement dans la carrière et une plate-forme pour l'augmentation des salaires et les promotions. Le recrutement d'enseignants vacataires, ayant déjà acquis une expérience considérable, pour enseigner les cours universitaires, et la possibilité d'ouvrir les options de carrière des enseignants à soit uniquement dans l'enseignement, soit dans l'enseignement et la recherche, avec des obligations pédagogiques clairement définies pourraient constituer des alternatives dans cette direction.

G) Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif

Le Gouvernement entend accorder une grande priorité à l'amélioration de l'efficacité interne et de la qualité du service éducatif. Il s'agira d'améliorer les apprentissages dans le primaire et le secondaire à travers le développement des innovations nécessaires, pour permettre aux élèves d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences.

A cet effet, il s'agira : (i) de réduire significativement les redoublements et les déperditions scolaires ; (ii) d'améliorer l'encadrement pédagogique ; (iii) de poursuivre les efforts de formation initiale et continue des enseignants de tous niveaux (iv) de faciliter l'accès et la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques aux élèves et aux enseignants ; (v) de réviser les programmes d'enseignement et de les professionnaliser dans le secondaire ; (vi) de développer une culture de l'évaluation et du pilotage par les résultats ; (vii) d'améliorer la pertinence des formations dans l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur ; (viii) de développer et valoriser la recherche ; (ix) d'inculquer aux élèves et aux apprenants des niveaux post-secondaires une culture d'entreprise ; (x) de promouvoir l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans le système de formation.

En outre, pour améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif, il s'agira : (i) d'améliorer les capacités d'orientation scolaire des élèves et des étudiants, (ii) de décentraliser la gestion des ressources éducatives et (iii) de promouvoir la bonne gouvernance dans le système éducatif (gestion participative dans les établissements scolaires, amélioration du système d'information et renforcement des capacités de planification du secteur, renforcement des structures de contrôle et d'évaluation, dynamisation du pilotage du système).

2.3.3.2. Développement du système et des services de santé et de nutrition

La vision du Gouvernement à long terme est d'asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous, en particulier les plus vulnérables. Pour réaliser cette vision, le Gouvernement entend relever les défis liés à (i) la faible application du principe de déconcentration ; (ii) la persistance des inégalités entre les régions et les catégories sociales en matière d'offre et d'utilisation des services de santé ; (iii) l'iniquité dans la répartition géographique des ressources humaines ; (iv) la faible fréquentation des formations sanitaires ; et (v) l'insuffisance du financement accordé au système de santé.

Pour ce faire, le Gouvernement entend, en priorité, engager une réforme visant à augmenter les interventions dans les zones les plus pauvres et auprès des populations les plus démunies et les plus vulnérables et ce, en réorientant les ressources (les fonds, le personnel et les approvisionnements) au profit de ces zones pour lutter contre les maladies et les affections qui touchent les pauvres de façon disproportionnée. En outre, il veillera à (i) instaurer un paquet essentiel d'activités à haut impact pour toutes les formations sanitaires afin de permettre aux pauvres d'accéder aux soins de santé de base ; (ii) mettre en place un système de complémentarité verticale et horizontale entre les formations sanitaires de différents niveaux y compris les interfaces communautaires. Enfin, pour assurer le financement du secteur de la santé, il entend renforcer la participation de l'Etat pour atteindre l'objectif d'Abuja, améliorer la gestion et l'utilisation des ressources du secteur en mettant l'accent sur l'allocation budgétaire axée sur les résultats et la revue des dépenses publiques du secteur, et renforcer la solidarité nationale en s'appuyant notamment sur le développement des systèmes de mutualisation du risque maladie comme l'assurance-maladie universelle et les mutuelles de santé.

Pour la période 2013-2017, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre sa Politique Nationale de Santé à travers (i) le renforcement de la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale ; (ii) l'intensification de la lutte contre la mortalité infantile et infanto-juvénile y compris la lutte contre la malnutrition ; (iii) la consolidation de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles ; (iv) le renforcement de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles y compris le handicap ; et (v) le renforcement du système de santé et du système communautaire.

A) Renforcement de la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale

A moyen terme, l'objectif du Gouvernement est de réduire la mortalité maternelle de 300 à 213 pour 100 000 naissances vivantes et la mortalité néonatale de 39 à 22 naissances vivantes en 2016. Il compte également porter le pourcentage des femmes enceintes ayant accomplies au moins quatre (4) visites prénatales incluant le test des urines de 57% en 2012 à 62,1% en 2017. Il prévoit que ce taux atteigne 57% en 2012, 58% en 2013, 59% en 2014, 60% en 2015 et 61,02% en 2016.

A cet effet, le gouvernement s'engage à : (i) renforcer la prestation des services intégrant la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes y compris la prévention des grossesses précoces et/ou non désirées et des IST/VIH, (ii) mettre à l'échelle les stratégies mobiles et les stratégies avancées orientées vers les populations éloignées afin de repositionner la planification familiale, (iii) améliorer l'accès et la qualité des soins prénatals, obstétricaux, néonataux et postpartum en mettant l'accent sur la déconcentration des structures offrant les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et les soins après avortement, (v) renforcer la demande des services de santé maternelle et infantile (SMI) et de planification familiale à travers la mise en place d'un paquet intégré de services SMI sur les marchés⁹ et d'une politique favorisant l'accès financier des femmes aux soins de santé maternelle, et (vi) promouvoir et mettre en œuvre des revues de cas/audits des décès maternels, néonataux et des échappées-belles.

B) Accroissement de la lutte contre la mortalité infantile et infanto-juvénile

Le Gouvernement entend faire de la lutte contre la mortalité infantile et infanto juvénile une priorité de ses interventions en matière de santé. Pour ce faire, il entend améliorer le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée de longue durée d'action de 64% en 2012 à 83,2% en 2017 (64% en 2012, 68% en 2013, 72% en 2014, 75% en 2015, 79% en 2016), de même que le pourcentage d'enfants de 0 à 6 mois allaités exclusivement au sein de 66% en 2012 à 75,6% en 2017 (66% en 2012, 68% en 2013, 70% en 2014, 72% en 2015, 73,8% en 2016). Son ambition est également de porter le pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu les trois (3) doses de pentavalent de 76% en 2012 à 100% en 2017 (80% en 2013, 85% en 2014 et 90% en 2015, 94,9 en 2016).

A ce titre, le Gouvernement s'engage à (i) renforcer les soins communautaires et familiaux à travers la mise en œuvre d'une approche intégrée des interventions pour le traitement et le suivi des pathologies les plus courantes et les plus létales pour les enfants de moins de cinq ans, (ii) renforcer la politique de subvention des médicaments génériques essentiels à la prise en charge des maladies infantiles les plus létales ; (iii) poursuivre le Programme Elargi de Vaccination et de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME), (iv) renforcer la prestation des services curatifs en lien avec la santé infantile et infanto juvénile, (v) intensifier la promotion de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté¹⁰ (ATPC).

Le Gouvernement compte compléter ces mesures par des interventions visant à améliorer le statut nutritionnel des enfants. Il s'engage dans la lutte contre la malnutrition des enfants de moins de cinq ans à travers (i) le renforcement de l'efficacité des programmes existants et la promotion de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles chez la mère et l'enfant ; (ii) la sensibilisation de la population en général et de la population vulnérable en particulier, sur les bonnes pratiques alimentaires ; et (iii) l'amélioration du cadre institutionnel de nutrition et d'alimentation. Les objectifs visés par le Gouvernement sont de réduire de 78 à 38 du taux de mortalité infantile et de 124 à 57 de la mortalité infanto-juvénile.

⁹Paquet comprenant au moins un centre d'information sur la PF, la santé maternelle, la nutrition de l'enfant et les droits humains des femmes (âge minimum légal pour le mariage, conseil juridique pour lutter contre les violences, etc.)

¹⁰ Voir le site dédié à l'initiative pour plus d'information : <http://www.communityledtotalsanitation.org/>

Encadré 3 : Cadre d'accélération de l'OMD 4 : Réduire la mortalité infantile et l'OMD5 Améliorer la santé de la mère

Selon les conclusions du troisième rapport national de suivi des OMD validé en avril 2010, au rythme d'évolution actuelle des indicateurs, et moyennant des efforts soutenus, les cibles des OMD 4 et 5 ne peuvent pas être atteintes à l'échéance de 2015. A cet effet, le gouvernement, avec l'appui du Système des Nations Unies, a élaboré un Cadre d'Accélération pour l'atteinte des OMD 4 et 5 (CAO) relatifs à la réduction de la mortalité infantile et à l'amélioration de la santé maternelle. Le CAO est une approche basée sur quatre points : (i) l'identification des interventions stratégiques nécessaires à l'accélération d'ici 2015 des cibles des OMD 4 et 5, (ii) l'analyse des goulots d'étranglements qui expliquent les retards dans la mise en œuvre efficace des interventions, (iii) la sélection de solutions d'accélération, (iv) l'établissement d'un plan d'actions et de suivi avec une définition précise des rôles des institutions et des partenaires dans la mise en œuvre.

En ce qui concerne les goulots d'étranglements, ils sont liés à : (i) l'insuffisance de personnel qualifié et la faible accessibilité financière des communautés aux services de santé (ii) le déficit de communication et la non implication du secteur privé. Ceux relatifs à l'amélioration de la santé maternelle concernent notamment la faible qualité des services et le faible accès aux services de qualité ainsi que la non-intégration de la revue des décès maternels dans le PMA des maternités. Par ailleurs, au niveau du système de santé en général, on note l'insuffisance de la mobilisation des ressources internes et des investissements, et le manque de personnel qualifié ainsi que de motivation du personnel soignant. S'agissant des solutions, elles concernent les domaines suivants :

Au niveau communautaire : (i) le renforcement de la sensibilisation dans les communautés à travers des plans intégrés de communication, (ii) la mise à échelle des groupes de soutien aux interventions communautaires dans tous les districts sanitaires, (iii) la promotion des hôpitaux Amis des Bébés, (iv) la formation des Agents de Santé Communautaire (ASC) pour la prise en charge des infections et diarrhée dans les communautés, (v) l'approvisionnement des ASC en intrants (vi) le suivi et supervision des interventions des ASC.

En ce qui concerne les formations sanitaires : , (i) la formation des responsables des Unités de Soins Périphérique(USP) en Prise en Charge Intégrée des Maladies du Nouveau-né et de l'Enfant (PCIMNE) clinique et PCIMNE communautaire dans tous les districts (ii) l'approvisionnement des USP en intrant, (iii) l'amélioration de la chaîne de froid à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (iv) le renforcement des capacités du personnel sur la réanimation du nouveau-né, (v) la mise en place d'un bon système de référence et contre référence (vi) le suivi et la supervision des responsables des Unités de Soins Périphériques.

Pour ce qui est de la gouvernance : (i) la mobilisation des ressources internes, (ii) l'achat des intrants pour les formations sanitaires, (iii) le recrutement par région du personnel qualifié pour les formations sanitaires, (iv) le redéploiement du personnel existant sur toute l'étendue du territoire (v) la contractualisation de certaines interventions avec les organisations non gouvernementales et structures privées, (vi) le renforcement de la coordination du secteur de la santé.

En ce qui concerne les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) : (i) l'équipement des formations sanitaires en matériel approprié pour les SONU, (ii) le renforcement des capacités du personnel des maternités en SONU (iii) le renforcement le système national de transfusion sanguine, (iv) la mise à disposition des molécules et médicaments d'urgence dans les structures de soins, (v) la mise en place de la logistique appropriée permettant d'assurer une référence de qualité des urgences vers les centres appropriés, (vi) le renforcement des mécanismes de coordination et de supervision (vi) le renforcement de la collaboration intersectorielle, (vii) le recrutement des sages-femmes et des accoucheuses auxiliaires pour les formations sanitaires (viii) le plaidoyer auprès des agences de la téléphonie mobile pour la création d'une ligne verte utilisable en cas d'urgence obstétricale.

Dans le cadre de la promotion des accouchements assistés par du personnel qualifié : (i) la mise en place d'un système alternatif de paiement des soins obstétricaux, (ii) la dotation des structures de soins disposant des maternités en agents de santé qualifiés (sages-femmes et accoucheuses auxiliaires), (iii) le renforcement des écoles de formations des sages-femmes, le renforcement de la sensibilisation de la population sur les comportements socioculturels néfastes à la santé de la mère.

Pour ce qui est de la revue des décès maternels : (i) le renforcement des compétences du personnel de santé sur les revues des décès maternels, (ii) l'intégration des revues des décès maternels et néonataux dans les PMA des maternités.

Source : Cadre d'accélération des OMD 4 et 5

C) Intensification de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles

Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie visant à réduire l'impact des maladies prioritaires et des autres maladies transmissibles en assurant : (i) la prévention et la prise en charge du paludisme, de

la tuberculose, des maladies tropicales négligées et les autres maladies transmissibles y compris les maladies à potentiel épidémique. A cet effet, l'accent sera mis sur la mise à échelle des interventions de prise en charge intégrée des maladies, y compris l'organisation de campagnes de chimiothérapie préventive intégrées, le renforcement des structures et des compétences pour la prise en charge des sinistrés et la prévention des épidémies. Cette stratégie devra permettre d'améliorer le pourcentage de femmes enceintes ayant reçu deux (2) doses de Traitement Préventif Intermittent du paludisme pendant la grossesse et celui des personnes atteintes de tuberculose pulmonaire dépistés, traités et guéris. . Les cibles visées sont les suivantes : Femmes enceintes ayant reçu 2 doses de TPI pendant la grossesse : Référence : 50,2% en 2010, 61% en 2012, 66% en 2013, 71% en 2014, 76,20% en 2015 et 81% en 2016 et 86,1% en 2017 et Taux de guérison des personnes atteintes de tuberculose : Référence : 81% en 2011, 82% en 2012, 83% en 2013, 84% en 2014, 85% en 2015, 86% en 2016 et 87% en 2017).

D) Renforcement de la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles y compris le handicap

Afin d'inverser les tendances des maladies non transmissibles (MNT) et de la proportion croissante des personnes handicapées, un accent particulier sera mis sur (i) le développement et le renforcement des mesures législatives, réglementaires et intersectorielles, (ii) le développement et la dissémination de l'information sur les principales MNT au niveau communautaire, (iii) la promotion de la détection précoce des principales MNT, (iv) le renforcement des capacités de la prise en charge des cas de MTN, et (v) le renforcement du suivi/évaluation, de la surveillance et la promotion de la recherche opérationnelle au sein du programme national MNT.

Des actions spécifiques devront aussi être développées en ce qui concerne les transports sanitaires (urgences et catastrophes, accidents de la voie publique, etc.), en matière de sécurité routière (dont les conséquences sont gérées par le secteur santé : traumatisme, handicap, etc.)

Les indicateurs qui guideront la stratégie sont les suivants : Prévalence du diabète (Référence 2011 : 2,6%, 2,35% en 2012, 2,10% en 2013, 1,85% en 2014, 1,60% en 2015 1,35% en 2016 et 1,14 en 2017) et Pourcentage de femmes âgées de 30-49 ans ayant fait au moins une fois le dépistage du cancer du col (Référence 2011 : moins de 1%, 2 % en 2012, 3% en 2013, 4% en 2014, 5% en 2015, 6% en 2016 et 7% en 2017).

Spécifiquement par rapport au renforcement du lien entre environnement et santé, notamment les maladies émergentes liées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, les interventions du Gouvernement au niveau communautaire ou national devront inclure : (i) la promotion de traitement des eaux ménagères et le stockage en toute sécurité ; (ii) la réduction de la pollution atmosphérique ; et (iii) l'instauration des politiques énergétiques qui favorisent le développement et la santé.

Ces stratégies aideront les individus et les familles à prendre des mesures directes au niveau de leurs ménages pour réduire les risques environnementaux et les taux de mortalité. Par exemple, l'utilisation de meilleurs appareils de cuisson et des carburants moins polluants, tels que le gaz ou l'électricité, l'amélioration de la ventilation, et la garde des enfants loin de la fumée pourrait faire baisser fortement le risque d'infections respiratoires et d'autres maladies chez les femmes et les enfants.

E) Renforcement du système de santé et du système communautaire de santé

Pour renforcer le système de santé et le système communautaire de santé, le Gouvernement s'engage à (i) améliorer la gouvernance et le pilotage du système de santé (ii) renforcer les ressources humaines pour la santé, par le recrutement de 143 médecins spécialistes, 24 médecins généralistes, 42 infirmiers instrumentistes, 17 infirmiers dentistes/ORL/TSO, 119 infirmiers d'État dont 6 sages-femmes. (iii) améliorer l'accessibilité géographique des soins par la construction de 50 nouvelles formations sanitaires (avec logements et forages et/ou branchement d'eau et d'électricité), la réhabilitation et l'extension de 60 Unités de Soins Périphériques (USP), la réhabilitation et l'extension de 15

formations sanitaires au niveau district et 8 au niveau régional et central, la construction et/ou la réhabilitation de 100 incinérateurs, la construction de 800 latrines ; et l'acquisition de 30 véhicules ambulances ; (iv) améliorer la qualité des soins, (v) mettre en œuvre la politique nationale des interventions à base communautaire ; (vi) améliorer l'accès aux médicaments et commodités essentiels au niveau des formations sanitaires et au niveau communautaire, (vii) développer les technologies médicales et les capacités de diagnostic, (viii) mettre en application l'engagement d'Abuja sur le financement du secteur , (ix) renforcer le système d'information sanitaire et développer la recherche en santé et la cyber santé.

Les indicateurs traceurs retenus sont : Pourcentage de villages ruraux qui disposent d'un agent de santé communautaire formé sur les soins intégrés - diarrhée, pneumonie, paludisme- (Référence 2011 : ND, 60% en 2012, 70% en 2013, 80% en 2014, 90% en 2015 95% en 2016 et 100% en 2017) et Pourcentage du budget de l'État alloué à la santé (Référence 2011 : 6%, 8,25% en 2012, 10,5% en 2013, 12,75% en 2014, 15% en 2015, 17,25% en 2016 et 19,50% en 2017).

2.3.3.3. Lutte contre le VIH/Sida

En dépit des progrès notables enregistrés dans la maîtrise de la pandémie, la prévalence du VIH est toujours à un niveau très élevé. Le Gouvernement est conscient des efforts importants à fournir pour inverser de façon durable la tendance de l'épidémie. A ce titre, il oriente ses efforts sur : (i) le renforcement de la prévention de l'infection à VIH et des IST ; (ii) l'intensification de la prise en charge globale ; et (iii) le renforcement de la gouvernance et la gestion de la réponse.

A) Renforcement de la prévention de l'infection au VIH et des IST

L'ambition du Gouvernement est de ramener le taux de prévalence du VIH de 3,1% en 2011 à moins de 2% en 2016 et de diminuer progressivement le pourcentage de nouveau-nés séropositifs de 6,1% en 2012 à 1,9% en 2017 (6,1% en 2012, 4,8% en 2013, 3,4% en 2014, 2% en 2015, 2% en 2016). Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'engage à renforcer le contrôle des IST et la sécurité transfusionnelle et à assurer la couverture adéquate en centres de conseils dépistage et en services de PTME. Il encourage la mise en place de programmes de prévention adaptés à certains groupes vulnérables notamment les femmes et les jeunes, les corps habillés, les réfugiés et les personnes déplacées, les travailleurs de sexe et leurs clients, les camionneurs, les prisonniers, les hommes ayant des rapports avec les hommes et les usagers des drogues.

En outre, le Gouvernement s'engage, en matière de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, à accroître le pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant reçu la prophylaxie ARV de 59,8% en 2011 à plus de 85% en 2017. L'accès des femmes aux services de PTME devra être porté de 59,3% en 2012, 66,4% en 2013, 73,4% en 2014, 80,5% en 2015, 87,6% en 2016 et 95,3% en 2017.

B) Intensification de la prise en charge globale

Dans le cadre de l'accès universel aux services de soins et traitement, le Gouvernement s'engage à : (i) renforcer l'accès aux ARV, à la prophylaxie et au traitement des infections opportunistes en particulier la tuberculose ; (ii) renforcer la prise en charge et soins à domicile et soutien des PVVIH ; (iii) mettre en place des programmes durables de prise en charge nutritionnelle pour les personnes infectées et affectées ; (iv) renforcer la prise en charge des personnes sous ARV ; (v) encourager la prise en charge psycho-sociale des personnes infectées et affectées ; (vi) garantir la pérennité des services de soins et traitement aux PVVIH ; (vii) renforcer le plateau technique et le système afin de garantir la qualité des soins offerts aux malades ; (ix) améliorer les conditions économiques des personnes infectées et affectées à travers des activités génératrices de revenus et (x) renforcer le soutien social et économique des Orphelins et Enfants Vulnérables par le VIH (OEV).

D'ici 2017, au moins 80% des personnes ayant besoin d'un traitement ARV et des services qui y sont associés devront en avoir accès.

C) Renforcement de la gouvernance et gestion de la réponse

Le Gouvernement entend prendre des mesures nécessaires pour assurer une meilleure gouvernance des interventions en matière de lutte contre le VIH/Sida et assurer une meilleure gestion de la réponse nationale dans le domaine. Il mettra en œuvre sa stratégie à travers: (i) le renforcement des organes de coordination aux niveaux central, décentralisé et sectoriel afin qu'ils assurent efficacement le leadership et la coordination de la réponse nationale au VIH, (ii) le renforcement des parties prenantes à participer à la réponse nationale au VIH et à utiliser de façon optimale les ressources pour créer les services de qualité, (iii) le renforcement de l'utilisation, par tous les acteurs et à temps réel, de l'information stratégique pour orienter la réponse au VIH, (iv) l'harmonisation des procédures des partenaires techniques et financiers, (v) l'amélioration de l'environnement sociopolitique et légal favorable à l'accès de service de qualité pour les populations qui en ont véritablement besoin.

2.3.3.4. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Malgré une grande disponibilité potentielle des ressources en eau (19 milliards de m³/an de ressources en eau renouvelables), le Togo rencontre des difficultés à mobiliser ces ressources et à satisfaire les besoins essentiels des populations. L'insuffisance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et leur accès difficile sont les problèmes majeurs du secteur. De plus, il fait face à une insuffisance du système de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau aussi bien à l'état naturel (lacs, rivières, aquifères etc.) qu'au moment des prélèvements ou à la consommation.

D'autres contraintes freinent le développement du secteur. Il s'agit de la faible utilisation et du manque d'entretien et de maintenance des ouvrages publics d'eau et d'assainissement existants. La faible utilisation des services d'eau potable engendre des maladies d'origine hydrique et influe négativement sur la santé, la scolarisation des filles et la participation des femmes aux activités génératrices de revenus. La faible maîtrise des ressources en eau a des conséquences sur l'agriculture et, par conséquent, sur le potentiel de croissance du pays dans la mesure où l'agriculture contribue pour une grande part à la croissance du PIB.

Au regard de cette situation, le Gouvernement entend relever le défi de réalisation de l'objectif du millénaire pour le secteur, à savoir réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à un service d'assainissement adéquat. Pour ce faire, il entend mettre en œuvre la politique nationale de l'eau (PNE) et la Politique Nationale d'hygiène et d'assainissement (PNHA) à travers le Plan National d'Actions du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA).

A moyen terme (2013-2017), le Gouvernement s'engage à : (i) mettre en œuvre le Plan d'Action National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ; (ii) améliorer l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable ; (iii) améliorer l'accès des populations à des services d'assainissement adéquat et promouvoir au sein de la population de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité ; et (v) améliorer la performance du secteur à travers le renforcement des capacités de l'administration et de la gestion des services.

En outre, il entend poursuivre les réformes engagées pour garantir une viabilité financière du service de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain, semi urbain et rural. Cette réforme devra permettre de distinguer clairement les fonctions « exploitation » et « gestion du patrimoine ». Ainsi, la Togolaise des Eaux (TdE) sera transformée en société « fermière » et sera chargée de l'exploitation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain. La Société du Patrimoine de l'eau et de l'Assainissement Urbain (SP-EAU) ainsi créée sera chargée de la gestion du patrimoine, de la programmation et de la réalisation des investissements en milieux urbain et semi-urbain.

A) Mettre en œuvre le Plan d'Action National de la GIRE

Pour corriger les insuffisances liées au cadre de gestion des ressources en eau, le Gouvernement orientera ses intervention vers : (i) la création d'un environnement propice à la bonne gouvernance de l'eau à travers la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre politique et juridique propices à une gouvernance de l'eau conformément aux orientations de la politique nationale de l'eau et aux dispositions de la loi portant code de l'eau ; (ii) la réforme du cadre institutionnel et organisationnel de

la GIRE afin de mettre en place une administration conforme à la loi portant code de l'eau et respectueuse des règles et principes fondamentaux d'une gestion qui garantisse l'équité entre les usagers, la durabilité de la ressource et l'équilibre des écosystèmes ; (iii) le renforcement des capacités et la mise en place d'un système intégré d'informations sur l'eau afin d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau, leur mobilisation et leur exploitation, de même que les connaissances sur les écosystèmes aquatiques fragiles et les paramètres environnementaux critiques pour les ressources en eau (déforestation et ensablement); (iv) la mise en place des instruments de gestion et des mécanismes et stratégies de financement à travers la mise en place du Fonds de gestion des ressources en eau, l'établissement de partenariats publics et privés pour le financement des actions de la GIRE et l'élaboration d'une stratégie d'investissement dans les activités de valorisation économique de l'eau ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre des schémas et plans d'aménagement et de gestion des eaux ; (vi) la protection des ressources en eau notamment contre les pollutions industrielles et l'ensablement des cours et plans d'eau ; et (vii) le renforcement de la lutte contre les risques et les nuisances liés à l'eau.

B) Amélioration de l'accès équitable et durable à l'eau potable

Face au faible taux d'accès à l'eau potable, l'action du Gouvernement visera à permettre à 64% des ménages ruraux, 62% des ménages vivant en milieu semi urbain et à 69% des ménages urbains d'avoir accès, d'ici à 2015 à l'eau potable. A cet effet, les orientations porteront sur (i) l'amélioration de la desserte en eau potable à travers la réhabilitation des infrastructures hydrauliques existantes et la construction de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable dans le respect des principes d'équité et de péréquation, (ii) le renforcement des capacités nationales pour assurer un suivi et une gestion efficaces des équipements de l'hydraulique rurale, semi-urbaine et urbaine ainsi que des ressources en eau tout en contribuant au développement économique local et régional, (iii) l'amélioration des connaissances sur les ressources en eau et sur les milieux rural et semi-urbain par la conduite d'études visant à préciser les contextes hydrogéologiques, hydrologiques et socio-économiques.

L'ambition du Gouvernement, pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement en matière d'eau potable, est de construire 2245 nouveaux points d'eau potable (forages équipés de pompes à motricité humaine) et de réhabiliter 775 points d'eau existants (forages ou puits équipés de pompes à motricité humaine) en milieu rural et semi-urbain. Il s'engage également à construire 147 nouvelles MINI AEP et à réhabiliter 34 MINI AEP et 18 Postes d'Eau Autonomes (PEA) en milieu semi-urbain et en milieu urbain. De plus, il réhabilitera et renforcera le réseau d'adduction d'eau existant dans les 23 centres urbains disposant d'un système d'AEP adéquat et veillera à construire 13 nouvelles infrastructures d'AEPA dans les 13 centres urbains qui n'en disposent pas.

C) Amélioration de l'accès des populations à des services d'assainissement adéquats et promotion des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité

Dans l'optique d'améliorer l'accès des populations aux services d'assainissement le gouvernement se fixe pour objectif d'accroître la proportion de population disposant de latrines améliorées. A cet effet, il compte permettre à 55% des ménages (hors Lomé) de disposer de latrines en 2015 et à 91% des habitants de la capitale et 66% des habitants du Grand Lomé d'accéder à un système d'assainissement en 2015. Il compte atteindre ces objectifs à travers, entre autres, la construction de 300.000 latrines en milieu rural, 83 000 latrines en milieu semi-urbain et 50 000 latrines en milieu périurbain, y compris la dotation des infrastructures sanitaires et socio-éducatives de blocs sanitaires différenciés. De plus, ses efforts seront intensifiés afin d'améliorer le système d'assainissement collectif à travers la construction de systèmes d'évacuation des eaux usées en milieu rural et semi urbain et des réseaux d'égouts urbain sur l'ensemble du territoire.

Pour asseoir sa stratégie dans le domaine de l'assainissement et atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, le Gouvernement compte : (i) améliorer les connaissances sur les conditions de l'assainissement, en particulier sur les centres urbains hors Lomé; (ii) promouvoir des mesures de base en assainissement par la diffusion de programmes d'éducation sanitaire et par la construction de systèmes d'assainissement de base et (iv) renforcer les capacités techniques nationales des acteurs de l'assainissement.

D) Améliorer la performance du secteur

Pour relever les défis liés aux dysfonctionnements et aux insuffisances dans l'administration et la gestion des services en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement, le Gouvernement renforcera les capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques du secteur. De plus, il mettra en place un système d'acquisition et de gestion des connaissances et de suivi-évaluation en veillant à la mise en place d'une stratégie d'information, de communication et d'éducation en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre efficace, pérenne et durable du PANSEA, à travers l'instauration de l'élaboration des outils de planification stratégique et opérationnelle, la mise en place d'un système d'analyse de l'eau et de suivi de la qualité de l'eau et la formation des acteurs à l'utilisation des outils de gestion moderne et des technologies de l'information et de la communication pour une meilleure gestion des ressources en eau et des ouvrages d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA).

Encadré 4 : Cadre d'accélération des OMD : Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement

Dans le cadre de l'atteinte des OMD pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, le Togo a élaboré deux cadres d'accélération pour l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement. Le premier est relatif au milieu rural et semi-urbain et le second au milieu urbain. Les deux cadres d'accélération prennent leur point d'ancrage du Plan d'Action National sur le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) en se basant sur ses axes stratégiques.

En vue de lever les goulots d'étranglement identifiés des solutions concrètes ont été proposées. En milieu rural et semi-urbain il s'agit, pour la planification, de (i) l'élaboration et la diffusion des stratégies de mise en œuvre de la politique sous-sectorielle, (ii) l'élaboration de la stratégie sectorielle d'information et de suivi-évaluation; pour la budgétisation et le financement, de (iii) l'élaboration et mise en œuvre chaque année de budgets-programmes, (iv) la mobilisation des ressources financières ; pour l'offre de services, de (v) renforcement des effectifs et des capacités des ressources humaines (vi) la mise en synergie des programmes des campagnes de sensibilisation relatifs à l'impact de l'hygiène et l'assainissement du milieu sur la santé des populations ; pour la demande de services, du (vii) renforcement des capacités des populations et petits réparateurs à l'entretien et à la maintenance des ouvrages publics.

En milieu urbain, les solutions proposées concernent (i) le renforcement et l'opérationnalisation des cadres institutionnels, légaux et financiers nationaux du sous-secteur EPHA ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines locales et la clarification des rôles et responsabilités des acteurs locaux urbains et périurbains pour une gestion concertée des services EPHA (iii) le développement et la mise en œuvre des instruments de gestion efficaces et adaptés au contexte urbain et périurbain ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services adéquats d'EPHA ; (v) la création de la demande en matière d'EPHA ; (vi) le transfert des compétences et des responsabilités des services d'EPHA aux collectivités locales et aux usagers (vii) la promotion de l'hygiène publique.

Source : Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire / PNUD.

2.3.3.5. Le renforcement de la protection sociale

La situation sociale au Togo telle que révélée par le profil de la pauvreté et de la vulnérabilité, exacerbée par les effets des crises financières et économiques mondiales, nécessite la mise en place d'un système de protection sociale qui puisse permettre aux populations de faire face aux différents risques sociaux, d'accroître leur productivité et leur revenu, de vivre dans des conditions décentes et de réduire les disparités sociales. Ce système doit également permettre d'améliorer l'accès des populations, surtout les plus pauvres aux services sociaux de base. Les défis auxquels fait face le système national de protection sociale sont liés à la situation de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalités. A cela s'ajoutent les défis liés à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et à l'inclusion des populations, surtout les plus pauvres dans le processus de création de richesses, dans un contexte de croissance démographique forte et d'érosion du tissu de solidarité communautaire. Face à cette situation, les prestations en matière de protection sociale restent de faible ampleur et de faible couverture et ne sont pratiquement pas portées à l'échelle.

La mise en œuvre d'une stratégie cohérente permettra également de protéger les populations togolaises contre les vulnérabilités et les risques sociaux. Elle reposera sur des outils relatifs à l'assurance sociale, aux filets sociaux de sécurité et aux mesures prises afin d'améliorer l'accès des populations les plus pauvres et les plus vulnérables aux services sociaux de base.

Dans cette optique, le Gouvernement entend mettre en place progressivement un socle de protection sociale universel en vue de permettre à toutes les catégories de la population de disposer d'un minimum de services essentiels et de transferts sociaux. Il entend, à ce titre, élaborer et mettre en œuvre une politique et une stratégie nationales de protection sociale. L'élaboration d'un tel cadre d'orientation permettra de mieux cerner la problématique et de définir des programmes pertinents de protection sociale pour une meilleure prise en charge des risques sociaux et de la vulnérabilité.

Ainsi, afin de répondre aux défis actuels du Togo en matière de protection sociale la stratégie nationale de protection sociale visera à (i) renforcer et étendre le système contributif d'assurance sociale fiable et économiquement viable, qui apporte une réponse aux risques liés à la santé, aux maladies professionnelles et accidents du travail, à la vieillesse, aux décès, aux invalidités et à la prise en charge des besoins des enfants; (ii) prévenir l'indigence et renforcer le capital humain des personnes les plus vulnérables, notamment celles ayant des enfants par le biais d'un système intégré de filets de sécurité qui réponde aux besoins des pauvres chroniques, des individus affectés par des chocs et des catastrophes et des groupes vulnérables spécifiques et faciliter leur accès aux services sociaux de base; (iii) promouvoir les conditions de travail décent pour tous les travailleurs et renforcer l'employabilité, l'accès aux emplois et aux revenus des groupes souvent exclus du marché du travail en lien avec les politiques nationales de travail et d'emploi ; et (iv) mettre en place les mécanismes de coordination des interventions de protection sociale et un système de suivi-évaluation de ses programmes.

A) Renforcement et extension du système d'assurance sociale

Dans ce cadre, le Gouvernement prendra en compte les risques et opportunités cruciaux liés au système actuel d'assurance sociale, tels que la pérennité financière, la gouvernance, la couverture et l'expansion des régimes actuels au-delà du secteur formel. A ce titre, il compte (i) améliorer le fonctionnement de la CNSS et de la CRT en procédant à des réformes paramétriques susceptibles de résoudre les déficits structurels de ces deux organismes et d'assurer leur pérennité financière. Ces réformes devront également permettre de séparer les risques liés à la vieillesse, au décès et aux invalidités gérés par la CRT des autres avantages liés à l'emploi que l'État fournit à ses employés et d'améliorer le fonctionnement et la gouvernance du système d'assurance sociale géré par la CRT et la CNSS ; (ii) étendre progressivement les mécanismes d'assurance sociale au secteur informel, aux coopératives agricoles et aux travailleurs indépendants de façon à permettre aux populations les plus vulnérables d'avoir accès à des mécanismes d'assurance sociale ; (iii) assurer l'accès et la qualité des services pour réduire les effets adverses des chocs sur la santé par le développement de mécanismes d'assurance santé ; (iv) poursuivre la mise en place de l'Institut National d'Assurance Maladie et (v) élaborer les options techniques relatives à l'atteinte d'une couverture universelle progressive d'assurance santé en tenant compte de la capacité contributive de la population, et en appuyant le développement de mutuelles de santé solides. Une étude pour l'extension de la couverture d'assurance santé aux populations les plus pauvres au Togo sera réalisée.

B) Réduction de la vulnérabilité, lutte contre l'indigence et accès aux services sociaux de base

Le gouvernement togolais est convaincu de l'efficacité des filets sociaux de sécurité pour réduire l'état de pauvreté extrême et de vulnérabilité auxquels font face une frange encore trop importante de la population et assurer une inclusion effective des populations les plus pauvres et les plus vulnérables au processus de création de richesse. .

A cet effet, il compte mettre en place des programmes de filets sociaux (transferts monétaires, en nature et de travaux temporaires à haute intensité de main d'œuvre) pour (i) renforcer les capacités des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables et prévenir l'indigence ; (ii) permettre aux personnes

les plus pauvres et les plus vulnérables d'accéder aux soins et aux services de santé ainsi qu'à l'éducation afin de développer leur capital humain et de promouvoir l'équité sociale ; (iii) réduire les barrières financières d'accès à la sécurité alimentaire et à la qualité nutritionnelle pour les ménages et en particulier pour les enfants ; (iv) appuyer les mesures de protection sociale adaptées aux besoins des personnes les plus vulnérables, en particulier les orphelins et les enfants victimes ou à risque d'exploitation, en conflit avec la loi, les personnes affectées par le VIH/Sida, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes affectées par les catastrophes ; (v) compléter les stratégies de réduction des risques et de réponse aux catastrophes en veillant à ce titre à assurer que les personnes affectées par les catastrophes naturelles puissent avoir accès à un minimum de ressources leur permettant de faire face à la perte d'actifs, de revenus, de moyens de production ou de logement.

C) Promotion du travail décent et élimination de l'exploitation des groupes vulnérables

Pour le gouvernement togolais, l'emploi est la source principale de création de richesses et de renforcement des capacités des populations à se prendre en charge. Il considère que chaque travailleur a droit à des conditions de travail décent et à un minimum de protection sociale le protégeant contre les risques liés au travail. Ainsi, afin de promouvoir le travail décent et d'éliminer l'exploitation des groupes vulnérables, le Gouvernement s'engage à (i) améliorer l'accès à un emploi décent pour les populations les plus démunies ou en situation de handicap ; (ii) créer les conditions favorables au travail décent et à l'élimination de l'exploitation des groupes vulnérables notamment les femmes et les enfants et éliminer la traite des enfants ; (iii) élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant la protection des enfants mobiles victimes d'exploitation et d'abus divers ; (iv) sensibiliser et renforcer les capacités des employeurs et travailleurs à l'application des dispositions des Codes de sécurité sociale et du travail ; (v) renforcer les capacités des services de contrôle des dispositions des Codes de sécurité sociale et du travail ; (vi) et mettre en œuvre la politique nationale des personnes âgées.

D) Renforcement de la coordination et du système de suivi et évaluation

L'absence de coordination des interventions en matière de protection sociale est la cause principale de tout un système informel de prise de décisions qui concerne plusieurs acteurs, de la duplication des tâches et de l'incohérence des interventions. Aussi, l'absence d'un système de ciblage et de suivi-évaluation en matière de politiques et stratégies de protection sociale ne favorise pas la production d'évidences sur l'impact des programmes passés et présents de protection sociale et leur mise à l'échelle. Pour ce faire, le Gouvernement entend mettre en place (i) un mécanisme de coordination des interventions en matière de protection sociale ; (ii) des mécanismes de ciblage des populations les plus pauvres et les plus vulnérables ; (iii) un système de suivi et évaluation et d'analyse d'impact des programmes de protection sociale. De plus, il veillera à rendre plus efficaces les ressources budgétaires nationales et internationales actuellement disponibles en matière de protection sociale en faveur des individus pauvres et les plus vulnérables et à promouvoir l'intégration verticale et la coopération entre le Gouvernement, les différents ministères impliqués, les autorités locales et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection sociale.

2.3.3.6. La promotion d'une croissance pro-pauvre

Au Togo, 58,7% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Ce chiffre cache des inégalités plus prononcées. Ceci dénote d'une redistribution des revenus qui reste particulièrement inégalitaire. Aussi, le Gouvernement fait-il de la réduction de la pauvreté et des inégalités à travers la redistribution des fruits de la croissance une grande priorité.

Pour y parvenir, la stratégie dans ce domaine se veut un cadre réaliste et fédérateur de toutes les actions qui concourent au développement économique et social, notamment l'accès au minimum vital ainsi que la protection des groupes vulnérables. Dans cette perspective, le Gouvernement entend mettre en œuvre des politiques distributives appropriées à travers, par exemple, la fiscalité ou des transferts ciblés, monétaires ou en nature, pour favoriser la redistribution des fruits de la croissance aux couches les plus vulnérables et les plus exposées au risque social que sont les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les démunis. Par ailleurs, le

Gouvernement mettra en place un cadre global de protection sociale et de mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes, et apportera son soutien aux personnes âgées à travers des actions visant l'amélioration de leur prise en charge. Il prendra des mesures spécifiques qui permettront d'améliorer l'entraide, l'encadrement et le pouvoir d'achat des personnes âgées, de renforcer fortement l'accès aux services énergétiques modernes et à l'eau potable, et faciliter le désenclavement des villes et des campagnes par des infrastructures adéquates et à promouvoir l'accès universel aux TIC.

Le Gouvernement s'attachera également à promouvoir une croissance pro-pauvres¹¹, en identifiant et en mettant en œuvre des actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d'accroissement des revenus pour les pauvres. Cette action touchera notamment, le secteur agricole, le secteur des infrastructures et le secteur de l'artisanat, domaines de concentration par excellence des populations pauvres et des personnes vulnérables. Elle touchera également, les secteurs sociaux et ceux de la redistribution des fruits de la croissance qui permettront, tout en accélérant la croissance, d'assurer l'augmentation des revenus des pauvres. Un accent particulier sera mis sur la promotion des pôles de développement, en tant qu'instruments efficaces pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction des inégalités.

Enfin, le Gouvernement accordera une attention particulière aux disparités régionales, à l'égalité et à l'équité de genre, aux inégalités dans la répartition des revenus et à leurs liens avec la structure de l'appareil de production, tout comme aux inégalités dans l'accès aux services sociaux de base et leurs relations avec la pauvreté non monétaire. Il rendra accessibles, aux populations nécessiteuses, des opportunités de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

2.3.3.7. La promotion de l'équité et égalité de genre

L'analyse des indicateurs de développement humain fait ressortir des inégalités de genre. Pour parvenir à l'équité et à l'égalité de genre, il est nécessaire d'adopter des mesures spécifiques pour répondre aux politiques, lois, procédures, normes, croyances, pratiques et attitudes qui maintiennent les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces mesures d'équité et d'égalité de genre, développées avec les parties prenantes, devrait soutenir la capacité des femmes à faire des choix concernant leur propre vie. Ainsi, les principaux défis du Gouvernement sont de (i) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs dans l'élaboration des politiques de développement durable; et (ii) assurer l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du pays.

Pour la période 2013-2017, le Gouvernement mettra en œuvre le plan d'actions de la Politique Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre (PNEEG) et s'attachera à (i) valoriser la position sociale et le potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ; (ii) accroître la capacité productive des femmes et leur niveau de revenu ; (iii) renforcer l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base ; (iv) promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, et éliminer les violences basées sur le genre, (v) renforcer les capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

Valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté : Le droit égal des femmes à exprimer leurs besoins et intérêts, ainsi que leur vision de la société, et de façonner les décisions qui affectent leur vie est une des priorités du Gouvernement. Ainsi, il entend renforcer l'émergence des femmes dans la sphère de prise de décision et la participation communautaire. A cet effet, l'action du Gouvernement portera sur: (i) la sensibilisation de groupes ciblés sur les questions de genre, (iii) le renforcement de l'accès des femmes aux postes de décision, (ii) le plaidoyer auprès des décideurs et leaders pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre.

¹¹ La croissance pro-pauvre est définie comme une croissance qui réduit significativement la pauvreté. Cette croissance pro-pauvre visera à la fois l'accroissement du revenu et/ou du bien-être des pauvres, la réduction de leur nombre ainsi que les inégalités entre eux et les non pauvres.

Accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu : L'action du Gouvernement passera par : (i) le renforcement de l'accès des femmes aux moyens de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit, (ii) la facilitation de l'accès des femmes à l'emploi décent et aux ressources productives.

Renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base : L'ambition du Gouvernement est de permettre aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons de bénéficier de mêmes conditions de vie et d'opportunités pour réaliser leur potentiel et leurs droits humains afin de contribuer au développement économique, politique, et socio-culturel du pays. Pour ce faire, les stratégies seront orientées vers : (i) l'accès et le contrôle, de manière égale et équitable, des filles et des garçons, des hommes et des femmes, aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation, l'eau potable-assainissement, (ii) la formation en genre des différents acteurs de l'éducation et de la santé en vue d'obtenir d'une part, les changements de comportement favorables à l'éducation des filles et des garçons et, d'autre part, une amélioration effective de la santé de reproduction.

Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes : Sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, socio-culturel, le Gouvernement envisage, à moyen terme, d'assurer : (i) l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux et régionaux ratifiés ; (ii) l'information des femmes et des hommes sur leurs droits; (iii) le renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes et des hommes, de même que des filles et des garçons.

Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique nationale de l'équité et de l'égalité genre : L'engagement du Gouvernement va se poursuivre à travers (i) la réalisation de l'audit du genre dans les différentes institutions nationales ; (ii) l'amélioration des mécanismes en matière de planification, de coordination et de suivi-évaluation de la politique nationale de l'égalité et de l'équité de genre et (iii) le développement d'une stratégie de coordination et de suivi-évaluation du genre, (iv) le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour soutenir l'équité et l'égalité de genre ; (v) le renforcement de la capacité d'intervention des cellules et points focaux du genre, (vi) le renforcement des capacités des organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de la PNEEG.

2.3.3.8. Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

La forte proportion des jeunes dans la population totale est source d'opportunités et de contraintes pour le pays. En effet, elle pourrait permettre au Togo d'avoir les capacités nécessaires pour enclencher une véritable croissance accélérée et réduire considérablement la pauvreté. A contrario, l'emploi, notamment celui des jeunes, reste un problème majeur au Togo. Le chômage et le sous-emploi ne semblent guère reculer. Cette situation résulte principalement de l'extrême jeunesse de la population qui ne cesse de croître, du manque d'opportunité d'embauche ou d'emploi à cause de la faible capacité d'absorption du marché du travail, des difficultés pour les jeunes, les femmes, et les groupes vulnérables d'accéder à la formation et à l'emploi; aux insuffisances de la formation technique et professionnelle, aux difficultés d'accès aux financements, à la faiblesse des services publics d'emploi et au déficit d'informations sur le marché de l'emploi.

A) Fondements et principes directeurs

La promotion de l'emploi des jeunes repose sur les acquis issus de la mise en œuvre du DSRP-C. Elle tiendra compte de : (i) la forte volonté politique en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes, (ii) la forte mobilisation des partenaires au développement et de la communauté internationale en faveur de l'emploi des jeunes au Togo, (iii) la mise en œuvre de plusieurs programmes de création d'emplois, d'insertion professionnelle et de renforcement de l'employabilité, (iv) l'adoption d'une charte des

PME, qui offre un cadre plus favorable à l'émergence de l'entrepreneuriat jeune et à la création d'emplois, (v) l'adoption d'un code des investissements qui vient améliorer l'environnement des affaires.

Six principes directeurs sont indispensables pour l'efficacité de la stratégie nationale de création d'emplois au profit des jeunes. Ils concernent : (i) la coalition togolaise autour de l'emploi des jeunes, (ii) la reconnaissance de la transversalité de la problématique de l'emploi des jeunes, (iii) la promotion du travail décent, (iv) la pérennité du dispositif de création d'emplois pour les jeunes, (v) le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, (vi) la mise en place de nouveaux mécanismes de financement innovant pour promouvoir la création d'emploi pour les jeunes, et (vii) l'équité et l'égalité de genre.

- Coalition Togolaise autour de l'emploi des jeunes

La promotion de l'emploi des jeunes nécessite que le Gouvernement s'inscrive dans l'Initiative du Secteur Privé du Réseau sur l'emploi des jeunes de l'Afrique de l'Ouest dont l'objectif est de faciliter l'engagement des entreprises mondiales ou nationales dans des programmes pour l'emploi des jeunes.

Une initiative nécessite au préalable que l'emploi des jeunes soit reconnu comme une priorité nationale soutenue par une large coalition. Cette coalition autour de l'emploi des jeunes avec l'implication des Grandes Entreprises du Togo (parrainage, mentorat, accompagnement dans la formation, coaching de jeunes entrepreneurs, opportunités d'affaires, contribution financière) et le soutien des Entreprises Multinationales intéressées par le présent et le futur du Togo sera un cadre partenarial idéal pour la promotion de l'emploi des jeunes.

- Reconnaissance de la transversalité de la question de l'emploi des jeunes

En tant que priorité nationale, la reconnaissance de la question de l'emploi des jeunes devra se traduire par sa prise en compte dans les politiques macroéconomiques et dans les politiques sectorielles. Elle devra être systématiquement incluse dans toutes les politiques et programmes nationaux de développement et d'investissements publics en tenant compte des spécificités de chaque secteur.

- Promotion d'emplois décents pour les jeunes

Le travail décent qui résume les aspirations des êtres humains au travail est au cœur des politiques économiques et sociales de tous les pays. Au Togo, la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent qui s'inscrit dans les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir créer des emplois, garantir des droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social, va bénéficier de l'assistance de l'OIT à travers le Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD).

La première priorité du PPTD du Togo est relative à la promotion d'emplois décents pour les jeunes filles et garçons. En effet, le gouvernement a choisi dans ce cadre de partenariat avec le BIT, en accord avec les partenaires sociaux, de concentrer son action dans les années à venir sur les objectifs prioritaires qui sont l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons et la protection sociale et son extension à toutes les couches de la population. Cibler les jeunes dans un contexte socioéconomique et dans un environnement économique international difficiles, permet de renforcer la stabilité et la paix sociale et de stimuler un développement économique durable basé sur des ressources humaines dynamiques.

La conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'emploi des jeunes du Togo devront intégrer cette priorité du PPTD destinée à promouvoir le travail décent.

- Pérennité du dispositif de création d'emplois pour les jeunes et mise en place de financement innovant pour la promotion de l'emploi

Avec l'appui des partenaires au développement, de nombreux projets/programmes ont été mis en

Il s'agit de travailler pour renforcer l'employabilité des jeunes et favoriser leur insertion professionnelle. Malgré les efforts réalisés, la mise en œuvre efficace d'une stratégie d'emploi réussie pour les jeunes se pose toujours avec acuité plaçant ainsi indubitablement cette problématique au rang des impératifs catégoriques à relever. En abandonnant l'approche projet dans laquelle s'inscrivent toutes ces initiatives, la démarche de la stratégie nationale de l'emploi des jeunes sera globale, intégrale et cohérente. Les résultats des actions entreprises seront stabilisées et perceptibles pour la plupart, à moyen et long termes et de nouvelles initiatives pour la promotion de l'emploi des jeunes seront prises. Par conséquent, elle prévoit des mécanismes pérennes, notamment celui du financement de la formation professionnelle (FNAFPP). L'engagement en faveur de l'emploi des jeunes devrait aussi être soutenu par la mise en place rapide du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) doté d'un budget à la hauteur de l'ambition en faveur de l'emploi des jeunes et la mise en place de mécanisme de financement innovant pour promouvoir l'emploi des jeunes. La pérennisation des initiatives va également nécessiter un important volet de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles.

- Renforcement des capacités individuelles et institutionnelles

Le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles constitue également l'un des principes directeurs de la politique d'emploi des jeunes dans la mesure où il apparaît comme une condition nécessaire à la réussite de celle-ci. En effet, la faiblesse des capacités humaines, matérielles et organisationnelles est un handicap majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de l'emploi des jeunes d'autant plus que la diversité et la complexité des actions à mener impliquent des compétences avérées dans divers domaines et des matériels adéquats pour réaliser des projets/programmes d'insertion professionnelle.

Aussi, est-il impérieux de renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge de l'emploi tels que les Ministères en charge de l'emploi et de la jeunesse, l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'ANPE et la Direction de l'Emploi des Jeunes.

L'opérationnalisation de l'Observatoire, la poursuite du processus de déconcentration l'ANPE et la création des différents services de la Direction de l'Emploi des Jeunes vont également nécessiter un important programme de renforcement des capacités individuelles des agents chargés de les faire fonctionner.

- Equité et égalité de genre

D'après les chiffres du recensement de 2010, la population Togolaise estimée à 6,19 millions d'habitants, est composée de 51,4% de femmes et 48,6% d'hommes. Par ailleurs, 52,7% des personnes dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans sont constituées par des jeunes femmes.

En tenant compte de cette supériorité numérique des jeunes femmes, la promotion de l'accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités d'emploi et de revenu est l'un des principes directeurs de la politique de l'emploi des jeunes.

B) Objectifs stratégiques et mesures prioritaires

Sept objectifs stratégiques sont envisagés pour assurer la promotion de l'emploi des jeunes. Il s'agit de : (i) améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du marché du travail, (ii) renforcer l'employabilité des primo demandeurs d'emploi, (iii) développer l'entrepreneuriat et l'auto emploi des jeunes, (iv) développer l'emploi local et promouvoir l'approche HIMO, (v) améliorer le système d'information sur l'emploi, (vi) mettre en place un mécanisme de financement du Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ), (vii) mettre en place un mécanisme de financements innovants pour la promotion de l'emploi et (viii) construire un mécanisme de suivi, de coordination et concertation sur la mise en œuvre de la stratégie de l'emploi des jeunes.

(i) Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire de la stratégie de promotion de l'emploi des jeunes

L'objectif visé est d'améliorer le cadre institutionnel et réglementaire de la politique de l'emploi des jeunes.

La mise en œuvre de cet objectif stratégique nécessitera la réalisation des principales mesures suivantes : (i) l'élaboration de la stratégie nationale pour l'emploi des jeunes ; (ii) le renforcement des capacités des ministères en charge de l'emploi des jeunes, de l'Observatoire, de l'ANPE et de la Direction de l'Emploi des Jeunes ; (iii) la mise en place d'un cadre de partenariat public-privé sur l'emploi des jeunes (coalition nationale pour l'emploi des jeunes) ; (iv) la mise en place des mesures d'incitation fiscale à l'investissement, à la création et au développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus au profit des jeunes ; (v) l'élaboration de mesures fiscales directes en faveur de l'embauche des jeunes diplômés.

Dans l'ensemble, la réalisation de ces différentes mesures se fera à partir des quatre projets suivants : (i) Projet relatif à l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'emploi des jeunes ; (ii) Projet d'étude relative aux mesures d'incitation à l'embauche des jeunes diplômés ; (iii) Projet d'équipement en matériel roulant et logistique de l'Observatoire et de la Direction de l'Emploi des Jeunes ; (iv) Projet de formation des cadres de l'Observatoire et de la Direction de l'Emploi des Jeunes.

(ii) Renforcer l'employabilité des jeunes

Pour faire face au chômage massif des jeunes et pour répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'ensemble de l'économie (moderne et informel), il convient d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Plus spécifiquement, cet axe stratégique vise à : (i) améliorer la qualification de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie ; (ii) développer les capacités des jeunes à accéder au travail décent ; (iii) donner une formation professionnelle aux jeunes dans les secteurs porteurs ; (iv) développer l'apprentissage des jeunes dans les entreprises et auprès des artisans du secteur informel.

Pour renforcer l'employabilité des jeunes et faciliter leur accès à l'emploi, des mesures urgentes doivent être prises ; celles-ci concernent : (i) l'élaboration d'un répertoire des besoins des entreprises en qualification des entreprises ; (ii) la formation des jeunes dans les nouveaux domaines porteurs (mines et carrières, environnement pour des emplois verts, etc.) ; (iii) la mise en place d'un dispositif d'incitation à l'embauche des jeunes diplômés ; (iv) l'organisation des formations qualifiantes de courte durée au profit des primo demandeurs d'emploi ; (v) l'organisation des stages d'apprentissage dans les entreprises ; (vi) l'établissement de conventions de partenariats ANPE-Entreprises pour la mise en stage des primo demandeurs d'emplois ; (vii) le renforcement des programmes existants (AIDE, PROVONAT, et PAIPJA) ; (viii) l'institutionnalisation du programme de promotion du volontariat national au Togo ; (ix) la conception et la mise en œuvre d'un programme de reconversion et d'adaptation des jeunes diplômés en difficulté d'insertion.

Les projets permettant d'atteindre cet objectif stratégique sont : (i) Projet d'élaboration d'un répertoire des besoins en qualification des entreprises ; (ii) Projet de formation qualifiante des jeunes diplômés ; (iii) Projet de formation des jeunes agriculteurs et éleveurs modernes ; (iv) Projet de stage et d'apprentissage des jeunes.

En vue de renforcer le caractère inclusif de sa stratégie de développement, le Gouvernement intensifiera également les actions de développement à la base pour créer au moins 3500 emplois de jeunes par an soit 2000 emplois par an à travers le PROVONAT et 1500 par an par l'opérationnalisation du Fonds d'Appui à l'Insertion Economique des Jeunes (FAIEJ) prévue pour 2013.

(iii) Promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto emploi des jeunes

En réponse à la faiblesse de l'entrepreneuriat des jeunes, l'objectif visé est de développer leur capacité entrepreneuriale.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto emploi des jeunes, des mesures sont envisagées. Elles concernent : (i) l'identification et la sélection des jeunes ayant une capacité entrepreneuriale ; (ii) la formation des jeunes à l'entrepreneuriat ; (iii) le financement de la création des PME des jeunes porteurs de projets ; (iv) la mise en place d'un mécanisme de caution pour l'entrepreneuriat des jeunes ; (v) l'adoption de mesures visant à réduire le coût des crédits destinés aux jeunes entrepreneurs ; (vi) l'appui à l'entrepreneuriat agricole et au développement de l'emploi rural ; (vii) la mise en place d'un dispositif efficace d'appui/conseil et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

Les projets à réaliser pour concrétiser ces mesures prioritaires sont : (i) Projet de sélection et de formation des jeunes ayant une capacité entrepreneuriale ; (ii) Projet d'étude relative à l'amélioration de l'accessibilité des jeunes entrepreneurs aux sources de financement existantes ; (iii) Projet d'installation des jeunes porteurs de projets et des jeunes artisans ; (iv) Projet d'aménagement des bas-fonds agricoles pour les jeunes ruraux.

(iv) Promouvoir l'approche HIMO

Fort de l'exploitation actuelle du potentiel de l'approche HIMO dans la réhabilitation des infrastructures rurales et agricoles et dans le secteur de la construction et des travaux publics, l'objectif visé est de susciter la création de nombreux emplois pour des jeunes à partir des travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Il s'agit particulièrement de : (i) familiariser les décideurs nationaux et les opérateurs économiques à l'approche HIMO ; (ii) intégrer l'approche HIMO dans la programmation des investissements publics ; (iii) promouvoir l'application de l'approche HIMO lors de la réalisation des infrastructures publiques (travaux urbains et routiers).

A cet effet, les mesures prioritaires à prendre pour développer l'approche HIMO et l'emploi local sont relatives à : (i) la création d'une Cellule HIMO ; (ii) la sensibilisation et au plaidoyer à l'utilisation des techniques HIMO au niveau des travaux d'infrastructures ; (iii) la formation des jeunes aux techniques HIMO et à l'utilisation des matériaux locaux ; (iv) l'adoption de mesures d'accompagnement à l'utilisation des techniques HIMO ; (v) l'appui au développement des emplois verts.

Ces mesures prioritaires peuvent se réaliser à travers les projets suivants : (i) Projet de création de la Cellule HIMO ; (ii) Atelier de sensibilisation à l'utilisation des techniques HIMO au niveau des différents départements ministériels ; (iii) Projet de formation des jeunes aux techniques HIMO ; (iv) Projet d'exonérations fiscales des entreprises utilisant les techniques HIMO ; (v) Projet d'aménagement et d'entretien d'espaces verts et de reboisement.

(v) Mettre en place d'un mécanisme pérenne de financement du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes

Pour remédier, d'une part, à la faiblesse de la capacité de l'État à réunir les financements nécessaires à la mise en œuvre des programmes/projets d'insertion professionnelle des jeunes, et d'autre part, à la frilosité du système bancaire et aux limites des ressources des systèmes micro financiers, l'objectif ici est de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du Plan d'action de la politique d'emploi des jeunes.

Il est question plus particulièrement de : (i) financer les programmes/projets de la formation et d'insertion professionnelle ; (ii) financer des activités génératrices de revenus au profit des jeunes ; (iii) rechercher des ressources additionnelles pour le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes ; (iv) assurer la pérennité du système de formation professionnelle par la création d'un

financement adapté.

La mise en place de ce mécanisme pérenne de financement du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes, nécessite : (i) l'organisation d'une table ronde des bailleurs pour le financement du Plan d'actions opérationnelles ; (ii) l'opérationnalisation du fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) ; (iii) la consolidation du fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ) ; (iv) l'élaboration d'un plan de financement des projets des jeunes.

Deux projets majeurs seront mis en œuvre pour le plan stratégique pour l'emploi des jeunes : (i) Organisation d'une Table ronde des bailleurs de fonds et (ii) Opérationnalisation du FAIEJ.

(vi) Mettre en place un mécanisme de financement innovant pour promouvoir l'emploi des jeunes

L'objectif poursuivi est de permettre l'émergence de nouvelles PME/PMI pourvoyeuses d'emplois dans tous les secteurs de l'économie nationale. Il s'agit plus spécifiquement d'initier et d'opérationnaliser un Fonds d'investissement national autonome pour la promotion de l'emploi. Ce fonds va permettre de créer 1000 PME/PMI d'ici cinq ans et permettre le renforcement des capacités de celles existantes avec la mise en place d'une structure d'accompagnement pour une évolution de celles-ci vers de grandes entreprises compétitives au niveau national, régional et international.

(vii) Améliorer le système d'information sur la situation de l'emploi des jeunes.

L'objectif global ici est de disposer d'un système d'information performant et fiable sur l'emploi des jeunes. Il s'agit plus spécifiquement de : (i) collecter, traiter et analyser les données sur les dispositifs de création d'emplois et de formation professionnelle ; (ii) répertorier et analyser les besoins en qualification exprimés par l'ensemble de l'économie ; (iii) étoffer le dispositif de statistique ; (vi) évaluer les programmes/projets d'insertion professionnelle des jeunes.

Pour améliorer le système d'information sur la situation de l'emploi des jeunes, il convient de prendre un ensemble de mesures prioritaires ; celles-ci ont trait à : (i) l'installation des points focaux de collecte de données de routines au niveau des différents départements ministériels ; (ii) l'organisation d'une enquête biannuelle sur l'emploi des jeunes ; (iii) la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'insertion professionnelle des jeunes au niveau de l'observatoire de l'emploi ; (iv) la réalisation d'une étude diagnostique sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo.

La base de données du dispositif d'information sur le marché sera renforcée à partir de l'exécution des projets suivants : (i) Enquête biannuelle sur l'emploi des jeunes ; (ii) Suivi de l'insertion professionnelle des jeunes ; (iii) Etude diagnostique sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo ; (iv) Evaluation des programmes et projets d'emploi des jeunes.

(viii) Mettre en place un mécanisme de suivi, de coordination et de concertation sur la stratégie nationale pour l'emploi des jeunes

L'objectif ici est de coordonner toutes les initiatives prises dans le cadre de la politique de l'emploi des jeunes en vue de mettre en mouvement une dynamique unitaire efficace dans la lutte contre la pauvreté, le chômage et le sous-emploi des jeunes.

Il s'agira particulièrement de : (i) mobiliser les différents acteurs de la politique de l'emploi des jeunes ; (ii) mettre en synergie les différents opérateurs de la formation professionnelle ; (iii) coordonner, soutenir et suivre les différentes mesures et actions de création d'emplois pour les jeunes ; (iv) apporter un appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique de l'emploi des jeunes.

Les mesures prioritaires de cet objectif stratégique ont trait à : (i) l'évaluation de tous les programmes/projets de création d'emplois initiés au profit des jeunes ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de suivi de la politique d'emploi des jeunes ; (iii) la mise en place d'un cadre de

coordination et de concertation des différents acteurs de la promotion de l'emploi des jeunes ; (iv) la réorganisation et la redynamisation de la CNSPE ; (v) la formation des agents de la Direction de l'Emploi des Jeunes et l'ANPE aux méthodologies de suivi/évaluation d'impacts des programmes et politiques d'emploi des jeunes ; et (vi) l'organisation d'un séminaire annuel sur la situation de l'emploi des jeunes.

2.3.3.9. Le développement des sports et des loisirs

La vision nationale partagée de la politique nationale des sports est d'atteindre l'excellence à l'horizon 2030 par la mise en place d'un cadre favorable à la consolidation d'un sport de haut niveau compétitif et performant. Elle amène le Gouvernement à faire du sport non seulement un secteur de promotion de la santé publique, d'éducation, de culture et d'intégration sociale, économique et politique sur les plans sous-régional, continental et international mais aussi un secteur pourvoyeur d'emplois.

Les activités physiques et sportives constituent donc un facteur de bien-être et de renforcement de la cohésion sociale. Les principaux défis portent sur la définition d'une vision cohérente du secteur, la modernisation et le financement du secteur.

Pour les années à venir, le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre le plan d'actions de la politique nationale de développement des sports et loisirs fondée sur (i) la promotion du sport de masse et de haut niveau, (ii) l'assainissement et la moralisation du milieu sportif (iii) le renforcement du cadre juridique et réglementaire ainsi que la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs au sous-secteur des loisirs ; (iv) le renforcement des capacités des ressources humaines dans le domaine des sports et loisirs; (iii) le renforcement et la modernisation des infrastructures équipées et planifiées des sports et loisirs. L'élaboration de tels cadres d'orientation et d'actions permettra de mieux cerner la problématique et de définir des programmes pertinents pour une meilleure prise en charge des disciplines sportives et des loisirs.

La mise en œuvre de cette politique s'articulera autour des axes suivants : (i) la promotion et la dynamisation de la pratique sportive, (ii) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur des sports et loisirs, et (iii) le renforcement et la modernisation des infrastructures et des équipements sportifs.

A) La promotion et la dynamisation de la pratique sportive

Pour atteindre cet objectif le Gouvernement mettra l'accent sur les orientations suivantes : (i) la promotion de la pratique du sport pour tous, du sport de masse à la base et la promotion du sport de haut niveau ; (ii) l'intégration des programmes de didactique de l'EPS dans les curricula de formation des enseignants du primaire. (iii) la relance ou la dynamisation du sport scolaire et universitaire, l'intégration des pratiques sportives nouvelles auxquelles les jeunes s'intéressent dans la gamme des disciplines sportives pratiquées au Togo et (iv) la valorisation du sport pour personnes handicapées.

B) Amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur,

Ce volet vise à restructurer le secteur du sport et des loisirs, à cet effet l'accent sera mis sur : (i) la révision des textes existants et l'élaboration des textes complémentaires en vue de répondre aux exigences nationales liées aux réformes de l'administration publique et aux exigences des accords sous-régionaux et internationaux auxquels le pays a adhéré et (ii) l'élaboration d'un texte réglementant les formations sportives dispensées dans les institutions publiques et privées en vue de renforcer leurs capacités d'accueil et la qualité des formations qui y sont dispensées.

C) Renforcement des capacités du secteur

Les infrastructures sportives constituent un élément fondamental de la promotion et le développement de la pratique des activités physiques et sportives. A cet effet, le Gouvernement s'engage à poursuivre (i) la réhabilitation et la modernisation des infrastructures et équipements sportifs adaptés au sport de haut niveau, (ii) l'extension de la couverture du pays en infrastructures et en équipements sportifs, (iii) l'augmentation de la capacité d'accueil des centres de formation et (iv) le renforcement des capacités des structures en charge du secteur et des organes et institutions connexes.

2.3.3.10 La promotion de la culture

Le Gouvernement togolais accorde une importance au développement du secteur de la culture considéré comme un des socles du développement du pays. C'est pourquoi il s'attachera à élaborer et mettre en œuvre une politique nationale du secteur de la culture. L'élaboration d'un tel cadre d'orientation permettra de mieux cerner la problématique et de définir des programmes pertinents pour mieux adresser les questions culturelles en lien avec le développement durable.

Ainsi, pour relancer le secteur, il entend renforcer les actions en cours pour promouvoir la culture et valoriser le patrimoine culturel à travers notamment (i) l'adoption du projet de loi portant ratification de la convention sur le patrimoine subaquatique ; (ii) la validation du code du cinéma et du statut de l'artiste, le lancement du programme de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des Batammariba ; (iii) l'élaboration d'une stratégie en matière des espaces verts et des monuments de la ville de Lomé ; (iv) l'élaboration de la politique nationale du Livre ; (v) la révision de la loi portant révision du droit d'auteur ; (vi) l'extension du réseau des CLACS ; (vii) l'opérationnalisation du Fonds d'aide à la culture ; (viii) la réalisation de l'inventaire du patrimoine culturel ; (ix) la création du musée national et des musées régionaux et d'une scène nationale ; (x) l'élaboration du dossier d'inscription des sites des greniers des grottes de Nock et Manproug ; (xi) l'acquisition de la Maison Wood ; (xii) la formation des cadres et agents en développement culturel ; (xiii) le renforcement des capacités des artistes en développement personnel ; et (xiv) la mise en œuvre de l'accord de Florence.

2.3.4. AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

L'Accord Politique Global (APG) a permis de renforcer la stabilité politique, créer un climat favorable à l'apaisement social et la sécurité des personnes et des biens. , Il a été un facteur essentiel pour la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement qui ont amélioré les conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté. C'est fort de ces résultats enregistrés au plan politique et économique que le Gouvernement, à travers sa Déclaration de Politique Générale (DPG), s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre des réformes politiques et économiques, susceptibles de renforcer et de consolider la bonne gouvernance. A cet effet, il mettra l'accent sur les domaines prioritaires suivants: (i) le renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle (ii) le renforcement de la gouvernance administrative et locale et (iii) le renforcement de la gouvernance économique.

2.3.4.1. Renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle

Une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois nécessite la mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits de propriété et des contrats pour inciter les individus à investir et à participer à la vie économique. Dans cette optique, les objectifs du Gouvernement pour les cinq prochaines années sont : (i) poursuivre le renforcement des bases de la démocratie; (ii) renforcer les capacités des principales institutions démocratiques de la République ; (iii) renforcer la culture citoyenne et impliquer fortement les organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques; (iv) renforcer l'esprit républicain et civique de l'armée, (v) renforcer le système judiciaire, et (vi) renforcer la sécurité des personnes et des biens.

A. Renforcement des bases de la démocratie

La consolidation du processus de démocratisation nécessite la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles indispensables pour asseoir les bases de la gouvernance démocratique. A cet effet, le Gouvernement entend (i) actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement qui prendra en compte la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, les réformes constitutionnelles et législatives avec la participation de tous les acteurs politiques, et le renforcement du rôle de la presse dans le processus de consolidation de la démocratie ; (ii) élaborer et opérationnaliser une architecture nationale de la paix.

L'approche basée sur les droits humains est indispensable pour renforcer les mesures anti-corruption fondées sur l'obligation de rendre compte, la transparence, la responsabilisation, la participation citoyenne, le renforcement des capacités des acteurs et l'autonomisation des pauvres. Elle consolidera également les processus de planification et de décision à travers les consultations élargies. De ce fait, il sera adopté un plan d'intégration des droits de l'homme dans la réforme de l'administration et de la justice ainsi que dans la mise en œuvre des mécanismes internationaux et régionaux de gouvernance démocratique¹².

Le gouvernement poursuivra les réformes institutionnelles et législatives en recherchant un large consensus de toutes les forces politiques en vue de renforcer la crédibilité des processus électoraux et limiter les contentieux postélectoraux. A cet effet, il sera procédé à : (i) l'amélioration du cadre électoral ; et (ii) la consolidation de la Commission Electorale Nationale Indépendante par la redéfinition de sa composition et de ses attributions dans la perspective de l'organisation des élections libres et démocratiques en prenant en compte les recommandations du Cadre Permanent du Dialogue et de Concertation (CPDC) et celles des missions d'observation électorale.

Aussi, le Gouvernement mettra-t-il en œuvre, les conclusions et recommandations du rapport final de la Commission Justice Vérité Réconciliation (CVJR), par la création d'une structure chargée de la mise en œuvre et du suivi desdites recommandations, pour favoriser l'esprit de pardon et la réconciliation en vue de consolider le processus d'apaisement politique et social enclenché depuis la signature de l'Accord Politique Global (APG) de 2006.

Agissant de la presse, les actions seront prises pour renforcer le rôle des médias dans la consolidation de la démocratie. Il s'agit notamment de : (i) mettre en œuvre la politique nationale de communication, (ii) mettre en œuvre le programme des réformes des médias publics ; (iii) assurer l'accès équitable des médias aux moyens d'information et de communication dans le respect des vingt-deux (22) engagements et de l'APG ; (iv) renforcer les capacités humaines et techniques des médias publics et privés ; et (v) poursuivre la promotion des valeurs démocratiques et les droits humains par les médias.

B. Renforcement des capacités des principales institutions constitutionnelles de la République

Le Gouvernement prendra des mesures pour garantir le fonctionnement régulier des institutions de contre-pouvoir de manière à consolider le caractère pluraliste de la démocratie togolaise. Dans cette perspective, le renforcement des capacités de toutes les institutions de la République déjà mises en place notamment l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Commission Electorale Nationale Indépendante, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, la Cour des comptes sera poursuivie. En outre, le Conseil Economique et Social sera mis en place.

C. Renforcement de la culture citoyenne et l'implication des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques

Le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur la promotion de la culture citoyenne à travers (i) la finalisation, l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de la formation civique et

¹² Il s'agit notamment : du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs ; de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide ; de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ; du Cadre intégré sur l'aide liée au commerce ; et de la Charte Africaine de la Fonction Publique.

d'éducation à la citoyenneté afin de favoriser une meilleure appropriation des droits et devoirs des citoyens, et de permettre une meilleure participation aux affaires publiques ; (ii) la promotion d'une gestion saine et durable de l'environnement et l'implication de la population à la prévention et la gestion des risques de conflits au service de la sécurité et de la paix.

Aussi, le Gouvernement accorde-t-il une importance à la promotion d'un développement participatif comme un moyen d'implication de tous les acteurs du développement dans la gestion des affaires publiques. C'est à ce titre, que les organisations de la société civile sont représentées à tous les niveaux du Dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement (DIPD) adopté en décembre 2010 par décret N° 2010-170/PR. En outre, le Gouvernement veillera à la représentation des couches les plus vulnérables notamment, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées à toutes les instances de prise de décisions. A cet effet, les mesures seront prises en vue de renforcer les capacités des organisations de la société civile en mettant l'accent sur les organisations des femmes et des jeunes afin d'améliorer leur contribution au processus de développement socioéconomique du Togo.

D. Renforcement de l'esprit républicain et civique de l'armée

Le Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'APG de 2006, poursuivra la réforme de l'armée pour garantir sa neutralité et sa participation au processus de développement économique et social du pays. A cet effet, des actions seront menées pour permettre aux militaires, tout en assurant efficacement leur rôle régalien de défense de l'intégrité du territoire, de participer à la consolidation de l'Etat de droit à travers la poursuite de l'instruction civique et morale axée sur le comportement, les droits et devoirs du militaire dans une société démocratique. Les objectifs du Gouvernement dans ce domaine sont : (i) poursuivre la formation morale et civique et promouvoir l'enseignement du Droit International Humanitaire (D.I.H); (ii) renforcer les relations entre civils et militaires et promouvoir le genre, (iii) renforcer les capacités techniques et matérielles de l'armée en vue de lui permettre d'assurer efficacement son rôle de surveillance et de défense de l'intégrité du territoire. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la capacité de la marine nationale pour lui permettre de faire face aux défis de la piraterie maritime.

La formation morale et civique des militaires se poursuivra aux moyens de sensibilisation au cours de diverses réunions avec le commandement, l'inclusion dans les programmes d'instruction et les séminaires de formation. Cette formation portera essentiellement sur les institutions de la République, le rôle d'une armée républicaine, le statut des personnels militaires, les droits civils et politiques du militaire, les devoirs du militaire dans une armée républicaine. En outre, la promotion de l'enseignement du Droit International Humanitaire (D.I.H) sera renforcée par l'augmentation de son volume horaire dans les programmes d'instruction, l'organisation régulière des séminaires de formation et l'accroissement des séances de sensibilisation.

L'amélioration durable des relations entre civils et militaires s'appuiera sur des actions de communication et de relations publiques. Cela se traduira notamment par l'ouverture de l'institution militaire aux civils à travers des journées portes ouvertes pour sensibiliser ces derniers sur les missions, métiers et activités des forces armées, l'organisation des activités récréatives et sportives entre militaires et civils et la mise à disposition de certaines compétences militaires au profit d'institutions publiques et privées qui en exprimeront le besoin. De plus, la promotion du genre par un recrutement massif du personnel féminin dans le secteur de la défense permettra de renforcer davantage les relations entre civiles et militaires.

Le renforcement des capacités techniques et matérielles de l'armée passe par la mise à niveau des capacités existantes en comblant les insuffisances identifiées afin de porter les capacités opérationnelles à un niveau permettant de faire face aux nouveaux enjeux en matière de défense et de sécurité. En effet, la poursuite de la modernisation de l'armée et le renforcement de ses capacités opérationnelles permettra de lutter efficacement contre les fléaux pouvant nuire aux activités porteuses de croissance économiques, notamment la piraterie maritime, les vols à main armée, les coupeurs de route, la criminalité transfrontalière, le trafic de drogue, etc. Spécifiquement, il s'agira de (i) élaborer

et mettre en œuvre un cadre de soutien logistique, de maintenance et de gestion du matériel, (ii) élaborer et exécuter un plan de construction et de réhabilitation des infrastructures de défense et de sécurité, (iii) élaborer et mettre en œuvre un plan de formation répondant aux enjeux en matière de défense et de sécurité en contexte démocratique.

E. Renforcement du système judiciaire

L'efficacité du système judiciaire est un facteur primordial dans l'optique d'une accélération de la croissance économique qui doit être inclusive et créatrice d'emplois. Dans cette perspective, le Gouvernement mettra en œuvre une série de mesures pour les prochaines années afin de consolider les acquis du Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ). Il s'agit notamment (i) d'améliorer l'efficacité du système judiciaire à travers le renforcement des capacités d'administration et de contrôle des juridictions et (ii) de renforcer l'accès au droit et à la justice ainsi que la justice de proximité à travers une amélioration de la couverture du territoire des services judiciaires et le renforcement du dispositif d'accès à l'aide juridictionnelle aux plus pauvres.

La modernisation de la justice offrira à l'économie nationale un nouvel environnement juridique et judiciaire promouvant le respect des rapports commerciaux, et un système juridictionnel indépendant et apte à assurer l'application cohérente et uniforme des textes juridiques et de la jurisprudence nationale et internationale en la matière. Ce qui favorisera le développement du secteur privé grâce à l'attraction de l'investissement direct étranger.

F. Renforcement de l'État de droit

L'amélioration de la situation des droits de l'homme exige que tous les intervenants dans le secteur agissent et influent, individuellement et collectivement, sur le cadre, les stratégies et les mécanismes opérationnels de promotion et de protection des droits de l'homme. C'est ainsi que le Gouvernement compte poursuivre le renforcement de l'État de droit en mettant l'accent sur les mesures qui favorisent l'obtention des documents de citoyenneté togolaise ainsi que la synergie d'actions entre les institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, l'égalité de genre et l'implication de tous les acteurs à l'action publique en matière des droits de l'homme. Il s'agit notamment: (i) d'actualiser et de mettre en œuvre le programme national de promotion et de protection des droits de l'Homme prenant en compte le renforcement de l'approche basée sur les droits de l'Homme dans l'élaboration des cadres législatifs, de politiques, de programmes et des budgets ; (ii) d'adopter et de mettre en œuvre le plan national de mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU).

G. Renforcement de la sécurité des personnes et des biens

La sécurité est indispensable pour la promotion et la protection des droits de l'homme, la promotion des libertés publiques et individuelles. Le renforcement de la sécurité des personnes et des biens constitue un maillon essentiel dans la SCAPE. Pour ce faire, le Gouvernement entend améliorer la sécurisation des personnes et des biens. A ce titre, il entend créer des conditions suffisantes afin de renforcer ses actions dans (i) la protection des personnes et des biens, (ii) la sécurisation routière (lutte contre les braquages sur tous les axes routiers), maritime (lutte contre la piraterie) et aérienne, (iii) la mise en œuvre du Plan National Intégré de Lutte contre la Drogue et le Crime (PNI-LDC), (iv) la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de petits Calibres. En outre, pour renforcer la protection civile, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des plans nationaux et Régionaux de Contingence en vue de lutter efficacement contre les catastrophes naturelles. Pour atteindre ces objectifs, le processus de réforme du secteur de la sécurité sera consolidé afin d'améliorer les capacités matérielles, techniques et humaines de la gendarmerie, de la police et des sapeurs-pompiers et les gardiens des préfectures. Cette réforme permettra également d'améliorer les relations entre la population et les forces de sécurité et de garantir davantage la protection des libertés publiques et individuelles.

2.3.4.2. Renforcement de la gouvernance administrative et locale

Les leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP à C, montrent que des avancées ont été enregistrées en matière de réforme administrative, mais des efforts restent à faire en vue d'atteindre les objectifs fixés. Aussi, le Gouvernement s'engage à poursuivre le processus de réforme et de modernisation de l'Administration publique pour l'efficacité des services publics aussi bien au niveau central que décentralisé. Dans cette optique, les options suivantes sont retenues ;(i) poursuivre le processus de réforme et de modernisation de l'Administration publique, et (ii) renforcer la gouvernance locale.

A. Poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration publique

La poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration publique, pour laquelle, le Gouvernement s'est engagé, vise l'amélioration de l'action de l'administration publique togolaise dans son ensemble et la satisfaction des usagers. Après la première phase (2008 à 2012) qui a permis la préparation et l'expérimentation de la réforme, le Gouvernement mettra en œuvre la deuxième phase de la réforme (2012 à 2015) en vue de consolider les acquis et d'élargir les actions pour cibler tout le périmètre de l'Administration publique. Pour ce faire, il entend (i) renforcer les capacités techniques de l'Administration publique ; (ii) promouvoir une nouvelle culture administrative de développement et de proximité, l'information et la communication au sein de l'administration publique ; (iii) redéfinir et rationaliser les missions des structures et les normes juridiques ; (iv) promouvoir l'administration électronique (e-administration) ; et (v) poursuivre la normalisation et la formalisation du travail gouvernemental.

Renforcer les capacités de l'administration publique togolaise. Des mesures prioritaires seront prises pour renforcer les capacités de l'Administration publique. Il s'agit notamment de : (i) redéploier et recruter de nouveaux agents ; (ii) normaliser les dossiers administratifs des agents de l'État et constituer un fichier unique de référence pour la gestion administrative et salariale des agents publics (iii) réformer l'ENA et les principales écoles et centres de formation des agents de l'État ; (iv) élaborer un schéma directeur de la formation permanente des agents de l'État ; (v) élaborer et mettre en œuvre un programme de mise à niveau des agents publics ; (v) assurer une mobilisation et une utilisation conséquentes des compétences nationales au sein de l'Administration ; et (i) renforcer l'efficacité du travail gouvernemental.

Promouvoir une nouvelle culture administrative de développement et de proximité. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'emploiera à : (i) mettre en œuvre la stratégie de communication sur la réforme ; (ii) améliorer la communication au sein de l'administration et entre l'administration et les usagers ; (iii) organiser des initiatives « administration rapide de proximité » ; (iv) mettre en place et rendre opérationnel le comité d'allègement et de simplification des procédures et formalités administratives ; (v) promouvoir l'éthique et la déontologie dans l'administration publique ; et (vi) renforcer la déconcentration.

Redéfinir et rationaliser les missions des structures et les normes juridiques. Pour réaliser cet objectif, il s'agira de : (i) mettre en œuvre les recommandations des audits organisationnels des ministères et institutions ; (ii) poursuivre la réalisation des audits organisationnels des autres ministères et institutions (iii) adopter et appliquer le nouveau statut général de la Fonction Publique ; (iv) mettre en application le nouveau barème salarial des agents de l'État ; (v) poursuivre la mise en œuvre des mesures de maîtrise et de contrôle des effectifs et de la masse salariale.

Poursuivre la normalisation et la formalisation du travail gouvernemental. Le Gouvernement veillera à assurer la coordination et l'impulsion interministérielle ainsi que le suivi des lettres de missions des Ministres. En outre, un accent particulier sera porté sur la circulation de l'information entre les différents ministères et la communication externe du Gouvernement.

Promouvoir l'administration électronique (e-administration). L'introduction systématique de la technologie d'information et de communication dans l'Administration togolaise permettra entre

autres d'améliorer la productivité du travail des agents et facilitera la gestion documentaire. Pour ce faire, le Gouvernement accentuera ses efforts pour : (i) mettre en œuvre la stratégie du système d'archivage et de gestion électronique des documents ; (ii) réaliser l'interconnexion entre les ministères et institutions ; (iii) finaliser le système de gestion du personnel administratif (SGPA).

B. Renforcement de la gouvernance locale

Le Gouvernement togolais, soucieux du bien-être des populations sur l'ensemble du territoire, a fortement opté pour la décentralisation. Celle-ci permettra à l'Etat d'associer les collectivités territoriales à la gestion des affaires de la nation. A travers celles-ci, les populations participent aux actions de développement du pays et à l'enracinement de la démocratie locale. A cette fin, le Gouvernement s'engage à consolider la gouvernance locale à travers les options suivantes : (i) accélérer le processus de décentralisation, et (ii) renforcer les structures déconcentrées de l'Etat, (iii) doter les collectivités locales en ressources humaines compétentes.

Accélérer le processus de décentralisation : La finalité première de la décentralisation au Togo est le développement équilibré du territoire à travers l'existence d'administrations de proximité efficaces, une plus grande mobilisation et participation citoyennes et une mise en valeur des potentialités locales de développement. Pour les années à venir, le Gouvernement s'emploiera à : (i) organiser les élections locales (ii) compléter le cadre juridique de la décentralisation, le cadre institutionnel et la structuration des collectivités territoriales ;(iii)) mettre en place des dotations de décentralisation à travers le budget de l'Etat et renforcer le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) pour les besoins d'investissements locaux ; (iv) mettre en place et délimiter les collectivités territoriales ; (v) réactiver la cellule technique de mise en œuvre de la décentralisation (vi) appuyer les collectivités territoriales pour la construction des équipements de base ; (vii) doter les nouvelles communes urbaines d'infrastructures; (viii) doter les collectivités territoriales d'instruments et d'outils de planification et de gestion technique et financière.

Renforcer les structures déconcentrées de l'Etat qui seront progressivement transférées aux collectivités territoriales dans le cadre du processus de décentralisation. A cet effet, il faut i) organiser les relations entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales (contrôle de l'Etat, déconcentration) ; (ii) élaborer et mettre en œuvre une charte de la déconcentration ; (iii) doter les préfectures d'infrastructures et d'équipements adéquats ; (iv) doter l'administration préfectorale de personnel qualifié et de budget propre ; (v) délimiter et démarquer les frontières.

Doter les collectivités locales en ressources humaines compétentes. La mise en œuvre des axes de la SCAPE, s'appuyant sur l'Administration publique dans son état actuel, risque de limiter l'impact des actions. En effet, une mise en œuvre réussie de cette stratégie exige à long terme la reconstruction d'un Etat moderne s'appuyant sur une Administration publique organisée avec un personnel rajeuni, qualifié et motivé. Cette reconstruction devrait contribuer à mieux assurer la fourniture des services publics essentiels, surtout ceux concernant la santé, l'éducation, le transport, l'énergie, l'eau et l'assainissement qui s'avèrent prioritaires.

2.3.4.3. Renforcement de la gouvernance économique

Le Gouvernement entend poursuivre, au cours de la période 2012-2016, les réformes pour assurer le maintien d'un cadre macroéconomique stable favorable à une croissance forte et durable susceptible d'améliorer les conditions de vie des populations. Il s'agira essentiellement de : (i) poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques; (ii) poursuivre le programme de réformes économiques axé sur l'amélioration de la transparence à travers la lutte contre la fraude et la corruption; (iii) renforcer le partenariat et l'efficacité de l'aide publique au développement ; (iv) renforcer la planification et le système statistique national, (v) mettre en œuvre la stratégie de développement du secteur financier.

A. Poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques

L'amélioration de la gestion des finances publiques se fera à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la réforme de la Gestion des Finances Publiques (PA-RGFP). A cet effet, plusieurs domaines sont visés. Il s'agit notamment de : (i) renforcer le cadre juridique des finances publiques ; (ii) améliorer la mobilisation des ressources extérieures ; (iii) améliorer la mobilisation des ressources internes à travers notamment une profonde réforme du système fiscal afin d'améliorer durablement le niveau des recettes fiscales et la qualité des services aux contribuables ; (iv) renforcer la prévision, la programmation et l'exécution budgétaires ; (v) renforcer le contrôle ; (vi) informatiser les services financiers ; (vii) consolider la transparence dans la gestion des marchés publics et des ressources issues du secteur extractif, (viii) déconcentrer l'administration financière en vue d'accompagner la décentralisation, (ix) améliorer le système de comptabilité de l'État et la restitution des données de l'exécution budgétaire et (x) renforcer les capacités de l'administration financière.

En particulier, le Gouvernement s'engage à (i) élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour accompagner l'application du nouveau cadre juridique de gestion des finances publiques s'appuyant sur l'échéancier de mise en œuvre des nouvelles directives de l'UEMOA ; et (ii) procéder à la mise en œuvre du plan d'action de la déconcentration du Contrôle Financier et de l'Ordonnancement.

B. Amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques à travers la lutte contre la fraude et la corruption

La corruption constitue un phénomène qui gangrène l'économie togolaise. Elle serait un handicap à la stratégie de croissance accélérée, inclusive et génératrice de l'emploi si aucune action n'est entreprise. Ainsi le gouvernement entend poursuivre et renforcer la lutte contre la corruption à travers (i) le renforcement des capacités de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique (CNLCSE), (ii) l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de lutte contre la corruption, (iii) l'élaboration et l'adoption d'un plan d'actions de mise en œuvre de la politique, et (iv) le renforcement du rôle des organes de contrôle tels que la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale d'État etc..

C. Renforcer le partenariat et l'efficacité de l'aide publique au développement

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la réduction de la pauvreté restent les plus grands défis à relever par le Gouvernement togolais avec l'appui des donateurs. La satisfaction des besoins d'appuis du Gouvernement en matière d'aide doit être accompagnée d'un engagement des donateurs et de l'implication des autres acteurs (parlement, collectivités locales, société civile, secteur privé, institutions de recherche et les médias) au niveau de la mobilisation, de l'acheminement et de la gestion de l'aide.

Pour les années à venir, il s'agira notamment : (i) d'appliquer les recommandations du new deal, (ii) d'atteindre les objectifs du programme d'Istanbul, (iii) de prendre en compte les objectifs du consensus de Tunis, (iv) de promouvoir une diplomatie active au service du développement, (v) de mettre en œuvre la politique de l'aide au développement.

*Mise en œuvre des recommandations du New Deal*¹³ : Le gouvernement s'engage à consolider la paix et à renforcer l'État à travers le renforcement de la confiance mutuelle pour bénéficier d'une aide accrue qui sera gérée de manière efficace pour atteindre les résultats du développement

¹³ Le New Deal a été mis en place lors du Forum de Haut Niveau de Busan en Corée du Sud en décembre 2012. Il se veut un cadre de dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Ce cadre est composé du groupe G7+ de 19 pays fragiles et en conflit, de partenaires au développement et d'organisations internationales. Son objectif est de faire émerger une nouvelle architecture de développement et de nouvelles façons de travailler, mieux adaptées à la situation et aux défis des contextes dans les États fragiles, afin de renforcer la confiance mutuelle et de construire des États et des sociétés pacifiques.

Un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement : il s'agira de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés dont le Togo et de permettre aux pays d'atteindre, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 % par an, de renforcer les capacités de production de tous les secteurs grâce à des changements structurels et en assurant leur intégration par des mesures efficaces dans l'économie régionale et mondiale.

Promotion d'une diplomatie active au service du développement : le gouvernement définira et mettra en œuvre une stratégie pour promouvoir une diplomatie active au service du développement et pour assurer la visibilité du Togo sur la scène internationale à travers la mise en place d'un réseau diplomatique à l'étranger. Par ailleurs, des stratégies seront développées pour mieux canaliser les contributions de la diaspora togolaise au développement du pays.

Le gouvernement s'est engagé à travers le consensus de Tunis qui est un Agenda Africain pour l'Efficacité du Développement en vue de (i) renforcer les capacités des Etats ; (ii) développer la responsabilité démocratique ;(iii) partager les connaissances Sud-Sud ; (iv) penser et agir à l'échelon régional ;(v) accueillir de nouveaux partenaires de développement ;(vi) évoluer vers la non dépendance à l'égard de l'aide.

La politique de l'aide au développement prendra en compte la question de l'efficacité du développement et sera en parfaite cohérence avec les objectifs et les axes stratégiques de la SCAPE. Elle visera à travers l'appui des donateurs à : (i) accélérer l'appropriation nationale; (ii) améliorer la fiabilité des systèmes nationaux afin de favoriser l'alignement des donateurs ; (iii) instaurer un véritable partenariat pour l'efficacité du développement ; (iv) renforcer la gestion axée sur les résultats et la communication de ces résultats aux citoyens.

D. Renforcer la planification et le système statistique national

Le Gouvernement entend poursuivre les actions de renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie. A cet effet, pour la gestion stratégique du développement, le pays s'inscrit dans une dynamique d'élaboration de l'étude nationale prospective « Togo 2035 ». Cette étude posera les bases d'une réflexion sur les futurs possibles. Son but principal est d'anticiper les obstacles qui pourraient se dresser sur le chemin, d'identifier et d'évaluer les différentes politiques et stratégies et illustrer les projets d'avenir qui peuvent être atteints. L'utilisation de la démarche prospective permettra également de cerner des problématiques sectorielles et thématiques pour mieux les appréhender et développer des capacités endogènes d'anticipation, notamment dans les domaines de l'énergie, des mines, de l'éducation, et de l'armée.

Par ailleurs, il fait l'option de doter chaque département ministériel d'une politique ou d'une stratégie sectorielle et de budgets-programmes, et de mettre en place des structures sectorielles de planification, de gestion et de suivi-évaluation.

En outre, il s'attellera à l'amélioration des capacités pour une meilleure articulation entre planification-programmation-budgétisation-mise en œuvre-suivi-évaluation à travers (i) l'approche sectorielle (ii) l'amélioration du fonctionnement des comités sectoriels et (iii) le renforcement des capacités techniques des intervenants en matière de gestion axée sur les résultats sur toute la chaîne.

Dans le cadre du renforcement du système national statistique, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du développement de la Statistique à travers l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des différents textes d'application de la loi statistique nationale.

E. Mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action pour le développement du secteur financier

L'objectif du Gouvernement du Togo est de contribuer au développement d'un secteur financier sain, performant, efficace et inclusif au service de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Le secteur doit offrir un financement adapté à toutes les catégories d'entreprises (PME et PMI, entreprises du

monde rural, artisanat, entreprises féminines, etc.) dans l'optique de faire du secteur privé le moteur de la croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emploi. Les grands axes stratégiques pour atteindre cet objectif sont les suivants : (i) accroître la stabilité et la transparence du secteur financier, (ii) approfondir le secteur financier.

2.3.5. AXE 5: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF, EQUILIBRE ET DURABLE

Le développement participatif, équilibré et durable est important pour le Gouvernement togolais pour faire émerger les dynamiques locales. C'est à la fois un processus continu, une fin et un moyen de développement qui tendrait à améliorer sans cesse la capacité des communautés à s'autogérer. L'objectif visé est de mettre en place les conditions idoines pour une mise en œuvre de la SCAPE au niveau local, de sorte à offrir aux populations à la base « un minimum vital commun ». Pour ce faire, le Gouvernement entend, d'une part, renforcer le développement à la base pour une participation efficace des organisations communautaires au processus de croissance et de réduction de la pauvreté et, d'autre part, développer les potentialités régionales et locales en vue de promouvoir le développement local et éviter ainsi l'aggravation des déséquilibres inter et intra-régionaux. Enfin, dans le cadre du processus de développement intégré envisagé, un accent sera mis sur la dimension environnementale dans une optique de protéger et de valoriser les richesses naturelles locales et de lutter efficacement contre les changements climatiques

2.3.5.1. Renforcement du développement à la base

L'engagement du Gouvernement à promouvoir le développement à la base répond au souci majeur de placer au centre de la SCAPE l'amélioration des conditions de vie des populations, quels que soient leur lieu de résidence (milieu rural ou urbain) et leurs secteurs d'activités socio-économiques. De ce fait, il constitue un important élément de réponse aux stratégies de croissance pro-pauvre.

Par ailleurs, le développement à la base est indispensable au renforcement progressif des assises et du processus de décentralisation. En effet, la mise en œuvre de la SCAPE se fera principalement au niveau local de sorte que les objectifs fixés en matière de décentralisation, de participation et d'autonomisation des citoyens, de transparence et de reddition des comptes revêtent une importance particulière. A cet effet, les comités de développement à la base (notamment les Comités Cantonaux de Développement- CCD) seront les principaux relais pour que les citoyens comprennent la politique de décentralisation, adhèrent à la gouvernance décentralisée et comprennent que le Gouvernement est attentif aux besoins exprimés par les populations. En revanche, les populations participent à la prise de décision, suivent et évaluent la mise en œuvre des projets et programmes de développement au niveau local et devraient exprimer la confiance dans le Gouvernement. Des campagnes de sensibilisation sur l'éducation civique sont nécessaires pour informer la population sur les processus électoraux, la liberté d'expression, les droits politiques, les libertés civiles, les devoirs et les responsabilités. De même, l'amélioration de l'environnement réglementaire de la société civile est impérieuse afin d'encourager le développement, les partenariats avec le secteur public et son implication dans la gouvernance et le développement socioéconomique.

L'objectif recherché par le Gouvernement est de permettre à la population à la base, à travers les collectivités territoriales, de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer de manière participative des initiatives leur permettant une auto prise en charge de leur développement jetant ainsi les bases institutionnelles en termes de capacités humaines locales pour une mise en œuvre progressive de la décentralisation tant administrative que financière. Pour la période 2013-2017, le Gouvernement compte poursuivre et étendre les actions engagées dans les domaines suivants: (i) doter les collectivités locales, surtout à l'échelle des cantons, des instruments nécessaires pour opérationnaliser la décentralisation à travers la promotion d'une dynamique locale ; (ii) amener les collectivités à mettre en place un système de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des actions de développement à travers la promotion des outils adaptés de gestion du développement local ; (iii) renforcer la mobilisation des ressources pour le financement du développement local à travers la mise en place de mécanismes d'accréditation des organisations locales, et de promotion de l'accès à une finance inclusive, accessible aux communautés et aux individus parmi les plus pauvres.

A l'horizon 2017, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Réduire de 13% la proportion des populations à la base n'atteignant pas le minimum vital commun;
- Atteindre une proportion d'au moins 80% de CCD disposant de Plans de Développement Cantonal (PDC) ;
- Faire passer le taux de pénétration de la microfinance de 30,2% en 2011 à 48%;
- Faire bénéficier à au moins 600 femmes parmi les plus pauvres le programme plateformes multifonctionnelles (installer 40 plateformes par an) ;
- Réaliser au moins deux cents (200) micro-projets communautaires.

Les priorités retenues sur cette période sont les suivantes: (i) l'alimentation et la nutrition ; (ii) la santé ; (iii) l'éducation ; (iv) l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ; (v) le développement des capacités des populations à la base ; (vi) le désenclavement des localités ; (vii) l'accès aux services financiers.

Aussi, pour faire profiter les populations à la base des fruits de la croissance, le Gouvernement s'emploiera-t-il à (i) valoriser les potentialités productives locales en mettant à la disposition des organisations communautaires de base, des outils de financement basés sur la notion de finance inclusive ; (ii) renforcer le maillage du territoire en structures à base communautaire pour couvrir tout le territoire national ; (iii) favoriser le renforcement des capacités des CCD pour mieux préparer le processus de décentralisation ; (iv) favoriser la formation de la main d'œuvre non qualifiée dans le cadre des projets financés par les pouvoirs publics; (v) renforcer la formation des artisans, des commerçants et des responsables des coopératives locales en matière de gestion des petites et moyennes entreprises ;(vi) créer, aux niveaux régional et local, des structures d'appui-conseil aux opérateurs locaux ; elles joueraient le rôle de conseillers auprès des opérateurs en assurant régulièrement le suivi et le contrôle de leur gestion, en les informant des opportunités qui se présentent aux plan national et régional ; et (vii) rendre opérationnelle l'Agence de développement à la base et mettre en place le Fonds national d'appui au développement à la base. Ces deux instruments accompagneront les collectivités locales dans le processus de mise en œuvre des plans de développement local et communal.

Ces mesures prioritaires se réaliseront à travers les projets suivants : (i) Projet d'étude sur la situation de référence au niveau communautaire ; Programme de renforcement des capacités des Comités de développement à la Base et Programme d'appui au développement à la base.

Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera à renforcer le cadre juridique et institutionnel des Comités de Développement à la Base (CDB) de manière à leur faire jouer un rôle de veille dans le processus de développement à la base. De même, il favorisera l'accès accru des populations pauvres, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les micro-entrepreneurs, à des services de microfinance adaptés, diversifiés, grâce à des institutions de microfinance viables et intégrées au secteur financier. Il se consacrera, en outre, à l'organisation du système financier informel tontinier indispensable au "tout petit crédit aux femmes".

Ces mesures prioritaires se réaliseront à travers les projets suivants : Projet relatif à l'élaboration de la politique nationale de développement à la base ; Projet de renforcement des capacités du Ministère en charge du développement à la base, notamment la Direction du Développement Communautaire (DDC) et l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) ; Projet de renforcement des capacités opérationnelles des IMF.

En outre, le Gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration de l'accès des communautés aux services sociaux de base et de promotion des activités génératrices de revenus. A cet effet, un accent particulier sera porté sur la mise en œuvre du Programme national de développement des plateformes multifonctionnelles dans l'objectif de réduire la pauvreté monétaire et humaine dans les villages du Togo, cette pauvreté résultant notamment des contraintes énergétiques qui enferment les

populations rurales, en particulier les femmes, dans le piège "énergie-pauvreté". Pour accompagner cette dynamique de développement à la base, un accent particulier sera mis sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques (écoles y compris les cantines scolaires, dispensaires, forages, pistes rurales, retenues d'eau, banques de céréales, électrification rurale, plantations villageoises, sites touristiques et culturels, etc.). Deux projets majeurs seront mis en œuvre pour réaliser cette mesure stratégique : le Programme de Développement Communautaire (PDC) et le Programme de Soutien aux Microprojets Communautaires (PSMICO).

Enfin, le développement participatif suppose l'inclusion des couches vulnérables telles que les jeunes sans emploi, les ménages dirigés par des femmes, les paysans et/ou les paysannes sans terre, les personnes malades du SIDA, les personnes âgées sans ressources, les personnes handicapées. Aussi, des stratégies appropriées en leur faveur seront-elles développées dans les domaines de l'agriculture, de l'emploi et des activités génératrices de revenus, à travers les principaux projets suivants : Projet d'étude relative à l'amélioration de l'accessibilité des couches vulnérables aux sources de financement ; Projet d'aménagement de bas-fonds agricoles pour les couches vulnérables ; Projet d'étude relative à l'insertion des groupes vulnérables dans le tissu économique (artisanat, commerce, etc.).

Toutefois, la mise en œuvre des stratégies énoncées ci-dessus ne peut donner des résultats que si certaines politiques sont parallèlement menées sur d'autres niveaux. Il s'agit, entre autres, des politiques macroéconomiques, de décentralisation, de bonne gestion des affaires publiques aux niveaux national et local, et des programmes d'alphabétisation.

2.3.5.2. Réduction de déséquilibres régionaux à travers le développement des potentialités régionales et locales

Les résultats du RGPH de 2010 et de l'enquête QUIBB 2011 ont révélé que de fortes disparités de développement et surtout d'accès des populations aux services sociaux de base existent entre les différentes régions du Togo. La réduction des déséquilibres régionaux et de la pauvreté suppose (i) l'émergence équilibrée des pôles de développement (ii) la valorisation équilibrée du capital humain (iii) le renforcement équilibré des infrastructures de soutien à la croissance et (iv) une spatialisation des projets et programmes.

A) L'appui à l'émergence équilibrée des pôles de développement

L'émigration a un impact considérable sur certaines régions du Togo parce qu'elle entraîne un exode massif de la population la plus active et la plus dynamique vers les centres urbains. Ce phénomène prive ainsi certaines régions de la force de travail nécessaire au développement des activités productives.

Pour freiner les flux migratoires à la base des déséquilibres inter et intra régionaux, le Gouvernement envisage d'impulser la création de richesses au niveau local à partir des potentialités de chaque région. Il se focalisera essentiellement sur les résultats de l'étude déjà réalisée sur la carte des opportunités et créneaux porteurs existant dans les préfectures et sous-préfectures du Togo. Pour ce faire, il entend promouvoir l'émergence équilibrée des pôles de développement et de croissance. L'action gouvernementale visera à développer les pôles agricoles, les pôles industriels et les pôles de services (commerciaux, touristiques et autres services).

En ce qui concerne les pôles agricoles, les principales ressources naturelles (sol, eau, végétation) et les conditions climatiques offrent au Togo un potentiel de développement agricole important. Ainsi, les régions agro écologiques sont favorables au développement de produits agricoles tels que coton, sorgho, mil, riz, igname, tomate, oignon, arachide, anacarde, karité et niébé pour la région des Savanes ; coton, maïs, sorgho, igname, tomate, riz, niébé soja, arachide, anacarde, néré, baobab, kapokier, patate douce, voandzou, piment vert, choux, oignon, karité, fonio, manioc et mil pour la région de la Kara ; coton, maïs, sorgho, mil, riz, manioc, igname, niébé, arachide, anacarde, manguier, néré, choux,

piment, gombo, karité et soja pour la région Centrale ; coton, maïs, niébé, mil, sorgho, soja, fruits, légumes, arachide et riz pour l'est de la région des Plateaux ; café, cacao, palmier à huile, maïs, pomme de terre, manioc, igname, riz, fruits et légumes pour l'ouest de la région des Plateaux ; et maïs, manioc, coton, palmier à huile, cannes à sucre, légumes, fruits et fleurs pour la région Maritime.

Au regard de ces potentialités, le Gouvernement entend promouvoir des *pôles agricoles* basés sur une agriculture diversifiée, performante, moderne et respectueuse de l'environnement, reposant sur ces produits régionaux, autour des vallées du Zio, du Lili et de Yoto dans la région Maritime ; la vallée du Mono et le Litimé dans la région des Plateaux, la plaine du Mô, la plaine du Mono et Adélé dans la région Centrale ; Dankpen, Bassar et Assoli dans la région de la Kara ; et les plaines de l'Oti, de Kpendjal et la zone de Cuesta dans la région des Savanes.

En ce qui concerne l'élevage et la pêche, le Gouvernement compte d'une part, réhabiliter et recentrer les activités des quatre ranches : (i) Avétonou et de Kolokopé (CRASH) dans la région des Plateaux, (ii) Adélé dans la région Centrale et (iii) Namiélé dans la région des Savanes) dans le cadre de l'amélioration de la sélection bovine et d'autre part, développer la pêche maritime dans la région Maritime.

S'agissant des *pôles industriels*, leur émergence repose sur la valorisation des ressources minières et le développement des industries agroalimentaires autour des pôles agricoles. Ainsi, des pôles industriels seront développés d'une manière équilibrée autour des potentialités minières et des pôles agricoles de chaque région. De manière spécifique, il s'agira d'étudier la faisabilité de : (i) réhabiliter les huileries d'Alokoègbé et d'Agou ainsi que la féculerie de Ganavé ; (ii) promouvoir la transformation et la conservation de la tomate dans lôAvé et Bas-Mono, (iii) promouvoir la transformation et la conservation de lôananas et de la mangue dans le Zio dans la région Maritime ; (iv) promouvoir l'installation d'une usine de transformation des fruits à Danyi et Agou et réhabiliter l'usine de transformation des noix de Palme « SONAPH » d'Agou, les usines d'égrenage de coton de Notsé et de textile de Datcha et renforcer les usines d'égrenage du coton de Talo et de Kolokopé ; (v) promouvoir l'implantation d'industries autour des gisements de marbre de Nyaoulou, l'agro-industrie à Sotouboua et la transformation des graines d'anacarde et des amandes de karité dans les régions Centrale, de Kara et des Savanes ; (vi) réhabiliter l'usine textile TOGOTEX à Kara ; (vii) réhabiliter l'unité d'égrenage de riz de Nassablé et promouvoir les unités de transformation de tomate et des fruits ; (viii) promouvoir l'installation d'une cimenterie à Barkoissi et d'une sucrerie dans la plaine de lôOti dans la région des Savanes.

Quant aux *pôles de services*, ils sont composés de pôles commerciaux, de pôles touristiques et autres pôles de services (services financiers aux entreprises, services de télécommunications et téléservices).

En ce qui concerne les *pôles commerciaux*, il existe au Togo, des carrefours d'échanges stratégiques qui rassemblent des acteurs commerciaux, parfois au-delà des frontières nationales. En effet, le dynamisme commercial des localités comme Vogan, Tsévié, Tabligbo et Assahoun dans la région Maritime, Anié, Atakpamé, Kpalimé, Adéta, Gléï, Wahalla, Amou-Oblo, Elavagnon, Zogbégan, Kpèkplèmè, Kati, Akpéssémé, Kougnonhou, Oké Adogbénou, Kpélé-élé, Agbonou, Morétan et Badou dans la région des Plateaux, Sokodé, Tchamba, Adjengré, Djarkpanga, Pagala gare et Blitta dans la région Centrale, Kétau, Bafilo, Kara, Agbébou, Bangéli, Namon, Kpatchilé, Siou, Massadéna, Nandoundja, Koufièkou, Kouka, Ossacré, Bassar, Matchatom, Nadoba, Niamtougou, Broukou, Guérin- Kouka, Ossacré, Hélot, MôBoratchika et Kabou dans la région de la Kara, et Cinkassé, Koundjoaré, Gando, Pognon, Barkoissi, Takpamba et Tambinamong et Yembour dans la région des Savanes fait d'elles de véritables marchés à vocation sous-régionale et des pôles commerciaux. Le Gouvernement veillera à consolider l'attractivité et la compétitivité de ces pôles en les dotant d'infrastructures marchandes modernes et en favorisant leur accessibilité aux autres régions du Togo, et même aux autres pays de la sous-région.

S'agissant des *pôles touristiques et culturels* et au regard des nombreux sites touristiques tels que la maison des esclaves, le lac Togo (Agbodrafo), les forêts dôAndo kpome, le barrage des crocodiles

(gape), le site Togbé MIKPE (Kouve). et le parc zoo-botanique de Bayémé dans la région Maritime ; les cascades de Kpimé et d'Akloa, le pic d'Agou, les sites historiques de Kamina, le sanctuaire de Tado, le cimetière militaire d'Amou et de Kpalimé, les cascades d'Ayome, wouame, Agoumatcha, Kpime, gbaledjé, le palais royal de Lonfo, le site ancestral de Dawlotu et la muraille d'Agbogbo dans la région des Plateaux ; la forêt d'Abdoulaye et le parc de Fazao dans la région Centrale ; les hauts fourneaux de Bandjeli et de Nangbani, les châteaux forts de Koutamakou et le complexe faunistique Djamdè-Sarakawa -les cascades de Yaka, de Bafilo et celle sur le fleuve Kara, de Namon, le site de caïman mystique à Bapuré; le vestibule du chef de canton de Bassar, les forges de Tcharè, de Pya Kadjika, de Yadè, les poteries de mode Lankondé et de Tcharè, de la faille d'Alédjo, le site du gouverneur à Alédjo Kadara, les grottes de Soudou, la fosse aux sorciers d'Alédjo, les cascades de Yaka et de Bafilo, la mare Kantanbolo, les ruines du camp Allemand à Ibobo Nandouta, le site des mamelles du Togo, le site Dandjane, la montagne de Kpéssoulé , la lithophonie de la Binah et le jardin allemand de Tchatchaminadè, dans la région de la Kara ; les forêts classées Oti-Kéran, Oti-Mandouri, Galangashi et Dung, les grottes de Nano, les peintures rupestres de Namoundjoga et la mare aux caïmans de Pana le barrage de Boadé abritant des caïmans dans la région des Savanes, le Gouvernement entend promouvoir l'écotourisme et le tourisme culturel appuyés par des grappes de projets touristiques judicieusement répartis sur le territoire national.

Quant aux *autres services tels que les services financiers, de télécommunications et téléservices*, ils sont prometteurs pour l'émergence des économies régionales. Le développement de ces services autour des grandes villes comme Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong permet de renforcer leur vocation de chef-lieu de région. Il permet également d'accroître le rayonnement des villes moyennes telles que les autres chefs-lieux de préfectures, surtout les plus pauvres d'entre elles, et d'en faire également de véritables créneaux d'emplois.

Toutefois, la mise en œuvre des stratégies énoncées ci-dessus ne peut donner des résultats que si certaines politiques telles que la décentralisation et l'aménagement du territoire sont parallèlement menées. Elle exige également la poursuite des réformes des secteurs primaire (agriculture et élevage), secondaire (privatisations, climat des affaires, coût des facteurs) et tertiaire (télécommunications).

B) La valorisation équilibrée du capital humain

L'émergence des pôles de développement et de croissance dans les régions nécessite la mise sur pied d'un potentiel minimum de ressources humaines. Ceci suppose une valorisation équilibrée du capital humain, à travers l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement, afin de répondre aux besoins en ressources humaines des pôles régionaux.

La comparaison des résultats des enquêtes QUIBB de 2006 et de 2011 laisse apparaître des disparités intra et inter régionaux non uniformes en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement, l'énergie, l'éducation et la santé. Ainsi, en matière d'accès à l'eau potable, la région des Plateaux affiche le taux d'indicateur le plus bas (38%) par rapport aux autres régions du pays. S'agissant de l'assainissement, la région de la Kara (18%) connaît le plus de dégradation des conditions hygiéniques avec un taux d'utilisation de lieu d'aisance le plus bas sur tout le territoire. Au niveau de l'énergie, la région des Savanes exerce le plus de pression sur l'environnement avec un taux d'utilisation du bois de chauffe de 80%. Elle est suivie de la région Maritime (77%). De même, le taux d'accès à l'électricité reste faible (10%). Dans le secteur de l'éducation et de l'alphabétisation, la région des Savanes a le taux net de scolarisation primaire le plus bas (72%) ainsi que le taux d'alphabétisation (32%). Au niveau de l'enseignement secondaire, c'est la région des Savanes qui a le taux net de scolarisation le plus bas (28%). Dans le domaine de la santé, la région des Savanes enregistre le plus fort taux de non-fréquentation des services de santé (84%).

Au vu de ce constat, le Gouvernement s'engage, au niveau de l'éducation, à renforcer certaines actions parmi les mesures d'ensemble sur l'éducation, afin de relever d'une manière significative l'offre et l'accès aux services d'éducation primaire et secondaire et d'alphabétisation dans les régions ayant un

taux inférieur à la moyenne nationale et particulièrement dans la région des Savanes. Par ailleurs, le Gouvernement entend mettre en place dans chaque région, un paquet minimum d'actions en faveur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle nécessaires à l'émergence de ressources humaines qualifiées. Dans le domaine de la santé, les mesures d'ensemble ciblent l'accroissement de l'offre et l'accessibilité aux services de santé dans les régions qui connaissent ces difficultés, et singulièrement dans la région des Savanes. S'agissant de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le Gouvernement compte renforcer l'accès à l'eau potable et améliorer l'assainissement dans les régions mal loties (Plateaux et Kara), en prenant des dispositions particulières en termes de réhabilitation et d'installation de nouvelles infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

C) Le renforcement équilibré des infrastructures de soutien à la croissance

Le Gouvernement compte accompagner l'émergence des pôles régionaux en mettant en place les mesures d'incitation pour la promotion de l'entrepreneuriat privé par le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications. Pour cela, le Gouvernement s'engage à étendre les voiries urbaines ainsi que les réseaux d'électricité et d'eau au niveau des périphéries de Lomé et à améliorer le système d'assainissement et la qualité des voiries urbaines dans la ville de Lomé.

En ce qui concerne les régions administratives, les principales pistes rurales seront ouvertes ou réhabilitées dans chaque région afin que tous les pôles de croissance et de développement soient désenclavés. Dans le même sens, les routes nationales ou inter-Etats stratégiques au développement des pôles seront également réhabilitées ou bitumées. En plus, il est envisagé à moyen terme, l'électrification progressive des villages et l'extension du réseau de télécommunication dans chaque région.

Par ailleurs, l'offre de transport urbain, essentiellement privée, ne permet pas aux populations de se déplacer rapidement à tout moment de la journée. L'Etat, de concert avec les municipalités et le secteur privé, s'attellera à assurer une meilleure organisation du secteur, une amélioration des transports ruraux et urbains.

Le Gouvernement compte étendre le réseau électrique et promouvoir le développement des énergies renouvelables dans les centres ruraux pour encourager la promotion des PMI/PME. Le taux d'accès à l'électricité sera amélioré de 23% en 2010 à 40% en 2017 et 42% en 2020 dans toutes les régions.

Des mesures seront prises afin que le réseau internet soit établi et amélioré dans toutes les préfectures. La fracture numérique sera réduite afin de permettre aux couches démunies de la population de supporter les frais de communication.

D) Une spatialisation des projets et programmes de développement

L'objectif est de veiller à la prise en compte effective de la dimension régionale dans l'élaboration des projets d'investissements publics. Pour y parvenir, l'action gouvernementale consistera à veiller à l'intégration de cette dimension aux niveaux sectoriel et central.

Pour cela, il importe dans un premier temps, de susciter une réflexion stratégique au niveau de chaque secteur, en vue de déterminer les réalisations prévues en direction de chaque région du pays. Cette réflexion devra conduire à l'établissement de cartes de projets et programmes de développement pour chaque région et ce, concernant chaque secteur. Au niveau des collectivités locales, le même exercice sera conduit en fonction des pôles de développement prévus dans chaque région, et aussi en fonction des actions prévues dans le cadre de la valorisation équilibrée des ressources humaines et du renforcement équilibré des infrastructures de soutien à la croissance. Sur la base des résultats de ces exercices, le Gouvernement entend promouvoir la constitution des grappes de projets et programmes

de développement qui serviront de repère, sur l'étendue du territoire, pour toute planification (centrale, régionale ou locale). Par grappe de projets et programmes, le Gouvernement y voit un paquet de projets et programmes découlant des cartes sectorielles de réalisations par région et des cartes de réalisations élaborées à partir des pôles de développement régional et des filets sociaux régionaux. Il sera réalisé pour chaque grappe, ou pour un ensemble de grappes, un agenda spatial qui place les différents chantiers dans un schéma d'ensemble, avec une vision cohérente, un positionnement géographique mieux raisonné et des documents cartographiques. Pour le Gouvernement, c'est par ce moyen qu'il se prépare, dans les années à venir, à mettre en place son approche intégrée du développement national en partant des plans ou stratégies de développement régional et local pour les fédérer en stratégie nationale de développement.

Pour la dimension centrale de la spatialisation des projets et programmes de développement, le Gouvernement compte mettre, au cœur des discussions budgétaires, la priorisation en fonction des grappes de projets et programmes cadrés sur les régions. En d'autres termes, l'arbitrage inter et intra-sectoriel lors des conférences budgétaires sera centré autour de ces grappes de projets et programmes en cohérence avec le Programme d'Actions Prioritaires élaboré en vue de la déclinaison de la SCAP. Les allocations budgétaires seront alignées sur l'ordre de priorité de ces grappes de projets et programmes de développement. Il sera accordé une attention particulière aux régions les plus pauvres et les plus vulnérables du pays. De ce point de vue, le Gouvernement réaffirme son engagement à conduire à terme l'Initiative conjointe pour la promotion des Communes du Millénaire et la réduction de la pauvreté au Togo.

2.3.5.3. Aménagement du territoire et développement régional

L'aménagement du territoire vient compléter le système national de planification. Il est conforté ces dernières années par un certain nombre de mesures et actions. On retient à cet effet (i) la réalisation des monographies et des analyses régionales, (ii) la réalisation des schémas directeurs régionaux, (iii) la réalisation de l'atlas du développement régional du Togo, (iv) l'adoption de la politique nationale d'aménagement du territoire (v) l'opérationnalisation des organes d'élaboration et de mise en œuvre de la politique, (vi) et la mise en place du système d'information géographique.

La mesure forte qui consolide les assises territoriales de l'aménagement du territoire et du développement régional est le découpage du territoire en cinq régions et 35 préfectures. On peut aussi noter la déconcentration des ministères dans les régions afin d'assurer la continuité du service public. Enfin, il y a la création des organes de réflexion, d'orientation, d'approbation et de coordination tant au niveau national, régional que préfectoral. Un dispositif favorable à l'aménagement du territoire et au développement régional est donc en place auquel il faut donc donner matière à travailler en termes de projets d'investissements.

En dépit de ces acquis, le développement régional est une tendance lourde nourrie par une demande sociale de plus en plus forte. Les défis à relever sont énormes. Il s'agira de connaître, planifier, arbitrer et observer le territoire pour toute intervention et de développer une pratique d'aménagement du territoire par la mise en place des cadres de cohérence spatiale des actions de développement.

Aussi, pour les années à venir, le Gouvernement entend-il poursuivre le processus par (i) l'adoption de la loi cadre sur l'aménagement du territoire ; (ii) l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), des cinq schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) et des 35 schémas locaux d'aménagement du territoire (SLAT) ; (iii) l'élaboration de l'Atlas du développement régional ; (iii) et l'élaboration des programmes régionaux d'investissement public pour décliner les SRAT.

2.3.5.4. Environnement, gestion durable des ressources naturelles et cadre de vie

Les écosystèmes terrestres et aquatiques sont des systèmes multifonctionnels qui fournissent à la population des services vitaux (captation et rétention de l'eau, réserve de bonne terre, purification de

l'air, régulation du climat, paysage naturel et lieu de détente, valeur religieuse.). On estime à 200 000 ha la superficie des forêts aménagées pour protéger essentiellement les eaux et les sols. Les galeries forestières contribuent à la protection des berges de certains cours d'eau par endroit. Les flancs des montagnes du Togo sont couverts de forêts dont le rôle principal est la protection de ces écosystèmes fragiles contre les risques d'érosion et d'effondrement. Le Togo compte plusieurs aires protégées encore viables représentant environ 10% du territoire national et qui constituent de véritables sanctuaires de la biodiversité faunistique et floristique.

A) Maintien des services environnementaux des écosystèmes.

En vue de permettre aux écosystèmes de continuer à jouer leurs rôles et de conserver leurs valeurs, les mesures que le Gouvernement mettra en œuvre consisteront à (i) conserver, réhabiliter et gérer durablement les aires protégées, les mangroves et les zones humides, (ii) protéger les forêts, les cours d'eau, et les écosystèmes fragiles et (iii) favoriser l'implication de tous les acteurs à la gestion de l'environnement.

B) Gérer durablement les terres

La gestion durable des terres est l'utilisation des ressources naturelles, y compris des sols, de l'eau, des animaux et des plantes, pour la production de biens répondant à l'évolution des besoins humains, tout en assurant à long terme le potentiel productif de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales. Au Togo, la pression extrême qui s'exerce sur les ressources naturelles se manifeste, entre autres, par un déboisement évalué à 15.000 ha par an, une dégradation accélérée des terres, la récurrence des catastrophes naturelles, l'envasement des cours et plans d'eau, la raréfaction de plusieurs espèces de faune et de flore. Cette situation a accentué la baisse de la productivité des terres et donc des revenus et a généré une précarité des conditions de vie.

Face au cercle vicieux de pauvreté et de surexploitation des ressources naturelles que connaît le pays, le Gouvernement entend mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) réduire les pressions anthropiques sur les ressources forestières, (ii) sécuriser davantage le domaine forestier de l'État impliquant équitablement les hommes et les femmes, (iii) promouvoir les bonnes pratiques de gestion durable des terres, des forêts et de l'eau (iv) faire du développement rural intégré et durable une priorité qui intègre l'agriculture, la sylviculture et l'élevage.

C) Lutter contre les changements climatiques

La question des changements climatiques demeure une préoccupation majeure pour le Gouvernement. Le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'adaptation et l'atténuation au niveau des principaux secteurs de développement au changement climatique restent les défis à relever. La volonté du Gouvernement est de (i) renforcer le dialogue national multisecteurs et multiacteurs (ii) renforcer les capacités des acteurs sur l'adaptation aux changements climatiques, et (iii) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement à faibles émissions de carbone pour engager le pays à long terme dans le processus des mesures d'atténuation.

Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont : l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau, les établissements humains et la santé, la zone du littoral.

D) Gérer efficacement les catastrophes

Le Togo est confronté à des problèmes de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, érosions, éboulements, tempêtes), et les risques technologiques. Les mesures que le Gouvernement compte prendre sont les suivantes : (i) renforcer les capacités des

institutions et des acteurs en charge de la politique nationale de réduction des risques de catastrophes, (ii) mettre à l'échelle la gestion intégrée des catastrophes et des terres, (iii) prendre en compte les questions de réduction des risques de catastrophes dans les programmes de développement, (iv) identifier et aménager des zones à risques pour une meilleure gestion des inondations.

Gérer durablement la zone côtière : Au regard de l'ampleur des problèmes spécifiques de la zone littorale notamment l'érosion côtière, la pression démographique, la pollution industrielle et les nuisances, le Gouvernement entend mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) planifier l'aménagement du littoral et de la plage, (ii) lutter contre l'érosion côtière et les pollutions marines.

Gérer durablement le cadre de vie : Les principaux défis auxquels le Togo est confronté dans le domaine du cadre de vie sont entre autres la prolifération de déchets de tous genres, l'insuffisance des infrastructures d'assainissement solides et liquides, les pollutions et nuisances, l'insuffisance des équipements et infrastructures urbains et d'assainissement, la faiblesse du secteur du logement, une urbanisation galopante et mal maîtrisée entraînant une extension spatiale démesurée des villes.

Les priorités du Gouvernement dans ce domaine sont : (i) le renforcement des capacités managériales du cadre de vie, (ii) la réorganisation du secteur du logement, (iii) l'amélioration du parc immobilier national, (iv) la mobilisation et l'allocation judicieuse des ressources financières au profit de l'habitat, (v) le renforcement des services de surveillance de la qualité du cadre de vie, et (vi) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain.

E) Actions transversales de gestion de l'environnement et transition vers l'économie verte

Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'amorcer une transition vers l'économie verte pour réduire la pauvreté afin d'atteindre les objectifs de développement durable qui permettent d'optimiser les bénéfices qui peuvent en découler notamment (i) le renforcement et l'amélioration du capital naturel, (ii) l'optimisation des bénéfices économiques ; (iii) la promotion de l'emploi ; (iv) l'augmentation du pouvoir d'achat ; (v) la réduction de la pauvreté ; (vi) la réduction au minimum des inégalités sociales et du gaspillage des ressources.

Les ambitions à long terme du Gouvernement sont entre autres (i) mettre en œuvre une stratégie nationale pour l'économie verte et la promotion des modes de production et de consommation durables et de la responsabilité environnementales et sociétales des entreprises. Le Gouvernement mettra en œuvre des politiques sectorielles spécifiques, notamment pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'agriculture durable, le tourisme durable, le développement industriel, l'exploitation des mines et des forêts, la gestion des déchets, et les transports publics. Le Gouvernement entend également améliorer la communication, l'information et le suivi des indicateurs de gestion de l'environnement.

CHAPITRE III : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE DE LA SCAPE

Le présent chapitre analyse les implications chiffrées des orientations retenues dans la présente SCAPE sur :

- le profil de croissance globale ainsi que les contributions sectorielles, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie (cadre macroéconomique) ;
- le profil de la dépense publique émanant de l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs pour financer les programmes prioritaires identifiées (cadre budgétaire) ;
- les perspectives de réduction du taux de sous-emploi et de pauvreté qui résultent du profil de la croissance et des dépenses publiques.

3.1. SCENARIO DE REFERENCE

Il s'agit du scénario central du cadrage macroéconomique. Il est cohérent¹⁴ sur la période 2012-2015, avec le cadrage macroéconomique qui sous-tend le programme économique et financier entre le Gouvernement et le FMI.

3.1.1. CADRE MACROECONOMIQUE

L'économie togolaise entretient une bonne tendance à la croissance amorcée depuis ces trois dernières années. En effet, après une progression en termes réels du produit intérieur brut (PIB) de 4,1% au cours de la période 2009-2011, la croissance économique est estimée à 5,6% en 2012. Les parts relatives des différents secteurs dans le PIB au prix du marché seraient de 41,5% pour le primaire, 23,1% pour le tertiaire et 16,4% pour le secondaire.

L'état de la pauvreté en 2011 confirme la nécessité pour le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires de poursuivre les efforts de consolidation des bases d'une croissance économique plus forte, pourvoyeuse d'emplois et centrée sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. La réalisation des objectifs escomptés de croissance économique repose sur la mise en œuvre effective des nombreuses réformes déjà lancées, un effort prudent mais soutenu de rattrapage en matière d'équipement du pays en infrastructures de développement et la poursuite de la consolidation du cadre macro-économique.

Les perspectives de croissance de l'économie togolaise ne se présentent pas sous de meilleurs auspices au regard de la conjoncture internationale difficile marquée par la crise financière. Les signes de reprise de l'activité observés en 2012 ne sont pas suffisamment vigoureux pour soutenir durablement la demande des cultures de rente du Togo. Dans cette hypothèse de difficile conjoncture internationale qui sous-tend l'exercice de cadrage, les cours du coton devraient ainsi évoluer à la baisse en passant de 230 €/kg en 2012 à 218 €/kg en 2016. Le café (arabica) et le cacao connaîtraient aussi une diminution passant respectivement de 500 €/kg en 2012 à 367 €/kg en 2016 et de 270 €/kg en 2012 à 219 €/kg. Le prix du phosphate enregistrerait une diminution pour s'établir à 136\$/mt en 2016 contre 165\$/mt en 2012. Par contre, en ce qui concerne le pétrole, son cours subirait une tendance à la baisse, en passant de 110,7 à 104,2 \$/baril de 2012 à 2017. Dans la zone UEMOA, en dépit des pénuries alimentaires qui continueront de sévir dans le Sahel, les perspectives indiquent un regain d'activité en lien avec le retour de la stabilité en Côte d'Ivoire et la forte croissance économique prévue pour le Niger les années à venir. Ce contexte sous-régional est de nature à offrir au Togo, des opportunités d'échange notamment de produits vivriers.

Les croissances en volume du PIB appliquées aux estimations des agrégats macroéconomiques établies pour les années antérieures et de nouvelles hypothèses d'évolution des prix, montrent que

¹⁴ Il est à souligner que les chiffres de 2016 et 2017 sont issus de projections/estimations réalisées par le ST-DSRP

l'évolution du PIB garderait la même tendance, soit un taux de croissance moyen de 6% par an en termes réels. Cette croissance sera tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Toutefois, le secteur primaire demeurera la base de la croissance de l'économie sur la période 2013-2017.

En ce qui concerne le secteur primaire, le taux de croissance moyen projeté qui est de 4,9% serait beaucoup plus lié au bon comportement des cultures de rente (qui malgré la faiblesse des prix internationaux) connaîtraient une hausse de leur production de 7,4% en moyenne qu'à celui des cultures vivrières (4,8%). La production du secteur de l'élevage, des forêts et pêche est projetée au même rythme que l'agriculture, soit un taux de croissance moyen de 4,6% par an.

S'agissant du secteur secondaire, les projections indiquent une croissance de la valeur ajoutée de 11,1% sur la période 2013-2017. Cette performance serait imputable aux industries extractives (16,8%) et aux BTP (13,8%). L'essor prévu des BTP modernes serait imputable à la volonté de rattrapage en matière d'équipement du pays en infrastructures de développement. Les taux de croissance moyens projetés de la valeur ajoutée des industries manufacturières et de l'Electricité-Eau et Gaz sont respectivement de 8,4% et 8%.

La politique du gouvernement consisterait en la valorisation du potentiel minier par le biais des capitaux privés. La période 2013-2017 se traduirait alors par la poursuite de la restructuration et de la libéralisation du secteur.

Quant au secteur tertiaire, il connaîtrait un taux de croissance moyen de 5,7% sur la période. Cette évolution serait soutenue par l'accroissement des services dans les domaines du commerce (8,9%) qui bénéficierait des retombées de l'amélioration du climat des affaires, des transports et communications (6,3%) du fait des perspectives d'amélioration de la chaîne des transports autour du port autonome de Lomé et des regains d'activité dans les secteurs primaire et secondaire.

Tableau 13: Evolution des croissances sectorielles sur la période 2012-2017 (en %)

Années	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Secteur primaire	5,1	4,5	4,4	4,7	5,0	5,1
Agriculture	4,9	4,6	4,5	4,8	5,0	5,1
Cultures vivrières	3,8	4,0	4,3	4,7	4,9	5,0
Cultures de rente	18,5	11,9	5,9	6,2	6,4	6,5
Elevage-Forêt-Pêche	5,7	4,3	4,3	4,3	5,0	5,0
Secteur Secondaire	12,4	12,3	9,9	10,9	11,1	11,2
Industries extractives	20,3	21,9	18,6	14,0	14,4	14,9
Phosphate	25,0	35,0	30,0	20,0	20,0	20,9
Clinker	15,0	15,0	10,0	10,0	10,3	10,3
Autres	18,5	6,0	3,0	2,0	2,0	2,1
Industries manufacturières	10,0	10,0	6,0	8,0	9,0	9,0
BTP	17,0	12,0	12,0	15,0	15,0	15,0
Electricité, Eau et Gaz	3,0	9,0	8,0	8,0	8,0	8,0
Secteur Tertiaire	3,5	4,5	6,8	5,1	6,0	6,2
Commerce	4,5	6,0	11,0	9,0	9,0	9,3
Transport, Entrepôts et Communications	5,0	6,0	10,0	5,0	5,0	5,3
Banques et assurances	5,5	6,0	5,0	5,0	5,0	5,2
Autres services	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
PISB	5,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
DTI et TVA intérieure	4,5	5,5	5,5	5,0	5,0	5,0
PIB au prix du marché	5,6	5,8	6,0	5,9	6,1	6,3

Source : Comité du PIB du Togo et Estimations/Prévisions des services du FMI et calculs du ST/DSRP

Ce scénario prévoit dans une perspective de renforcement des bases matérielles du développement du pays, un taux d'investissement de 22,4% en moyenne sur la période, en hausse de 3,8 points de pourcentage par rapport au taux enregistré en 2009-2011 (18,6%). Les investissements privés devraient s'établir à 10,8% du PIB, soit un demi-point de moins que le niveau de la période 2009-2011 (11,3%). Le taux d'investissement public passerait dans cette perspective de 7,3% à 11,5% en lien avec le plan d'investissement que le gouvernement compte mettre en œuvre en vue d'améliorer les leviers de la croissance, notamment dans les transports, l'agriculture, l'industrie, les mines. Ce scénario suppose en outre un relatif renforcement de l'efficacité des actions visant à améliorer la qualité de l'investissement public ainsi que la capacité d'absorption des crédits alloués aux dépenses en capital.

Au total, la croissance économique se renforcera sur la période, avec des taux qui passeraient de 5,8% en 2013 à 6,3% en 2017, soit une moyenne annuelle de 6% sur la période.

La croissance économique serait accompagnée d'une maîtrise du niveau général des prix dont le taux moyen se situerait à 3,5%. En effet, il est supposé une hausse des prix en 2013 (4,2%) et 2014 (3,6%) qui s'estomperait rapidement pour se stabiliser à 2,9% les années suivantes. Cette maîtrise de l'inflation serait la conséquence de l'augmentation de la production céréalière attendue sur la période 2013-2017. Elle s'appuiera également sur la bonne gestion de la politique monétaire.

Au niveau des comptes extérieurs, les propensions moyennes à importer et à exporter sont fixées respectivement à 58,5% et 41,9% pour refléter : (i) la demande accrue de biens d'équipements et de consommations intermédiaires importés, compatibles avec le taux d'investissement fixé ; et (ii) l'augmentation de la production des biens échangeables que sont le phosphate, le ciment, le café, le cacao et le coton. Le solde des transactions courantes afficherait un déficit de 6,2% du PIB en moyenne sur la période 2013-2017 selon une trajectoire orientée à la baisse (de 7,7% en 2013 à 5,0% en 2017).

Au niveau de la situation monétaire, il est prévu (i) de disposer en moyenne de 3,5 mois d'importations de biens et services en avoirs extérieurs nets ; (ii) de fixer la vitesse de circulation à 2 ; (iii) de faire progresser le crédit à l'économie à un rythme moyen annuel de 15,5% reflétant les besoins de financements du secteur privé.

Si la situation des inégalités telle que mesurée par les résultats du QUIBB 2011, ne change pas sur la période 2013-2017, le profil de croissance du scénario de référence contribuera à réduire l'incidence globale de la pauvreté de 11,4 points, passant de 58,7% en 2011 à 47,3% en 2017. A contrario, en présence de politiques de redistribution efficaces, elle pourrait diminuer de 15,8 points à l'horizon de 2017. L'impact de cette croissance sur le sous-emploi devrait se traduire par une baisse de 5 points, passant de 29,1% à 24,5%.

3.1.2. CADRE BUDGETAIRE

La stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi s'inscrit dans la perspective d'une meilleure prévisibilité des financements. Les opérations financières de l'État projetées sur la période 2013-2017 tiennent compte des objectifs arrêtés d'accord partie avec les institutions de Bretton Woods sur la période 2013-2015. Les projections sont basées sur les évolutions du PIB et prennent en compte les éléments tels que la demande intérieure, les importations globales de biens et services.

Tableau 14: Evolution des opérations financières de l'Etat

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	428,9	465,0	522,9	579,3	642,5	722,3
Recettes totales	358,4	389,7	431,8	470,7	513,0	568,0
Recettes fiscales	322,4	358,7	400,2	438,9	481,0	533,1
Administration des impôts (DGI)	140,4	156,3	174,5	193,0	203,5	224,9
Administration des douanes (DGD)	182,0	202,4	225,7	245,9	277,5	308,2
Recettes non fiscales	36,0	31,0	31,6	31,8	32,0	34,8
Dons	70,5	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3
Dons projet	70,5	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3
Dons-programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépenses et prêts nets	538,4	569,3	617,7	644,8	707,3	761,6
Dépenses primaires intérieures	405,4	408,0	438,8	466,9	506,6	537,8
Dépenses courantes	337,0	334,8	356,4	386,4	416,6	440,6
Dépenses courantes primaires intérieures	321,5	316,0	334,3	361,2	387,7	407,0
Traitements et salaires	116,6	125,5	136,5	146,3	156,8	166,8
Biens et services	81,8	79,1	87,6	96,3	105,9	115,2
Transferts et subventions	123,1	108,5	107,1	115,7	125,0	125,0
Intérêts	15,5	18,8	22,1	25,2	29,0	33,5
Dette intérieure	11,0	13,6	14,6	15,6	16,7	17,8
Dette extérieure	4,5	5,2	7,5	9,6	12,3	15,7
Investissement public	201,4	234,5	261,3	258,4	290,7	321,0
Financé sur ressources intérieures	83,9	92,0	104,5	105,7	118,9	130,8
Financé sur ressources extérieures	117,5	142,5	156,8	152,7	171,8	190,3
Solde primaire intérieur	-47,0	-18,3	-7,0	3,8	6,4	30,2
Solde global, base ordonnancement (dons inclus)	-109,5	-104,3	-94,8	-65,5	-64,9	-39,3
Solde global, base ordonnancement (dons exclus)	-180,0	-179,6	-185,9	-174,1	-194,3	-193,6
Variation des arriérés et des émissions de titres du Trésor	-17,0	-6,0	-6,5	-7,0	0,0	0,0
Solde global, base caisse (dons inclus)	-126,5	-110,3	-101,3	-72,5	-64,9	-39,3
Solde global, base caisse (dons exclus)	-197,0	-185,6	-192,4	-181,1	-194,3	-193,6
Financement	92,5	74,6	77,5	41,4	0,0	0,0
Financement intérieur net	54,3	18,0	32,7	23,5	0,0	0,0
Système bancaire	-4,6	17,5	31,9	20,8	0,0	0,0
Financement non bancaire	58,9	0,5	0,7	2,7	0,0	0,0
Financement extérieur (net)	38,2	56,6	44,8	17,9	0,0	0,0
Financement exceptionnel	27,3	26,7	12,6	12,9	0,0	0,0
Crédit FEC	6,1	12,4	12,6	12,9	0,0	0,0
Autres financements identifiés	21,2	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel/déficit de financement	6,7	9,0	11,2	18,2	64,9	39,3
PIB aux prix courants en milliards FCFA	1 844,0	2 000,0	2 117,0	2 349,0	2 551,0	2 776,8

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, estimations/prévisions des services du FMI et calculs du ST-DSRP

Les recettes et dons, sur la période 2013-2017, connaîtraient une croissance moyenne de 11,6% grâce aux efforts internes de mobilisation des recettes fiscales et au soutien des partenaires extérieurs sous forme de dons.

Les recettes fiscales devraient progresser de 358,7 milliards FCFA en 2013 à 533,1 milliards en 2017, soit une progression moyenne de 10,4%. Il s'en suit une amélioration de la pression fiscale qui passerait respectivement de 17,9% à 19,2%. Cette évolution reflète l'impact positif attendu des réformes visant l'élargissement de la base imposable à travers le renforcement du système d'identification unique des contribuables, la réduction des exonérations fiscales et douanières, l'amélioration du circuit de la recette et la transparence des procédures de recettes. Elle intègre en outre l'ambition des autorités d'accroître la part des ressources propres dans le financement des dépenses d'investissements publics. Les ressources extérieures représenteront en moyenne 111,8 milliards FCFA par an.

Les dépenses publiques devraient s'accroître pour passer de 22,9% du PIB sur la période 2009-2011 à 27,9%, tirées par les investissements publics dont la part dans le PIB augmenterait de 4 points (11,5%) en 2013-2017 par rapport à celle enregistrée en 2009-2011 (7,3%). La structure des dépenses publiques relativement au PIB s'en trouverait significativement modifiée dans le sens d'une diminution progressive des dépenses courantes (de 68,1% en 2009-2011 à 58,6% en 2013-2017) au profit des dépenses en capital (31,9% en 2009-2011 contre 41,4% en 2013-2017) avec une contribution de plus en plus importante des ressources internes dans le financement des investissements (de 3,2% du PIB en 2009-2011 à 4,7% en 2013-2017).

De cette évolution des recettes et des dépenses, le solde primaire ressortirait en excédent dès 2015 à 0,2% du PIB pour se consolider à 0,3% et 1,1% respectivement en 2016 et 2017, une tendance conforme aux prescriptions communautaires qui imposent de dégager un excédent, c'est-à-dire un solde primaire de base positif. Le solde courant afficherait un excédent de 3,6%, soit un point de plus que celui enregistré en 2009-2011, dénotant ainsi la capacité de l'État à non seulement couvrir les dépenses courantes mais aussi à dégager une épargne intérieure pour contribuer au financement des dépenses d'investissement. Le solde global (hors dons) se situerait à 8,1% du PIB en moyenne sur la période. Il indique l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'État. Il est supposé en outre, le recours aux dons projets à hauteur de 4,6% du PIB pour réduire ce déficit et le ramener à un seuil plus soutenable de 3,4% du PIB.

Le solde budgétaire global base caisse (dons inclus) résulterait en un déficit et à des besoins de financement en moyenne de 77,7 milliards FCFA sur la période couverte par la SCAPE. Il est attendu que le Togo bénéficie de la FEC du FMI à hauteur de 44 milliards FCFA ; ce qui lui permettra de réduire substantiellement ses déficits sur la période allant de 2012 à 2015. Les autres financements identifiés sur la même période s'élèvent à 35,5 milliards FCFA. Il subsisterait en conséquence, d'importants besoins de financements résiduels de l'ordre de 142,6 milliards FCFA dont 104,2 milliards se rapportent à 2016 et 2017, années non couvertes par le programme avec le FMI.

3.2. SCENARIO DE CROISSANCE ACCELEREE

3.2.1. CADRE MACROECONOMIQUE

Le scénario de croissance accélérée (ou scénario accéléré) est un scénario volontariste. Il table sur les mêmes hypothèses générales mais aussi sur celles portant sur l'évolution de l'environnement international. Il postule la poursuite vigoureuse des réformes et un impact positif plus significatif des politiques, programmes et projets de la SCAPE. Il trouve son fondement dans la nécessité de vite faire reculer la pauvreté à travers l'atteinte à très brève échéance de taux de croissance élevé et à fort impact sur les conditions de vie des populations. Alors que pour le scénario de référence il faudrait attendre l'an 2035 pour doubler le revenu par tête, pour le scénario accéléré, cet objectif pourrait être atteint dès 2029, soit 6 ans plus tôt.

Dans ce scénario l'accent est mis sur un profil de dépenses publiques plus efficace au regard de l'atteinte des OMD tout en accordant une attention particulière tant aux investissements productifs qu'aux dépenses courantes en faveur des secteurs sociaux mais aussi à l'emploi et aux réformes institutionnelles favorables aux pauvres.

Le scénario accéléré est celui souhaité par la stratégie de croissance accélérée pour la promotion de l'emploi (2013-2017). Il table sur une croissance régulière et plus forte des différentes branches d'activités des secteurs à fort potentiel de croissance de la SCAPE. Ainsi, l'agriculture pourrait progresser à un rythme plus élevé (6,3%) que dans le scénario de référence (4,8%) en tablant sur la poursuite de la politique de soutien du Gouvernement à la production vivrière et l'hypothèse d'une mise en œuvre réussie du PNIASA. Cette évolution serait tirée par les cultures de rente dont la croissance réelle moyenne sur la période serait de 21,5% contre 7,4% dans le scénario de référence. De même, il est attendu des réformes dans les industries extractives, un effet accélérateur sur l'exploitation du phosphate qui pourrait croître à un rythme annuel de 30,2% (contre 25% dans le scénario de référence) ainsi que sur la production de clinker dont la croissance réelle se situerait autour de 18,2% (contre 11,1% dans le scénario de référence). Par ailleurs, la trajectoire des autres industries extractives prendrait en compte le regain d'activité espéré dans la filière fer et marbre. Le taux de croissance de cette branche serait de 25% (contre 16,8% dans le scénario de référence). Quant aux BTP, les hypothèses d'évolution (21% en moyenne contre 13,8% pour le scénario de référence) reflètent les effets positifs attendus des investissements en matière de modernisation et/ou de reconstruction d'infrastructures économiques.

Tableau 15: Evolution des croissances sectorielles sur la période 2012-2017 (en %)

Années	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Secteur primaire	5,1	5,3	6,1	6,5	6,6	6,9
Agriculture	4,9	5,7	5,9	6,3	6,6	6,9
Cultures vivrières	3,8	4,4	4,4	4,6	4,6	4,7
Cultures de rente	18,5	21,3	21,4	21,6	21,6	21,7
Elevage-Forêt-Pêche	5,7	4,3	6,6	6,8	6,9	6,9
Secteur secondaire	12,4	13,3	14,3	15,2	15,8	16,4
Industries extractives	20,3	23,4	24,6	25,3	25,7	26,2
Phosphate	25,0	29,0	30,0	30,7	30,7	30,8
Clinker	15,0	17,2	18,1	18,4	18,6	18,6
Autres	18,5	21,2	22,3	22,6	23,0	24,1
Industries manufacturières	10,0	11,5	11,8	12,1	12,1	12,2
BTP	17,0	19,5	20,5	21,6	21,7	21,8
Electricité, Eau et Gaz	3,0	3,4	3,6	3,8	4,0	4,1
Secteur tertiaire	3,5	5,9	5,9	6,4	6,4	6,5
Commerce	4,5	6,0	6,0	6,4	6,4	6,5
Transport, Entrepôts et Communications	5,0	5,7	5,7	6,3	6,3	6,4
Banques et assurances	5,5	6,3	6,5	7,0	7,1	7,2
Autres services	5,0	5,7	5,8	6,3	6,3	6,3
PISB	5,1	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
DTI et TVA intérieure	4,5	4,7	4,9	4,9	4,4	4,4
PIB au prix du marché	5,6	6,0	6,6	7,2	7,6	8,1

Source : Comité du PIB du Togo et Estimations/Prévisions des services du FMI

Le scénario accéléré postule un taux d'investissement de 25% sur la période 2013-2017 contre 22,4% pour le scénario de référence. Le taux d'investissement public est attendu à 13,4% (deux points de plus que dans le scénario ci-dessus) tandis que le taux d'investissement privé s'établirait à 11,5%.

Au total, la croissance économique s'accéléra sur la période, passant de 6% en 2013 à 8,1% en 2017, soit une moyenne annuelle de 7,1% sur la période (en hausse de 1,1 point par rapport au scénario de référence), et correspondant à une amélioration du PIB/tête de 4,2% (soit un point de plus que le scénario de référence).

La croissance économique serait accompagnée d'une maîtrise du niveau général des prix dont le taux moyen se situerait à 3,1%.

En lien avec un taux d'investissement plus élevé, la propension moyenne à importer se situerait à 61% du PIB, soit 2,5 points plus élevé que dans le scénario de référence tandis que la propension à exporter refléterait l'accroissement de la production des cultures de rente et autres biens échangeables à l'export en se situant à 42,9%, soit un point au-dessus de la valeur enregistrée sous le scénario de référence.

Les hypothèses sur la situation monétaire suggèrent de détenir l'équivalent de 4,4 mois d'importations de biens et services en avoirs extérieurs nets, de faire croître la masse monétaire au taux de 9,4% par an et les crédits à l'économie de 21,3%.

Le profil de croissance du scénario accéléré contribuera à réduire la pauvreté de 15 points, passant de 58,7% en 2011 à 43,7% en 2017 si les inégalités telles que révélées par les résultats de l'enquête QUIBB persistaient. Par contre, en présence de politiques de redistribution efficaces, le taux de pauvreté serait de 39,2%, soit une réduction de 19,5 points à l'horizon de 2017.

L'incidence de ce profil de croissance sur le taux de sous-emploi serait de 5,7 points de pourcentage. Ainsi le taux de sous-emploi passerait de 29,1% en 2011 à 23,4% en 2017.

3.2.2. CADRE BUDGETAIRE

Il est attendu que le profil de croissance sous-jacent au scénario accéléré donne lieu à un regain d'activités, donc à un élargissement de l'assiette fiscale et par conséquent un accroissement des revenus de l'État. Le total des recettes publiques devrait augmenter de 15,4% en passant de 489,4 milliards FCFA (24,4% du PIB) en 2013 à 888,7 milliards FCFA (30,4% du PIB) en 2017. La pression fiscale en ressortirait en moyenne à 21,1% sur la période 2013-2017 contre 16,1% en 2009-2011, soit 4,1 points au-dessus du seuil communautaire de 17%.

Les dépenses publiques devraient s'accroître pour passer de 22,9% du PIB sur la période 2009-2011 à 32,2%, conséquence d'une augmentation de plus de 6 points du taux d'investissement de 7,3% en 2009-2016 à 13,4% en 2013-2017. La structure des dépenses courantes relativement aux dépenses totales enregistrerait une baisse, passant de 60% en 2013 à 58% en 2017, au profit des dépenses d'investissement qui progresseraient respectivement de 40% à 42%.

Aucun financement nouveau autre que ceux déjà identifiés dans le scénario de référence n'a été pris en compte dans le scénario accéléré. De cette hypothèse forte a résulté une dégradation des différents soldes avec comme corollaire des besoins de financements de l'ordre de 113,1 milliards FCFA par an, soit 35,4 milliards de plus que dans le scénario de référence.

Tableau 16: Evolution des opérations financières de l'Etat

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	428,9	489,4	573,4	673,9	764,4	888,7
Recettes totales	358,4	414,1	482,3	565,3	635,0	734,3
Recettes fiscales	322,4	373,7	436,0	520,3	583,4	678,9
Administration des impôts (DGI)	140,4	166,3	197,1	233,7	264,0	302,2
Administration des douanes (DGD)	182,0	207,4	238,9	286,6	319,4	376,7
Recettes non fiscales	36,0	40,4	46,4	45,0	51,6	55,5
Dons	70,5	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3
<i>Dons projet</i>	70,5	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3
<i>Dons-programmes</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépenses et prêts nets	538,4	612,3	686,2	767,6	861,0	1009,0
Dépenses primaires intérieures	405,4	453,1	506,3	572,8	636,5	739,9
Dépenses courantes	337,0	366,0	400,1	447,1	492,4	585,2
Dépenses courantes primaires intérieures	321,5	350,2	386,6	436,2	482,1	573,5
Traitements et salaires	116,6	125,5	136,5	146,3	161,5	175,2
Biens et services	81,8	85,2	97,2	117,3	130,8	183,1
Transferts et subventions	123,1	139,5	152,9	172,6	189,8	215,2
Intérêts	15,5	15,8	13,5	10,9	10,3	11,7
Dette intérieure	11,0	10,3	7,9	5,4	5,5	5,8
Dette extérieure	4,5	5,5	5,5	5,5	4,8	5,8
Investissement public	201,4	246,3	286,1	320,5	368,5	423,8
Financé sur ressources intérieures	83,9	102,9	119,7	136,6	154,3	166,4
Financé sur ressources extérieures	117,5	143,3	166,4	183,9	214,2	239,4
Solde primaire intérieur	-47,0	-39,0	-24,0	-7,5	-1,5	-5,6
Solde global, base ordonnancement (dons inclus)	-109,5	-122,8	-112,8	-93,6	-96,5	-120,3
Solde global, base ordonnancement (dons exclus)	-180,0	-198,1	-203,9	-202,2	-226,0	-274,6
<i>Variation des arriérés et des émissions de titres du Trésor</i>	-17,0	-6,0	-6,5	-7,0	0,0	0,0
Solde global, base caisse (dons inclus)	-126,5	-128,8	-119,3	-100,6	-96,5	-120,3
Solde global, base caisse (dons exclus)	-197,0	-204,1	-210,4	-209,2	-226,0	-274,6
Financement	92,5	74,6	77,5	41,4	0,0	0,0
<i>Financement intérieur net</i>	54,3	18,0	32,7	23,5	0,0	0,0
<i>Système bancaire</i>	-4,6	17,5	31,9	20,8	0,0	0,0
<i>Financement non bancaire</i>	58,9	0,5	0,7	2,7	0,0	0,0
<i>Financement extérieur (net)</i>	38,2	56,6	44,8	17,9	0,0	0,0
Financement exceptionnel	27,3	26,7	12,6	12,9	0,0	0,0
Crédit FEC	6,1	12,4	12,6	12,9	0,0	0,0
Autres financements identifiés	21,2	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel/déficit de financement	6,7	27,5	29,2	46,3	96,5	120,3
PIB aux prix courants en milliards FCFA	1 844,0	2003,8	2193,8	2396,9	2639,7	2919,8

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, estimations/prévisions des services du FMI et calculs du ST-DSRP

CHAPITRE IV : MISE EN ŐUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA SCAPE

4.1. MATRICE DE PERFORMANCE ET PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES

Deux principaux instruments seront développés au niveau national pour le suivi et l'évaluation de la SCAPE, en cohérence avec le processus de préparation du budget de l'Etat : (i) une matrice de performance pour la mise en Őuvre de la SCAPE, (ii) le programme d' actions prioritaires (PAP).

Au niveau sectoriel, la SCAPE s'appuiera sur les processus développés au niveau de chaque secteur et chaque département ministériel, notamment : (i) les stratégies sectorielles avec leurs plans d' actions prioritaires (PAP sectoriels), les programmes d' actions ministériels (incluant leurs lettres de missions) avec leur cadre de résultats ; (ii) les revues sectorielles qui évaluent les progrès annuels ainsi que l' évaluation des programmes d' actions et lettres de missions des Ministères.

4.1.1. Matrice de performance du Gouvernement

La matrice de performance du Gouvernement sera développée en étroite corrélation avec le processus de préparation du budget de l'Etat pour : (i) informer le parlement, et (ii) servir d' instrument de dialogue avec les PTF. Elle vise à Őassurer que les perspectives des décideurs politiques togolais et des donateurs sont alignées. Son objectif n' est donc pas de fournir un ensemble complet de détails sur les indicateurs et les politiques à adopter dans chaque secteur. De tels détails seront fournis dans les plans d' actions sectoriels intégrant des cadres logiques plus détaillés.

En tant qu' instrument de négociation avec le parlement et de dialogue avec les PTF pour renforcer les appuis budgétaires, la matrice de performance comprendra à la fois des indicateurs d' effet et d' impact, des indicateurs de résultats intermédiaires et une matrice de mesures prioritaires (ou des réformes à engager) par le Gouvernement dans les axes (secteurs) clés de la SCAPE.

Les indicateurs d' effet ou d' impact (CF. Annexe n°3), au nombre limité de vingt, ne seront pas utilisés pour l' annonce annuelle des appuis budgétaires. Ces indicateurs seront utilisés pour évaluer la stratégie à la fin de la période de la SCAPE. Mais pour pouvoir disposer d' un suivi à mi-parcours de la SCAPE, des enquêtes nationales seront menées.

Les indicateurs de résultats intermédiaires (CF. Annexe n°4), au nombre limité de trente, seront plus au moins directement liés aux actions du Gouvernement et pour lesquels les données peuvent Őtre produites annuellement. Ils portent sur l' extrant qui permet de mesurer les interventions publiques. Certains ou la totalité de ces indicateurs pourraient Őtre liés à des opérations d' appui au budget par les donateurs.

La matrice de mesures prioritaires (CF. Annexe n°5) comportera des actions de nature capitale, des actes légaux, réglementaires et administratifs, des mesures budgétaires ou des actions de nature technique déterminantes à mettre en Őuvre en vue d' accélérer la croissance, réduire les inégalités et la pauvreté et créer des emplois. Ces mesures et actions, au nombre de quarante (40), devraient servir de locomotive de décaissement de fonds d' appui budgétaire.

Pour l' évaluation annuelle de la performance du Gouvernement dans la mise en Őuvre de la SCAPE de l' année (n-1), un rapport bilan annuel incluant une évaluation de la matrice de performance sera élaboré et examiné à la revue annuelle de la SCAPE. Le rapport validé par le Gouvernement est joint au projet de loi de règlement de l' année (n-1) pour examen par le parlement. Les indicateurs d' impact seront évalués, tous les trois ans, par une expertise indépendante pour alimenter le processus de dialogue sur l' efficacité des politiques soutenues dans le cadre de la SCAPE.

4.1.2. Programme d'actions prioritaires

Dans le souci de mieux appréhender et cibler les actions publiques majeures contribuant à l'accélération de la croissance, la réduction des inégalités et la promotion de l'emploi, le Gouvernement a décidé d'élaborer un programme d'actions prioritaires (PAP) pour la période 2012-2016, annexé à la SCAPE. Ce PAP fera la synthèse des différentes actions des PAP sectoriels. Les mesures éligibles aux programmes d'actions prioritaires de la SCAPE obéiront aux critères essentiels suivants : (i) la conformité avec les priorités de la SCAPE ; (ii) la pertinence et le degré de contribution à la réalisation des objectifs de la SCAPE ; (iii) la capacité d'absorption des départements ministériels initiateurs au cours des trois dernières années. Les sources de financement déjà identifiées sont mises en exergue, de même que les financements extérieurs attendus et les besoins de financement non couverts.

Le PAP permet de traduire les priorités de la SCAPE dans le cadre budgétaire à moyen terme de l'Etat¹⁵ et fera l'objet d'un réajustement tous les ans. Il établit le lien avec les programmes et projets sectoriels et multisectoriels pertinents pour l'opérationnalisation de la SCAPE. Il comporte des sous-programmes organisés autour des cinq axes stratégiques.

4.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCAPE

Le gouvernement togolais a mis en place depuis 2011 un dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques du développement ci-après dénommé « DIPD ». Il sera aussi le mécanisme de coordination et de supervision de la mise en œuvre de la SCAPE. Le dispositif institutionnel de pilotage doit traduire le leadership effectif du Gouvernement et créer les conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile tout en tenant compte des données relatives à la décentralisation et à la déconcentration.

Le dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques du développement (DIPD) comprend les organes ci-après : (i) le conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) ; (ii) le secrétariat technique du DSRP ; (iii) les comités sectoriels (CS) ; (iv) le comité Etat-donateurs (CED) ; (v) les comités régionaux et locaux de suivi participatif.

4.2.1. Le Conseil national de pilotage des politiques de développement

Le conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) est chargé de donner les orientations nécessaires pour l'élaboration de la vision à long terme, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Il assure l'articulation entre le processus d'élaboration de la Loi de finances et le programme d'actions prioritaires de la SCAPE (PAP-SCAPE).

Le CNPPD tient deux sessions ordinaires par an. Ces sessions ont pour objectif d'examiner le rapport-bilan de mise en œuvre de la SCAPE en année n-1, y compris le rapport de progrès dans l'exécution de la matrice des performances, et d'ajuster le PAP-SCAPE pour les années n+1 à n+3.

4.2.2. Le secrétariat technique du DSRP

Le secrétariat technique du DSRP assure la coordination de l'ensemble des activités techniques d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie de développement du

¹⁵ Il s'agit, en effet, d'accompagner les orientations de la SCAPE par l'identification des objectifs stratégiques à moyen terme des secteurs, assortis d'indicateurs pertinents. Ces objectifs devraient être traduits dans les programmes sectoriels dont les coûts doivent être déterminés et intégrés dans le budget. C'est la seule façon de donner aux orientations de la SCAPE un sens et un caractère opérationnel.

Gouvernement. Il est l'organe administratif et technique qui anime le dispositif national de suivi du DIPD. Il élabore le rapport-bilan annuel de la mise en œuvre de la SCAPE comprenant l'état de mise en œuvre de la matrice de performance. Ce rapport fera la synthèse des rapports sectoriels et des rapports des comités régionaux de suivi participatif qui lui seront par ailleurs annexés.

4.2.3. Les Comités sectoriels

Les comités sectoriels (CS) sont composés des représentants des administrations, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers. Ils sont chargés de la planification sectorielle, de l'arrimage du budget annuel de l'État sur les plans sectoriels à travers les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et les budgets programmes, du suivi et de l'évaluation des activités de mise en œuvre de la SCAPE dans le secteur.

Les comités sectoriels se réunissent sur convocation de leurs présidents, au moins deux fois par an: (i) l'une des sessions aura pour objectif d'établir le rapport-bilan du secteur portant sur l'année n-1 pour alimenter la revue de la SCAPE ; (ii) l'autre session a pour objectif de proposer un PAP pour le secteur concerné (années n+1 à n+3) pour alimenter le PAP-SCAPE.

4.2.4. Le Comité Etat-donateurs

Le comité Etat-donateurs (CED) a pour mission de : (i) améliorer la coordination du dispositif de suivi et lever les goulots d'étranglement dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPE ; (ii) veiller à rendre l'aide plus efficace à travers une amélioration des capacités d'absorption et une simplification des procédures de gestion des appuis ; (iii) suggérer l'adoption des bonnes pratiques en matière de coordination et de partage de l'information sur les appuis à la politique du gouvernement ; (iv) veiller à amoindrir les effets des chocs qui auraient un impact négatif sur l'atteinte des résultats du développement à travers la recherche de solutions idoines. Le comité Etat-donateurs comporte deux niveaux de coordination : (i) la plateforme de haut niveau ; (ii) et la plateforme opérationnelle.

La plateforme de haut niveau est chargée de prendre les décisions de nature politique et /ou stratégique suite aux recommandations du niveau opérationnel du comité Etat-donateurs. Elle se réunit en général tous les semestres. Le secrétariat des réunions de la plateforme de haut niveau est le Secrétariat Technique du DSRP.

La plateforme opérationnelle du comité Etat-donateurs a pour mission de résoudre les questions d'ordre technique et stratégique et d'attirer l'attention des acteurs sur l'atteinte des résultats. À ce titre, elle permet les échanges sur les bonnes pratiques sectorielles, crée l'interface intersectorielle et fait des recommandations à la plateforme de haut niveau. Elle se réunit en général tous les trimestres.

Le secrétariat des réunions du niveau opérationnel est assuré par le Secrétariat Technique du DSRP, assisté du Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers.

4.2.5. Les Comités régionaux et locaux de suivi participatif

Les comités régionaux et locaux sont des organes autonomes vis-à-vis des structures nationales telles que le ST-DSRP dont ils sont les correspondants. Ils assurent le suivi et l'évaluation participatifs des activités de mise en œuvre de la SCAPE à l'échelle régionale et locale. Ces comités comprennent :

a) Au niveau régional

Les représentants des administrations centrales notamment le Ministère en charge de la planification, le Ministère des finances et le Ministère de l'administration du territoire ; les représentants des collectivités régionales et communales, les administrations préfectorales, les députés, les représentants des syndicats patronaux et des travailleurs, les représentants des ONG, les représentants de confessions religieuses.

b) Au niveau communal

Ces comités comprennent en leur sein les représentants des administrations préfectorales ; les maires éventuellement assistés de quelques conseillers communaux ; les représentants des cantons, des chefferies traditionnelles, des ONG opérant dans la commune, les représentants des confessions religieuses.

Encadré 5 : Le suivi participatif

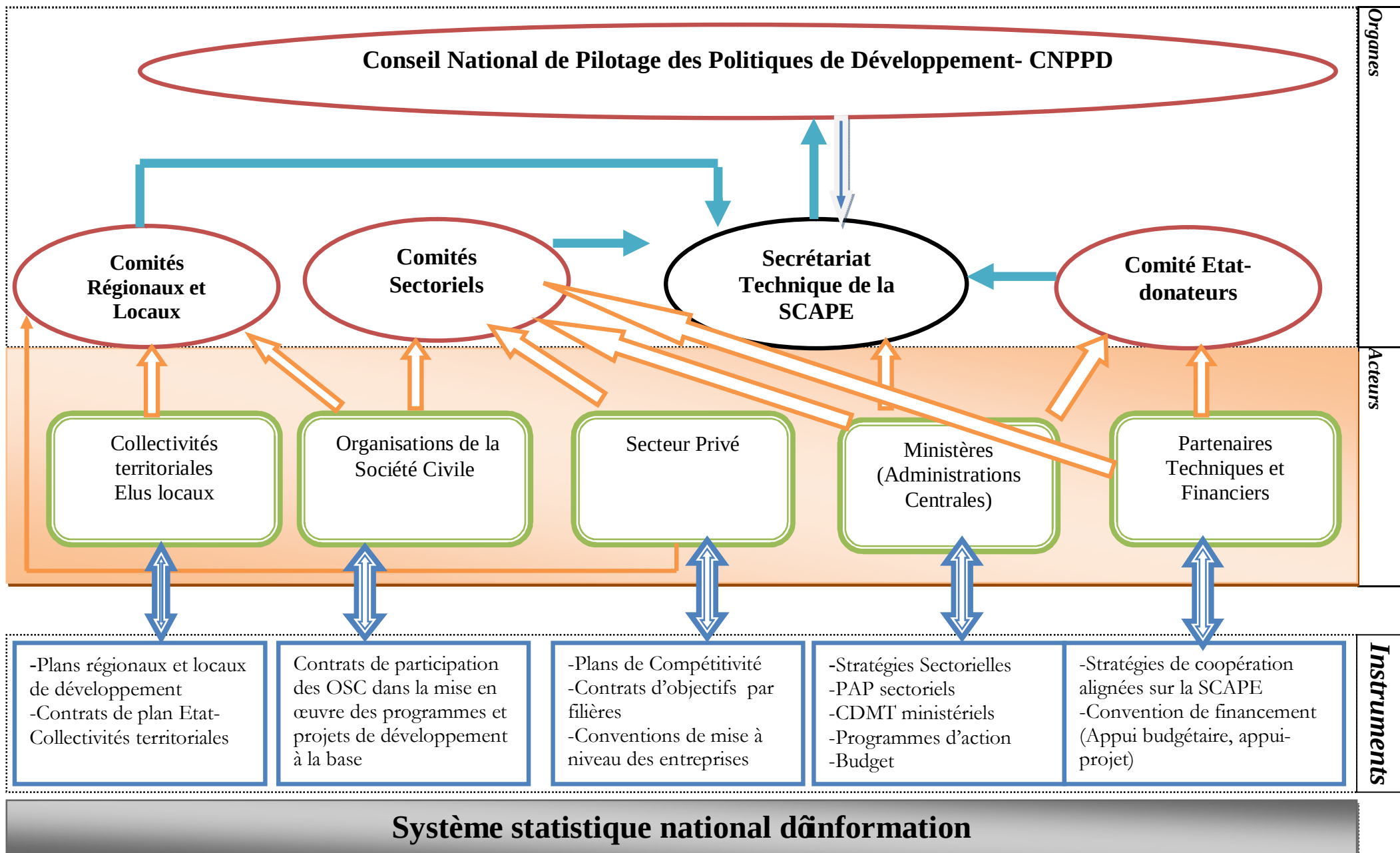
Le suivi participatif s'effectue au niveau de régions et communes. Il associe les représentants de principaux acteurs locaux de développement. Il a pour mission de veiller globalement à la bonne mise en œuvre de la SCAPE dans les collectivités territoriales. En particulier, il veille au suivi de la réalisation effective des projets du Programme d'Investissement Public (PIP) dans les régions et communes, au suivi spécifique des questions de pauvreté et d'emploi, de santé et d'éducation, au suivi du développement des potentialités régionales et locales de production et de croissance.

Les principaux objectifs sont notamment de (i) développer l'appropriation du processus de développement participatif, (ii) améliorer la transparence et la responsabilisation des différents acteurs, (iii) améliorer la qualité et la pertinence des prestations de services, et (iv) assurer le contrôle du processus de suivi de la SCAPE.

Divers groupes d'acteurs dont les rôles sont ci-dessous résumés ont été identifiés :

- les groupes cibles et communautés bénéficiaires : ils doivent s'organiser pour contribuer à l'identification de leurs besoins et priorités, et également pour le contrôle d'effectivité et de la qualité des réalisations ;
- les élus locaux : ils doivent rendre compte de la mise en œuvre de la SCAPE dans leurs localités ;
- l'Administration et ses déclinaisons : elles doivent assurer l'encadrement du processus de mise en œuvre de la SCAPE et du suivi participatif ;
- la société civile : elle doit s'assurer que l'Etat respecte ses engagements et qu'il est tenu responsable de ses actions. En particulier, elle doit veiller sur les intérêts des groupes vulnérables ;
- les partenaires au développement : ils agissent comme un instrument de régulation externe du processus en s'assurant de la participation effective de tous les acteurs au suivi participatif de la SCAPE. Ils s'impliquent aussi par des propositions concrètes et des appuis multiformes à toutes les étapes du suivi participatif ;
- le secteur privé : il est appelé, à terme, à jouer le rôle moteur de la croissance et de pourvoyeur d'emplois en tant que partenaire dans la mise en œuvre de la SCAPE. Il présente aux acteurs du suivi participatif les actions qui vont être engagées à son niveau.

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION



4.3. MECANISMES DE MISE EN ŐUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Afin de savoir si les objectifs de la SCAPE sont en train d'être réalisés, le Gouvernement entend prendre des mesures pour rendre le système de suivi-évaluation plus performant, de manière à: (i) assurer un meilleur suivi des programmes et projets permettant d'apporter les mesures correctives éventuellement nécessaires, (ii) assurer une meilleure appréciation de l'impact des projets, (iii) apporter des preuves tangibles et transparentes des résultats obtenus, (iv) permettre une meilleure communication avec l'ensemble des acteurs au développement, et (v) accroître une meilleure mobilisation nécessaire pour le financement de la SCAPE.

4.3.1. Principes directeurs pour la mise en œuvre et suivi-évaluation de la SCAPE

Le processus de mise en œuvre de la SCAPE est tout aussi important que le processus de son élaboration. La réalisation pleine et entière des objectifs de la SCAPE sera fortement fonction du dynamisme de tout le mécanisme de suivi de sa mise en œuvre. Quatre principes paraissent essentiels à observer. A travers ces principes directeurs, l'objectif général poursuivi est d'améliorer le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SCAPE par: (i) la production d'informations statistiques de qualité; (ii) le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel; (iii) la production régulière des rapports annuels d'évaluation; (iv) et le meilleur ciblage des indicateurs de mesure. Ces principes sont:

Le respect des priorités de la SCAPE: La SCAPE constitue le principal cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement. Sur cette base, les différents programmes de coopération devront effectivement contribuer à réaliser les priorités telles que définies par la SCAPE. En conséquence, le premier attribut du budget de l'État est de refléter véritablement ces priorités dans l'allocation sectorielle des ressources.

Le soutien budgétaire: Les difficultés liées à l'absorption des ressources n'est pas imputable aux seules lourdeurs et incapacités à programmer des administrations; elle est aussi le fait des procédures de certains partenaires financiers. L'option du gouvernement togolais pour les appuis budgétaires est une voie de simplification de ces procédures. En effet, il est de plus en plus admis que l'appui budgétaire est une forme de coopération qui réduit considérablement les coûts par rapport à d'autres procédures qui pèsent sur les capacités administratives. En outre, l'aide budgétaire crée les conditions propices à l'instauration d'un dialogue permanent sur les politiques notamment dans les domaines tels que la réforme macroéconomique et la bonne gestion des affaires publiques. L'appui budgétaire doit être compris comme un processus qui ne s'oppose pas de manière systématique à l'aide-projet dont l'avantage est de permettre de sélectionner un ensemble de problèmes issus d'une réalité complexe et de prescrire des moyens pour y faire face spécifiquement.

Le partage de l'information: Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SCAPE, le partage de l'information est indispensable pour réussir la coordination. A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour favoriser les échanges d'information sur la gestion budgétaire, sur les différents rapports et sur les résultats d'évaluation. Cet esprit de partage doit également prévaloir au sein des partenaires techniques et financiers. Il contribue de façon indéniable à accroître l'efficacité de l'aide et à réduire les chevauchements d'activités.

Le suivi concerté et coordonné: Les autorités continueront de produire les rapports d'évaluation pour alimenter les ateliers de revue annuelle de la SCAPE. Il importe, dans le cadre d'une concertation dynamique, que les autres acteurs notamment le secteur privé et les organisations de la société civile produisent des rapports indépendants qui compléteront le rapport établi par les pouvoirs publics.

4.3.2. Composantes du suivi-évaluation de la SCAPE

Dans le cadre du suivi de la SCAPE, deux grands types d'indicateurs sont retenus: les indicateurs de résultats intermédiaires (input/output) et les indicateurs stratégiques (effet/ impact). L'engagement

de l'intrant par le Gouvernement à travers le budget annuel génère certains outputs. Ces intrants offrent des opportunités aux individus pour investir et/ou consommer des biens et services fournis par le Gouvernement. Les individus qui profitent de ces opportunités génèrent des valeurs pour les indicateurs de résultats. Ainsi, grâce à l'investissement ou la consommation de ces biens, le bien-être des individus s'améliore.

Par ailleurs, le système d'information pour le suivi et évaluation de la SCAPE et des OMD s'appuiera en partie sur les systèmes d'information sectoriels existants.

Le système d'information pour le suivi-évaluation s'articulera autour de trois composantes appelées sous-systèmes qui se complètent et s'intègrent parfaitement. Il s'agit de :

A) Sous-système « Suivi des conditions de vie des ménages »

Ce sous-système a pour objectif la production systématique et la gestion d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans la SCAPE et les OMD. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de résultats et d'indicateurs d'impact global fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, de la pauvreté des besoins essentiels, de la pauvreté des capacités ou opportunités et de la pauvreté par l'exclusion sociale. Ces indicateurs sont régulièrement renseignés à partir des comptes nationaux, des enquêtes statistiques et des relevés administratifs. Il est placé sous la responsabilité du Secrétariat technique du DSRP (ST-DSRP).

La revue à mi-parcours de la SCAPE permettra en particulier d'apprécier la pertinence des objectifs, les liens entre les différents niveaux de la chaîne de résultats et comment chaque permettra d'atteindre les résultats envisagés. Si elle révélait des difficultés, il sera procédé à la modification des constituants de la chaîne et à la réorientation des interventions pour une meilleure atteinte des résultats.

B) Sous-système « Suivi des programmes et projets »

Il a pour objectif de suivre l'exécution financière et physique des programmes et projets contribuant à la réalisation des objectifs de la SCAPE. Ce sont des indicateurs d'intrants et de produits. Le suivi des intrants porte sur le suivi du niveau des ressources affectées aux services et aux programmes. Il donne également lieu au suivi des ressources humaines et matérielles disponibles. Le suivi des produits engendrés par la réalisation des activités des projets et programmes concerne le suivi de la prestation des services conçus pour réduire la pauvreté (tels la construction d'écoles, de centres sanitaires, les infrastructures hydrauliques, routes, etc.). Ce suivi permet d'apprécier l'existence et l'état des investissements prévus dans les programmes et projets pour atteindre les objectifs de la SCAPE. Les données requises à cet effet, proviennent pour l'essentiel des dossiers administratifs des structures des programmes et projets et des statistiques internes des Ministères de tutelle. Le bon fonctionnement de ce sous-système nécessite la mise en place de Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) qui serviront de cadre de programmation et d'exécution budgétaires.

C) Sous-système « évaluation d'impact »

L'évaluation d'impact permet d'identifier les changements intervenus dans le bien-être des individus appartenant à une population spécifique, et qui peuvent être attribués à un programme ou à une politique donnée. Il s'agit d'études portant sur un projet, un programme ou une politique spécifique et sur une population bien déterminée. Les résultats de ces évaluations serviront à orienter les décisions d'extension, d'amendement ou de suppression d'une politique, d'un programme ou d'un projet donné et servir au classement des actions publiques par ordre de priorité. C'est un outil d'aide à la décision qui a l'avantage d'accroître la visibilité des programmes pour l'ensemble de la population.

4.3.3. Instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SCAPE

A) Instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre couvrent les activités menées par les quatre acteurs clés que sont: (i) l'État, au niveau des administrations centrales et au niveau des collectivités territoriales; (ii) le secteur privé; (iii) les OSC y compris la diaspora; et (iv) les PTF.

a. Au niveau des administrations centrales :

Les instruments privilégiés sont : (i) les Stratégies sectorielles de développement, (ii) les Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) sectoriels, (iii) le Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), (iv) les CDMT ministériels, (v) les Programmes d'actions Ministériels et les Lettres de Missions; (vi) le Budget de l'État, décliné dans ses diverses enveloppes.

b. Au niveau des régions et communes :

Deux instruments sont identifiés : (i) *les Plans régionaux et locaux de développement* : d'une durée de 5 ans en règle générale, ils seront systématiquement élaborés par les collectivités territoriales, avec l'appui éventuel de l'État, pour servir de cadre de dialogue entre ces collectivités et l'État d'une part, et les autres partenaires au développement, d'autre part; (ii) *les Contrats de plan Etat et collectivités* : ils serviront d'instruments de mise en cohérence des plans régionaux et locaux avec la planification nationale et prévoiront notamment de manière contractuelles les parts de financement respectives de l'État et des collectivités territoriales dans chacun des projets d'intérêt commun.

c. Au niveau du secteur privé :

Les instruments prévus sont : (i) *les Plans de compétitivité*, qui seront élaborés par filière de production, conjointement par l'État et la filière concernée et permettront de convenir des objectifs globaux de production et d'emplois par filière. Ils privilégieront à cet effet le développement optimal de la chaîne de valeurs dans chacune des filières concernée; (ii) *les Contrats d'objectifs par filière* : instruments de contractualisation du partenariat Etat-Secteur privé autour de l'approche filière, ils déclineront les objectifs opérationnels convenus, les chemins et moyens envisagés pour les réaliser (y compris l'organisation de la filière et les programmes éventuels de mise à niveau) et les contributions respectives attendues du secteur privé et de l'État; (iii) *les Conventions de mise à niveau des entreprises* : elles lieront l'État (à travers l'agence publique compétente) et les entreprises qui accepteront, sur une base volontaire, de participer à un programme de mise à niveau, afin de renforcer leurs capacités contributives aux objectifs de compétitivité de leur filière.

d. Au niveau de la Société civile

Les instruments prévus concernent *les contrats de participation*. En dehors de leur participation dans les instances d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre de la SCAPE, les OSC seront impliquées dans la mise en œuvre effective de la SCAPE principalement dans le cadre des programmes et projets de développement à la base. Des contrats de participation (lettres-commandes, marchés, etc.) serviront à cet effet d'instruments contractuels de partenariat.

e. Au niveau des Partenaires techniques et financiers

Il est attendu principalement (i) l'élaboration ou la révision *des cadres de coopération alignées sur la SCAPE*; (ii) la signature et la mise en œuvre concertée *des conventions de partenariat* (appui budgétaire, appui-projet, etc.)

4.3.4. Instruments de suivi-évaluation

Dans le cadre du dispositif institutionnel de coordination, de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SCAPE, le suivi-évaluation reposera sur les instruments suivants :

✓ *Suivi trimestriel ou semestriel (pour l'année n) :*

- Rapports trimestriels de suivi d'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP)
- Rapports semestriels des comités régionaux et locaux de suivi participatif
- Rapports semestriels de suivi de la matrice de performances.

✓ *Suivi annuel (pour l'année n-1) :*

- Révision des PAP sectoriels et du PAP global
- Rapport annuel d'avancement de mise en œuvre de la SCAPE, comprenant l'évaluation annuelle de l'état d'exécution de la matrice de performances.

✓ *Evaluation (à partir des années n-2 et n-3):*

- Etudes d'impact des politiques sectorielles de développement
- Revue à mi-parcours de la SCAPE : elle s'effectuera en année n+3 et pour déboucher sur la révision de certaines stratégies sectorielles.

4.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCAPE commandent un renforcement considérable des capacités des divers acteurs, afin de : (i) mieux appréhender, questionner au besoin leur pertinence et traduire en actions concrètes les politiques et programmes de développement contenus dans la SCAPE ; (ii) maîtriser les instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SCAPE.

Le renforcement des capacités concerne en premier lieu le système de statistique nationale chargé de fournir une information de qualité indispensable aussi bien dans la phase d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SCAPE. Mais il concerne aussi l'ensemble des acteurs au développement qui doivent non seulement pourvoir bien utiliser les informations qui leur sont fournies, contribuer à la collecte de ces informations et participer efficacement à la mise en œuvre de la SCAPE dans leurs domaines.

4.4.1. Renforcement des capacités du système statistique national

L'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies ainsi que les objectifs poursuivis nécessitent des données statistiques fiables, de qualité dans tous les compartiments de la vie économique et sociale dans les départements ministériels. Cette nouvelle option en matière de développement a engendré l'émergence de nouveaux besoins en données statistiques. Pour assurer la crédibilité et l'efficacité du nouveau système de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SCAPE, celui-ci peut et doit s'adosser à un système statistique performant, capable de produire des données statistiques fiables et des indicateurs pertinents à temps.

Aussi, le Gouvernement, conscient de l'état actuel du système statistique national, a-t-il entrepris des réformes institutionnelles et juridiques en vue de renforcer les capacités du système à travers l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), dont l'adoption est intervenue en mai 2010.

A travers la SNDS couvrant la période 2009-2013, la vision du Gouvernement est de « bâtir un système statistique national performant, crédible et efficace dont la production fait autorité et répond aux besoins des utilisateurs ».

L'évaluation de la mise en œuvre partielle de la SNDS a permis le vote d'une loi statistique par l'Assemblée Nationale en mai 2011 et sa promulgation par le Président de la République le 3 juin 2011. Cette loi a prévu la création du Conseil National de la Statistique (CNS), organe de coordination, d'orientation et d'impulsion du Système Statistique National (SSN) et de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) par la transformation de la DGSCN en Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA).

Dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi évaluation de la SCAPE, les efforts seront déployés pour le renforcement du système statistique national qui passera par la mise en œuvre de la SNDS à travers le programme pluriannuel statistique en vue de disposer des données statistiques qui répondent aux besoins de suivi de la SCAPE.

Les besoins de la stratégie en informations statistiques concernent les conditions de vie des ménages, les informations sur la couverture, l'accès et l'utilisation des services, les informations sur la production des biens et services et leur répartition, les informations sur les prix. A cet effet, les enquêtes sur les conditions de vie et d'autres enquêtes spécifiques permettront d'améliorer les connaissances sur le phénomène de la pauvreté et de faire la mise à jour régulière des indicateurs de suivi. A cet effet, elles fourniront des informations pour la définition de la situation de référence, la mesure des changements ainsi que pour la comparaison entre groupes. Il s'agira pour la DGSCN de fournir régulièrement des cartes de pauvreté, des analyses pertinentes sur les déterminants, la dynamique et les différentes dimensions de la pauvreté.

Par ailleurs, les services statistiques ministériels seront renforcés afin de recueillir, d'exploiter et de publier régulièrement les informations relevant de leurs compétences pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de procéder en amont au renforcement des capacités du système statistique national à travers les axes suivants:

- (i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, par l'adoption des textes portant organisation, attribution et fonctionnement du CNS et de l'INSEED ;
- (ii) le développement de la production statistique à travers la réalisation des grandes opérations statistiques, l'organisation de la collecte et le traitement des données statistiques issues de sources administratives, l'amélioration des outils de collecte, l'analyse des données et la publication des statistiques de tous les services statistiques sectoriels logés dans les ministères ;
- (iii) le développement de l'utilisation des données à travers des ateliers et séminaires, l'instauration d'une culture statistique par la sensibilisation et la formation des utilisateurs, la production de supports adaptés aux différentes catégories d'utilisateurs ;
- (iv) l'amélioration en ressources matérielles notamment en ce qui concerne le cadre de travail des statisticiens et la mise en œuvre du schéma directeur informatique du système statistique national, l'amélioration des ressources humaines par l'élévation du niveau technique des cadres en matière d'analyse et traitement des données à travers la formation continue et la formation diplômante dans les écoles de statistiques de la sous-région et la mobilisation des ressources financières.

Activités statistiques à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et évaluation de la SCAPE :

La mise en œuvre, le suivi et évaluation de la SCAPE nécessite la mobilisation des ressources matérielles, humains et financières importantes pour la réalisation des activités statistiques suivantes au cours de la période 2012-2016, afin d'assurer la disponibilité des données à temps pour les besoins de l'évaluation de la stratégie. Toutes ces actions feront l'objet d'une programmation minutieuse en vue de respecter le calendrier de suivi et d'évaluation de la SCAPE.

Les actions prioritaires sont entre autres:

- la production régulière des statistiques sectorielles dans les ministères ;
- la réalisation d'une enquête annuelle légère sur la pauvreté notamment en ce qui concerne la partie qualitative de l'enquête QUIBB basée sur l'accès des ménages aux services sociaux de base ;
- la production des comptes nationaux ;
- la production régulière des indices des prix et du taux d'inflation ;
- l'analyse et la publication des données du RGPH2010, notamment l'analyse thématique ;
- l'analyse approfondie des données du QUIBB réalisée en 2011 ;
- la réalisation d'une enquête complète QUIBB en fin 2015 ;
- la réalisation de l'enquête MICS 5 en 2015 ;
- la réalisation du recensement national de l'agriculture ;
- la réalisation de l'enquête budget consommation en 2016/2017 ;
- la réalisation de l'enquête démographique et de santé (EDS 3) en 2013 ;
- la création d'un observatoire national pour le suivi de la pauvreté au Togo.

4.4.2. Renforcement global des capacités

La faiblesse des capacités nationales constitue une entrave majeure au développement du Togo. L'exode des cadres et des compétences togolais à l'extérieur ne facilite pas le maintien d'une administration efficiente, indispensable à une économie compétitive. Le secteur public est en proie à de nombreux dysfonctionnements structurels. Ceux-ci concernent aussi bien le cadre général d'organisation des missions que l'élaboration et l'exécution des politiques publiques. Le niveau de formation, l'insuffisante maîtrise des instruments de gestion et les conditions de travail rendent difficile un exercice normal des fonctions de gestion de développement. Le déficit des compétences touche également le secteur privé et les organisations de la société civile.

Face à cette situation, le Gouvernement a mis en œuvre avec l'appui des partenaires au développement des projets de coopération dans le but de renforcer les capacités de l'administration et de lui permettre de fournir des services répondant aux besoins des populations (projets d'appui aux administrations publiques, étude sur la décentralisation, programme national de modernisation de la justice, etc.). Cependant, force est de reconnaître que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des attentes. En effet, l'importance des réformes économiques et structurelles conduites par le Gouvernement et la crise socio-politique qui a duré plus de dix (10) ans ont aggravé les déficits en ressources humaines dans les secteurs clés de l'administration économique et sociale. Aujourd'hui, la problématique des capacités de gestion du développement et de mise à niveau du capital humain se pose avec plus d'acuité dans la perspective de la relance économique et de promotion des initiatives privées ainsi que l'expression des organisations de la société civile.

Le Gouvernement entend, pour accompagner la mise en œuvre de la SCAPE et réunir les meilleures conditions de succès, établir, avec l'appui de ses partenaires au développement, un nouveau dispositif de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SCAPE, à savoir les administrations publiques centrales et décentralisées, les organes constitutionnels de l'Etat exerçant les pouvoirs législatif et judiciaire, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé (y compris ses organes consulaires et d'encadrement) et la société civile. Ce dispositif comprendra des programmes spécialisés de renforcement des capacités et un dispositif central de coordination et d'appui.

4.5. STRATEGIE DE COMMUNICATION

La stratégie de communication élaborée pour le compte de la mise en œuvre de la SCAPE a pour objectifs de *« permettre à toutes les couches de la population de s'approprier la stratégie de croissance et de promotion de l'emploi. La stratégie de communication devra impliquer les médias, les départements ministériels et les populations en vue d'assurer une circulation de l'information autour de la SCAPE et de sa mise en œuvre. »*

La feuille de route d'élaboration de la SCAPE précise que « la communication sera un élément déterminant de la réussite de l'élaboration de la SCAPE. Elle se justifie par la nécessité de changer de comportement. Cette phase de la feuille de route renforcera très sensiblement les capacités de communication du MPDAT afin de susciter un élan national autour de la SCAPE ».

La stratégie de communication de la SCAPE devra se focaliser sur les principes ci-après : l'appropriation, l'information, la sensibilisation et le changement de comportement. Elle se déploiera suivant le plan d'actions ci-après :

Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs : information et formation sur la SCAPE

Objectif	Public cible	Moyens d'action
Informers les acteurs sur les objectifs, les résultats et les enjeux de la SCAPE	Ministères (administration centrale et déconcentrée)	-Site web -newsletter -courrier
	Elus nationaux	-courrier -insertion dans les publications parlementaires -newsletter
	Pouvoir judiciaire	-site web -newsletter -insertion dans les publications des instances judiciaires
	OSC	Site web -newsletter -utilisation des relais (pair-éducateurs, etc.)
	PTF	-Site web -outils de plaidoyer (plaquette d'information, rapports)
	Collectivités territoriales	-courrier -outils de communication de proximité (arbre à palabres, griots, regroupements villageois)
	Secteur privé	-site web -rapports -newsletter
	Medias	-relations- presse (dossier de presse, conférence de presse, voyage de presse) -site web -newsletter
	Diaspora	-site web -foires et salons internationaux
Former les acteurs sur le processus	Ministères (administration centrale et déconcentrée)	-séances de formation sur les enjeux de la SCAPE -séminaires sur chaque axe de la SCAPE
	Elus nationaux	-séminaires sur le processus de la SCAPE -lobbying -rapports
	Pouvoir judiciaire	Séances de formation des magistrats aux enjeux de la SCAPE
	OSC	Séminaires sur la prise en compte des axes de la SCAPE dans les domaines d'intervention des OSC
	PTF	- séminaires sur le processus de la SCAPE -lobbying -rapports
	Medias	Formation des hommes de médias au traitement de l'information relatif à la SCAPE
	Collectivités territoriales	Séance de formation sur le processus SCAPE à l'endroit des CVD, des conseillers municipaux, cantonaux etc.
	Secteur privé	- séminaires sur le processus de la SCAPE et le rôle

Objectif	Public cible	Moyens d'action
		du secteur privé
	Diaspora	séance de formation de représentations consulaires

Axe 2 : Communication de masse : campagnes d'information et de sensibilisation en direction du grand public sur la SCAPE

Objectif	Public cible	Moyens d'action
Informé et sensibiliser le grand public sur la SCAPE	Grand public	Campagne d'affichage
		Campagne sur médias audiovisuels

Axe 3 : Communication de proximité : sensibilisation en appui à l'information

Objectif	Public cible	Moyens d'action
Informé et sensibiliser le grand public sur la SCAPE	Grand public	Organisation de journées portes ouvertes (avec supports d'information)
		Organisation de tournées nationales de sensibilisation sur la mise en œuvre de la SCAPE

Un mécanisme de suivi et d'évaluation devra être mis en place (sondage d'opinion, tests de groupe etc.)

4.6. MESURES IMPORTANTES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPE

MESURES	RESPONSABLE
1. Elaboration, révision des stratégies sectorielles, pour les aligner toutes dans le DSRP II	Comités sectoriels
2. Révision annuelle et de manière glissante du PAP sectoriel triennal, cohérent avec la stratégie sectorielle	ST-SCAPE
3. Création dans tous les ministères de Directions chargées des études et de la planification	PR, PM
4. Elaboration dans chaque département ministériel d'un CDMT triennal	Ministères
5. Révision annuelle glissante des CDMT ministériels	Ministères
6. Elaboration d'un programme d'action ministériel annuel, cohérent avec la stratégie sectorielle et la lettre de mission du Premier Ministre	Ministères
7. Mise en place d'un groupe de travail interministériel- Primature, MEF, MPDAT- pour l'élaboration d'un calendrier synchronisé de préparation du budget et de mise en œuvre de la SCAPE	MPDAT MEF
8. Elaboration et dissémination d'un guide méthodologique d'élaboration des plans régionaux et locaux de développement.	MPDAT
9. Elaboration de plans de compétitivité selon une approche filière dont les priorités sont définies de concert avec le secteur privé.	A déterminer
10. Elaboration de contrats d'objectifs à type Etat à filières	A déterminer
11. Mise en place d'un programme national de mise à niveau des entreprises	Ministère de l'Industrie
12. Elaboration systématique de notes prospectives sur les stratégies de coopération (besoins/opportunités) avec les différents PTF.	Ministère de la Coopération
13. Mise en place effective et opérationnalisation des organes du système statistique national (CNS et INSEED)	MPDAT
14. Elaboration d'un programme pluriannuel de conduite de grandes opérations statistiques, des études spécifiques sur la pauvreté, l'emploi, les conditions de vie et des études d'évaluation d'impact des politiques sectorielles.	MPDAT, CNS, INSEED
15. Création au sein de chaque Ministère d'une Direction, Division ou cellule statistique composée des statisticiens, chargés de renforcer les capacités de collecte et de production des statistiques sectorielles dans le respect des normes édictées par l'INSEED.	PR, PM
16. Mise en place d'un programme global de renforcement des capacités, chargé de superviser, coordonner et appuyer les programmes spécifiques à destination des différents acteurs nationaux de développement : Administrations centrales et déconcentrées Corps préfectoral Elus nationaux et locaux Collectivités territoriales Managers et autres Ressources humaines du Secteur Privé ONG, Syndicats Etc.	PR MPDAT
17. Création dans tous les ministères de Directions, Divisions ou cellules de communication composées de professionnels de la communication.	PR, PM

CHAPITRE V. ANALYSE DES RISQUES

La mise en œuvre réussie de la SCAPE peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. Les principaux risques sont principalement de quatre ordres : le risque lié à l'instabilité politique, le risque lié à un manque de leadership national et à une faible adhésion des acteurs, le risque financier, le risque lié à la conjoncture internationale et régionale et le risque lié aux chocs climatiques.

5.1. Le risque lié à l'instabilité politique

Une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois n'est pas envisageable sans la mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits humains et des libertés individuelles. La paix sociale constitue un facteur important pour attirer les investisseurs étrangers et garantir une bonne exécution de la SCAPE. La poursuite de la mise en œuvre des réformes permettra de renforcer les bases du processus démocratique et contribuer à apaiser la situation politique, en particulier les réformes des secteurs de la sécurité et de la défense.

5.2. Le risque lié à un manque de leadership et à une faible adhésion des acteurs

Le Gouvernement doit réaffirmer sa volonté et son engagement politique à conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SCAPE. Les plus hautes instances de l'État ont leur rôle à jouer, à la fois dans les orientations et dans la dynamique du processus participatif. Les chances de réussite de la mise en œuvre de cette stratégie tiennent à la fois au leadership national et à la capacité et la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux.

Pour favoriser cette concertation et synergie d'intervention, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel. Le fonctionnement régulier de ce dispositif dépendra de son degré d'appropriation par chacun des acteurs, du respect des différents calendriers et des moyens mis à sa disposition. La célérité des différentes administrations dans la collecte des informations fiables et leur traitement, les délais de transmission des dossiers aux structures partenaires et la promptitude de leur réaction respective sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à renforcer cette concertation.

Il est à cet égard important que les mesures d'accompagnement du processus de mise en œuvre de la SCAPE soient adoptées et rendues opérationnelles au cours des premiers mois. Ces mesures listées en annexe, couvrent en priorité : (i) le renforcement de la chaîne planification-programmation-budgétisation ; (ii) l'institutionnalisation des instruments de participation des acteurs des administrations déconcentrées et décentralisées à la mise en œuvre effective de la SCAPE ; (iii) le renforcement du système national d'information statistique ; (iv) le renforcement des capacités des divers acteurs au développement.

5.3. Le risque financier

Le schéma de financement de la SCAPE prévoit des contributions externes et internes. Or, la tendance actuelle est à une contraction des flux d'aide en direction des pays en développement, notamment africains. L'inversion de cette tendance n'est pas envisageable dans le court terme. Par ailleurs, les procédures de mobilisation des ressources externes demeurent assez pesantes en dépit des efforts accomplis dans le cadre de la recherche mutuelle de l'efficacité de l'aide. Enfin, la capacité du Togo à mobiliser des ressources internes reste insuffisante par rapport à la norme UEMOA et aux besoins pressants de développement du pays. Tous ces éléments constituent chacun un risque réel pour la disponibilité des moyens financiers et ensemble le risque majeur d'échec de la SCAPE.

Ce risque d'une insuffisante mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de la SCAPE ne pourra être réduit et maîtrisé qu'au prix : (i) d'un effort accru de mobilisation des ressources internes (fiscales et non fiscales) ; (ii) d'un redéploiement de la coopération économique extérieure afin de diversifier les partenariats au développement et les sources de l'aide publique au

développement ; (iii) d'une bonne maîtrise du plan de trésorerie de l'État, de manière à permettre l'engagement des dépenses en temps opportun ; (iv) d'une bonne programmation conséquente de l'émission des bons de Trésor, nécessaire pour réguler la trésorerie publique ; (v) d'un recours déterminé mais prudent aux emprunts extérieurs non concessionnels qui, s'il ne saurait être exclu entièrement, doit être réservé en priorité aux projets à rentabilité financière avérée et intervenir dans les limites compatibles avec la soutenabilité à long terme de la dette publique ; (vi) d'une amélioration sensible de l'efficacité des dispositions d'incitation au réinvestissement, au soutien à la jeune entreprise et à l'attraction de l'investissement direct étranger ; (vii) de la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (viii) du succès rapide de la réforme bancaire, qui doit déboucher sur une capacité renforcée d'intermédiation financière effective, tant en quantité qu'en qualité.

5.4. Risque lié à la conjoncture internationale et régionale

A l'instar de beaucoup de pays, le Togo a une économie très ouverte sur le reste du monde dont dépend ses exportations et ses importations de produits essentiels à son développement. En outre, le pays est fortement tributaire de l'aide et des capitaux étrangers pour le financement de ses investissements. Par ailleurs, le Togo a été touché, durant la décennie écoulée, par les crises internationales (alimentaire, énergétique, financière et économique), qui ont fragilisé son économie, en engendrant des poussées inflationnistes et en réduisant la marge de manœuvre de l'État pour mobiliser des ressources pour le financement des investissements. Enfin, la position géographique du Togo l'expose au risque croissant de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée et aux contrecoups des crises politiques dans les pays de la CEDEAO.

La prévention et la réduction de ces risques passent sans doute par le maintien et la consolidation de l'intégration sous-régionale, entendue comme stratégie à la fois de maîtrise de l'insertion économique internationale du Togo, d'atténuation de sa vulnérabilité extérieure et de protection de son intégrité territoriale grâce à une souveraineté partagée dans certains domaines.

5.5. Risque lié aux chocs climatiques

Le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques sont des réalités ; les inondations de 2010 l'illustrent si bien. Or, l'activité agricole, qui occupe la très grande majorité de la population active totale, est fortement tributaire des aléas climatiques. En même temps, les programmes d'adaptation envisagés, bénéficient de très peu de financement, l'adhésion des producteurs aux nouvelles méthodes de la culture intensive (utilisation d'engrais et de semences améliorées, mécanisation) reste faible, la maîtrise de l'eau constitue encore un sujet de préoccupation. Autant d'éléments qui accentuent le risque et la menace que représentent les conditions climatiques.

La prévention et la réduction de ces risques passent notamment par la prise en compte de ces questions dans les programmes de développement, en particulier l'identification et l'aménagement des zones à risques pour une meilleure gestion des inondations. Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont : l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau, les établissements humains et la santé, la zone du littoral.

ANNEXES

Annexe n°1 : Tableau des principaux indicateurs économiques 2009-2017

Annexe n°2 : Situation et cibles des indicateurs OMD au Togo

Annexe n°3 : Tableau des résultats et leurs indicateurs

Annexe n°4 : Tableau des indicateurs d'effet et d'impact

Annexe n°5 : Tableau des indicateurs des résultats intermédiaires

Annexe n°6 : Matrice des mesures stratégiques

Annexe n°7 : Contribution des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB réel de 1990 à 2011

Annexe 1 : Tableau des principaux indicateurs économiques 2009-2017

	2009	2010	2011	Moy./ Ecart	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy./ Ecart	2013	2014	2015	2016	2017	Moy./ Ecart
Hypothèses de projections	Trajectoire passée					Scénario de référence						Scénario de croissance accélérée					
	Réalizations				Proj.	Variation annuelle en %											
Secteur réel																	
Secteur primaire	8,3	2,3	5,1	5,2	5,1	4,5	4,4	4,7	5,0	5,1	4,7	5,3	6,1	6,5	6,6	6,9	6,3
Secteur secondaire	0,5	5,6	4,5	3,5	12,4	12,3	9,9	10,9	11,1	11,2	11,1	13,3	14,3	15,2	15,8	16,4	15,0
Secteur tertiaire	1,7	3,7	1,0	2,1	3,5	4,5	6,8	5,1	6,0	6,2	5,7	5,9	5,9	6,4	6,4	6,5	6,2
Prix																	
Déflateur implicite du PIB	2,1	1,8	3,0	2,3	2,2	2,5	2,7	1,9	2,4	2,3	2,4	2,5	2,7	1,9	2,4	2,3	2,4
Indice des prix à la consommation	1,9	1,4	3,6	2,3	2,5	4,2	3,6	2,9	3,3	3,5	3,5	3,9	3,6	2,9	2,3	2,6	3,1
	En pourcentage du PIB																
Investissement & épargne																	
Investissement brut	18,0	18,8	18,9	18,6	21,2	21,8	22,5	22,0	22,7	22,9	22,4	22,9	23,9	25,0	25,9	27,1	25,0
Investissement public	5,5	7,8	8,6	7,3	10,9	11,7	12,0	11,0	11,4	11,6	11,5	12,3	13,0	13,4	14,0	14,5	13,4
Investissement privé	12,5	11,0	10,3	11,3	10,3	10,1	10,5	11,0	11,3	11,3	10,8	10,6	10,9	11,6	11,9	12,5	11,5
Epargne nationale	13,1	12,5	14,3	13,3	13,1	14,1	15,7	15,9	17,2	17,9	16,2	14,4	15,8	16,7	17,3	18,1	16,5
Solde "Epargne-Investissement"	-5,6	-6,3	-6,2	-6,0	-8,1	-7,7	-6,7	-6,1	-5,5	-5,0	-6,2	-8,5	-8,1	-8,3	-8,6	-8,9	-8,5
Solde "Epargne-Invest." Public	-0,2	-2,9	-1,5	-1,5	-5,9	-5,2	-4,3	-2,8	-3,0	-3,0	-3,7	-7,9	-7,3	-6,7	-6,4	-5,8	-6,8
Solde "Epargne-Invest." Privé	-5,4	-3,4	-4,7	-4,5	-2,2	-2,5	-2,4	-3,3	-2,5	-2,0	-2,6	-0,5	-0,8	-1,5	-2,2	-3,2	-1,7
Finances publiques																	
Total des recettes et des dons	21,2	23,4	23,8	22,8	23,3	23,3	24,0	24,7	25,2	26,0	24,6	24,4	26,1	28,1	29,0	30,4	27,6
Recettes totales	16,9	18,8	18,8	18,2	19,4	19,5	19,8	20,0	20,1	20,5	20,0	20,7	22,0	23,6	24,1	25,2	23,1
Dons (programmes/projets)	4,3	4,6	5,0	4,6	3,8	3,8	4,2	4,6	5,1	5,6	4,6	3,8	4,2	4,5	4,9	5,3	4,5
Dépenses et prêts nets	21,2	22,4	25,0	22,9	29,2	28,5	28,4	27,5	27,7	27,4	27,9	30,6	31,3	32,0	32,6	34,6	32,2
dont salaires	6,3	5,2	6,2	5,9	6,3	6,3	6,3	6,2	6,1	6,0	6,2	6,3	6,2	6,1	6,1	6,0	6,1
Solde primaire intérieur	-0,4	2,2	-1,0	0,3	-2,5	-0,9	-0,3	0,2	0,3	1,1	0,1	-1,9	-1,1	-0,3	1,4	-0,2	-0,4
Déficit (base ordon. sans dons)	-4,3	-3,6	-6,2	-4,7	-9,8	-9,0	-8,5	-7,4	-7,6	-7,0	-7,9	-9,9	-9,3	-8,4	-7,1	-9,4	-8,8
Déficit (base ordon. avec dons)	-0,1	1,0	-1,2	-0,1	-5,9	-5,2	-4,4	-2,8	-2,5	-1,4	-3,3	-6,1	-5,1	-3,9	-2,2	-4,1	-4,3
Déficit (base caisse, dons exclus)	3,1	3,3	3,7	3,4	-10,7	-9,3	-8,8	-7,7	-7,6	-7,0	-8,1	-10,2	-9,6	-8,7	-7,1	-9,4	-9,0
Déficit (base caisse, dons inclus)	-1,2	-1,3	-1,3	-1,3	-6,9	-5,5	-4,7	-3,1	-2,5	-1,4	-3,4	-6,4	-5,4	-4,2	-2,2	-4,1	-4,5
Secteur extérieur																	
Solde courant (- déficit)	-5,6	-6,3	-6,2	-6,0	-8,1	-7,7	-6,7	-6,1	-5,5	-5,0	-6,2	-8,5	-8,1	-8,3	-8,6	-8,9	-8,5
Exportations de biens & services	36,7	39,9	41,1	39,2	40,8	41,3	41,5	41,9	42,3	42,7	41,9	41,4	42,1	42,8	43,8	44,6	42,9
Importations de biens & services	-52,3	-57,0	-58,4	-55,9	-59,0	-58,9	-58,3	-58,3	-58,4	-58,5	-58,5	-59,6	-60,0	-60,9	-61,9	-62,7	-61,0
Solde global (- déficit)	0,3	2,3	1,9	1,5	-2,9	-2,2	-1,0	-1,0	-0,5	-0,4	-1,0	-2,9	-2,4	-2,8	-3,5	-4,1	-3,1
Situation monétaire																	
AEN en mois d'importations	4,2	4,1	4,6	4,3	3,4	3,5	3,6	3,7	3,6	3,6	3,6	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Vitesse de circulation de la monnaie	2,4	2,2	2,1	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1

	2009	2010	2011	Moy./ Ecart	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moy./ Ecart	2013	2014	2015	2016	2017	Moy./ Ecart
Résultats des projections																	
	<i>Variation annuelle en %</i>																
Produit Intérieur Brut (PIB)																	
PIB aux prix constants	3,4	4,0	4,9	4,1	5,6	5,8	6,0	5,9	6,1	6,3	6,0	6,0	6,6	7,2	7,6	8,1	7,1
PIB aux prix courants	5,3	5,2	7,2	5,9	8,0	8,5	8,9	7,9	8,6	8,9	8,5	8,6	9,5	9,3	10,1	10,7	9,6
PIB par tête	0,5	1,1	2,0	1,2	2,8	3,0	3,2	3,1	3,3	3,4	3,2	3,1	3,8	4,4	4,7	5,2	4,2
	<i>En milliards FCFA</i>																
PIB aux prix constants			1 196,8		1 263,3	1 336,6	1 416,8	1 500,4	1 591,9	1 691,7		1 338,7	1 427,3	1 530,7	1 647,0	1 779,9	
PIB aux prix courants	1 494,0	1 581,0	1 708,0		1 844,0	2 000,0	2 177,0	2 349,0	2 551,0	2 776,8		2 003,8	2 193,8	2 396,9	2 639,7	2 919,8	
	<i>En milliards FCFA</i>																
Coût total de la stratégie pour l'Etat					555,4	575,3	624,2	651,8	707,3	761,6	664,0	618,3	692,7	774,6	861,0	1 009,0	791,1
Dépenses et prêts nets	317,3	354,5	420,8	364,2	538,4	569,3	617,7	644,8	707,3	761,6	660,1	612,3	686,2	767,6	861,0	1 009,0	787,2
Dépenses courantes	235,0	230,9	276,6	247,5	337,0	334,8	356,4	386,4	416,6	440,6	387,0	366,0	400,1	447,1	492,4	585,2	458,1
Dépenses en capital	82,3	123,6	144,2	116,7	201,4	234,5	261,3	258,4	290,7	321,0	273,2	246,3	286,1	320,5	368,5	423,8	329,0
Variations d'arriérés					-17,0	-6,0	-6,5	-7,0	0,0	0,0	-3,9	-6,0	-6,5	-7,0	0,0	0,0	-3,9
Schéma de financement public																	
Recettes & Dons	275,2	329,1	372,3	325,5	428,9	465,0	522,9	579,3	642,5	722,3	586,4	489,4	573,4	673,9	764,4	888,7	678,0
Recettes courantes	252,4	296,9	316,5	288,6	358,4	389,7	431,8	470,7	513,0	568,0	474,6	414,1	482,3	565,3	635,0	734,3	566,2
Recettes fiscales	229,1	246,7	291,4	255,7	322,4	358,7	400,2	438,9	481,0	533,1	442,4	373,7	436,0	520,3	583,4	678,9	518,4
Recettes non fiscales	23,3	50,2	25,1	32,9	36,0	31,0	31,6	31,8	32,0	34,8	32,2	40,4	46,4	45,0	51,6	55,5	47,8
Dons	22,8	32,2	55,8	36,9	70,5	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3	111,8	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3	111,8
Dons projets	22,8	32,2	55,8	36,9	70,5	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3	111,8	75,3	91,1	108,6	129,5	154,3	111,8
Dons programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financements	17,8	21,2	22,2	20,4	126,5	110,3	101,3	72,5	64,9	39,3	77,7	128,8	119,3	100,6	96,5	120,3	113,1
Financements intérieurs nets	14,0	-10,7	-5,5	-0,7	54,3	18,0	32,7	23,5	0,0	0,0	14,8	18,0	32,7	23,5	0,0	0,0	14,8
Financements extérieurs nets	3,8	31,9	27,6	21,1	38,2	56,6	44,8	17,9	0,0	0,0	23,9	56,6	44,8	17,9	0,0	0,0	23,9
Financement exceptionnel					27,3	26,7	12,6	12,9	0,0	0,0	10,4	26,7	12,6	12,9	0,0	0,0	10,4
Besoins résiduels	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	9,0	11,2	18,2	64,9	39,3	28,5	27,5	29,2	46,3	96,5	120,3	64,0
Impacts attendus sur la pauvreté et l'emploi																	
Pauvreté																	
Taux de pauvreté monétaire (avec redistribution)			58,7		56,0	53,3	50,6	48,0	45,5	42,9	-15,8	53,2	49,9	46,4	42,8	39,2	-19,5
Taux de pauvreté monétaire (sans redistribution)			58,7		56,7	54,7	52,7	50,9	49,1	47,3	-11,4	54,6	52,1	49,3	46,5	43,7	-15,0
Emploi																	
Taux de sous emploi			29,1		28,4	27,6	26,8	26,1	25,3	24,5	-4,6	27,6	26,6	25,6	24,5	23,4	-5,7

Source : Calcul du ST-DSRP

ANNEXE 2 : Situation et cibles des indicateurs OMD au Togo

Objectifs	Cibles retenues pour l'analyse	Indicateurs retenus au Togo	Valeur courante de l'indicateur		Valeur cible OMD 2015	Valeur cible de la SCAPE en 2017
			Année / source	Valeur		
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la proportion de la population togolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici à 2015	2. Indice de la pauvreté monétaire	QUIBB 2011	58,7%	30,9%	43,7%
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition	4. Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	MICS4 2010	16,6%	12,3%	12,3%
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation au primaire amélioré	Annuaire statistique MEPSA 2011	86%	100%	96%
		7. Taux d'achèvement au primaire	Annuaire statistique MEPSA 2011	63%	100%	90,5%
		8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	QUIBB 2011	60,4%	100%	80%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Indice de parité fille-garçon dans le primaire	Annuaire statistique MEPSA 2011	0,88	1	0,94
		9bis. Indice de parité fille-garçon dans le secondaire	Annuaire statistique MEPSA 2011	0,60	1	0,9
		10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	QUIBB 2011	64%	100%	80%
		11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	QUIBB 2011		50%	50%
		12. Proportion de sièges occupés par des femmes à l'assemblée nationale		11,1%	50%	30%
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	MICS4 2010	124‰	51‰	57‰
		14. Taux de mortalité infantile	MICS4 2010	78‰	29‰	38‰
		15. Taux de couverture vaccinale contre la rougeole	MICS4 2010	63,8%	100%	72,8%
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle	16. Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes	IAE 2011	300	143	213
		17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	MICS4 2010	59,4%	82,7%	76,2%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. D'ici à 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi la population sexuellement active (15-49 ans)	Rapport d'activités PNLS 2011	3,1%	<2%	<2%
		19a. Taux d'utilisation des préservatifs lors des rapports sexuels à haut risque	Rapport d'activités PNLS 2011	78,1%	100%	100%
	8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	22a. Traitement préventif intermittent du paludisme chez les femmes enceintes	MICS4 2010	50,2%	>90%	86,1%
		22b. Enfants de moins de cinq ans dormant sous une moustiquaire imprégnée	MICS4 2010	57,1%	>90%	83,2%
		22c. Enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de traitement correct avec des antipaludéens	MICS4 2010	23,6%	>90%	>90%

Objectifs	Cibles retenues pour l'analyse	Indicateurs retenus au Togo	Valeur courante de l'indicateur		Valeur cible	Valeur cible
		24a. Taux de dépistage des TPM+	Rapport d'activités PNLT 2011	39%	>80%	>70%
		24b. Taux de guérison de la TPM+ sous DOTS	Rapport d'activités PNLT 2011	81%	>85%	85%
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	26. Part des superficies des écosystèmes protégées	Rapport d'activités du MERF	7%	10%	10%
	10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	29. Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable	QUIBB 2011	56,1%	75%	65%
	11. Réussir d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées	MICS4 2010	34,9%	50%	50%
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement	18. Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la disposition de tous.	47. Nombre de lignes téléphoniques (fixe et mobile) pour 1000 habitants	Calcul ARTP /DGSCN			
		48. Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)				

ANNEXE 3 : Tableau des résultats et leurs indicateurs

Effet/Impact	Indicateurs d'effet/ d'impact	Résultats intermédiaires	Indicateur de résultats intermédiaires
1 : Les secteurs à fort potentiel de croissance sont développés	1. Taux de croissance du PIB réel (%) 2. Taux d'investissement brut global (en %) 3. Taux d'exportation global (en %) 4. Taux de croissance du PIB agricole (%)	1.1. Accroissement de la productivité agricole	1. Superficies de terres irriguées 2. Superficie de bas-fonds aménagés 3. Nombre de tonnes d'engrais distribués
		1.2. Amélioration du climat des affaires	4. Nombre moyen de jours pour créer une entreprise 5. Nombre moyen de jours pour obtenir un titre foncier 6. Nombre d'emplois formels créés
		1.3. Promotion du secteur industriel	7. Nombre de filières disposant d'un plan stratégique 8. Nombre d'entreprises créées
		1.4. Augmentation de la productivité des services	9. Volume des crédits bancaires au secteur privé (en % du PIB) 10. Nombre de nouveaux touristes enregistrés
2: Les infrastructures économiques sont renforcées	5. Taux d'électrification national (en %) 6. Taux de pénétration téléphonique fixe et mobile (en %) 7. Taux de pénétration haut débit 8. Coût moyen de la communication par minute (fixe et mobile) en FCFA 9. Pourcentage des routes revêtues en bon état	2.1 Développement des infrastructures énergétiques	11. Nombre de nouveaux abonnés à l'électricité
		2.2 Développement des infrastructures de télécommunications	12. Nombre de nouveaux abonnés à la téléphonie fixe 13. Nombre de nouveaux abonnés à la téléphonie mobile
		2.3 Développement des infrastructures routières	14. Nombre de Km de pistes rurales construites 15. Nombre de Km de voiries urbaines réhabilitées
3: Le capital humain, la protection sociale et l'emploi sont promus	10. Incidence de la pauvreté monétaire globale (en %) 11. Proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté (en %) 12. Taux de sous-emploi (en %) 13. Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	3.1 Promouvoir le système éducatif et la formation	16. Ratio élèves/salles de classe au primaire 17. Ratio élèves/maîtres au primaire 18. Effectifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans les établissements publics et privés par rapport à l'ensemble des effectifs du post-primaire et secondaire (%)

Effet/Impact	Indicateurs d'effet/ d'impact	Résultats intermédiaires	Indicateur de résultats intermédiaires
	14. Taux d'achèvement au primaire (en %) 15. Taux de mortalité infantile 16. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 17. Taux de mortalité maternelle (Nombre de décès pour 100 000 naissances vivantes) 18. Taux de prévalence du VIH/Sida (15-24 ans) 19. Proportion des ménages utilisant une source d'eau potable (en %) 20. Proportion des ménages disposant d'installations sanitaires améliorées (en %) 21. Indice d'inégalité de genre		19. Pourcentage de villages ruraux disposant d'un agent de santé communautaire formé sur les soins intégrés-diarrhée, pneumonie, paludisme 20. Nombre de formations sanitaires réhabilitées et construites 21. Nombre de personnel de santé qualifié recruté 22. Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu les 3 doses de pentavalent 23. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié 24. Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant des méthodes contraceptives modernes 25. Pourcentage de femmes séropositives bénéficiant de traitement ARV 26. Pourcentage de femmes enceintes ayant accompli au moins quatre visites prénatales incluant le test d'urine
		3.3 Accès à l'eau potable et à l'assainissement	27. Nombre de points d'eau réalisés en milieu rural 28. Nombre de points d'eau réalisés en milieu semi-urbain 29. Nombre de branchements particuliers en milieu urbain 30. Nombre de latrines construites
		3.4 Equité et égalité de genre	31. Nombre de cas de violence sur les femmes instruits devant les tribunaux 32. Proportion de femmes rurales ayant accès à la terre 33. Nombre de groupements femmes et mixtes formés en gestion des affaires 34. Pourcentage de femmes aux postes de décision (députées, Gouvernements, ambassadeurs)
		3.5 Promouvoir l'emploi	35. Nombre d'emplois-jeunes créés par an par les projets publics 36. Taux d'insertion des sortants des établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle 37. Nombre de primo demandeurs d'emplois ayant reçu une formation qualifiante de courte durée 38. Nombre de jeunes volontaires mobilisés par an 39. Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat par an (hors FINA)

Effet/Impact	Indicateurs d'effet/ d'impact	Résultats intermédiaires	Indicateur de résultats intermédiaires
			40. Nombre de plans d'affaire de jeunes financés par an sur le FAIEJ 41. Nombre de PME/PMI financées sur le FINA
		3.6 Développer les prestations en matière de protection sociale	42. Volume de ressources affectées aux programmes de filets sociaux 43. Proportion de personnes couvertes par une assurance maladie
4 : La Gouvernance est renforcée	22. Taux d'inflation 23. Taux de pression fiscale 24. Déconcentration du personnel de l'administration centrale (en % par ministère) 25. Nombre de juges par habitant 26. Proportion de plaintes reçues et traitées par les institutions nationales des droits de l'Homme	4.1 Renforcer la gouvernance locale	44. Part du budget transférée aux collectivités locales (en %) 45. Nombre de personnel affecté aux niveaux déconcentré et décentralisé
		4.2 Renforcer la gouvernance économique	46. Part des investissements dans le budget de l'État (en %) 47. Taux de réalisation des recettes fiscales budgétisées 48. Allocation budgétaire des secteurs prioritaires (en %) 49. Pourcentage des marchés publics gré à gré 50. Nombre de stratégies sectorielles élaborées
		4.3. Renforcer la Gouvernance politique et institutionnelle	51. Pourcentage des recommandations de la CVJR mises en œuvre
5: un développement participatif, équilibré et durable est promu	27. Proportion de la population à la base n'atteignant pas le minimum vital commun 28. Part des superficies des écosystèmes protégés (en%) 29. Proportion des zones forestières (en %)	5.1 Promouvoir le développement à la base	52. Proportion de CCD disposant de plans d'action (en %) 53. Nombre de plateformes multifonctionnelles installées 54. Volume de micro-crédits octroyés sur fonds de garantie (en milliards) 55. Nombre de micro-projets communautaires installés
		5.2 Assurer une gestion durable des ressources naturelles	56. Quantité de bois produite dans les forêts aménagées 57. Superficie de forêts aménagées (ha)

ANNEXE 4 : Tableau des indicateurs d'effet et d'impact

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	Valeur de Référence		Cibles	Source de vérification
				Année	Valeur	2017	
AXE 1 : DEVELOPEMENT DE SECTEURS A FORT POTENTIEL DE CROISSANCE	1.1. Accélérer la croissance économique	1	Taux de croissance du PIB réel (%)	2011	4,90%		Perspectives économiques (PE)- Direction de l'Economie -DE/MEF
		2	Taux d'investissement brut global (en %)	2011	20,7%		PE-DE/MEF
		3	Taux d'exportation global (en %)	2011			
	1.2 Accroître la productivité agro-pastorale	4	Taux de croissance du PIB agricole (en %)	2011	4,4%	6%	
	1.3 Augmenter la productivité des services	5	Volume des crédits bancaires au secteur privé (en % du PIB)	2011			
		6	Nombre de nouveaux touristes enregistrés				
AXE 2: RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	2.1 Développer les infrastructures énergétiques	7	Taux d'électrification national (en %)	2010	23%	43,4%	Rapport d'activités du MME
	2.2 Développer les infrastructures de télécommunications	8	Taux de pénétration téléphonique fixe et mobile (en %)	2011	52,66%	60%	Rapport d'activités de l'ART/P
		9	Taux de pénétration haut débit (en %)	2011	2,3%	15%	Rapport d'activités de l'ART/P
		10	Coût moyen de la communication fixe par minute (en FCFA)	2011	36	30	Rapport d'activités de l'ART/P
		11	Coût moyen de la communication mobile par minute (en FCFA)	2011	85	60	Rapport d'activités de l'ART/P
	2.3 Développer les infrastructures routières	12	Pourcentage de routes nationales revêtues en bon état	2011	40%		

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	Valeur de Référence		Cibles	Source de vérification
				Année	Valeur	2017	
AXE 3: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE L'EMPLOI	3.1 Réduire la pauvreté, le chômage et les inégalités	13	Incidence de la pauvreté monétaire globale (en %)	2011	58,70%		Enquête QUIBB
		14	Proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté (en %)	2011			Enquête QUIBB
		15	Taux de sous-emploi (en %) au sein de la population globale	2011	29,10%		Enquête QUIBB
	3.2 Promouvoir le système éducatif	16	Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	2011	60,4%	72,8%	Enquête QUIBB
		17	Taux d'achèvement au primaire (en %)	2011	63,2%	92%	Annuaire statistique MEPSA
	3.3 Développer le système de santé et lutter contre le VIH/Sida	18	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	2010	16,60%	12,0%	Enquête MICS
		19	Taux de mortalité maternelle (Nombre de décès pour 100 000 naissances vivantes)	2011	300	236	Enquête MICS ou EDS
		20	Taux de mortalité infantile	2010	78‰	30%	Enquête MICS ou EDS
		21	Taux de prévalence du VIH/Sida (15-24 ans)	2011	3,1%	<2%	Rapport du SP/CNLS
	3.4 Accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	22	Proportion des ménages utilisant une source d'eau potable (en %)	2011	56,10%	82,60%	Enquête QUIBB
		23	Proportion des ménages disposant d'installations sanitaires améliorées (en %)	2011	34,90%	50%	Enquête MICS
	3.5 Promouvoir l'équité et l'égalité de genre	24	Indice d'inégalité de Genre	2011			Rapport d'activités du Ministère chargé de la promotion de la femme

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	Valeur de Référence		Cibles	Source de vérification
				Année	Valeur	2017	
	3.6 Renforcer la protection sociale	25	Taux de vulnérabilité des populations (en %)	2011			Enquête QUIBB
AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	4.1 Renforcer la gouvernance économique	26					
		27	Taux d'inflation annuel moyen (%)	2011	3,60%	<3%	PE-DE/MEF
		28	Taux de pression fiscale (en %)	2011	18,20%		PE-DE/MEF
	4.2 Gouvernance locale	29	Pourcentage de fonctionnaires travaillant dans les administrations déconcentrées	2011			
	4.3 Gouvernance politique	30	Proportion des plaintes reçues et traitées par les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH)	2011	20700 plaintes de la CVJR	>=1000	Rapports des INDH et autres mécanismes
		31	Nombre de juges par habitant				
AXE 5: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF, EQUILIBRE ET DURABLE	5.1 Promouvoir le développement à la base	32	Proportion de la population à la base n'atteignant pas le minimum vital commun	2011		25%	Rapport d'activités du Ministère chargé du développement à la base
	5.2 Assurer une gestion durable des ressources naturelles	33	Part des superficies des écosystèmes protégés (en%)	2011	7%	10%	Rapport d'activités du MERF
		34	Proportion des zones forestières	2011	6,8%	8%	Rapport d'activités du MERF

ANNEXE 5 : Tableau des indicateurs des résultats intermédiaires

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	Valeur de Référence		Cibles						Source de vérification	Périodicité
				Année	Valeur	2012 Est.	2013 Proj.	2014 Proj.	2015 Proj.	2016 Proj.	2017 Proj.		
AXE1: DEVELOPPEMENT DES SECTEURS A FORT POTENTIEL DE CROISSANCE	1.1. Accélérer la croissance économique	1	Nombre d'emplois formels créés	2011									Annuelle
	1.2. Accroître la productivité agricole	2	Superficie de terres irriguées	2011								Rapport d'activités MAEP	Annuelle
		3	Superficie de bas-fonds aménagés	2011								Rapport d'activités MAEP	Annuelle
		4	Nombre de tonnes d'engrais distribués	2011									Annuelle
	1.3. Améliorer le climat des affaires	5	Nombre moyen de jours pour créer une entreprise	2010	30	15	2	2	2	2		Rapport d'activités CFE	Annuelle
		6	Nombre moyen de jours pour obtenir un titre foncier	2010									Annuelle
	1.4. Promouvoir le secteur industriel	7	Nombre de filières disposant d'un plan stratégique	2011									Annuelle
		8	Nombre d'entreprises créées	2011								Rapport d'activités CFE	Annuelle
	1.5. Augmenter la productivité des services	9	Volume des crédits bancaires au secteur privé (en % du PIB)	2011									Annuelle
		10	Nombre de nouveaux touristes enregistrés	2011	325663								Annuelle
AXE 2: RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	2.1 Développer les infrastructures énergétiques	11	Nombre de nouveaux abonnés à l'électricité	2011		12500	12500	12500	12500	12500		Rapport d'activités CEET	Annuelle
	2.2 Développer les infrastructures de télécommunications	12	Nombre de nouveaux abonnés à la téléphonie fixe	2011	240 512	268267	319515	374145	433685	509023	593042	ART-P	Annuelle
		13	Nombre de nouveaux abonnés à la téléphonie mobile	2011	3112050	3485496	3903755	4372206	4721982	5099741	5507720	ART-P	Annuelle
	2.3 Développer les infrastructures routières	14	Nombre de Km de pistes rurales construites	2011	129								Annuelle
		15	Nombre de Km de voiries urbaines réhabilitées	2011									Annuelle
AXE 3: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE L'EMPLOI	3.1 Promouvoir le système éducatif et la formation	16	Ratio élèves/salles de classe au primaire	2011	43								Annuelle
		17	Ratio élèves/maîtres au primaire	2011	45							Annuaire statistique MEPSA	Annuelle
		18	Pourcentage des effectifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	2011	6%	11%	15%	20%	24%	33%			Annuelle

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	Valeur de Référence		Cibles						Source de vérification	Périodicité	
				Année	Valeur	2012 Est.	2013 Proj.	2014 Proj.	2015 Proj.	2016 Proj.	2017 Proj.			
			dans les établissements publics et privés par rapport à l'ensemble des effectifs du post-primaire et secondaire											
	3.2 Développer le système de santé, de nutrition et de la lutte contre le VIH/Sida	19	Nombre de formations sanitaires réhabilitées et construites	2011										Annuelle
		20	Nombre de personnel de santé qualifié recruté	2011										Annuelle
		21	Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu les 3 doses de pentavalent	2010	65,4%	75%	80%	85%	90%	95%	95%	Annuaire statistique Ministère Santé	Annuelle	
		22												
		23	Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	2011										
		24	Pourcentage de femmes enceintes ayant accompli au moins 4 visites prénatales incluant le test d'urine	2010	54,9%	57%	58%	59%	60%	61%	62%	Annuaire statistique Ministère Santé	Annuelle	
		25												
		26	Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant des méthodes contraceptives modernes	2010	27,9%	38%	42%	47%	52%	57%	62%	Annuaire statistique Ministère Santé	Annuelle	
		27												
		28	Pourcentage de femmes enceintes séropositives bénéficiant de traitement ARV	2010	52,2%	63,5%	69,2%	74,8%	80,5%	86,2%	91,8%	Rapport d'activités SP/CNLS	Annuelle	
		29												
		30	Pourcentage de villages ruraux disposant d'un agent de santé communautaire formé sur les soins intégrés-diarrhée, pneumonie, paludisme	2011	ND	60%	70%	80%	90%	95%	95%	Annuaire statistique Ministère Santé	Annuelle	
		31												
	3.3 Accroître à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	32	Nombre de points d'eau réalisés en milieu rural	2011	5807	235	645	645	645	645	9267	Rapport d'activités TdE	Annuelle	
		33	Nombre de points d'eau réalisés en milieu semi urbain	2011	271		29	29	29	29	423		Annuelle	
		34	Nombre de branchements particuliers en milieu urbain	2011	64058									
		35	Nombre de latrines construites	2011										
	3.4 Promouvoir l'emploi	36	Nombre d'emplois-jeunes créés par an par les projets publics	2011	ND		3500	3500	3500	3500		Rapports d'activités PROVONAT et FAIEJ	Annuelle	
		37	Nombre de primo demandeurs d'emplois ayant reçu une formation qualifiante de courte durée	2011								Rapport d'activités du Ministère chargé du développement à la base	Annuelle	

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	Valeur de Référence		Cibles						Source de vérification	Périodicité
				Année	Valeur	2012 Est.	2013 Proj.	2014 Proj.	2015 Proj.	2016 Proj.	2017 Proj.		
		38	Nombre de jeunes volontaires mobilisés par an	2011	1000	1500	2000	2000	2000	2000	2000	Rapports d'activités PROVONAT et de l'Agence	Annuelle
		39	Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat par an (hors FINA)	2011	700	1000	1200	1500	2000	2000	2000	Rapport d'activité de la DEJ et du FAIEJ	Annuelle
		40	Nombre de plans d'affaire de jeunes financés par an sur le FAIEJ	2011	62	100	300	400	500	500	500	Rapport d'activité du FAIEJ	Annuelle
		41	Nombre de PME/PMI financées sur le FINA	2011	NA			200	200	200	200	Rapport d'activité du FINA	Annuelle
	3.5 Développer les prestations en matière de protection sociale	42	Volume de ressources affectées aux programmes de filets sociaux	2011								Rapport d'exécution du budget de l'Etat	Annuelle
		43	Proportion de personnes couvertes par une assurance maladie	2011									
	3.6 Promotion de l'équité genre et de l'égalité	44	Nombre de groupements féminins et mixtes formés en gestion des affaires	2011	110	250	390						
		45	Nombre de cas de violence sur les femmes instruits devant les tribunaux										
		46	Proportion de femmes rurales ayant accès à la terre										
		47	Pourcentage de femmes aux postes de décision (député, gouvernement, Ambassadeurs)	2011		13,83%					33%		
	3.7 Promouvoir la jeunesse	48	Nombre de fora nationaux et régionaux de la jeunesse organisés	2011	1	5	1	5	1	5	1	Rapport d'activités du ministère en charge de la jeunesse	Annuelle
AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	4.1 Renforcer la gouvernance économique	49	Taux de réalisation des recettes fiscales budgétisées	2011								Rapport d'exécution du budget de l'Etat	Annuelle
		50	Allocation budgétaire des secteurs prioritaires (en %)	2011								Rapport d'exécution du budget de l'Etat	Annuelle
		51	Pourcentage des marchés publics gré à gré	2011		<5%	<5%	<5%	<5%	<5%		Rapport d'exécution du budget de l'Etat	Annuelle
		52	Nombre de stratégies sectorielles élaborées	2011	ND		15	15				Décision du Conseil des ministres adoptant les stratégies sectorielles	Annuelle
	4.2 Renforcer la gouvernance locale	53	Part du budget transférée aux collectivités locales (en %)	2011								Rapport d'exécution du budget de l'Etat	Annuelle

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	Valeur de Référence		Cibles						Source de vérification	Périodicité
				Année	Valeur	2012 Est.	2013 Proj.	2014 Proj.	2015 Proj.	2016 Proj.	2017 Proj.		
		54	Nombre de personnel affecté aux niveaux déconcentré et décentralisé	2011									
	4.3 Renforcer la Gouvernance politique et institutionnelle	55	Pourcentage des recommandations de la CVJR mises en œuvre										
AXE 5: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF, EQUILIBRE ET DURABLE	5.1 Promouvoir le développement à la base	56	Proportion de CCD disposant de plans d'action (en %)	2011	5	10	15	25	35	45	55	Rapport d'activités du Ministère chargé du développement à la base	Annuelle
		57	Nombre de plateformes multifonctionnelles installées	2011	25	50	90	150	200	250	300	Rapport d'activités du Projet PTFM	Annuelle
		58	Volume de micro crédits octroyés sur fonds de garantie (en milliards)	2011	3,7	6	8	10	12	14	16	Rapport bilan des IMF partenaires	Annuelle
		59	Nombre de micro-projets communautaires installés	2011	265	330	380	430	480	530	580	Rapport d'activité de la DDC et de l'ANADEB	Annuelle
	5.2 Assurer une gestion durable des ressources naturelles	60	Quantité de bois produite dans les forêts aménagées	2011								Rapport d'activités du MERF	Annuelle
		61	Superficie de forêts aménagées (ha)	2011									Rapport d'activités du MERF

ND : Non disponible

Est.= Estimations

Proj. = Projections

Annexe n°6 : Matrice des mesures stratégiques

Domaines	Mesures et actions						Structures responsable
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
AXE 1: DEVELOPPEMENT DES SECTEURS A FORT POTENTIEL DE CROISSANCE							
1.1 Climat des affaires	Mise en place du guichet unique du commerce extérieur : Approbation d'une feuille de route	Opérationnalisation du guichet unique du commerce extérieur					
		-Adoption d'une stratégie de promotion du partenariat public/privé et son plan d'actions pour développer les infrastructures	-Adoption d'une loi sur le PPP et création d'un cadre institutionnel favorable aux PPP	-Initiation de PPP pour développer les infrastructures			
	Transformation du CFE en guichet unique	Opérationnalisation du guichet unique de création d'entreprise					
		Modernisation du régime foncier - Adoption et promulgation du nouveau code foncier - Installation du guichet unique du titre foncier					
1.2 Réformes structurelles		Poursuite du programme de relance de la filière coton : Etudes stratégiques	Poursuite du programme de relance de la filière coton : Mise en œuvre des options retenues	Poursuite du programme de relance de la filière coton : Mise en œuvre des options retenues	Poursuite du programme de relance de la filière coton : Mise en œuvre des options retenues	Poursuite du programme de relance de la filière coton : Mise en œuvre des options retenues	
	Mise en œuvre des reformes du secteur financier ; restructuration du secteur bancaire	Mise en œuvre des reformes du secteur financier ; restructuration du secteur de la microfinance					
		Mise en œuvre des phases 2 et 3 de la stratégie de relance de la SNPT : recherche de partenaires pour l'exploitation du phosphate carbonaté	Mise en œuvre des phases 2 et 3 de la stratégie de relance de la SNPT : recherche de partenaires pour la construction d'un complexe de fertilisants				

Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
		Ouverture du capital du Groupe Togo Telecom		Octroi d'une troisième licence de téléphonie mobile	Octroi d'une troisième licence de téléphonie mobile		
1.3 Agriculture	-Mise en œuvre du programme de relance de la filière café-cacao et autres cultures d'exportations	-Mise en œuvre du programme de relance de la filière café-cacao et autres cultures d'exportations	-Mise en œuvre du programme de relance de la filière café-cacao et autres cultures d'exportations	- Mise en œuvre du programme de relance de la filière café-cacao et autres cultures d'exportations	-Mise en œuvre du programme de relance de la filière café-cacao et autres cultures d'exportations	-Mise en œuvre du programme de relance de la filière café-cacao et autres cultures d'exportations	
	-Adoption de la nouvelle politique de développement agricole	Mise en œuvre de la nouvelle politique de développement agricole	Mise en œuvre de la nouvelle politique de développement agricole	Mise en œuvre de la nouvelle politique de développement agricole	Mise en œuvre de la nouvelle politique de développement agricole	Mise en œuvre de la nouvelle politique de développement agricole	
		-Adoption d'une stratégie en matière de désenclavement des zones agricoles rurales et mise en œuvre de son plan d'actions	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de désenclavement des zones agricoles rurales	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de désenclavement des zones agricoles rurales	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de désenclavement des zones agricoles rurales	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de désenclavement des zones agricoles rurales	
		-Adoption d'une stratégie en matière d'intrants agricoles et son plan d'actions	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière d'intrants agricoles	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière d'intrants agricoles	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière d'intrants agricoles	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière d'intrants agricoles	
		-Adoption d'une stratégie en matière de maîtrise de l'eau et son plan d'actions	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de maîtrise de l'eau	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de maîtrise de l'eau	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de maîtrise de l'eau	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de maîtrise de l'eau	
		-Adoption d'une stratégie en matière de mécanisation et son plan d'actions	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de mécanisation	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de mécanisation	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de mécanisation	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de mécanisation	
		- Adoption d'une stratégie en matière de sécurisation foncière et son plan d'actions	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de sécurisation foncière	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de sécurisation foncière	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de sécurisation foncière	- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de sécurisation foncière	
		Adoption d'une stratégie en matière de recherche et conseils agricoles et son plan d'actions	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de recherche et de conseils agricoles	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de recherche et de conseils agricoles	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de recherche et de conseils agricoles	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie en matière de recherche et de conseils agricoles	

Domaines	Mesures et actions						Structures responsable
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
		Adoption d'une stratégie et des chaînes de valeur pour les filières maïs, manioc et riz	Mise en œuvre de la stratégie et des chaînes de valeur pour les filières maïs, manioc et riz	Mise en œuvre de la stratégie et des chaînes de valeur pour les filières maïs, manioc et riz	Mise en œuvre de la stratégie et des chaînes de valeur pour les filières maïs, manioc et riz	Mise en œuvre de la stratégie et des chaînes de valeur pour les filières maïs, manioc et riz	
		Adoption d'une stratégie pour la gestion et la commercialisation des surplus des produits vivriers assortie de son plan d'action	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie pour la gestion et la commercialisation des surplus des produits vivriers	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie pour la gestion et la commercialisation des surplus des produits vivriers	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie pour la gestion et la commercialisation des surplus des produits vivriers	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie pour la gestion et la commercialisation des surplus des produits vivriers	
	Mise en place d'un mécanisme de financement agricole et du monde rural	Mise en place d'un mécanisme de financement agricole et du monde rural	Mise en place d'un mécanisme de financement agricole et du monde rural	Mise en place d'un Fonds de Refinancement de l'agriculture	Mise en place d'un Fonds de Refinancement de l'agriculture	Mise en place d'un Fonds de Refinancement de l'agriculture	
	Réalisation du recensement national de l'agriculture	Réalisation du recensement national de l'agriculture	Réalisation du recensement national de l'agriculture				
1.4 Industries		Elaboration de plans de développement pour les filières sélectionnées	Elaboration de plans de développement pour les filières sélectionnées	Mise en œuvre du plan de développement pour les filières sélectionnées	Mise en œuvre du plan de développement pour les filières sélectionnées		
			Mise en œuvre du programme de mise à niveau des entreprises et de développement des PME/PMI	Mise en place d'un fonds d'industrialisation			
			Mise en œuvre de la loi cadre 2009-016 du 12/08/2009	Mise en œuvre de la loi cadre 2009-016 du 12/08/2009	Mise en œuvre de la loi cadre 2009-016 du 12/08/2009		
		Mise en œuvre du nouveau code des investissements	Mise en œuvre du nouveau code des investissements	Mise en œuvre du nouveau code des investissements	Mise en œuvre du nouveau code des investissements	--Mise en œuvre du nouveau code des investissements	
		Opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Investissements & ZFI					

Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
1.5 Tourisme		Adoption d'un plan directeur de développement et d'aménagement touristique	Mise en œuvre du plan directeur de développement et d'aménagement touristique	Mise en œuvre du plan directeur de développement et d'aménagement touristique	Mise en œuvre du plan directeur de développement et d'aménagement touristique	Mise en œuvre du plan directeur de développement et d'aménagement touristique	
1.6 Culture		Elaboration du plan stratégique de mise en œuvre de la politique culturelle	Opérationnalisation du plan stratégique de mise en œuvre de la politique culturelle	Opérationnalisation du plan stratégique de mise en œuvre de la politique culturelle	Opérationnalisation du plan stratégique de mise en œuvre de la politique culturelle	Opérationnalisation du plan stratégique de mise en œuvre de la politique culturelle	
1.7 Mines	Adoption de la politique minière	Adoption du nouveau code minier	Adoption des textes d'application du nouveau code minier				
AXE 2 : RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES							
2.1 Energie	Adoption de la politique énergétique	Adoption de la loi relative à l'électricité	Création d'une agence nationale d'électrification rurale et/ou d'un fonds d'électrification rurale.				
2.2 Transports	Mise en œuvre du plan directeur de développement du PAL	Mise en œuvre du plan directeur de développement du PAL	-Mise en œuvre du plan directeur de développement du PAL	Mise en œuvre du plan directeur de développement du PAL	Mise en œuvre du plan directeur de développement du PAL	Mise en œuvre du plan directeur de développement du PAL	
			-Adoption du plan stratégique de développement des transports-horizon 2030				
		Mise en œuvre de la réforme du dispositif institutionnel de l'entretien routier :	Mise en œuvre de la réforme du dispositif institutionnel de l'entretien routier :				
		- Opérationnalisation de la SAFER					
		- Mise en place de l'Agence des routes	- Mise en place de l'Agence des Routes				
		- Préparation et mise en œuvre d'un nouveau plan de développement ferroviaire.	- Préparation et mise en œuvre d'un nouveau plan de développement ferroviaire				

Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
		Préparation et mise en œuvre d'un plan de modernisation de plates-formes aéroportuaires	-Préparation et mise en œuvre d'un plan de modernisation de plates-formes aéroportuaires	Préparation et mise en œuvre d'un plan de modernisation de plates-formes aéroportuaires			
AXE3 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE L'EMPLOI							
3.1 Protection sociale	Mise en place d'un programme de transfert monétaire en faveur des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables	-Mise en place d'un programme de transfert monétaire en faveur des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables	Extension de l'assurance maladie obligatoire aux secteurs privé formel et parapublic	Extension du système d'assurance maladie au secteur informel			
		-Mise en place du Fonds national de solidarité					
		-Adoption de la stratégie sectorielle de protection sociale et son plan d'actions	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie sectorielle de protection sociale	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie sectorielle de protection sociale	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie sectorielle de protection sociale	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie sectorielle de protection sociale	
3.2 Education et formation	-Poursuite de la gratuité de l'enseignement de base	Poursuite de la gratuité de l'enseignement de base	Poursuite de la gratuité de l'enseignement de base	Poursuite de la gratuité de l'enseignement de base	Poursuite de la gratuité de l'enseignement de base	Poursuite de la gratuité de l'enseignement de base	
		- Elaboration et mise en œuvre de la carte de compétence technique et professionnelle	- Révision de la PSE intégrant les stratégies spécifiques telles que la professionnalisation de l'enseignement supérieur, l'orientation scolaire, la formation des enseignants du secondaire, l'enseignement des langues nationales				
3.3 Santé	Mise en place du panier commun	-Mise en place des premiers kits d'urgence pour la prise en charge du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes	-Mise en place des premiers kits d'urgence pour la prise en charge du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes	Mise en place des premiers kits d'urgence pour la prise en charge du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes	-Mise en place des premiers kits d'urgence pour la prise en charge du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes	-Mise en place des premiers kits d'urgence pour la prise en charge du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes	

Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
		-Développement des systèmes de mutualisation du risque maladie	-Développement des systèmes de mutualisation du risque maladie	-Développement des systèmes de mutualisation du risque maladie	-Développement des systèmes de mutualisation du risque maladie	-Développement des systèmes de mutualisation du risque maladie	
			- Adoption d'un programme de mise en œuvre du principe de déconcentration (décisions, ressources financières, intrants)	Application du principe de la déconcentration	Application du principe de la déconcentration	Application du principe de la déconcentration	
	-Réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur de la santé	-Réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur de la santé	-Réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur de la santé	-Réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur de la santé	-Réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur de la santé	-Réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur de la santé	
3.4 Lutte contre le VIH/Sida	Adoption du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida	Mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida	Mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida	Mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida	Mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida	Mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida	
3.4 Population			Adoption d'une nouvelle politique de population multisectorielle et de son plan d'action	Mise en œuvre du plan d'action de la nouvelle politique de population multisectorielle	Mise en œuvre du plan d'action de la nouvelle politique de population multisectorielle	Mise en œuvre du plan d'action de la nouvelle politique de population multisectorielle	
3.5 Emploi des jeunes		Adoption de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action	Mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de l'emploi	Mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de l'emploi	Mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de l'emploi	Mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de l'emploi	
		Mise en place d'une Agence du Volontariat National					
		Adoption de la stratégie nationale de l'emploi des jeunes et de son plan d'action	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de l'emploi des jeunes	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de l'emploi des jeunes	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de l'emploi des jeunes	Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de l'emploi des jeunes	
		Adoption d'un Plan Stratégique de la Jeunesse	Mise en œuvre du Plan Stratégique de la jeunesse				
		Opérationnalisation du FAIEJ					
3.6 Equité et égalité de genre	Mise en œuvre de la politique de l'équité et de l'égalité de genre	Mise en œuvre de la politique de l'équité et de l'égalité de genre	Mise en œuvre de la politique de l'équité et de l'égalité de genre	Mise en œuvre de la politique de l'équité et de l'égalité de genre	Mise en œuvre de la politique de l'équité et de l'égalité de genre	Mise en œuvre de la politique de l'équité et de l'égalité de genre	

Domaines	Mesures et actions						Structures responsable
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE							
4.1 Gouvernance économique		Adoption de la politique nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux et son plan d'action	Mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	
	Adoption du guide d'élaboration des politiques sectorielles et dotation des ministères de politiques sectorielles assorties de plans d'actions	Elaboration des politiques sectorielles assorties de plans d'actions des ministères concernés	Elaboration des politiques sectorielles assorties de plans d'actions des ministères concernés	Elaboration des politiques sectorielles assorties de plans d'actions des ministères concernés	Elaboration des politiques sectorielles assorties de plans d'actions des ministères concernés	Elaboration des politiques sectorielles assorties de plans d'actions des ministères concernés	
		Création/renforcement dans chaque ministère de directions des études et de la planification	Création/renforcement dans chaque ministère de directions des études et de la planification				
		-Finalisation et mise en œuvre du plan stratégique de modernisation de l'Administration fiscale	Mise en œuvre du plan stratégique de modernisation de l'administration fiscale	Mise en œuvre du plan stratégique de modernisation de l'administration fiscale	Mise en œuvre du plan stratégique de modernisation de l'administration fiscale	Mise en œuvre du plan stratégique de modernisation de l'administration fiscale	
	Réforme fiscale intégrée et approfondie : conception et élaboration des textes de la réforme		Mise en œuvre de la réforme	Consolidation et pérennisation de la réforme	Consolidation et pérennisation de la réforme	Consolidation et pérennisation de la réforme	
		-Adoption de la politique de l'aide publique au développement et de son plan d'action	Mise en œuvre du plan d'action de la politique de l'aide publique au développement	Mise en œuvre du plan d'action de la politique de l'aide publique au développement	Mise en œuvre du plan d'action de la politique de l'aide publique au développement	Mise en œuvre du plan d'action de la politique de l'aide publique au développement	
		- Adoption et mise en œuvre du cadre d'organisation des appuis budgétaires	Mise en œuvre du cadre d'organisation des appuis budgétaires	Elaboration de la Vision à long terme Togo 2035			

Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
			Elaboration du plan d'actions de mise en œuvre de la responsabilité mutuelle et du new deal	Opérationnalisation du plan d'action de mise en œuvre de la responsabilité mutuelle et du new deal	Opérationnalisation du plan d'action de mise en œuvre de la responsabilité mutuelle et du new deal	Opérationnalisation du plan d'action de mise en œuvre de la responsabilité mutuelle et du new deal	
			Elaboration de la Vision à long terme Togo 2035				
		- Consolidation des organes et des pouvoirs de gestion des marchés publics	Déconcentration du circuit de la dépense et du système intégré de gestion des finances publiques	Déconcentration du circuit de la dépense et du système intégré de gestion des finances publiques			
		Adoption et mise en œuvre des options de réformes paramétriques de la CRT et de la CNSS	Opérationnalisation de la Société de Recouvrements du Togo				
		Mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement de la Statistique	Mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement de la Statistique	Mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement de la Statistique	Mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement de la Statistique	Mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement de la Statistique	
		Opérationnalisation de l'INSEED	Opérationnalisation de l'INSEED				
4.2 Gouvernance politique et institutionnelle		-Mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité : Elaboration de la politique sectorielle du secteur de la sécurité assortie de son plan d'actions	-Mise en œuvre du plan d'actions de la politique sectorielle du secteur de la sécurité	-Mise en œuvre du plan d'actions de la politique sectorielle du secteur de la sécurité	-Mise en œuvre du plan d'actions de la politique sectorielle du secteur de la sécurité	-Mise en œuvre du plan d'actions de la politique sectorielle du secteur de la sécurité	
		-Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du secteur de la sécurité	-Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du secteur de la sécurité	-Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du secteur de la sécurité	-Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du secteur de la sécurité	-Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du secteur de la sécurité	
	Poursuite des réformes du secteur de la défense	Poursuite des réformes du secteur de la défense	Poursuite des réformes du secteur de la défense	Poursuite des réformes du secteur de la défense	Poursuite des réformes du secteur de la défense	Poursuite des réformes du secteur de la défense	
	-Renforcement des capacités de lutte contre la piraterie	-Renforcement des capacités de lutte contre	-Renforcement des capacités de lutte contre	-Renforcement des capacités de lutte contre	-Renforcement des capacités de lutte contre	-Renforcement des capacités de lutte contre	

Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	maritime, le terrorisme et le grand banditisme -renforcement des capacités d'intervention dans les opérations d'urgence et d'assistance humanitaire et sanitaire -Renforcement des capacités de participation au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales	la piraterie maritime, le terrorisme et le grand banditisme -renforcement des capacités d'intervention dans les opérations d'urgence et d'assistance humanitaire et sanitaire -Renforcement des capacités de participation au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales	la piraterie maritime, le terrorisme et le grand banditisme -renforcement des capacités d'intervention dans les opérations d'urgence et d'assistance humanitaire et sanitaire -Renforcement des capacités de participation au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales	la piraterie maritime, le terrorisme et le grand banditisme -renforcement des capacités d'intervention dans les opérations d'urgence et d'assistance humanitaire et sanitaire -Renforcement des capacités de participation au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales	la piraterie maritime, le terrorisme et le grand banditisme -renforcement des capacités d'intervention dans les opérations d'urgence et d'assistance humanitaire et sanitaire -Renforcement des capacités de participation au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales	la piraterie maritime, le terrorisme et le grand banditisme -renforcement des capacités d'intervention dans les opérations d'urgence et d'assistance humanitaire et sanitaire -Renforcement des capacités de participation au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales	
	Adoption du Plan d'intégration de l'ABDH dans les projets et programmes de développement et de croissance	Mise en œuvre du Plan d'intégration de l'ABDH dans les projets et programmes de développement et de croissance	Mise en œuvre du Plan d'intégration de l'ABDH dans les projets et programmes de développement et de croissance	Mise en œuvre du Plan d'intégration de l'ABDH dans les projets et programmes de développement et de croissance	Mise en œuvre du Plan d'intégration de l'ABDH dans les projets et programmes de développement et de croissance	Mise en œuvre du Plan d'intégration de l'ABDH dans les projets et programmes de développement et de croissance	
	Adoption du Plan de recommandations CVJR	Mise en œuvre du Plan de recommandations CVJR	Mise en œuvre du Plan de recommandations CVJR	Mise en œuvre du Plan de recommandations CVJR	Mise en œuvre du Plan de recommandations CVJR	Mise en œuvre du Plan de recommandations CVJR	
	Adoption du plan d'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté	Mise en œuvre du plan d'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté	Mise en œuvre du plan d'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté	Mise en œuvre du plan d'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté	Mise en œuvre du plan d'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté	Mise en œuvre du plan d'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté	
	Adoption du plan national de mise en œuvre des recommandations de l'ÉPU (PNEPU)	Opérationnalisation du plan national de mise en œuvre des recommandations de l'ÉPU (PNEPU)	Opérationnalisation du plan national de mise en œuvre des recommandations de l'ÉPU (PNEPU)	Opérationnalisation du plan national de mise en œuvre des recommandations de l'ÉPU (PNEPU)	Opérationnalisation du plan national de mise en œuvre des recommandations de l'ÉPU (PNEPU)		
	Adoption de la stratégie nationale de prévention des conflits (SNPC) assortie d'un plan d'actions	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de prévention des conflits (SNPC)	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de prévention des conflits (SNPC)	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de prévention des conflits (SNPC)	Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de prévention des conflits (SNPC)		

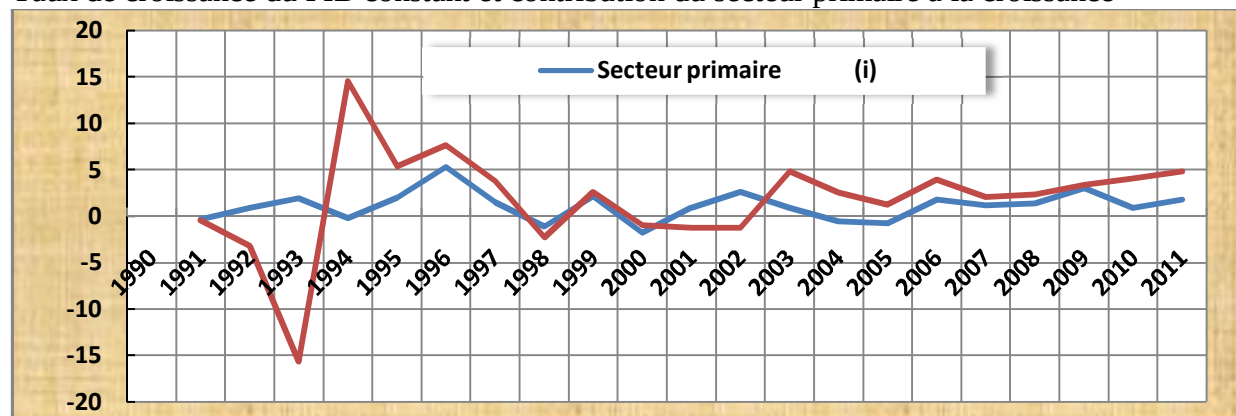
Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	-Actualisation de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement assortie de son plan d'actions	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement	-Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement	
		-Elaboration d'une architecture nationale de la paix	-Opérationnalisation de l'architecture nationale de la paix	-Opérationnalisation de l'architecture nationale de la paix	-Opérationnalisation de l'architecture nationale de la paix	-Opérationnalisation de l'architecture nationale de la paix	
	Poursuite de la mise en œuvre du programme national de modernisation de la justice	Poursuite de la mise en œuvre du programme national de modernisation de la justice	Poursuite de la mise en œuvre du programme national de modernisation de la justice	Poursuite de la mise en œuvre du programme national de modernisation de la justice	Poursuite de la mise en œuvre du programme national de modernisation de la justice	Poursuite de la mise en œuvre du programme national de modernisation de la justice	
4.3 Gouvernance administrative et locale	Poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration Publique	Poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration Publique	Poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration Publique	Poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration Publique	Poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration Publique	Poursuite du processus de réforme et de modernisation de l'Administration Publique	
		Achèvement de la mise en place du cadre juridique de la décentralisation, le cadre institutionnel et la structuration des collectivités locales					
		-Adoption et mise en œuvre d'une charte de la déconcentration	-Mise en œuvre de la charte sur la déconcentration	-Mise en œuvre de la charte sur la déconcentration	-Mise en œuvre de la charte sur la déconcentration	-Mise en œuvre de la charte sur la déconcentration	
		-Mise en place des instruments et outils de planification et de gestion technique et financière	- Mise en place des instruments et outils de planification et de gestion technique et financière	- Mise en place des instruments et outils de planification et de gestion technique et financière	-Mise en place des instruments et outils de planification et de gestion technique et financière	- Mise en place des instruments et outils de planification et de gestion technique et financière	

Domaines	Mesures et actions						Structures responsables
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
		- Adoption et mise en œuvre du programme de transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales	- Mise en œuvre du programme de transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales	- Mise en œuvre du programme de transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales	- Mise en œuvre du programme de transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales	- Mise en œuvre du programme de transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales	
AXE 5 : PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF, EQUILIBRE ET DURABLE							
		-Opérationnalisation de l'Agence nationale d'appui au développement à la base					
		-Mise en place et opérationnalisation du Fonds de développement à la base					
		-Adoption de la politique du développement à la base assortie de son plan stratégique	-Mise en œuvre du plan stratégique de la politique du développement à la base	-Mise en œuvre du plan stratégique de la politique du développement à la base	-Mise en œuvre du plan stratégique de la politique du développement à la base	-Mise en œuvre du plan stratégique de la politique du développement à la base	
		-Elaboration d'un plan de restructuration et de renforcement des capacités des CDB	-Mise en œuvre du plan de restructuration et de renforcement des capacités des CDB	-Mise en œuvre du plan de restructuration et de renforcement des capacités des CDB	-Mise en œuvre du plan de restructuration et de renforcement des capacités des CDB	-Mise en œuvre du plan de restructuration et de renforcement des capacités des CDB	
	-Mise en œuvre du programme national des plateformes multifonctionnelles	-Mise en œuvre du programme national des plateformes multifonctionnelles	- Mise en œuvre du programme national des plateformes multifonctionnelles	- Mise en œuvre du programme national des plateformes multifonctionnelles	- Mise en œuvre du programme national des plateformes multifonctionnelles	- Mise en œuvre du programme national des plateformes multifonctionnelles	
5.2 Aménagement du territoire		Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire et de l'Atlas du développement régional	Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire et de l'Atlas du développement régional	Elaboration des cinq (5) schémas régionaux d'aménagement du territoire	Elaboration des cinq (5) schémas régionaux d'aménagement du territoire	Elaboration des cinq (5) schémas régionaux d'aménagement du territoire	
5.3 Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources							
	Adoption des plans d'intégration territoriaux	Mise en œuvre des plans d'intégration territoriaux	Mise en œuvre des plans d'intégration territoriaux	Mise en œuvre des plans d'intégration territoriaux	Mise en œuvre des plans d'intégration territoriaux	Mise en œuvre des plans d'intégration territoriaux	
		Adoption d'un plan d'action REDD+	Mise en œuvre du plan d'action REDD+	Mise en œuvre du plan d'action REDD+	Mise en œuvre du plan d'action REDD+	Mise en œuvre du plan d'action REDD+	

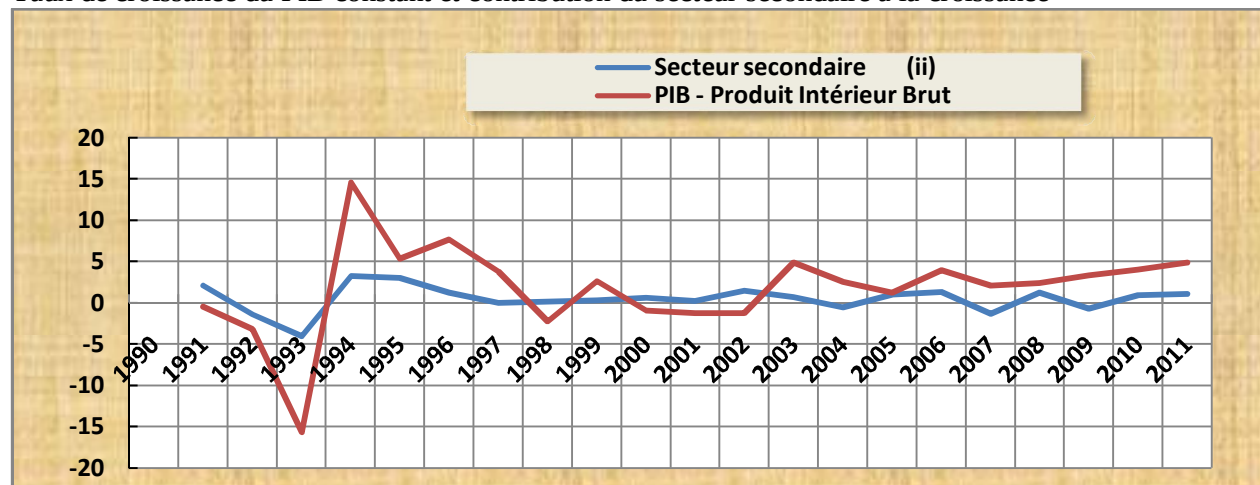
Domaines	Mesures et actions						Structures responsable
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
naturelles			Réalisation des études spécifiques sur les potentiels en atténuation des GES dans les secteurs clés	Réalisation des études spécifiques sur les potentiels en atténuation des GES dans les secteurs clés	Réalisation des études spécifiques sur les potentiels en atténuation des GES dans les secteurs clés	Réalisation des études spécifiques sur les potentiels en atténuation des GES dans les secteurs clés	
		Elaboration des textes favorisant les investissements privés dans le secteur forestier	Elaboration des textes favorisant les investissements privés dans le secteur forestier				
5.4 Cadre de vie		Opérationnalisation d'un plan d'allègement et de simplification des procédures de titres de propriété foncière					

Annexe n°7 : Contribution des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB réel de 1990 à 2011

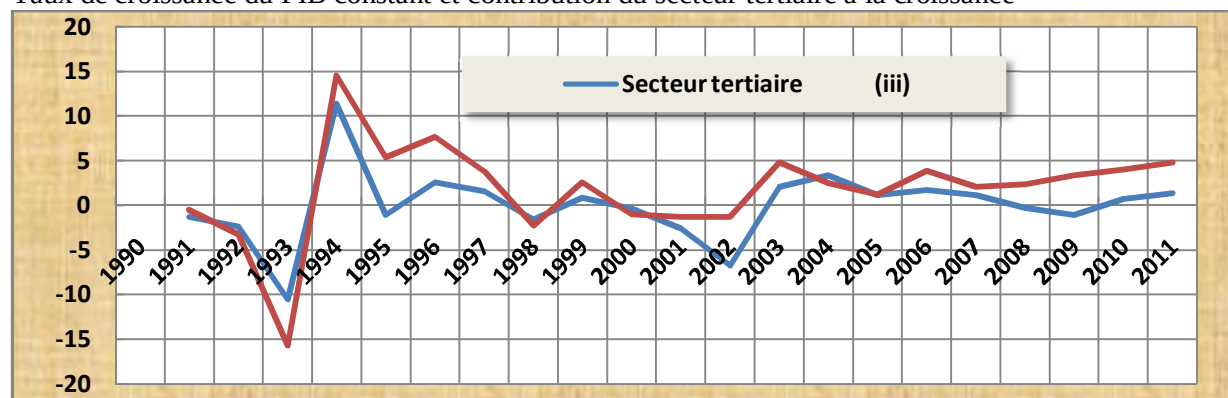
Taux de croissance du PIB constant et contribution du secteur primaire à la croissance



Taux de croissance du PIB constant et contribution du secteur secondaire à la croissance



Taux de croissance du PIB constant et contribution du secteur tertiaire à la croissance



Source : Direction de l'économie, 2012